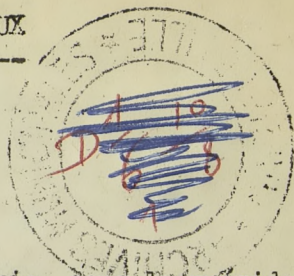


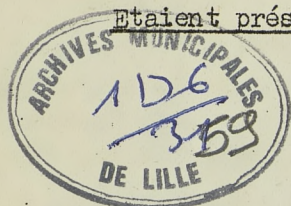
COMMISSION de CONTROLE des THEATRES MUNICIPAUX

Réunion du 4 juillet 1955

Procès-verbal n° 28



La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie, sous la présidence de Me ROMBAUT, Adjoint aux Beaux-Arts, le mardi 4 juillet 1955 à 17 h.30, à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. l'Adjoint.



Etaient présents : M.M. BERTRAND, Adjoint au Maire
DEFAUX, de
ROUSSEAU, de
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal
M.M. HAMY, de
LANDREA, de
DELETOMBE, Chef de Division à la Préfecture représentant
M. le Préfet du Nord.

Assistaient également à la réunion :

M.M. COTTINET, Directeur Général des Théâtres Municipaux
VANDERDONCKT, Directeur Artistique du Théâtre Sébastopol
DOLLE, Contrôleur financier des Théâtres Municipaux
Mme LEMAHIEU, Secrétaire des Théâtres Municipaux,
Secrétaire de séance.

Excusés ! Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal
Me MARTINACHE, de

M. l'Adjoint aux Beaux-Arts ouvre la séance et souhaite tout d'abord la bienvenue à tous ceux qui font partie de la Commission de Contrôle : aux anciens de la Commission précédente et aux nouveaux Membres, M.M. HAMY, LANDREA et Mme CORDONNIER, celle-ci s'étant d'ailleurs excusée de ne pouvoir assister à la Réunion.

Me ROMBAUT aborde aussitôt la question de la nomination du Directeur. La Commission de Contrôle n'ayant pu se réunir plus rapidement, en raison de la situation, des dispositions ont dû être prises, car souligne-t-il, une saison théâtrale ne peut s'improviser et certains contrats ont été passés.

M. COTTINET, en tant que Directeur la saison dernière, a été proposé par M. l'Adjoint aux Beaux-Arts, à M. le Maire et au Conseil d'Administration et il a été décidé de renouveler son contrat pour la saison 1955-1956.

Toutefois, il est apparu à certains Membres que la charge des deux Théâtres était très lourde et qu'il était souhaitable d'adjoindre au Directeur, un Directeur artistique, au Théâtre Sébastopol, en la personne de M. VANDERDONCKT. C'est donc en plein accord avec M. le Maire et les Membres du Conseil d'Administration, que le Conseil Municipal a ratifié ces propositions. Il ne reste à la Commission de Contrôle, qui ne pouvait se réunir auparavant, puisque n'étant pas constituée, qu'à les entériner.

Me ROMBAUT se félicite de cette formule qui a reçu le plein accord de MM. COTTINET et VANDERDONCKT. Il fait appel à tous les Membres de la Commission et leur demande de travailler en bonne entente. Il se propose de réunir la Commission de Contrôle une fois par mois pour tout ce qui a trait à l'Organisation générale des Théâtres et de faire de temps à autre, selon les nécessités du Service, une réunion qui serait consacrée aux affaires concernant le Théâtre Sébastopol.

Me ROMBAUT ajoute, à ce propos, qu'il sera toujours heureux d'entendre les suggestions qui pourront lui être faites.

ATTRIBUTIONS des DIRECTEURS -

M. l'Adjoint aux Beaux-Arts estime qu'au point de vue administratif il ne faut pas qu'il y ait dualisme de direction; cette façon de voir est partagée par M. le Maire et le Conseil d'Administration qui ont pensé que l'unité de Direction était indispensable à la bonne marche du travail.

M. COTTINET a donc été nommé Directeur Général des Théâtres Municipaux, toutes les questions intéressant le Théâtre Sébastopol seront discutées en plein accord entre lui-même et le Directeur artistique, M. VANDERDONCKT. Me ROMBAUT proposera personnellement des dispositions qui seront soumises en définitive à la Commission de Contrôle.

REVENDEICATIONS SYNDICALES -

M. l'Adjoint aux Beaux-Arts a été alerté par les Organisations syndicales. Il a reçu d'abord la visite des représentants de la Fédération Nationale du Spectacle et ensuite une lettre du Syndicat F.O. datée du 28 juin mais qui vient de lui être remise.

Les revendications de ces deux organismes se rejoignent dans l'ensemble :

a) Réengagements -

La valeur artistique des musiciens a été examinée, à la fin de la saison dernière, par les chefs de service, c'est-à-dire les chefs d'orchestre; 7 musiciens n'ont pas atteint la moyenne requise et il est apparu que leur réengagement n'était pas souhaitable. En outre M. HENNEBELLE, trombone (71 ans) a démissionné. M. BABIN, contrebassiste (76 ans) n'a pas été noté, il avait été convenu avec l'intéressé que la saison 1954-1955 serait la dernière de son activité aux Théâtres Municipaux de Lille.

M. COTTINET souligne avoir "racheté" M. GOURDIN, contrebassiste, compris dans les 7 indiqués précédemment, M. VANDERDONCKT et les délégués ayant fait valoir les qualités présentées par l'intéressé - 6 musiciens restent donc en cause.

Quant aux choristes pour lesquels un examen a également été fait par les chefs de service (chefs d'orchestre, metteurs en scène, chef des chœurs), 2 cas se présentent : celui de M. GYSELINCK, dont les points n'atteignent pas la moyenne et celui de M. DENEEF, non noté en raison de son âge (68 ans).

Me ROMBAUT estime qu'il y a lieu de préserver la valeur artistique de nos spectacles et que, dans ces conditions, il est indispensable d'avoir un personnel de qualité; toutefois, il serait d'avis d'étudier dans un sens équitable le cas de ces agents musiciens et choristes employés pendant de longues années dans nos Théâtres, dont le travail est parfois dur et pénible et qui n'ont pas de retraite.

Il préconise l'institution d'un fonds de retraites à l'aide de cotisations versées par le personnel artistique et alimenté également par l'Administration Municipale. Il charge M. DOLLE, contrôleur financier, d'étudier la question et de voir s'il y aurait possibilité d'envisager la création d'une caisse de secours sur le plan municipal.

Au point de vue professionnel, il est entendu, après un assez long échange de vues, que la valeur du personnel sera jugée en fin d'année 1955, par un Jury composé de personnalités compétentes et ce, pour chaque catégorie, orchestre, chœurs, ballet. Les agents jugés insuffisants et non réengagés, seront prévenus dans le courant du mois de janvier pour la saison suivante.

A titre transitoire, les engagements devant prendre effet en septembre, M. l'Adjoint aux Beaux-Arts propose le maintien du statu-quo pour la saison 1955-56, en ce qui concerne les musiciens et les choristes.

A la fin de l'année 1955, la Commission de Contrôle, tenue au courant des avis des chefs de service et des auditions particulières, fixera sa position.

Ces diverses propositions sont approuvées à l'unanimité.

b) Durée de la saison -

La question étant soulevée par les Organisations Syndicales, M. l'Adjoint aux Beaux-Arts reconnaît que M. le Professeur PAGET avait, en effet, laissé espérer, pour la saison 1954-55, une prolongation d'un mois si les conditions budgétaires le permettaient.

Le déficit, poursuit Me. ROMBAUT, quoique important est nettement inférieur à celui de la plupart des grandes villes telles que Marseille, Toulouse, Bordeaux, Strasbourg, etc... et il est resté dans les prévisions. La prolongation de la saison aurait donc pu être envisagée si, à ce moment-là, l'Administration Municipale avait fonctionné normalement. La dissolution du Conseil Municipal n'a pas rendu possible l'étude de ce projet.

En ce qui concerne la saison 1955-56, Me. ROMBAUT déclare ne pouvoir s'engager actuellement pour fixer la durée à 9 mois; il maintient donc la saison de 8 mois avec possibilité de prolongation d'un mois si l'état de trésorerie le permet.

c) Salaires

Les musiciens demandent la parité de traitements avec ceux de leurs collègues de la Radio. M.l'Adjoint aux Beaux-Arts estime ne pouvoir donner son accord à ce sujet, car, déclare-t-il, il n'y a pas parité au point de vue qualité.

Quoi qu'il en soit, il entrerait dans ses vues de faire un "geste" pour les musiciens, mais il y aurait lieu également de le faire en faveur des autres catégories de personnel.

Envisageant une augmentation de salaires, Me. ROMBAUT indique que d'après les calculs effectués il résulterait un supplément de dépenses d'environ 5.150.000 Frs pour une augmentation de 10% et d'environ 7.600.000 Frs pour une augmentation de 15%, ceci en ce qui concerne les artistes de la troupe, les chefs de service, l'orchestre, les choeurs et le ballet.

M.COTTINET souligne que le syndicat F.O. demande 14%, ce chiffre ayant été pris comme base pour l'augmentation accordée aux fonctionnaires mais M.l'Adjoint ROUSSEAU observe qu'en ce qui concerne cette catégorie de travailleurs l'augmentation sera étalée sur 2 ans.

En fin de compte, et après discussion, Me. ROMBAUT propose un supplément de 10% pour le personnel artistique sauf pour les premiers plans des chefs de service (déclaration faite par Me. ROMBAUT en fin de séance).

Cette proposition est accueillie favorablement par la Commission, toutefois M.l'Adjoint BERTRAND demande d'envisager, par la suite, en faveur des musiciens, un certain rétablissement de la situation qui serait fonction de l'amélioration de la qualité.

d) contrat collectif

Me.ROMBAUT estime qu'aucune décision ne peut être prise actuellement. Cette question sera à étudier.

+

++

PERSONNEL DE SALLE.

M.l'Adjoint ROUSSEAU demande d'étendre l'augmentation de salaires au personnel de salle.

M.l'Adjoint aux Beaux-Arts n'y est pas opposé et, après entente avec la Commission, il est décidé d'accorder 10% de majoration au "petit personnel" payé à la vacation : contrôleurs, ouvreuses, buralistes, tapissiers, aides-électriciens, figurants. De même les appointements mensuels du Contrôleur Général et des Caissières seront augmentés, ces agents bénéficiant d'ailleurs des nouveaux textes relatifs au minimum vital fixé dernièrement par le Gouvernement.

+

++

PROGRAMME DES SPECTACLES - ENGAGEMENTS -

M.l'Adjoint aux Beaux-Arts indique que pour les raisons exposées précédemment, des dispositions ont dû être prises en l'absence de la Commission de Contrôle. Le programme est établi; certains contrats ont été signés et, pour les artistes en représentation, de nombreux pourparlers sont très avancés. Néanmoins, il serait désireux de connaître l'avis de la Commission.

.....

Mme DEFLINE soulève la question du Directeur artistique dont la nomination, dit-elle, n'a pas eu le plein accord du Conseil Municipal. Me.ROMBAUT répond que la création de ce poste avait été acceptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration et qu'il s'agissait d'une mesure d'ordre intérieur qui n'avait pas à être ratifiée par le Conseil Municipal. Me. ROMBAUT ajoute que le Directeur et lui-même fixeront les modalités du contrat de M. VANDERDONCK .

M.VANDERDONCK s'occupera exclusivement de la partie artistique et de l'orchestre, au Théâtre Sébastopol. Tous les engagements d'artistes et toutes les pièces, pour ce théâtre, seront discutés par M.COTTINET en accord avec M. VANDERDONCK, il en sera de même pour le personnel artistique.

Au sujet du traitement de l'intéressé que Mme DEFLINE et M.LANDREA désirent voir discuter au Conseil Municipal, Me.ROMBAUT confirme que l'engagement de M.VANDERDONCK doit être considéré au même titre que les engagements d'artistes et que, par conséquent, la question ne doit pas être soumise à l'approbation dudit Conseil.

+
+ +

Cette question étant réglée, M.l'Adjoint aux Beaux-Arts donne lecture du programme envisagé .

OPERA -

Répertoire lyrique : Ouverture de la saison le 13 Octobre , avec la Damnation de Faust et participation du Choral les XXX.

Créations :

Blanche Neige Franz Schubert
Béatrice Messenger
Jeanne au Bûcher de Paul Claudel, musique de Honagger

Grandes reprises:

la Damnation de Faust Berlioz
Le Trouvère Verdi
Guillaume Tell Rossini .

Répertoire courant :

Carmen - Manon - Werther - Faust - Thaïs -Mme Butterfly- Lakmé - le Barbier de Séville - Les Contes d'Hoffman - Hérodiade - Mireille - La Tosca, etc...

Soirées de ballets :

1) Symphonie en ut Bizet
Istar Vincent d'Indy
Les 2 pigeons Messenger
2) Le lac des Cygnes Tchaïkowsky
le Tricorne Manuel de Falla
les Danses Polovtziennes Borodine
le Boléro Ravel

GALAS DE COMEDIE -

Galas Karsenty

Pour Lucrèce Jean Giraudoux
la Cerisaie Tchékhow
le Mari, la femme et la mort André Roussin
Lorsque l'Enfant paraît . . André Roussin
Un nommé Judas Claude André Puget
Adorable Julia Marc Gilbert
(Bérénice Jean Racine
(l'Ecole des Pères Jean Anouilh

.....

FRANCE-MONDE PRODUCTIONS

Affaire vous concernant J.P. Conti
La main passe de G. Feydeau
Les Enfants d'Edouard Marc Gilbert Sauvageon
La Manière forte Jacques Deval
Les Sorcières de Salem adaptation de Marcel Aymé

GALAS GEORGES HERBERT

Living Room de Graham Greene
L'homme qui se donnait la comédie d'Emlyn Williams
L'Amour des 4 Colonels de Peter Ustinov
La gueule du loup de Marc Gilbert Sauvageon
Le paquebot Tenacity de Charles Vildrac
Voulez-vous jouer avec moi de Marcel Achard

LE THEATRE D'AUJOURD'HUI

Yerma Lorca
par la Cie Guy SUIRES

TRANSPECTACLES

l'Insoumise Pierre Frondaie

CONCERTS

Orchestre de la Radiodiffusion Française
Orchestre du Conservatoire de Lille

Concerts et Récitals organisés par les Foyers de Culture

Un Gala de Danse avec les Etoiles de l'Opéra, sera donné le 6 Octobre prochain.

M. COTTINE T signale avoir reçu une proposition des Ballets du Marquis de CUEVAS qui accepteraient de traiter au pourcentage de 75/25, l'orchestre étant à la charge du Théâtre, mais, poursuit-il, cette affaire ne serait possible que si les musiciens acceptaient de comprendre ces cachets (répétitions et exécutions) dans leur nombre mensuel.

Or, depuis quelques saisons, tout service exécuté en dehors de notre programme lyrique particulier donne lieu au paiement d'un cachet supplémentaire et ce, à un tarif supérieur.

M. COTTINET suggère d'exposer la situation aux musiciens et de leur proposer, en échange du statu-quo consenti par l'Administration Municipale, de réviser leur position dans un sens favorable pour les ballets intéressés.

M. l'Adjoint aux Beaux Arts et la Commission donnent leur accord.

+
= *

Connaissance est ensuite donnée des principaux artistes contactés et de leurs exigences.

Il résulte de cet exposé que certains artistes maintiennent leurs conditions précédentes mais que d'autres demandent une augmentation de l'ordre de 10 à 15 %.

Mado Robin, artiste renommée qui n'est pas venue à Lille depuis quelques années demanderait un cachet de 100.000 frs pour chanter Lakmé, son engagement serait subordonné à certaines conditions :

M. ROMBAUT explique avoir reçu une délégation de journalistes, conduite par M. LAROZE de France-Presse, ces journalistes seraient désireux de voir se renouveler une tradition qui existait avant la guerre et qui consistait à donner une représentation, dans chacun de nos théâtres, au bénéfice de leur caisse de secours, les cachets des artistes en représentation étant supportés par cet organisme. L'idéal, ajoute Me ROMBAUT, serait, évidemment, de leur réserver la première représentation de

la saison dans chacun de nos théâtres mais il ne semble pas souhaitable à M. COTTINET de leur accorder la Damnation de Faust, à l'Opéra. Il serait d'avis de leur offrir la représentation de Lakmé ce qui nous permettrait de présenter l'ouvrage avec une brillante distribution dans des conditions intéressantes pour le théâtre.

Au Théâtre Sébastopol, on pourrait aisément réserver le bénéfice de la 1ère représentation de la Danseuse aux Etoiles à cette caisse et, dans ce cas, les débuts pourraient avoir lieu le vendredi 22.9 au lieu du samedi 23.9.

Après échange de vues, la Commission propose de ne donner qu'une seule représentation, et au Théâtre Sébastopol, étant entendu que la saison suivante elle pourrait être donnée à l'Opéra. M. l'Adjoint aux Beaux Arts recevra la délégation dans cet esprit.

+
+ +

THEATRE SEBASTOPOL

Répertoire lyrique - Ouverture de la saison le vendredi 23 ou le samedi 24 Septembre, avec la Danseuse aux Etoiles.

OPERETTES A GRAND SPECTACLE

La Danseuse aux Etoiles	- création -
Premier rendez-vous	- d ^e -
Mariages d'Amour	- d ^e -
l'Auberge du Cheval Blanc	
Pour toi	
Andalousie	
Mousquetaires aux Couvent -	nouvelle présentation, décors et costumes du Théâtre de la Gaité Lyrique.

REPertoire COURANT

- a) - CREATIONS - La Margoton du Bataillon
- b) - REPRISES - La Belle Hélène
La Danse des Libellules
Le Voyage en Chine
- c) - OUVRAGES COURANTS - la Veuve Joyeuse - Paganini - la Fille du Tambour Major - Trois Jeunes Filles Nues - Les Saltimbanques - Comtesse Maritza - CHansons de Paris - La Cocarde de Mimi-Pinson etc ...

M. l'Adjoint aux Beaux Arts donne un avis défavorable en ce qui concerne la reprise de Carolina; toutefois il fait remarquer que les décors pourront être utilisés pour les représentations futures de la "Belle de Cadix".

Sur proposition de M. VANDERDONCKT, la Commission décide de remplacer cet ouvrage par une opérette typiquement lilloise, "LOULLI", créé au Théâtre Sébastopol il y a de nombreuses années, dont le livret est du regretté Pierre Manaut et la musique de René Ghestem.

TOURNEES

Tournées du Concert Mayol - 7 représentations du 3 au 11 Septembre 1955.

SPECTACLES CLASSIQUES

Spectacles BORELLI

17.II.1955	- Le Médecin malgré lui	Molière
	- Les Précieuses Ridicules	Molière
19.I. 1956	- Le Cid	Corneille

.../

Spectacles J.P. MARTIN

- 20.10.55 - Tartuffe Molière
- 8.12.55 - Le Jeu de l'Amour et du Hasard Marivaux
- Les Fourberies de Scapin Molière
- 23.2.56 - Les Plaideurs Racine
- Le menteur Corneille

Spectacles LE MORO

- 8.3.56 - Le Misanthrope Molière

ARTISTES EN REPRESENTATION

M. l'Adjoint BERTRAND demande s'il n'est pas possible de revenir au principe d'une troupe sédentaire composée d'élément de valeur.

M^{re} ROMBAUT observe que la présentation des opérettes à grand spectacle nous met dans l'obligation d'engager des artistes imposés par les Sociétés détentrices des matériels, décors et costumes, ou tout au moins des artistes acceptés par elles. C'est le cas pour la STÉ ROYALTY qui insère dans tous ses contrats le paragraphe suivant :

"La distribution sera arrêtée d'un commun accord entre M. COTTINET et ROYALTY. ROYALTY "devra donner son acceptation par lettre."

M. VANDERDONCKT qui a étudié la question et établi une documentation, estime qu'en prenant pour base le programme envisagé par M. COTTINET et en conservant les artistes en représentation prévus pour la "Danseuse aux étoiles" et "Andalousie", il y aurait possibilité de jouer au Théâtre Sébastopol avec une troupe stable. Il en résulterait, ajoute-t-il un meilleur rendement artistique, (les artistes étant tous à pied d'oeuvre pour assurer les répétitions) et une économie appréciable évaluée à environ 1 million de francs M. VANDERDONCKT cite, en outre, le cas de M. Christian JUIN engagé l'hiver dernier, au Théâtre Sébastopol moyennant un cachet de 30.000 frs et qui, pendant la même saison, a chanté à Calais aux conditions de 25.000 Frs; il possède, à l'appui de ses dires, des documents remis par le Directeur de ce théâtre, M. GUESNON.

M^{me} DEFLINE observe que la différence de prix n'a rien de surprenant, Calais étant une ville de deuxième ordre. Pour être logique, remarque M^{re} ROMBAUT, la comparaison devrait être faite avec les villes telles que Toulouse, Marseille, Bordeaux; de toute façon, poursuit-il, les pourparlers sont actuellement trop avancés avec les artistes en représentation et il ne peut être question, d'envisager cette année l'exploitation des théâtres avec troupe sédentaire. Ce problème sera à étudier pour la saison suivante.

Après échange de vues, la Commission ratifie l'ensemble du programme envisagé et le choix des artistes proposés.

M. l'Adjoint aux Beaux Arts charge, en conséquence, M. COTTINET d'adresser sans retard toutes les lettres d'accord aux artistes et de régler définitivement tous les pourparlers engagés (conditions, locations de matériels, décors et costumes).

+
+ +

TROUPE SEDENTAIRE

Les chefs de service et la plupart des artistes ont été réengagés. Les contrats ont été signés aux mêmes conditions que la saison dernière. Ils bénéficieront toutefois d'une augmentation de salaire de 10 %, conformément aux dispositions arrêtées au début de la réunion.

TABLEAU DE LA TROUPE - SAISON 1955/1956

Grand I ^{er} Comique	en représentation
	Fernand QUERTANT
	André NADON
	Paul PLAISANT

.../

Jeune 1 ^{re} Comique fantaisiste	Henry KIEVAL	70.000/15 + 10 %
2 ^e Baryton tous rôles distribués	Georges LECOZ	45.000/15 + 10 %
2 ^e Basse tous rôles distribués	Réné BUZIER	60.000/15 + 10 %
2 ^e Ténor tous rôles distribués	Georges VALLA (nouvellement engagé)	45.000/15
Comique en tous genres tous rôles distribués	Michel HENRY	38.000/- + 10 %
et		
2 ^e Chanteuse fantaisiste	Anne DRELIAT	70.000/15 + 10 %
3 ^e Chanteuse des secondes	Josette ARNAUD (nouvellement engagée)	45.000/15
Desclauzas en représentation Hélène GERMAIN Paule ALVAR etc...	

Maître de ballet Danseur Etoile	Willy CERULLO	85.000.-
Assistante du Maître de ballet-Régisseur	Ginette PACARY (en rempla- cement de Raymonde TAHON)	39.600.- + 10 %
1 ^{re} Danseuse Etoile	Francine DUBOIS	49.500.- + 10 %

Régisseur Général metteur en scène Opéra	Raymond DELMAS	75.000.-
Régisseur Général metteur en scène Sébast. jouant les "Compositions"	Edgar DUVIVIER	75.000.-
2 ^e Régisseur	Marcel LUST	38.000.- + 10 %
Assistant du metteur en scène-Sébastopol	Maurice VANSTEENKISTE	38.000.- + 10 %
Assistant metteur en scène	Pierre COTTINET	30.000.- + 10 %

Directeur de la musique	Robert ALLPRESS	90.000.-
2 ^e Chef Orch. Opérette	Paul WOESTYN	50.000.- + 10 %
Chef des chœurs	Paul ROURE	48.000.- + 10 %

Sur proposition de M. VANDERDONCKT, M. Jacques MUSSIER est engagé en qualité de 1^{er} Trial, jouant tous rôles distribués dans les théâtres municipaux, aux appointements de 70.000 frs pour 15 représentations mensuelles.

D'autre part, Mme DELFOSSE, pianiste-répétitrice employée la saison dernière à mi-temps, sera engagée l'hiver prochain, au même titre que ses collègues, soit pour 34 services mensuels.

M. l'Adjoint ROUSSEAUX demande quelles sont les attributions exactes de M. CERULLO et s'il a le droit de donner des leçons payantes aux danseuses.

M. COTTINET explique que l'intéressé, engagé en qualité de maître de ballet et danseur étoile, donne sur sa demande, trois cours gratuits et obligatoires chaque semaine aux danseuses. A l'origine des pourparlers, M. CERULLO demandait 120.000 Frs par mois: l'Administration Municipale n'a pas accepté ce chiffre et lui a proposé les appointements mensuels de 85.000 Frs; toutefois, en contrepartie, le maître de

.../

ballet pouvait disposer du foyer de la danse de l'opéra pour donner des leçons payantes à ses élèves.

M. l'Adjoint ROUSSEAU proteste et dénonce l'abus des leçons payantes et quasi obligatoires imposées aux danseuses de notre corps de ballet.

M. COTTINET estime que les trois cours gratuits hebdomadaires qu'il a institués sont amplement suffisants. En conséquence, les dispositions suivantes sont adoptées à l'unanimité.

- 1) interdiction à M. CERULLO de donner, au théâtre, des leçons payantes aux danseurs et danseuses de notre corps de ballet,
- 2) possibilité pour lui, de disposer du foyer en dehors des heures de service, pour des cours payants aux personnes étrangères au théâtre (la pianiste étant à sa charge).
- 3) en cas de conflit avec les éléments de notre corps de ballet, au point de vue qualité artistique, les différends seront jugés par un jury compétent.

+
+ +

QUESTIONS DIVERSES.

Afin de faciliter la venue au théâtre des personnes gênées par des difficultés financières, M. LANDREA propose l'institution d'un système de tarifs réduits en liaison avec les Comités d'Entreprise ou les Syndicats, comme cela est d'usage dans la région parisienne.

M. COTTINET estime qu'une entente directe avec les Comités d'entreprise serait préférable à la délivrance de billets à demi-tarif ou à tarif réduit.

Mme DEFLINE demande d'étendre le bénéfice de cette mesure aux Etudiants.

Après échange de vues, M. l'Adjoint aux Beaux Arts décide, en accord avec les Membres de la Commission, d'étudier la question et de réserver en principe, à cette intention, une représentation par semaine au Théâtre Sébastopol, le samedi par exemple, ou un "jour creux" lors des séries des opérettes à grand spectacle.

En ce qui concerne l'opéra, la situation n'est pas la même en raison des contrats passés avec les Tournées de Comédie (Karsenty, France, Monde, Herbert, etc); néanmoins la question sera posée à ces Impresarii

Sur intervention de M. l'Adjoint ROUSSEAU, la Commission décide de faire respecter le règlement qui interdit aux femmes le port du chapeau aux places de rez-de-chaussée. Des petits écriteaux discrets rappelleront ces prescriptions.

M. l'Adjoint BERTRAND demande d'intervenir auprès de la Compagnie des Tramways pour assurer le retour des spectateurs après les représentations.

Des pourparlers seront engagés dans ce sens .

Une démarche sera également tentée auprès de la presse pour que la publicité de nos spectacles soit insérée dans une des pages principales des journaux afin d'en assurer une plus large diffusion.

+
+ +

BILAN FINANCIER

M. l'Adjoint aux Beaux-Arts donne ensuite connaissance du bilan financier de la saison 1954-1955, qui fait apparaître un déficit global de 84.735.873 frs, soit en défalquant la part revenant à la Ville dans le montant des taxes (2.080.679 frs), un déficit net de 82.655.194 frs.

RECETTES	Théâtre Sébastopol	Opéra	Total
Produit des entrées	45.808.658	8.090.967	53.899.625
Remboursement de frais occasionnés lors de prêts de salles	1.062.027	6.972.382	8.034.409
Recettes diverses	661.058	313.355	974.413
	<hr/> 47.531.743	<hr/> 15.376.704	<hr/> 62.908.447
Subventions de la Ville	20.200.000	20.200.000	40.400.000
	<hr/> 67.731.743	<hr/> 35.576.704	<hr/> 103.308.447

DEPENSES			
(Personnel de salle	1.504.702	1.184.360	2.689.062
(Figurants	122.529	136.809	259.338
(Accessoires	34.579	6.681	41.260
(Attractions de scène	196.993	-	196.993
Borde- (Privilèges	758.065	-	758.065
reaux (Comité consultatif spectacle	87.829	15.495	103.324
de (Droits d'auteurs dramatiques	4.999.106	781.142	5.780.248
séances (- - lyriques	44.787	9.919	54.706
(Services de surveillance			
Sapeurs pompiers	158.120	50.700	208.820
(Police	214.500	229.500	444.000
(Taxe sur les spectacles	1.391.649	251.070	1.642.719
(Taxes: locale et transaction	1.259.701	222.491	1.482.192
Costumier	1.875.000	925.000	2.800.000
Editeurs	652.700	372.135	1.024.835
Location et achat de matériel	5.920.980	900.604	6.821.584
Frais d'impressions	538.515	489.430	1.027.945
Frais d'affichage	-	-	-
Publicité	720.386	420.837	1.141.223
Frais généraux	1.367.975	406.886	1.774.861
Artistes de la Troupe	4.271.592	-	4.271.592
Artistes en représentation	10.407.671	3.994.904	14.402.575
Chefs d'Orchestre, Régisseurs	1.472.110	1.573.068	3.045.178
Musiciens	10.797.097	5.398.548	16.195.645
Choristes	7.992.211	3.996.106	11.988.317
Danseuses	3.074.294	1.537.147	4.611.441
Répétitrices	1.297.725	648.863	1.946.588
Buralistes	309.106	309.106	618.212
(Sécurité Sociale	4.445.659	1.810.840	6.256.499
Charges (Contribution forf. 5 %	1.782.545	740.117	2.522.662
sociales (Congés spectacles	1.547.685	634.356	2.182.041
(Allocations familiales	4.463.825	1.818.412	6.282.237
	<hr/> 73.709.636	<hr/> 28.864.526	<hr/> 102.574.162

Total

BALANCE

RECETTES	:	103.308.447
DEPENSES	:	<u>102.574.162</u>

Excédent de recettes : 734.285

Cet excédent de caisse a été versé à la Recette Municipale suivant quittances à souche N^{os} 353 et 14-918.

Voici à présent le bilan général de l'exploitation comprenant à la fois les opérations effectuées par le Directeur et celles qui sont reprises au budget de la Ville.

BILAN de l'EXPLOITATION

<u>RECETTES</u>	! Théâtre ! Sébastopol	! Opéra	! Total
a) <u>DIRECTION</u>	!	!	!
Recettes totales (y compris sub- vention Ville)	67.731.743	35.576.704	103.308.447
b) <u>VILLE</u>	!	!	!
Subvention de l'Etat	-	-	-
Exploitation des rideaux annonces	382.000	514.000	896.000
Exploitation des vestiaires	15.000	15.000	30.000
Redevance sur vente programmes	156.592	50.379	206.971
	<u>68.285.335</u>	<u>36.156.083</u>	<u>104.441.418</u>
<u>DEPENSES</u>	!	!	!
a) <u>DIRECTION</u>	!	!	!
Dépenses totales	73.709.636	28.864.526	102.574.162
b) <u>VILLE</u>	!	!	!
Directeur (indemnité)	425.250	425.250	850.500
Personnel administratif	683.112	683.111	1.366.223
Machinistes, électriciens, concierges	6.219.315	13.362.019	19.581.334
Personnel d'entretien	1.569.201	3.220.832	4.790.033
Chauffage	1.507.799	3.736.443	5.244.242
Eclairage	846.594	808.810	1.655.404
Entretien des bâtiments	1.607.606	1.174.950	2.782.556
Assurances : décors, artistes, spectateurs	13.992	13.993	27.985
Transport des décors	81.804	81.804	163.608
Mobilier. Achat et entretien	23.342	-	23.342
Matériel de scène	24.845	149.400	174.245
Atelier de décors - Personnel -	1.798.193	1.798.192	3.596.385
-d ^e - - Matériel -	922.566	922.565	1.845.131
Dépenses diverses - Patente -			
Impôt foncier	907.658	194.483	1.102.141
Décors; création opérette CAROLINA	3.000.000	-	3.000.000
	<u>93.340.913</u>	<u>55.436.378</u>	<u>148.777.291</u>

B A L A N C E

RECETTES	:	104.441.418
DEPENSES	:	148.777.291
<hr/>		
Excédent de dépenses	:	44.335.873
Subvention de la Ville	:	40.400.000
<hr/>		
DEFICIT	:	84.735.873
<hr/> <hr/>		

Part revenant à la Ville dans le montant des taxes

Taxe sur les spectacles	:	1.095.146
Taxe locale	:	707.410
Patente	:	278.123
<hr/>		
Total	:	2.080.679
<hr/> <hr/>		

Charge totale de la Ville	84.735.873
	- 2.080.679
	<hr/> <hr/>
	82.655.194

Sur demande de M. l'Adjoint BERTRAND le contrôleur financier précise que l'augmentation du prix des places, effectuée la saison dernière, a permis de réaliser par rapport aux prix pratiqués la saison précédente, une recette supplémentaire de 3.117.085 francs pour les deux Etablissements .

Théâtres Municipaux - Saison 1954-1955

SEBASTOPOL

Nombre de représentations données = 118 pour une recette totale de : 45.808.658 Frs
dont
55 représentations d'opérettes ordinaires pour une recette de : 12.249.748 "

Recette supplémentaire réalisée par l'augmentation du prix des places :

970 Loges	X 70 Frs	=	65.100
11.401 Orchestres	x 70 "	=	798.070
3.337 Balcons de face	x 70 "	=	233.590
4.523 Parquets	x 35 "	=	158.305
2.639 Balcons 1ère Série	x 50 "	=	131.950
7.808 " 2ème "	x 45 "	=	351.360
3.753 Secondes	x 20 "	=	75.060
7.926 Parterres)			
6.780 Troisièmes) néant			

1.813.435 Frs

O P E R A

Nombre de représentations données = 25 pour une recette totale de : 8.090.967 Frs

Recette supplémentaire réalisée par l'augmentation du prix des places:

3.607 Loges-Fauteuils 1 ^{er} Orch.	x 150 Frs	=	541.050
1.540 Parquets	x 50 "	=	77.000
418 Stalles de baignoires	x 50 "	=	20.900
2.744 Loges et Faut. Balcon	x 150 "	=	411.600
550 Loges de côté	x 100 "	=	55.000
1.259 Loges et Faut. 2 ^e Gal.	x 100 "	=	125.900
1.444 Faut. de côté de	x 50 "	=	72.200

1.303.650 Frs

1.303.650
+ 1.813.435

3.117.085 Frs

M. l'Adjoint ROUSSEAU attire l'attention de ses Collègues sur la différence des frais de chauffage qui existe entre l'opéra (3.736.443 frs) et le théâtre Sébastopol (1.507.799 frs), le chauffage de ce dernier établissement étant réalisé directement par la Ville, l'autre étant effectué par "Chauffage Service".

M. COTTINET remarque toutefois que l'organisation du travail, établie la saison dernière (toutes les répétitions se faisant uniquement à l'opéra jusqu'au vendredi), a permis le ralentissement du chauffage au théâtre sébastopol. Il en est certainement résulté une économie appréciable.

Divers membres de la Commission se plaignent du froid qui règne généralement à l'opéra - une enquête sera faite afin de remédier à cet état de choses.

Engagement d'un bibliothécaire supplémentaire

M. VANDERDONCKT attire l'attention de la Commission sur le cas de M. GALLE, un de nos anciens musiciens, violoniste de talent, qui a été douloureusement éprouvé lors des bombardements de Lille-Délivrance au cours desquels il a perdu deux enfants et a été sinistré 100 %; actuellement l'intéressé qui a subi un choc moral, n'est pas en état de reprendre son métier.

M. VANDERDONCKT demande s'il ne serait pas possible d'employer M. GALLE en qualité de bibliothécaire.

Actuellement, M. RENART assure cet emploi en plus de la régie d'orchestre et de son poste de tuba. Ce cumul de fonctions est préjudiciable à la bonne marche du travail, M. RENART ne pouvant, évidemment, être présent continuellement au théâtre (matin, après-midi, soir)

M. l'Adjoint aux Beaux Arts donne son accord, à titre d'essai, de M. GALLE, en qualité de bibliothécaire assurant le service de 9 h à 12 h et de 14h à 18h aux appointements mensuels de 30.000 frs. L'intéressé sera également chargé du travail des coupures sur les partitions.

M. RENART continuera le service de bibliothécaire le soir et assurera, comme par le passé, l'emploi de régisseur d'orchestre et de tuba.

Création d'une caisse de secours -

Sur intervention de M. le Docteur DEFAUX, une nouvelle discussion s'ouvre au sujet de la constitution d'une Caisse de Secours alimentée, d'une part par le Personnel artistique des théâtres, d'autre part par la Ville.

Différents moyens sont envisagés pour l'apport de fonds nécessaires à son fonctionnement.

Une représentation pourrait être donnée à son profit/comme cela se fera pour la "Presse" et une collaboration pourrait être tentée avec la Radiodiffusion pour la diffusion de certains spectacles. A ce sujet, il serait fait appel à la compréhension du personnel en ce qui concerne l'abandon des 10% régulièrement perçus pour la participation aux émissions.

Ces différents projets seront étudiés.

Le contrôleur financier demande qu'une fois arrêtées les mesures envisagées soient nettement définies dans le Cahier des Charges afin de rester dans la légalité.

Appointements des Directeurs -

Un débat s'ouvre au sujet des appointements à accorder au Directeur artistique du Théâtre Sébastopol. M. ROMBAUT envisage une rétribution mensuelle de 80.000 frs mais l'intéressé demande la parité avec le traitement accordé au Directeur de la musique, traitement qui était, la saison dernière, de 90.000 frs par mois -; cette somme représente également les appointements de M. COTTINET.

Un réajustement s'impose. M.M. VANDERDONCKT et COTTINET se retirent successivement.

.../

Après discussion, les décisions suivantes sont prises à l'unanimité.

Appointements de M. COTTINET, Directeur Général des Théâtres,

100.000 frs par mois pendant 10 mois

(Afin de tenir compte du temps nécessaire à la préparation de la saison et à la régularisation de celle-ci.)

Appointements de M. VANDERDONCKT, Directeur artistique du Théâtre Sébastopol,

assurant la conduite de certaines opérettes, 90.000 frs

par mois pendant 8 mois,

Toutefois, dans le but de maintenir la hiérarchie, il ne peut être question de faire bénéficier le directeur de la musique de l'augmentation de salaire de 10 % accordée au personnel, le traitement de M. ALLPRESS étant actuellement de 90.000 Frs.

Cette remarque amène une décision semblable pour les autres chefs de service :

Régisseurs Généraux, metteurs en scène (MM. DELMAS et DUVIVIER)

Maître de ballet (M. CERULLO).

+ +

M. DOLLE demande de régulariser sa situation :

En tant que Contrôleur financier et comptable, il recevait depuis plusieurs années, une indemnité mensuelle de 7.500 frs par mois ; la saison dernière, M. le Professeur PAGET, Président de la Commission de Contrôle, avait bien voulu porter cette indemnité à 10.000 Frs. L'absence de réunion n'avait pas permis la régularisation de cette décision que ratifiée, à l'unanimité, la nouvelle Commission de Contrôle.

+

+ +

M. l'Adjoint aux Beaux Arts propose de réunir la Commission vers le 15 Septembre prochain.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 50.

156/359

INITIATIVES ET SUGGESTIONS.

Opérette.

Les leçons tirées de l'expérience du passé nous obligent à revenir à l'utilisation des troupes sédentaires, condition indispensable à la qualité des spectacles.

Le travail de théâtre est avant tout un travail d'équipe et les éléments participant à la présentation d'un spectacle doivent, pour en assurer la perfection, être intimement soudés, et, pour ce faire, travailler ensemble en permanence dans l'amitié et l'émulation.

Il est déraisonnable de faire répéter un embryon de troupe pendant plusieurs jours pour la compléter la veille de la représentation par des éléments essentiels tels que le premier ténor, premier baryton, premier comique ou première chanteuse.

La cohésion indispensable à l'obtention de la qualité^{ne} peut, dans ces conditions, et quelle que soit la valeur des éléments tardivement intervenus, être réalisée.

Si l'on se réfère aux grands spectacles parisiens, tant en ce qui concerne l'opérette que la comédie, on constate que la préparation des ouvrages commence plusieurs mois avant la première représentation, d'où perfection dans la valeur de la production. A plus forte raison, dans une localité comme Lille où s'affirme l'impérieuse nécessité de varier les spectacles pour s'assurer un minimum de recette.

Il n'est pas question, bien entendu, de supprimer radicalement les artistes en représentation (loin s'en faut) mais des dispositions doivent être prises pour que ces artistes, qui seront toujours de valeur, puissent répéter, et, par conséquent, faire corps avec les éléments constituant l'ossature de la troupe.

Beaucoup de spectateurs ont déserté nos salles municipales sans pouvoir souvent donner d'explication^{précise} de leur désaffection. Cette désaffection ne résulte cependant pas d'un désintéressement des spectacles lyriques, mais, sans qu'ils s'en rendent compte, d'un malaise provoqué par un manque de rythme, un manque de facilité et de spontanéité dans l'exécution des ouvrages.

D'autre part, il serait judicieux, compte tenu des jours creux, d'affecter l'un de ceux-ci, et chaque semaine, à une représentation populaire de qualité à la portée des bourses modestes qui sont nombreuses et pour qui le théâtre est une distraction de choix mais, hélas, prohibitive en raison du prix élevé.

Nous pourrions, à cet égard, nous inspirer d'une grande ville Belge d'expression Française.

Cette ville donne des représentations dites très justement "d'expansion artistique" à des prix accessibles aux spectateurs de condition modeste.

Nous nous devons d'examiner les conditions dans lesquelles de tels spectacles pourraient être produits dans notre ville.

Prenant pour bases les programmes établis par Monsieur COTTINET, et dont, étant donnés les engagements pris, nous ne pouvons nous départir, je propose d'apporter les aménagements suivants :

- 1^o) du 24.9 au 14.10.55. La danseuse aux étoiles avec, bien entendu, les artistes contactés.
- 2^o) du 15.10.55 au 15.4.56 Troupe sédentaire.
- 3^o) du 16.4.56 au 6.5.56 Andalousie avec, forcément, les artistes contactés.

Les frais entraînés par l'utilisation des artistes actuellement contactés pour l'exécution des oeuvres prévues, s'élèveront à :

(Je prends pour exemple les trois principaux artistes)
dans la Belle Hélène.

Baryton	20 x 3 =	60.000.
1 ^{ère} chanteuse	20 x 3 =	60.000.
2 ^{ème} des premières	15 x 3 =	45.000.
Déplacements Lille - Paris	4 x 2 =	8.000.
		<u>173.000.</u>

.../

Dans La Veuve Joyeuse

Baryton	40 x 3 =	120.000
Ière chanteuse	25 x 3 =	75.000
2 ^e "	15 x 3 =	45.000
Déplacement Lille-Paris.	4 x 2	8.000
		<hr/>
		248.000

dans Le Margoton du Bataillon

I chanteuse	15 x 3 =	45.000
I Lille-Paris		4.000
		<hr/>
		49.000

dans Paganini

Baryton	30 x 3 =	90.000
Chanteuse	20 x 3 =	60.000
2 Lille-Paris		8.000
		<hr/>
		158.000

dans La Fille du Tambour Major

Baryton	20 x 6 =	120.000
I chanteuse	15 x 6 =	90.000
2 Lille-Paris		8.000
		<hr/>
		214.000

dans Premier Rendez-vous

I première chanteuse	15 x 6 =	90.000
----------------------	----------	--------

Mousquetaires au Couvent

Baryton	25 x 7 =	175.000
Ière chanteuse	20 x 7 =	140.000
2ème "	15 x 7 =	105.000
3 Lille-Paris	4 x 3 =	12.000
		<hr/>
		432.000

Danse des Libellules

Baryton	25 x 3 =	75.000
Ière chanteuse	20 x 3 =	60.000
2 Lille-Paris	4 x 2 =	8.000
		<hr/>
		143.000

Auberge du Cheval Blanc

Baryton	20 x 16 =	320.000
Chanteuse	20 x 16 =	320.000
2ème chanteuse	15 x 16 =	240.000
3 Paris-Lille	4 x 3 =	12.000
		<hr/>
		892.000

3 Jeunes Filles Nues

I Chanteuse	15 x 3 =	45.000
I déplacement		4.000
		<hr/>
		49.000

Pour Toi

I Baryton	30 x 8 =	240.000
I Chanteuse	20 x 8 =	160.000
2 déplacements	4 x 2 =	8.000
		<hr/>
		408.000

Les Saltimbanques

I Baryton	20 x 7 =	140.000
I 1 ^{re} chanteuse	20 x 7 =	140.000
I 2 ^e de	7 x 7 =	49.000
2 déplacements	4 x 2 =	8.000
		<hr/>
		337.000

Comtesse Maritza

I Baryton	25 x 3 =	75.000
I chanteuse	25 x 3 =	75.000
2 déplacements	4 x 2 =	8.000
		<hr/>
		158.000

Chansons de Paris

I Baryton	20 x 6 =	120.000
I Chanteuse	20 x 6 =	120.000
2 déplacements	4 x 2 =	8.000
		<hr/>
		248.000

Carolina

I Baryton	30 x 3 =	90.000
I chanteuse	15 x 3 =	45.000
I déplacement (ou deux éventuellement)	=	4.000
		<hr/>
		139.000

Cocarde de Mimi Pinson

I Baryton	20 x 3 =	60.000
I chanteuse	20 x 3 =	60.000
2 déplacements	4 x 2 =	8.000
		<hr/>
		128.000

Mariage d'amour ou Casanova

I Baryton	40 x 8 =	320.000
I Chanteuse	20 x 8 =	160.000
2 déplacements	4 x 2 =	8.000
		<hr/>
		488.000

Le Voyage en Chine

I Baryton	30 x 3 =	90.000
I chanteuse	15 x 3 =	45.000
2 déplacements	4 x 2 =	8.000
		<hr/>
		143.000

En résumé :

La Belle Hélène	173.000
La Veuve Joyeuse	248.000
La Margoton du Bataillon	49.000
Paganini	158.000
La Fille du Tambour Major	214.000
1er Rendez-Vous	90.000
Les Mousquetaires au Couvent	432.000
La Danse des Libellules	143.000
L'Auberge du Cheval Blanc	892.000
3 Jeunes Filles Nues	49.000
Pour Toi	408.000
Les Saltimbanques	337.000
Comtesse Maritza	158.000
	<hr/>

à reporter 3.351.000

.....

Report	3.351.000
Chansons de Paris	248.000
Carolina	139.000
La Cocarde de Mimi Pinson	128.000
Mariage d'amour	488.000
Le Voyage en Chine	143.000
	<hr/>
	4.497.000
	<hr/> <hr/>

Ceci étant exposé, les mêmes employés à la saison, troupe sédentaire constituée, coûteraient pour la même période, c'est-à-dire 6 mois :

Baryton	200.000 x 6	1.200.000
Ère chanteuse	200.000 x 6	1.200.000
2 ^e des premières	180.000 x 6	1.080.000
6 déplacements	4.000 x 6	24.000
			<hr/>
			3.504.000
			<hr/> <hr/>

Je précise qu'un baryton de grand choix, comme Jean DELACROIX dont la classe est internationale, contacté dans des délais raisonnables, aurait accepté d'apporter son concours pour 12 représentations au salaire mensuel de 160.000 Frs.

De même que l'excellent artiste qu'est Henri COUSSY qui vient de terminer avec éclat sa deuxième saison consécutive au Grand Théâtre de Strasbourg au salaire mensuel de 160.000 aurait certainement accordé sa participation aux Théâtres de Lille dans les mêmes conditions.

La conclusion est péremptoire : Travail mieux coordonné et rendement supérieur. Economie certaine se chiffrant au minimum à un million de francs.

THEATRE de l'OPERA

PROJET de REPERTOIRE

SAISON 1955 - 1956

Dates	Ouvrages	Principaux Artistes contactés	Prévisions budgétaires	Observations	
13 octobre	<u>LA DAMNATION DE FAUST</u> -reprise-	chanteuse ténor basse	SEGALA HECTOR CABANEL	50.000 65.000 35.000	participation du Choral LES XXX forfait 60.000 Roux pas libre
20 octobre	<u>CARMEN</u>	chanteuses ténor baryton	DISNEY FRANCE GALLIA GIOVANNETTI	45.000 20.000 45.000 45.000	Delvaux pas libre Huylbroeck demande 90.000
27 octobre	<u>MANON</u>	chanteuse ténor basse baryton	RIVIERE instance LEGAY CABANEL REGARD	75.000 35.000 25.000	Brumaire pas libre Bourgues pas libre
3 novembre	<u>WERTHER</u>	chanteuses ténor baryton	DISNEY BARROT HECTOR REGARD	45.000 15.000 65.000 25.000	
10 novembre	relâche - La Fille du Tambour Major au Sébastopol				
17 novembre	<u>LE TROUVERE</u> -reprise-	chanteuses ténor baryton basse	DELVAUX DAPHNIS instance BRASCHI NOUGARO TOMATIS	40.000 60.000 45.000 45.000	Lucazeau pas libre Ugo Ugaro pas libre
24 novembre	<u>FAUST</u>	chanteuses ténor instance basse baryton	GUIOT BARROT DEPRAZ MASSARD	40.000 15.000 50.000 30.000	Noré pas libre
1 ^{er} décembre	<u>SOIREE de BALLETS</u> Programme : (Symphonie en ut Bizet (Istar Vincent d'Indy (Les 2 Pigeons Messenger Ière Danseuse Etoile (instance)				Maryelle Krempff pas libre



Dates	Ouvrages	Principaux Artistes contactés	Prévisions budgétaires	Observations
8 décembre	<u>THAIS</u>	chanteuses RIVIERE Freda BETTI basse CABANEL ténor THAW	45.000 20.000 35.000 35.000	Michel Roux pas libre
14 & 15 déc. 2 ou 3 R.ions	<u>BLANCHE NEIGE</u> (instance) -création à Lille-	chanteuses ----- LAFAYE ténor GAILLAN basse MORLIER	40.000 35.000 25.000	Madeleine Gorge pas libre
22 décembre	<u>relâche</u> - L'Auberge du Cheval Blanc au Sébastopol			
29 décembre	<u>MADAME BUTTERFLY</u>	chanteuses SUNAHARA Maggy JACQUES ténor LAURENS baryton REGARD	80.000 18.000 65.000 25.000	Bourgues & Huberty pas libres
5 janvier	<u>LAKME</u>	chanteuses LOUVAY Maggy JACQUES desclauzas GERMAIN ténor LEGAY basse ROUX	40.000 18.000 12.000 75.000 40.000	Mado Robin pas libre (100.000)
12 janvier	<u>GUILLAUME TELL</u> -reprise-	chanteuses LUCAZEAU BARROT ténor DELHAYE baryton (instance) basse GIBAND	50.000 15.000 55.000 25.000	De Guise pas libre Nougaro d ^e
19 janvier	<u>FAUST</u>	chanteuses BRACHET Siebel (instance) desclauzas NOTTI PAGES ténor LEGAY basse CABANEL baryton DOUCET	50.000 15.000 70.000 35.000 40.000	
26 janvier	<u>LE FOU</u> de Landowski - création " en instance			

Dates	Ouvrages	Principaux Artistes contactés	Prévisions budgétaires	Observations
2 février	<u>LE BARBIER de SEVILLE</u>	chanteuse JOURFLIER desclauzas NOTTI PAGES baryton MASSARD basse DEPRAZ ténor SENECHAL Bartholo G. MORYN	60.000 15.000 40.000 40.000 45.000 30.000	Mado Robin demande 100.000
9 février	<u>LES CONTES d'HOFFMANN</u>	chanteuses LOUVAY TARN ténor GATTO basse CABANEL	40.000 40.000 50.000 35.000	Michel Roux pas libre
16 février	<u>HERODIADE</u>	chanteuses CLARY SEGALA ténor DELHAYE baryton DENS basse DEBOUVER	30.000 50.000 55.000 75.000 25.000	pas de réponse de Camart
23 février	<u>MIREILLE</u>	chanteuses FRANCE Maggy JACQUES ténor RIALLAND baryton NOUGARO basse ROUX	25.000 18.000 40.000 45.000 40.000	
1er mars	<u>LA TOSCA et un Ballet</u>	chanteuse DAPHNIS ténor LEGAY basse CABANEL (instance)	35.000 75.000	Michel Roux pas libre
8 mars	<u>CARMEN</u>	chanteuses ----- DAPHNIS ténor GATTO baryton (instance)	25.000 50.000	Delvaux pas libre
15 mars	<u>FAUST</u>	chanteuses DAPHNIS Siebel (instance) desclauzas de ténor NORE (instance) basse RICO de baryton NOUGARO de	35.000	

Dates	Ouvrages	Principaux Artistes contactés	Prévisions budgétaires	Observations
22 mars	<u>SOIREE de BALLETS</u>			
	Programme :	<ul style="list-style-type: none"> (Le Lac des Cygnes (Le Tricorne (Danses Polovtziennes (Le Boléro 	<ul style="list-style-type: none"> Tchaïkowsky Manuel de Falla Borodine Ravel 	
	avec les Danseurs Espagnols SOL Y SOMERA			
28 ou 29mars	<u>JEANNE AU BUCHER</u> (instance) de Paul Claudel - Musique de Honegger -création-			
Pâques - clôture de la saison ?	<u>CASANOVA</u> (instance)			

156/359

THEATRE SEBASTOPOL

PROJET de REPERTOIRE

SAISON 1955 - 1956

Dates	Ouvrages	Principaux Artistes contactés	Prévisions budgétaires	Observations
24/9 au 10/10 15 R.ions	<u>LA DANSEUSE AUX ETOILES</u> - création à Lille - opérette à gd spectacle	baryton BOIREAU gd 1 ^o Com. NADON 1 ^o Chant. Marina HOTINE desclauzas FUSIER	20.000 8.000 25.000 12.000	Delacroix pas libre Quertant d ^o location matériel décors et costumes
15 & 16/10 3 R.ions	<u>LA BELLE HELENE</u> - reprise -	baryton E. BERNARD ténor GAILLAN 1 ^o Chant. CHAMBARD 2 ^o Chant. RANSON gd 1 ^o Com. NADON	18.000 30.000 25.000 15.000 8.000	Bourgues & Huberty pas libres Murano pas libre Quertant pas libre
22 & 23/10 3 R.ions	<u>LA VEUVE JOYEUSE</u>	baryton Willy CLEMENT ténor Luc ARMON gd 1 ^o com. NADON 1 ^o Chant. REIDINGER (instance)	40.000 15.000 8.000	Quertant pas libre Révoil demande 70.000
29 & 30/10 3 R.ions	<u>LA MARGOTON DU BATAILLON</u> - création à Lille -	1 ^o Chant. BARROT desclauzas GERMAIN gd 1 ^o Com. NADON	15.000 10.000 8.000	
5 & 6/II 3 R.ions	<u>PAGANINI</u>	baryton E. BERNARD gd 1 ^o Com. NADON 1 ^o Chant. LUSSAS	18.000 8.000 20.000	Huberty pas libre
10 au 13/II 6 R.ions	<u>LA FILLE DU TAMBOUR MAJOR</u>	baryton E. BERNARD ténor MARTINI gd 1 ^o Com. QUERTANT 1 ^o Com. PLAISANT 1 ^o Chant. RANSON desclauzas GERMAIN	18.000 18.000 17.000 12.000 15.000 10.000	Demoulin pas libre
19 au 27/II 6 ou 8 R.ions	<u>PREMIER RENDEZ-VOUS</u> - création à Lille - opérette à gd spectacle	gd 1 ^o Com. QUERTANT 1 ^o Chant. RANSON desclauzas ALVAR	15.000 10.000	location matériel décors et costumes

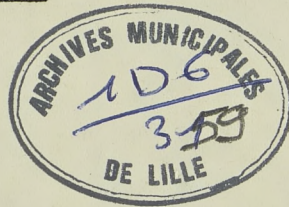
Dates	Ouvrages	Principaux Artistes contactés	Prévisions budgétaires	Observations
3 au 11/12 7 R.ions	<u>LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT</u> mise en scène renouvelée	baryton MAGE ténor MARTINI gd 1 ^o Com. PLAISANT 1 ^o Chant. LUSSAS 2 ^o Chant. BARROT desclauzas GERMAIN	25.000 18.000 12.000 20.000 15.000 10.000	QUERTANT pas libre décors & costumes de la Gaité Lyrique
17 & 18/12 3 R.ions	<u>LA DANSE DES LIBELLULES</u>	baryton (instance) gd 1 ^o Com. PLAISANT 1 ^o Chant. LUSSAS Attraction (instance)	12.000 20.000	Bourgues pas libre
24/12 au 15/1 16 R.ions	<u>L'AUBERGE DU CHEVAL BLANC</u> opérette à gd spectacle -reprise-	fantaisiste Luc Barney baryton DEMOULIN gd 1 ^o Com. QUERTANT 1 ^o Chanteuses GROMOVA BARROT Tyrolienne NORA 8 Tyroliens (instance) Piccolo (d ^o)	35.000 20.000 17.000 20.000 15.000 9.000	Delacroix pas libre location matériel décors & costumes
21 & 22/1 3 R.ions	<u>3 JEUNES FILLES NUES</u>	1 ^o Chant. BARROT desclauzas GHISLAIN gd 1 ^o Com. NADON	15.000 10.000 8.000	
28/1 au 6/2	<u>POUR TOI</u> opérette à gd spectacle	ténor GAILLAN 1 ^o Chant. (instance) 2 ^o Chant. MAUREY gd 1 ^o Com. NADON	30.000 20.000 8.000	location matériel décors et costumes
11 au 19/2 7 R.ions	<u>LES SALTIMBANQUES</u>	baryton DEMOULIN ténor MARTINI pingouin NADON 1 ^o Chant. NERAUD 2 ^o Chant RANSON Attraction LES CRADDOCKS	20.000 18.000 8.000 20.000 15.000 40.000	Juin demandait 35.000 Murano pas libre

Dates	Ouvrages	Principaux Artistes contactés	Prévisions budgétaires	Observations
25 & 26/2 3 R. ions	<u>COMTESSE MARITZA</u>	(baryton et Jean DARNEZ) (1 ^o Chant. Roberte JAN) gd. 1 ^o com. NADON desclauzas GERMAIN	50.000 8.000 10.000	
3 au 11/3 6 R. ions	<u>CHANSONS DE PARIS</u>	1 ^o Chant. RANSON desclauzas GERMAIN baryton DEMOULIN ténor MARTINI gd. 1 ^o com. NADON	15.000 10.000 20.000 18.000 8.000	Chambard pas libre
17 & 18/3 3 R. ions	<u>LOULLI</u> -- reprise --	1 ^o Chant. RIEDINGER (instance) 2 ^o Chant. RANSON desclauzas GHISLAIN baryton (instance) gd. 1 ^o Com. NADON	15.000 10.000 8.000	
24 & 25/3 3 R. ions	<u>LA COCARDE DE MIMI PINSON</u>	1 ^o Chant. JAULIN desclauzas (instance) baryton DEMOULIN gd. 1 ^o Com. NADON	20.000 20.000 8.000	Delacroix pas libre
31/3 au 8/4 8 R. ions	Spectacle en instance			Mariages d'Amour, prévu pour cette période, n'est pas possible pour 1955/1956
14 & 15/4 3 R. ions	<u>LE VOYAGE EN CHINE</u> -- reprise --	ténor MARTINI baryton G. MORYN 1 ^o Com. NADON 1 ^o Chant. BARROT desclauzas GERMAIN	18.000 30.000 8.000 15.000 10.000	Quertant pas libre
21/4 au 14/5 15 R. ions	<u>ANDALOUSIE</u> Opérette à grand spectacle	ténor René MOREL baryton DELACROIX gd. 1 ^o Com. NADON 1 ^o Chanteuses Gise MEY TRANTOUL desclauzas Andrée MOREAU	25.000 20.000 8.000 20.000 20.000 12.000	Hirigoyen (30.000) pas libre location matériel décors & costumes

Ville de Lille

Lille, le 1er Septembre 1955

Théâtres municipaux



Mon Cher Collègue,

Je vous serais infiniment obligé de bien vouloir assister à la réunion de la Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux qui aura lieu, en mon Cabinet, à l'Hôtel de Ville, le mercredi 7 Septembre prochain, à 17 h. 30.

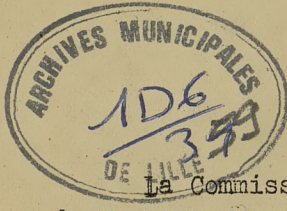
Ordre du Jour

- Plan de décentralisation lyrique
- Enseigne lumineuse
- Représentations populaires
- Réorganisation de l'Orchestre
- Organisation du Service des Machinistes et des Electriciens (remplacements)
- Questions diverses.

Veillez agréer, Mon Cher Collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président
de la Commission de Contrôle,

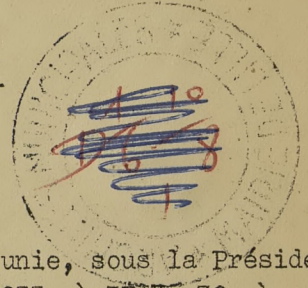
G. ROMBAUT.



COMMISSION DE CONTROLE DES THEATRES MUNICIPAUX

Réunion du 7 Septembre 1955

Procès-verbal n° 29



La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie, sous la Présidence de Me ROMBAUT, Adjoint aux Beaux-Arts, le mercredi 7 septembre 1955, à 17 h. 30, à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. l'Adjoint.

Etaient présents :

MM. DEFAUX, Adjoint au Maire
LUSSIEZ, Adjoint au Maire, en remplacement de M. BERTRAND.
HAMY, Conseiller Municipal
Me MARTINACHE, Conseiller Municipal
M. DELETOMBE, Chef de Division à la Préfecture représentant M. le Préfet du Nord.

Assistaient également à la réunion :

M. COTTINET, Directeur général des Théâtres Municipaux.
VANDERDONCKT, Directeur artistique au Théâtre Sébastopol
DOLLE, Contrôleur financier des Théâtres Municipaux
Mme LEMAHIEU, Secrétaire des Théâtres Municipaux, Secrétaire de séance.

Excusés :

MM. BERTRAND, Adjoint au Maire
ROUSSEAUX d^e
Mmes CORDONNIER, Conseiller Municipal
DEFLINE d^e
M. LANDREA d^e

Avant de commencer la séance, M. l'Adjoint aux Beaux-Arts présente les excuses de Mme CORDONNIER, M. LANDREA, Conseillers Municipaux, de MM. ROUSSEAUX et BERTRAND, Adjoints, ce dernier, souffrant, ayant délégué ses pouvoirs à M. l'Adjoint LUSSIEZ.

Me ROMBAUT assure celui-ci de toute sa sympathie; toutefois, il observe que les remplacements, dans les réunions de Commission, ne sont pas réguliers. Il prie néanmoins les Membres présents d'accueillir amicalement M. LUSSIEZ parmi eux mais fait des réserves pour le principe et pour l'avenir.

Me ROMBAUT dit ensuite la désagréable surprise qu'il a eue le matin même, au sujet d'un article publié par le journal "Nord-Eclair", reproduisant textuellement une partie du P.V. de la réunion de la Commission de Contrôle du 4 Juillet dernier, concernant le tableau de la troupe et le programme prévu la saison prochaine.

Cette publication est d'autant plus regrettable que, dans le but de ne faire aucun favoritisme, tous les représentants des journaux locaux ont été indistinctement invités à une Conférence de Presse qui doit se réunir le lendemain, soit le jeudi 8 Septembre à 11 h. 30 au bureau de M. COTTINET.

Espérant que les indiscretions de ce genre ne se renouvelleront pas, Me ROMBAUT passe à l'ordre du jour.

DECENTRALISATION LYRIQUE.-

Afin d'éclairer les Membres de la Commission sur ce point, Me ROMBAUT retrace d'abord les grandes lignes de la Décentralisation telle qu'elle se présentait il y a quelques années: en contrepartie d'avantages au point de vue artistique, des servitudes

matérielles considérables nous étaient imposées par l'Etat qui, à l'origine, devait nous accorder une subvention de 50 % des dépenses effectuées.

Un personnel nombreux nous était imposé, nous étions dans l'obligation de jouer un certain répertoire et de faire une création mondiale chaque saison. Les charges qui résultaient de cette situation étaient énormes et en augmentation croissante mais le montant de la subvention restait inchangé de sorte que ce n'était plus un pourcentage qui nous était accordé mais un taux fixe de 1.000.000 par mois, soit 12.000.000 par an (le personnel étant employé à l'année).

Des démarches furent entreprises, sans résultat, auprès du Ministère de l'Education Nationale. Finalement, nous dûmes renoncer à la Décentralisation telle qu'elle se présentait à l'époque.

Actuellement, la situation est tout à fait différente. Durant l'été, MM. COTTINET et VANDERDONCKT, en plein accord avec Me ROMBAUT, ont été en rapport avec les "ARTS ET LETTRES" et notamment avec M. LAMY, Directeur du Grand Théâtre de NANCY, qui s'occupe activement de Décentralisation.

Dans le but de favoriser la création d'oeuvres nouvelles, et notamment de celles émanant d'auteurs régionaux (cette dernière condition n'étant cependant pas obligatoire), l'Etat accepte d'accorder son aide aux Villes faisant partie du plan de Décentralisation dans les conditions suivantes :

Tout ouvrage proposé doit être, au préalable, soumis à un Comité de lecture, composé de personnalités compétentes (Directeurs faisant partie de cette Décentralisation, musiciens sur le plan national). En cas d'acceptation par ce Comité, un devis global comprenant les cachets d'artistes, les voyages, les frais de décors, de costumes et d'accessoires, doit être soumis à l'approbation d'une Commission Financière.

Ces deux formalités accomplies et l'ouvrage étant accepté définitivement, l'Etat prend à sa charge l'entière totalité des frais pour la création. Il est précisé que les décors et costumes restent ensuite la propriété de la Ville.

Les frais d'artistes en représentation sont pris en charge par l'Etat pour la première séance. La Ville encaisse la première recette et règle seulement les cachets d'artistes employés aux représentations suivantes.

D'autre part, des échanges peuvent être faits entre les Villes faisant partie du plan de décentralisation. Dans ce cas, l'Etat prend en charge les frais de déplacement (plateau, voyages, défraiements, transport des décors et costumes) mais pour une seule représentation dans une même ville. La recette entière de ce premier spectacle est acquise au théâtre qui a à régler seulement les frais des séances suivantes, en ce qui concerne les cachets d'artistes.

Le nouveau plan de décentralisation ne comporte donc, pour la Ville, aucune obligation. Seuls les avantages peuvent en être retenus.

Enfin, une subvention de 1 million, à titre de crédit de fonctionnement, nous sera attribuée en remplacement de celle de 300.000 frs accordée précédemment.

Me ROMBAUT précise que M. le Maire a été consulté à ce sujet et a donné un avis favorable.

Une réunion très importante des Villes faisant partie du plan de décentralisation aura lieu à Paris le 23 Septembre prochain. M. le Maire y assistera si ses obligations le permettent. M. l'Adjoint aux Beaux-Arts se propose d'y assister également en compagnie de MM. COTTINET et VANDERDONCKT.

+

+ +

M. COTTINET fait part ensuite de ses projets, dans le cadre de la Décentralisation, pour cette saison. Deux créations seront faites au Théâtre de l'Opéra :

1) - le 26 Janvier 1956 - Le FOU de Landowski.

Pour cette unique représentation, la totalité des frais sera prise en charge par le Ministère des Arts et Lettres. Seul l'orchestre sera à régler par nos soins.

2) - Les 31 Mars, 1^{er} et 2 Avril 1956 - CASANOVA - opérette à grand spectacle, musique de Val - Berg. Cinq représentations seront donc données de cet ouvrage. Comme précédemment, la "Première" sera entièrement payée par les Beaux-Arts. Les défraiements du second jour seront également pris en charge par le Ministère et nous n'aurons donc à régler que le plateau de cet ouvrage pour les 2^e, 3^e, 4^e et 5^e représentations, soit :

cachets par séance 297.000.

charges sociales

par séance 35.640.

332.640. x 4 = I.329.560 Frs

Les frais de transport des décors et costumes seront à la charge des Beaux-Arts.

M. COTTINET signale que l'opérette "CASANOVA" ne pourra être jouée au Théâtre Sébastopol, l'envergure du spectacle et sa plantation nécessitant un très grand plateau. Pendant cette période, notre troupe sera employée au Théâtre Sébastopol où nous présenterons une autre opérette à grand spectacle "TOI C'EST MOI".

D'autre part, M. COTTINET indique que la création de "BLANCHE-NEIGE" prévue cet hiver, à l'Opéra de Lille, sera reportée à la saison prochaine, afin de bénéficier de l'aide de l'Etat.

Enfin, M. VANDERDONCKT précise que dans le cadre de la décentralisation, des reprises peuvent également être effectuées avec participation de l'Etat à concurrence de 80 % des frais engagés. C'est ainsi que la ville de MARSEILLE, qui a présenté FAUST dans une mise en scène renouvelée, a touché 5.900.000.Frs pour la confection de décors et costumes.

Il indique, entre autres, que la Ville de NANCY a touché, pour la création de CASANOVA, une subvention de 7.000.000.- après révision du devis primitivement fixé à 6.400.000.-

x

x x

ENSEIGNE LUMINEUSE (Théâtre Sébastopol).

M. l'Adjoint aux Beaux-Arts fait part des démarches effectuées par M. VANDERDONCKT auprès d'un établissement de Tourcoing, au sujet de l'installation d'une enseigne lumineuse au Théâtre Sébastopol. Il donne lecture d'une lettre, en date du 1^{er} Août dernier, émanant de cette Firme :

"Faisant suite à la conversation que vous avez eue avec notre Directeur de notre Agence de Roubaix nous vous informons que nous serions disposés à vous fournir les lettres permettant d'assurer une enseigne lumineuse au Théâtre Sébastopol pour la saison théâtrale, aux conditions suivantes :

" 1^o Serrurerie

" Votre serrurier habituel devra vous fournir et poser des rails qui sont nécessaires à l'accrochage des lettres.

.../

" 2° Transformateurs

" Afin d'alimenter les lettres lumineuses des programmes interchangeable, il est nécessaire de prévoir les transformateurs suivants :

" 4 transformateurs	15.000 V. 25 mA. à 25.000 l'un soit	Fr	100.000
" 2 transformateurs	12.000 V. 25 mA. à 23.000 l'un soit	Fr	46.000
" 2 transformateurs	10.000 V. 25 mA. à 20.000 l'un soit	Fr	40.000
" 1 transformateur	6.000 V. 25 mA.	Fr	17.000
"			-----
"		Fr	203.000
"			
"			+ taxes

" Une facture en triple exemplaire vous sera fournie en ce qui concerne ces transformateurs.

" Si vous le désirez, nous pouvons vous louer ces transformateurs au prix hebdomadaire de Fr 2.200

" + taxes

" 3° Ligne Basse tension

" Votre Electricien sera chargé de nous préparer une ligne basse tension 110 Volts courant alternatif avec trois sorties distinctes.

" 4° Location des lettres

" Nous vous louerons nos lettres interchangeables standards. tôle et tubes rouges.

" Pour le titre du film : Haut. des lettres 1 mètre

" Pour les noms d'artistes : Haut. des lettres 0m 50

" PRIX DE LOCATION HEBDOMADAIRE Fr 8.000

" + taxes

" 5° Changement de texte

" La pose des lettres pourra être effectuée par les soins de votre opérateur à chaque changement de texte. Pour cela nous lui donnerons toutes indications utiles. D'ailleurs nous nous chargerons de poser les deux ou trois premiers programmes de façon à bien mettre au courant votre employé.

" Si vous le désirez, la pose des lettres peut être effectuée par notre personnel.

" La dépense à envisager pour ce travail est de Fr 2.500

" + taxes

" A titre d'essai et sans engagement de part et d'autre, nous serions disposés à vous fournir gratuitement la publicité de votre premier spectacle, soit pendant la période du 22 SEPTEMBRE AU 10 OCTOBRE 1955 inclus.

" CONDITIONS DE PAIEMENT

" En ce qui concerne la vente: 1/2 à la commande

" I/2 à la livraison

" Chaque fin de mois sur présentation de facture en ce qui concerne la location."

Me ROMBAUT estime qu'il y aurait lieu de faire l'achat des transformateurs. La Commission est d'accord et l'ensemble des propositions faites par l'AGENCE SELCT" est adopté à l'unanimité.

ECLAIRAGE (Opéra)

Le style de notre Opéra ne pouvant se prêter à ce genre de publicité lumineuse,

.../

M. COTTINET propose d'intensifier l'éclairage et d'illuminer le bâtiment comme cela se fait aux jours fériés. Me ROMBAUX approuve cette demande et suggère également d'éclairer les panneaux d'affichage.

NETTOYAGE

M. COTTINET attire l'attention de M. l'Adjoint aux Beaux Arts sur l'état de malpropreté des trottoirs et du perron de l'Opéra. Il est évident que le concierge de cet établissement ne peut être rendu responsable de l'entretien extérieur du théâtre qui est très important et il demande s'il ne serait pas possible de revenir à ce qui était pratiqué avant la guerre, c'est-à-dire de faire assurer le travail par les Services de la Propreté Publique. La même mesure pourrait être étendue au Théâtre Sébastopol. Me ROMBAUT partage ce point de vue et donne des instructions pour que la question soit posée à M. l'Adjoint VAN WOLPUT, chargé de ce service.

M. COTTINET rappelle l'état défectueux du perron de l'Opéra : son affaissement à certains endroits provoque de nombreuses flaques d'eau au moment des pluies, d'où un mécontentement justifié du public.

La question du plancher de scène de ce théâtre est également évoquée. Me ROMBAUT indique que des crédits sont prévus et que ces travaux (nivellement du perron et renouvellement du plancher de scène avec rétablissement des costières) seront entrepris dès la fin de la saison, soit en mai 1956.

X

X X

REPRESENTATIONS POPULAIRES

Me ROMBAUT passe la parole à M. VANDERDONCKT qui s'est occupé de la question. Des renseignements ont été demandés à différents Directeurs et notamment au Théâtre Royal de LIEGE qui a envoyé une documentation :

Trois tarifs sont appliqués dans ce théâtre :

- a) - tarif ordinaire de semaine = 60 frs belges aux fauteuils d'orchestre
- b) - tarif de dimanche matinée = 82 frs " " "
- c) - tarif du dimanche soirée = 90 frs " " "

Une représentation populaire est donnée par semaine (opérette ou opéra-comique) au demi-tarif du prix ordinaire de semaine, soit donc 30 frs belges.

En ce qui concerne le Théâtre Sébastopol; M. VANDERDONCKT propose de donner une représentation populaire, à demi-tarif, le samedi soir ayant remarqué, la saison dernière, que ce jour là ne réunissait qu'une demi-salle en général.

Après un assez long échange de vues, il est décidé de réserver, à titre d'essai, un samedi par mois pour ces représentations mais, souligne M. COTTINET, seuls les ouvrages du répertoire courant pourront être présentés, les contrats passés avec les Maisons d'Editions nous interdisant absolument de diminuer le prix des places pour les opérettes à grand spectacle.

Me ROMBAUT précise toutefois que l'étude de cette question sera poursuivie en s'inspirant des premiers résultats obtenus.

X

X X

REORGANISATION DE L'ORCHESTRE

M. l'Adjoint aux Beaux Arts expose la situation de l'orchestre dont la composition, la saison dernière, était la suivante :

1 ^{er} violons	8	Clarinettes	2	
2 ^{es} violons	4	Bassons	2	
Altos	4	Cors	3	
Violoncelles	5	Trompettes	3	
Contrebasses	4	Trombones	3	
Flûtes	2	Tuba	1	
Hautbois	1	Timbales	1	
Harpe	1	Batterie	1	= 45 musiciens

Cette répartition manque d'équilibre, estime M. VANDERDONCKT, qui propose le remaniement suivant pour les représentations d'Opéra

1 ^{er} violons	10	Clarinettes	3	
2 ^{es} violons	8	Bassons	2	
Altos	6	Cors	4	
Violoncelles	6	Trompettes	3	
Contrebasses	4	Trombones	3	
Flûtes	2	Tuba	1	
Hautbois	2	Timbales	1	
Harpe	1	Batterie	1	= 57 musiciens

Il a sollicité, à ce sujet, ^{l'avis} Me LANNNOY, Directeur de notre Conservatoire de Musique, qui a fait parvenir la réponse suivante :

"En réponse à votre lettre du 15 Juillet dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'approuve entièrement votre projet de réorganisation de l'orchestre des Théâtres de Lille.

En effet, il est absolument impossible d'exécuter correctement les ouvrages lyrique du ^{répertoire} avec la composition déséquilibrée de l'orchestre actuel. J'y relève notamment 1 hautbois, 3 cors et 2 trombones pour les "vents", alors que la plupart des opéras et opéras-comiques sont écrits pour 2 hautbois, 4 cors et 3 trombones au minimum!. D'autre part, le quatuor (cordes) est non seulement déséquilibré (puisque nous y trouvons 4 seconds violons contre 4 contrebasses, ce qui est un non sens) mais est beaucoup trop faible comparativement aux "vents", d'où manque total d'homogénéité de l'ensemble.

En conséquence, j'estime qu'il serait infiniment souhaitable que la Commission de Contrôle approuve le projet de réorganisation d'orchestre que vous me soumettez, c'est à dire :

"CORDES"

1 ^{er} violons	10	(ceux-ci devant dominer les "vents dans les Tutti)
2 ^{es} violons	8	(très importants dans les ouvrages du répertoire)
Altos	6	(au minimum)
Violoncelles	6	(pour l'équilibre)
Contrebasses	4	(inchangé)

.../

" VENTS "

Flûtes	2	(inchangé)
Hautbois.....	2	(au lieu de 1)
Clarinettes.....	3	(dont un pouvant jouer la clarinette-basse à l'Opéra et deux le saxophone, employé dans toutes les opérettes modernes)
Bassons.....	2	
Cors.....	4	(quatuor indispensable)
Trompettes.....	3	(le répertoire classique ne nécessite parfois que deux trompettes, mais l'opérette à succès, si prisée au Sébastopol, exige souvent des trompettistes de véritables prouesses, d'où l'obligation d'avoir 3 trompettes).
Trombones.....	3	(trio indispensable)
Tuba	1	
Timbales	1	
Batterie.....	1	
Harpe	1	

Dans ces conditions, le théâtre de Lille aurait un Orchestre digne de son passé et nul doute que les mélomanes, plus nombreux qu'on ne croie, ne reprennent le chemin de l'Opéra... "

Cet avis, est également partagé par M. Henri BOUILLIARD Directeur intérimaire du Conservatoire de Lille et Directeur du Conservatoire de Roubaix.

Me ROMBAUT observe que le remaniement de l'orchestre tel qu'il est présenté, entraînerait un supplément de dépenses appréciable, et après échange de vues, M. VANDERDONCKT fait les propositions suivantes :

Maintien du statu quo pour la saison 1955/1956, mais avec un orchestre de 43 musiciens pour l'opérette.

(MM. BABIN et HENNEBELLE, atteints par la limite d'âge, M. CAQUANT décédé dans le courant de l'été, n'étant pas remplacés,
Mme CHARLET CASTELEIN, reprenant son poste de Violon 1^o catégorie)

Recrutement de 13 musiciens supplémentaires stagiaires pour les services d'opéra; les intéressés étant nommés par concours et payés au cachet (13 à 14 par mois).

La dépense supplémentaire, évaluée par M. VANDERDONCKT, se chiffrerait à environ 700 à 800.000 frs pour la saison - en tenant compte du non remplacement des trois musiciens indiqués précédemment. Ce supplément de dépense, ajoute M. VANDERDONCKT, ne serait valable que pour la saison 1955/1956 puisque, d'après nos prévisions, une réorganisation complète des effectifs de l'orchestre sera faite à la fin de l'année pour les saisons suivantes.

Après échange de vues et en plein accord avec les Membres de la Commission de Contrôle, M. l'Adjoint aux Beaux-Arts donne son approbation aux propositions formulées par M. VANDERDONCKT étant entendu que les musiciens supplémentaires stagiaires engagés cette saison, seraient peut être titularisés par la suite mais sans aucun engagement de notre part. Me ROMBAUT souligne toutefois, qu'il y aurait lieu de choisir, de préférence, des musiciens compétents et autant que possible des "jeunes".

+

+ +

MACHINISTES et ELECTRICIENS -

Me ROMBAUT regrette que l'absence de M. ROUSSEAU empêche l'étude du problème. Il se promet de parler personnellement de cette question à M. l'Adjoint au Personnel, dès son retour de vacances. M. COTTINET souligne que pendant le mois de septembre il lui sera possible de faire assurer le travail avec le personnel actuel mais demande qu'une décision soit prise au début du mois d'octobre pour l'ouverture de la saison lyrique au Théâtre de l'Opéra, le nombre d'agents actuellement à notre disposition étant insuffisant.

Pour le recrutement, ajoute M. COTTINET, il ne s'agit pas de revenir à la situation immédiate de l'après guerre où il y avait pléthore de personnel mais il convient, avant tout, d'engager du personnel qualifié.

M. LUSSIEZ demande de faire des suggestions à M. l'Adjoint ROUSSEAU, une réunion de la Commission Paritaire devant avoir lieu au début d'octobre.

Me ROMBAUT approuve et charge M. COTTINET d'étudier le problème et d'établir une situation numérique des besoins, tant pour les machinistes que pour les électriciens, s'agissant évidemment d'agents qualifiés.

REPRESENTATIONS POUR LES ASSISTES -

Les saisons précédentes, une représentation était offerte, chaque mois, par l'Administration Municipale, aux assistés et économiquement faibles de la Ville. Ces représentations avaient lieu le samedi en matinée et étaient choisies, de préférence, parmi les opérettes à grand spectacle; commençant la série, elles constituaient en quelque sorte un rōdage avant les représentations officielles. Elles n'étaient déclarées ni aux auteurs ni aux Maison d'Editions.

Jusqu'à la saison dernière, nous n'avions eu aucune intervention à ce sujet mais M. GHELEYS, ayant pris possession de son poste d'agent général des Auteurs lyriques et des Editeurs, a soulevé la question de la perception des droits. Sur la demande de M. COTTINET, le statu quo a été maintenu mais l'affaire revient en discussion pour la saison 1955/1956. M. COTTINET s'en occupe et espère arriver à un accord sur la base du paiement de 50% des droits d'auteurs et d'éditeurs; il en est de même pour la location du matériel décors et costumes.

Me ROMBAUT approuve et exprime le désir de voir poursuivre ces représentations très appréciées des bénéficiaires.

M. COTTINET donne la liste des ouvrages prévus à cet effet :

24 Septembre 1955	--	LA DANSEUSE AUX ETOILES
19 Novembre 1955	--	PREMIER RENDEZ-VOUS
24 Décembre 1955	--	L'AUBERGE DU CHEVAL BLANC
28 Janvier 1956	--	POUR TOI
17 Mars 1956	--	LOULLI
21 Avril 1956	--	ANDALOUSIE.

x

x x

REPRESENTATIONS AU BENEFICE DES CEUVRES SOCIALES DE LA PRESSE

Me ROMBAUT informe les Membres de la Commission que la date définitivement choisie pour cette représentation, au Théâtre Sébastopol, est fixée au samedi 24 septembre prochain, en soirée (La Danseuse aux Etoiles).

.../

Me HAMY suggère de profiter de cette occasion pour demander aux journaux de faire une plus grande publicité de nos spectacles notamment en ce qui concerne les régions de Lille, Roubaix, Tourcoing.

Me ROMBAUT partage cet avis. Il charge M. COTTINET d'étudier la question et de consulter les différents quotidiens au sujet des tarifs qui nous seraient appliqués en l'occurrence.

TRAMWAYS -

Me MARTINACHE demande où en est la question des tramways. M. l'Adjoint aux Beaux-Arts donne lecture d'une lettre de la Direction de ce service en date du 6 Août dernier :

" En réponse à votre lettre du 12 juillet écoulé, nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous serions disposés, à titre d'essai et sans engagement de notre part, à assurer les circuits suivants susceptibles d'intéresser les spectateurs du Théâtre Sébastopol pendant la saison théâtrale :

CIRCUIT 1 AUTOBUS : Lille : Place Sébastopol - rue Solférino - Rue Gambetta - Place Antoine Tacq - rue d'Isly - Place Cormontaigne - rue de Turenne - rue Lequeux.
Lomme : Avenue de Dunkerque.
Lambersart : Av. de Bouffiers - Avenue du Président Doumer - Avenue Becquart - Avenue Pottier - Avenue de la République - Rue du Bois - Ancienne Mairie de Lambersart - Avenue de l'Hippodrome - Dépôt.

CIRCUIT 2 AUTOBUS : Lille : Place Sébastopol - rue Inkermann - Place de la République - rue du Molinel - Gare - rue de Tournai P.S. de Fives - rue Pierre Legrand - Douane de Fives - rue de Bouvines - rue St Gabriel - rue du Ballon - Avenue Emile Zola
La Madeleine : Avenue St Maur - rue Pasteur - rue de Lille - Dépôt.

LIGNE E TRAMWAY : Lille : Place Sébastopol - P.I. de Douai
Ronchin : Mairie

Ainsi les secteurs du Fg. de Béthune, de Canteleu, de Lomme - Mont à Camp, de Lambersart, de Fives, de St Maurice, du Buisson, de La Madeleine Centre, du Fg. de Douai et de Ronchin seraient desservis.

Les points d'arrêts et le sectionnement de ces itinéraires pourraient être fixés ultérieurement.

Ces renseignements vous sont donnés à titre indicatif; il est évident que nous nous tenons à votre entière disposition pour apporter les modifications d'itinéraires ou étudier les nouveaux projets que vous jugeriez utiles de nous présenter."

Me ROMBAUT prie M. COTTINET d'accuser réception en adressant les remerciements de l'Administration Municipale, et de demander également s'il ne serait pas possible d'étendre ce service en faveur des spectateurs de l'Opéra.

M. LUSSIEZ propose de demander à la Direction de la Cie des Tramways de faire respecter les points d'arrêt et les horaires des derniers départs, à seule fin d'assurer le retour des spectateurs.

Me ROMBAUT donne son accord et M. VANDERDONCKT précise que les départs se feront toujours après le spectacle et que, d'ailleurs, le public sera tenu informé.

X

X X

...../

RADIODIFFUSION

M. VANDERDONCKT a vu M. LAFOND, Directeur de la Radiodiffusion Française de Lille, au sujet des représentations qui pourraient être radiodiffusées (en principe une par mois) et dont le bénéfice serait destiné à financer la Caisse de Secours du personnel artistique de nos théâtres.

Il donne lecture de la lettre reçue le jour même :

" "Comme suite à notre entretien de ce jour, et répondant au désir que vous avez manifesté, je vous confirme mon accord de principe sur une retransmission de certains spectacles entrant dans le cadre de la saison prochaine du Théâtre Sébastopol et éventuellement de l'Opéra.

Bien que notre conversation ait porté essentiellement sur des échanges de vues concernant une collaboration de la Radiodiffusion Télévision Française et des Théâtres Municipaux, je pense que le chiffre par vous avancé (150.000 Frs) comme participation aux droits d'enregistrement et de retransmission, peut, à priori, servir de base dans les discussions ultérieures ayant pour objet le côté financier.

Je tiens à vous renouveler tout l'intérêt que j'attache à cette éventuelle collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments."

M. COTTINET fait des réserves au sujet des exigences possibles du personnel artistique saisonnier et en représentation.

M. VANDERDONCKT envisagerait d'octroyer 100.000 Frs à la Caisse de Secours et de réserver 50.000 Frs pour les artistes en représentations.

M. L'Adjoint aux Beaux-Arts demande d'établir un budget et propose, avant de pousser plus loin les pourparlers avec les Services de la RADIO, d'établir des bases solides de fonctionnement de la dite Caisse ; il est appuyé en cela par M. le Docteur DEFAUX.

QUESTIONS DIVERSES

M. COTTINET fait part d'une proposition de la Cie Marcel PAGNOL pour des représentations de "MARIUS" et de "FLANNY", à l'opéra les 17-18 et 19 Septembre. Le bénéfice qui en résulterait, si minime soit-il, serait d'un précieux concours pour la trésorerie des théâtres en attendant l'avance qui doit nous être faite par la Recette Municipale.

M. L'Adjoint LUSSIEZ demande s'il ne serait pas possible d'afficher nos programmes dans différents cafés de la Ville, contre remise de tarifs réduits, comme cela se pratiquait avant la guerre.

M. COTTINET n'en est pas partisan, ces réductions ayant donné lieu à de nombreux abus; il remarque à ce sujet que, cette saison, nous aurons des représentations populaires à tarifs spéciaux.

M. VANDERDONCKT informe la Commission qu'il a eu une conversation avec M. Daniel LEPLAT, Président de la Ligue du Bien Public; celui-ci serait désireux d'obtenir une représentation au profit de son Oeuvre.

M. VANDERDONCKT propose de lui offrir, pour une séance à définir, les places à 1/2 tarif - places que M. LEPLAT se chargerait de revendre à ses Membres honoraires à tarif plein; le bénéfice qui résulterait de cette opération serait acquis à l'Organisme.

La Commission approuve l'ensemble de ces diverses questions. L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 50.

VILLE DE LILLE

Théâtres Municipaux

Lille, le 4 Novembre 1955

POUR INFORMATION



Mon Cher Collègue,

Je vous serais infiniment obligé de bien vouloir assister à la réunion de la Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux qui aura lieu, en mon Cabinet, à l'Hôtel de Ville, le mercredi 9 Novembre prochain à 18 h. 30

Ordre du Jour

- Règlement intérieur des Musiciens
- Ballet
- Appointements Régisseurs
- Caisse de Retraite
- Organisation représentations populaires
- Publicité
- Détaxation "Tournées"
- Questions diverses

Veuillez agréer, Mon Cher Collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président
de la Commission de Contrôle

G. ROMBAUT



COMMISSION DE CONTROLE DES THEATRES MUNICIPAUX

Réunion du 24 Février 1956

Procès-verbal n° 31

La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie sous la Présidence de Me ROMBAUT, Adjoint aux Beaux-Arts, le vendredi 24 février 1956, à 18 h. 15 à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. l'Adjoint.

Etaient présents :

MM. BERTRAND Adjoint au Maire
DEFAUX d^e
ROUSSEAU d^e
Mmes CORDONNIER, Conseiller Municipal
DEFLINE d^e
M. LANDREA d^e
Me MARTINACHE d^e
M. DELETOMBE, Chef de Division à la Préfecture
représentant M. le Préfet du Nord

Assistaient également à la réunion

MM. COTTINET, Directeur Général des Théâtres Municipaux
VANDERDONCKT, Directeur artistique au Théâtres Sebastopol
DOLLE, Contrôleur financier des Théâtres Municipaux
Mme LEMAHIEU, Secrétaire des Théâtres Municipaux, Secrétaire de séance.

Excusé :

M. HAMY, Conseiller Municipal

Le procès-verbal de la réunion du 9 novembre 1955 est adopté sans observation.

Me ROMBAUT ouvre la séance et attire l'attention de la Commission sur l'importance de l'Ordre du jour qui comporte :

- 1^o le compte rendu financier de la saison, arrêté au 31 Janvier 1956 - compte rendu dont découlera une proposition concernant la prolongation éventuelle de la saison.-
- 2^o l'organisation de la saison 1956-1957
- 3^o les questions diverses

Il propose d'étudier d'abord le compte rendu financier, puis les questions diverses, la Commission pouvant délibérer ensuite, sur l'organisation de la prochaine saison, en l'absence de MM. COTTINET et VANDERDONCKT, après que ceux-ci auront fait connaître leur avis sur les différents points.

Me ROMBAUT observe d'autre part que la Commission de Contrôle n'a pas le pouvoir de décider : son rôle consiste à proposer, le Conseil d'Administration prend ensuite position et, en fin de compte, le Conseil Municipal décide.

COMPTE RENDU FINANCIER

Afin de pouvoir juger sagement et en toute connaissance de cause la situation, par rapport à la saison dernière, M. l'Adjoint aux Beaux-Arts a fait adresser à chaque Membre de la Commission.

- 1^o) un exemplaire de la situation financière au 31.I.56
- 2^o) d^e au 31.I.55
- 3^o) un tableau comparatif des recettes et des dépenses entre les saisons 1954/1955 et 1955/1956, à la date du 31 Janvier dernier.

Le travail a été effectué exactement sur les mêmes bases que précédemment, ce qui fait que les comparaisons peuvent être faites de poste à poste et de chiffre à chiffre.

DEFICIT	au 31.1.56	=	55.241.927.-
	au 31.1.55	=	51.516.077.-

	différence en +	=	3.725.850

RECETTES par rapport à la saison dernière
en augmentation de II.143.388.- pour les deux Théâtres
. II.578.135.- pour le Théâtre Sebastopol

Au Théâtre de l'Opéra, une diminution de 434.747.- a été enregistrée; cette différence provient principalement du fait que les Galas de Comédie France-Monde n'ont donné, cette saison, que deux représentations par ouvrage au lieu de trois l'hiver dernier.

DEPENSES

Malheureusement, observe Me ROMBAUT, malgré le gros effort accompli au point de vue artistique, les dépenses ont suivi la marche ascendante, et ont été, par rapport à la saison dernière, en augmentation de :

I4.462.737.-	pour les deux théâtres
I2.I83.326.-	pour le Sebastopol
2.279.411.-	pour l'Opéra

Se basant sur le déficit actuel de 55.241.927.- pour la période du 14 Septembre au 31 Janvier, on peut chiffrer le déficit mensuel à 12.300.000 frs environ, soit au minimum à 98.400.000.- pour une saison normale, contre 82.655.194.- la saison dernière.

Toutefois Me ROMBAUT remarque que le mois de février a subi un grave préjudice en raison de la température rigoureuse qui a sévi ces derniers temps et il est à craindre que les mois de mars, avril et mai n'amélioreront pas la situation financière; dans ce cas, il serait sage de prévoir un déficit de l'ordre de 100.000.000.- pour la saison normale.

Le Président de la Commission de Contrôle pose la question: une prolongation de saison est-elle possible sur le plan financier ?

Il a eu de longs entretiens avec MM. COTTINET et VANDERDONCK à ce sujet, et tout dernièrement, il a reçu une Délégation du Syndicat F.O. lui demandant d'appuyer cette proposition.

Sur les bases indiquées par M. VANDERDONCKT une prévision chiffrée a été établie pour Un Mois de prolongation, - prévision d'après laquelle il y aurait lieu de compter une dépense supplémentaire de 8.000.000.- (tout le personnel étant repris dans les chiffres, sauf certain éléments employés exclusivement à l'Opéra) dépenses évaluées à 11.000.000.- recettes à 3.000.000.-

La saison normale arrive à expiration le 14 mai prochain mais Me ROMBAUT fait remarquer que cette année l'Administration Municipale organise de grandes fêtes pour la Pentecôte (20 et 21 Mai).

Toutefois, il semble cependant possible de réaliser des recettes intéressantes en présentant une bonne opérette à grand spectacle pendant cette période.

Me ROMBAUT précise que le but poursuivi serait de procurer un mois supplémentaire de travail au personnel.

Au point de vue artistique, le Théâtre doit être considéré, estime M. l'Adjoint aux Beaux-Arts, comme un Service public, le capital culturel d'une ville doit être défendu, mais les possibilités budgétaires sont limitées.

D'autre part, si le déficit est plus accentué que celui de l'hiver dernier à pareille époque, il y a lieu de noter qu'une augmentation de salaires de l'ordre de 10 % a été accordée à tout le personnel et que l'effectif de l'Orchestre a été augmenté, ce qui, de l'avis de tous, a eu d'ailleurs les plus heureuses répercussions sur la qualité des spectacles.

Revenant au principe de la prolongation, le Président de la Commission de Contrôle émet l'avis que celle-ci pourrait être éventuellement envisagée pour une durée de 15 jours, durée qui pourrait être, par la suite, étendue à un mois.

M. l'Adjoint BERTRAND préconise, afin de limiter les dépenses, de jouer pendant les fêtes de la Pentecôte une opérette nécessitant peu de frais et de réserver une opérette à grand spectacle, susceptible d'attirer du monde pour les jours suivants.

En réponse à une demande de M. l'Adjoint BERTRAND, le contrôleur financier explique que les traitements du personnel titulaire sont chiffrés au compte " THEATRES " pendant la période d'exploitation et au compte " VILLE " pendant l'intersaison.

M. BERTRAND poursuit que si l'on peut constater un équilibre du déficit, il y a lieu de rechercher les moyens de le réduire, or, certains postes ont subi de notables augmentations :

dans les dépenses d'exploitation (Théâtre Sébastopol)		
" Location et achat de matériel " -	au 31/I/56 =	5.715.592
	au 31/I/55 =	3.370.671
	différence supplémentaire :	2.344.921
" Artistes en représentation " (pour les deux Théâtres)		
	au 31/I/56 =	9.944.911
	au 31/I/55 =	7.462.051
	différence supplémentaire :	2.482.860

et il estime que, dans la majorité des cas, le Théâtre Sébastopol supporte à tort des dépenses incombant directement à l'Opéra.

Mme DEFLINE demande pour quelles raisons l'exploitation des " rideaux-annonces " n'est pas chiffrée cette année. M. DOLLE déclare que la Délibération a été prise tardivement et que l'approbation préfectorale nous est parvenue tout récemment; il n'a pas été possible, dans ces conditions, d'encaisser cette redevance qui figurera au prochain bilan.

Egalement sur la demande de Mme DEFLINE, le contrôleur financier précise que le prix des places n'a subi aucune majoration cette saison et il ajoute que la subvention de l'Etat se montant à UN MILLION sera chiffrée en fin de saison.

Quelques explications sont données, en outre, à Mme DEFLINE au sujet des privilèges figurant dans les dépenses de bordereau et qui se rapportent généralement aux opérettes à grand spectacle.

M. VANDERDONCKT signale que les dépenses supplémentaires figurant au compte du Théâtre Sébastopol sont dues en majeure partie à l'augmentation de 10% accordée au personnel.

Il attire l'attention de la Commission sur les points suivants :

- a) le " fonds " de troupe sédentaire est entièrement mis à la charge de ce théâtre
- b) l'orchestre à demeure a été diminué de quelques unités pour les représentations d'opérettes, alors que l'effectif a été renforcé pour l'Opéra et l'Opéra Comique. Les dépenses d'orchestre sont néanmoins chiffrées à raison de 2/3 pour le Sébastopol et 1/3 pour l'Opéra.

Il en est également ainsi, poursuit M. VANDERDONCKT, pour les musiciens supplémentaires.

Me ROMBAUT confirme que les dépenses sont calculées sur les mêmes bases que les années précédentes et que les proportions sont exactement identiques.

+
+ +

Répondant à une demande de M. LANDREA, au sujet des Comités d'Entreprise, Me ROMBAUT indique que les représentations populaires sont très suivies et que leur succès est dû certainement à l'action agissante de ces Organismes.

...../

Il est cependant assez difficile, ajoute-t-il, de préciser l'incidence de ces représentations sur les recettes réalisées le dimanche.

M. l'Adjoint BERTRAND, quant à lui, est très heureux des résultats obtenus; ces représentations, estime-t-il, attirent certainement un public nouveau et il serait d'avis d'en offrir davantage.

M. l'Adjoint ROUSSEAU attire l'attention de la Commission sur la situation des vieux travailleurs, habitués de nos Théâtres et qui, malgré la modicité de leurs ressources, se privent pour assister à nos spectacles.

Il demande s'il ne serait pas possible d'étendre à cette intéressante catégorie, le bénéfice des représentations populaires. Me ROMBAUT partage entièrement ce point de vue.

Après échange de vues, M. DELETOMBE accepte très volontiers de se renseigner auprès des Services préfectoraux sur l'existence d'Associations de " Vieux Travailleurs " ou assimilés. Il fera part du résultat obtenu à M. l'Adjoint aux Beaux-Arts.

Mme DEFLINE demande quelques explications au sujet des frais de chauffage :

	au 31/1/55	3.364.644
et seulement	au 31/1/56	2.279.314

Le contrôleur financier explique que les factures sont enregistrées au fur et à mesure de leur réception. Le bilan actuel est provisoire et sera régularisé en fin d'exercice, toutes les factures étant à cette époque enregistrées.

M. l'Adjoint ROUSSEAU fait ressortir la différence qui existe entre les frais de chauffage des deux établissements :

à l'Opéra	1.961.671	assuré par " Chauffage Service "
au Sébastopol	317.643	assuré par le personnel municipal

Cette situation, remarque Me ROMBAUT, ne nous incombe pas; le chauffage de l'Opéra dépend et est compris dans un contrat général. Il remarque toutefois que le chauffage de ce bâtiment, par nos soins, nécessiterait du personnel " de chauffe " et une installation importante de matériel alors que dans l'état actuel celui-ci est entretenu et même remplacé par la société " Chauffage-Service ".

+

+ +

Tous les renseignements sur le plan financier ayant été donnés aux membres de la Commission, Me ROMBAUT rappelle qu'il convient de faire une proposition en ce qui concerne la prolongation éventuelle de la saison.

Nous devons raisonner, dit-il, non pas seulement en membres de la Commission, mais également en administrateurs et il est nécessaire que nous apportions au Conseil d'Administration tous les éléments permettant de prendre une décision.

M. VANDERDONCKT souligne que son projet est basé sur deux ouvrages du répertoire courant et sur une opérette à grand spectacle qui pourrait être donnée pendant quinze jours.

Sur sa demande, les artistes qui, en général, sont engagés pour quinze représentations mensuelles, assureraient le service au-delà de ce chiffre, sans augmentation de salaire; les musiciens, choristes et danseuses, de leur côté, accepteraient les " feux " ou " petits rôles " sans rétribution supplémentaire.

M. LANDREA déclare que le problème de la prolongation de saison est posé très souvent; il pense que la situation des théâtres est toujours en déséquilibre et qu'il est difficile d'arguer de l'augmentation possible du déficit pour ne pas prendre de position favorable.

Il reconnaît que ce déficit est important mais il estime qu'il n'est pas alarmant et qu'une Ville de l'importance de Lille se doit de faire un effort en faveur des travailleurs du spectacle qui, en grande majorité, ne vivent uniquement que du théâtre.

..../

D'une part, ajoute-t-il, des ouvrages bien choisis et en particulier une opérrette à grand spectacle, doivent attirer le public, d'autre part, la collaboration avec les Comités d'Entreprise serait certainement d'un précieux appoint.

En résumé, il considère que l'effort de l'Administration Municipale en faveur d'une prolongation est indispensable, cette prolongation pouvant être envisagée pour une durée d'un mois.

M. le Président de la Commission de Contrôle ne méconnaît pas l'aide à apporter au personnel saisonnier de nos théâtres mais il réitère qu'en tant qu'Administrateurs il y a lieu de limiter l'importance du déficit qui ne devrait pas dépasser, estime-t-il, 105.000.000.- Or, l'exploitation de la saison normale laisse prévoir un chiffre de 100.000.000.-

Le contrôleur financier signale que l'avance de 3 millions faite par la Ville, au début de la saison, n'a pas encore été remboursée à M. le Receveur Municipal ; l'encaisse disponible à fin Janvier ne se montant qu'à 1.537.588 Fr. (Voir la situation de caisse du Directeur en 1^o page de la situation financière).

Il est à peu près certain, ajoute-t-il, qu'étant donné l'état déficitaire des recettes réalisées en Février, toutes les factures ne pourront être chiffrées à la fin du mois. Il y aura lieu de prendre une délibération, lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, pour que ces TROIS MILLIONS d'avance soient convertis en subvention.

D'autre part, M. DOLLE attire l'attention de la Commission sur la nécessité de prendre une décision ferme concernant les termes de la Délibération qui sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal : la durée de la prolongation devra être précisée, ainsi que la date d'arrêt (cette prolongation prenant effet au 15 Mai). Il y aura lieu également de déterminer le montant de la subvention à attribuer.

Après discussion, M. l'Adjoint aux Beaux-Arts, avec l'accord de la Commission, propose de soumettre au Conseil d'Administration un projet d'augmentation de durée de la saison d'un demi-mois, avec possibilité d'une prolongation partielle de huit ou quinze jours, suivant les résultats financiers obtenus pendant cette période.

Avant de passer aux questions diverses, M. l'Adjoint BERTRAND demande à M. DOLLE de lui chiffrer, dans les jours qui suivent, le montant de la dépense que représentent les frais de voyage et de séjour des artistes en représentation.

- QUESTIONS DIVERSES -

MEDAILLES MILITAIRES.- Conformément à l'avis favorable formulé lors de sa séance du 9 Novembre dernier, la représentation du "Barbier de Séville" a été donnée le 2 Février, au bénéfice de l'Association des Médailleurs Militaires".

Défalcation faite des frais divers (bordereau, artistes en représentation, personnel de contrôle, charges sociales, location du matériel musical), le reliquat disponible s'élève à 93.018 Fr.

Sur proposition de Me ROMBAUT la Commission donne son accord pour le versement d'une somme de CENT MILLE Fr. - montant qui précédemment était réservé à cette Association.

M. COTTINET propose de limiter ultérieurement la part réservée dans ces conditions à certains Organismes, au bénéfice pouvant résulter de la vente d'un programme édité à cette intention.

M. l'Adjoint aux Beaux-Arts fait part d'une proposition émanant de M. le Préfet du Nord et adressée à M. le Maire, au sujet de l'organisation d'un Gala au profit de la Fondation Maréchal De Lattre, issue du Comité National d'Aide aux Combattants d'Indochine. La recette resterait entièrement acquise au théâtre, la Fondation demanderait simplement l'autorisation de faire imprimer par ses soins un programme artistique publicitaire qui serait vendu à son profit.

Me ROMBAUT a eu personnellement une conversation à ce sujet avec M. LHERMITTE : le temps restant disponible jusqu'à la fin de la saison étant jugé trop court par les

Organisateurs, pour réunir la publicité, cette manifestation serait reportée en mi-novembre.

Le concessionnaire de nos programmes, pressenti à cet effet, a donné son accord.

M. l'Adjoint BERTRAND rappelle la demande formulée par M. LEPLAT qui serait désireux d'obtenir le bénéfice d'une représentation pour la LIGUE DU BIEN PUBLIC, dont il est le Président.

Me ROMBAUT serait d'avis de lui proposer le procédé indiqué précédemment (vente de programmes).

M. le Président de la Commission de Contrôle fait part d'une demande dont a été l'objet M. le Maire de la part de M. VISTE, Président de la Fédération des Amicales Laïques, qui désirerait obtenir gracieusement le Théâtre Sébastopol, le dimanche 27 Mai prochain, en matinée, en vue de l'organisation d'une grande fête. Celle-ci serait donnée avec le concours d'élèments divers choisis dans les Ecoles primaires et maternelles publiques de la Ville.

La prolongation possible de la saison ne nous permet pas actuellement de donner une suite favorable à cette proposition. Toutefois, la Fête des Mères étant organisée, cette année, par l'Administration Municipale dans le Hall de l'Hôtel de Ville, le Théâtre de l'Opéra serait disponible et pourrait être accordé à M. VISTE dans les conditions qui seront définies par M. le Maire.

Une proposition sera faite dans ce sens à M. VISTE : soit le 27 Mai à l'Opéra, soit postérieurement à cette date au Théâtre Sébastopol.

L'UNION DES ETUDIANTS de l'Etat organise, cette année, un FESTIVAL CULTUREL et INTERNATIONAL et a demandé la disposition du Théâtre de l'Opéra du 9 au 15 Avril prochain, soit une semaine complète. Ces journées seront très importantes sur le plan national. - 17 pays y seront représentés.

M. l'Adjoint aux Beaux-Arts a reçu, ces jours derniers, M. BONNALET.

Les conditions habituellement réclamées pour la location de la salle, pendant la période d'exploitation, sont de 35 à 40.000 Fr., les frais de sécurité et de police étant en sus. Jamais, précise Me ROMBAUT, nos Théâtres ne sont accordés gratuitement, car il y a toujours un minimum de frais à récupérer.

En ce qui concerne ce Festival, aucune subvention de la Ville n'est demandée. Me ROMBAUT suggère, soit de faire payer un forfait de 200.000 Fr. pour l'ensemble des représentations, soit 25.000 Fr. par journée (les frais de Police et de Sécurité étant en sus).

Aucune observation n'est formulée à ce sujet.

x

x x

CAISSE DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE.-

M. l'Adjoint aux Beaux-Arts indique qu'au cours du récent entretien qu'il vient d'avoir avec les représentants du Syndicat F.O.; ceux-ci ont demandé où en était la question de la retraite.

Il expose la situation : l'étude de ce problème a fait apparaître que c'était la Caisse C.A.P.R.I.C.A.S. (Caisse Autonome de Prévoyance et de Retraites de l'Industrie Cinématographique et des Activités du Spectacle) qui était la plus intéressante.

Le Directeur de cet Organisme M. BIDOU, qui est également Directeur de la Caisse des CONGES SPECTACLES, est venu à Lille dans le courant de Décembre et a été reçu par M. THIBAUT, Chef de Division ; M. DOLLE, contrôleur financier assistait à cette entrevue.

M. BIDOU a déclaré que sa Caisse était certainement la meilleure mais que la question de retraite n'était pas encore exactement au point.

.../

En effet, de par les règlements actuels, si un Artiste quittait notre Ville et se rendait dans un théâtre non affilié à la dite Caisse, il perdrait le bénéfice de ses cotisations, aucun rachat n'étant prévu. Le cas ne serait intéressant que pour le personnel des " MASSES " et en particulier les musiciens qui, en général, sont sédentaires.

Il ne saurait être question, observe Me ROMBAUT, d'établir un régime spécial en faveur d'une seule catégorie de notre personnel, tous devant être appelés à bénéficier des avantages nouveaux.

M. BIDOU nous a suggéré l'envoi d'une lettre au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale où nous exposerions notre intention d'adhérer à un Régime de retraites sur le plan national.

Mr VANDERDONCKE indique que, précisément, la question des retraites sur le plan national a déjà été discutée lors d'une réunion du Comité de la Décentralisation à Paris. Le projet n'a pas eu de suite, plusieurs villes ayant adhéré à ces caisses différentes, certaines Municipalités ayant même donné à une partie de leur personnel le statut des Agents communaux.

Mr DOLLE rapporte que, d'après les déclarations de M. BIDOU, la Ville de MARSEILLE a adhéré à la C.A.P.R.I.C.A.S. mais avec la réserve de pouvoir, en cas de constitution d'un Régime de retraites sur le plan national, reprendre sa liberté.

Me ROMBAUT précise qu'en raison d'un taux de 3% (tarif moyen) il résulterait pour la ville une dépense d'environ 150.000 frs par mois pour une base de salaires de 5 millions.

Après échange de vues, M. l'Adjoint aux Beaux-Arts, propose, en accord avec la Commission, l'affiliation à la C.A.P.R.I.C.A.S. pour l'ensemble du personnel et décide l'envoi de la lettre ci-dessous au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

Le Maire de LILLE à
Monsieur le Ministre du Travail et de la
Sécurité Sociale
PARIS

" - Monsieur le Ministre,

OBJET : Personnel contractuel des théâtres municipaux. Création d'une caisse de retraite complémentaire.

Nous sommes saisis d'une demande des agents des théâtres municipaux de LILLE visant leur affiliation à une caisse de retraite complémentaire.

Nous nous sommes penchés avec une attention particulière sur cette importante question et avons contacté à ce sujet les caisses d'affiliation pratiquant actuellement le régime de retraite complémentaire, ainsi que plusieurs communes, notamment Lyon- Marseille - Toulouse, qui ont institué ce régime en faveur de leur personnel contractuel.

Nous avons pu constater que ces communes, opérant isolément et un peu hâtivement semble-t-il, ont passé des conventions avec des caisses différentes et adopté des réglementations dissemblables, chacune d'elles n'étant applicable que sur le plan strictement local.

Certes, dans tous les cas, la retraite complémentaire est garantie au salarié qui sera demeuré, pendant toute sa carrière, tributaire de la même caisse. Mais cette éventualité est loin de constituer la règle générale en ce qui concerne le personnel du spectacle, et le musicien ou choriste qui, appelé pour des raisons professionnelles ou autres à se produire sur différentes scènes et à changer de lieu de travail, ne pourrait prétendre, en définitive, qu'à une retraite limitée à sa dernière affiliation.

Dans l'état actuel des choses, aucune mutation n'est possible entre caisses et cette situation, dommageable tant pour l'intéressé que pour la collectivité, dont les versements seront effectués à fonds perdus dans la plupart des cas, pose un délicat problème qui ne peut être traité et résolu qu'à l'échelon central.

Nous croyons savoir que les organisations syndicales de la région parisiennes vous ont saisi de la question et sollicité votre bienveillant appui pour la réalisation d'un projet dont l'intérêt, sur le plan social, ne vous a sans doute pas échappé.

Afin de renseigner utilement l'Administration municipale et statuer en toute connaissance de cause sur les mesures susceptibles d'être adoptées en la matière, nous vous saurions infiniment gré de vouloir bien nous faire

connaître si vous envisagez l'institution, sur le plan national, d'un régime de retraite complémentaire en faveur des agents contractuels du spectacle.

Avec nos remerciements, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de nos sentiments de haute considération.

Pour le Maire de Lille,

l'Adjoint délégué aux Beaux-Arts, - "

ORGANISATION DE LA SAISON
1956/1957

Avant de passer à l'étude de l'Organisation de la saison théâtrale 1956/1957, Me RONBAUT demande à MM. COTTINET VANDERDONCKT ET DOLLE de se retirer, la question directoriale devant être discutée.

Un long débat s'engage au cours duquel M. l'Adjoint aux Beaux-Arts souligne les trois solutions possibles :

- 1) - direction unique pour les deux théâtres, M. COTTINET ou M. VANDERDONCKT.
- 2) - statu-quo, c'est à dire direction générale, M. COTTINET, direction Artistique Théâtre Sébastopol, M. VANDERDONCKT.
- 3) - direction séparée, M. COTTINET à l'Opéra, M. VANDERDONCKT au Théâtre Sébastopol, chaque théâtre ayant ses particularités et ses attributions propres.

Me RONBAUT, quant à lui, retient deux solutions :
le statu-quo ou une direction pour chaque théâtre.

Personnellement, il considère que la double direction serait plus rationnelle étant entendu que des contacts fréquents auraient lieu entre les deux directeurs, en présence du Président de la Commission de Contrôle, pour l'organisation du Travail. Il précise que certains artistes pourraient d'ailleurs être utilisés sur les deux scènes, après entente entre les deux directeurs.

Puis il demande l'avis de la Commission. Des propos échangés il apparaît que la position de chaque Membre est la suivante :

M. l'Adjoint BERTRAND estime que la double direction, avec une seule troupe, ne peut être que préjudiciable à la bonne marche du travail et propose une direction unique, celle de M. VANDERDONCKT pour les deux établissements.

Il admettrait toutefois deux directions :

l'une pour toute la partie lyrique (Opéra et Sébastopol) par M. VANDERDONCKT, l'autre pour la partie " comédie " par M. COTTINET.

M. l'Adjoint DEFAUX serait partisan de la dualité, de préférence avec une direction nettement spécialisée pour chaque théâtre (M. COTTINET à l'Opéra, M. VANDERDONCKT au Sébastopol.

M. LANDREA, estime que, logiquement une seule direction serait suffisante. Dans l'état actuel des choses, il serait personnellement partisan du maintien du statu-quo, tout en faisant des réserves sur l'attitude qu'il prendra lors de la réunion du Conseil Municipal. De toutes façons, il demande de prendre l'avis de son Groupe avant de se prononcer définitivement.

M. DELETOMBE déclare que son rôle strictement d'ordre financier ne lui permet pas de donner un avis officiel. Toutefois, à titre personnel, étant donné l'heureuse manière dont se sont déroulées les opérations cette saison, il serait pour le statu-quo ou peut-être même, ce qui lui semblerait préférable, une direction séparée sous la présidence de M. l'Adjoint aux Beaux-Arts.

M. ROUSSEAU préférerait une direction unique, celle de M. VANDERDONCK, pour les deux théâtres.

Me MARTINACHE serait favorable à la direction unique, celle de M. COTTINET, ou même maintien du statu-quo. Toutefois, elle se rangerait à la proposition de Me RONBAUT, direction séparée en spécifiant bien les attributions de chaque directeur, le tout sous le contrôle de M. le Président de la Commission.

Mme DEFLINE estime qu'il y aurait intérêt à avoir une direction unique, celle de M. COTTINET; toutefois, elle admettrait la double direction avec attributions bien définies et coordination sous la présidence de Me RONBAUT.

.../

Mme CORDONNIER ne donne pas d'avis, se rapportant à la décision qui sera prise par le Groupe du Parti Socialiste.

Me ROMBAUT remercie les Membres de la Commission de leur franchise. La question sera soumise au Conseil d'Administration et au Conseil Municipal.

M. l'Adjoint BERTRAND souligne l'urgence qu'il y aurait à prendre une décision en ce qui concerne les artistes de la troupe sédentaire ; certains bons éléments sont sollicités par d'autres villes.

Il insiste, dans l'intérêt de nos théâtres, pour que Me ROMBAUT, en tant que Président de la Commission de Contrôle, prenne dès à présent toutes dispositions, en se basant sur les avis des Directeurs actuels. Il s'agit, précise t'il d'une question de jours. Tout le monde se déclare d'accord sur ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45.

N.B. - Toutes ces propositions émanant sous forme d'avis de la Commission de Contrôle, seront soumises pour discussion et décision au Conseil d'Administration et au Conseil Municipal.

Exploitation des Théâtres Municipaux

Situation financière au 31 JANVIER 1956

<u>RECETTES</u>	Théâtre SEBASTOPOL	:	OPERA
a) <u>Exploitation</u>			
Produit des entrées	31.962.857	:	4.822.346
Abonnements	-	:	-
Remboursement des frais occasionnés lors de prêts de salles	1.037.931	:	4.527.552
Recettes diverses	254.194	:	234.068
Totaux	33.254.982	:	9.583.966
		:	
			42.838.948
b) <u>Ville</u>			
Subventions de l'Etat		-	
Exploitation des rideaux annoncés		-	
Exploitation des vestiaires		-	
Redevances sur vente de programme			138.047
Total général des RECETTES :			42.976.995

Situation de caisse du DIRECTEUR

Recette "Exploitation"	42.838.948
Avance VILLE	3.000.000
Subvention VILLE	27.200.000

Total des Recettes : 73.038.948

Dépenses (page 2) : 71.501.360

Encaisse : 1.537.588

Certifié exact,
H.de V. le 16 Février 1956
Le contrôleur financier,
signé : ...

DEPENSES

	Théâtre SEBASTOPOL	OPERA	TOTAL
a) <u>Exploitation</u>			
(Personnel de salle	I.183.184	782.554	I.965.738
(figurants.....	277.424	59.898	337.322
(Accessoires	10.137	5.115	15.252
(Attractions de scène.....	396.802	-	396.802
Borde-(Privilèges	614.091	-	614.091
reaux (Comité cons. spectacle ..	62.801	9.525	72.326
de (Droits d'auteurs dramatiq.	3.860.091	507.217	4.367.308
séance " " lyriques	124.405	2.040	126.445
Services de surveillance :			
Sapeurs pompiers	131.530	34.900	166.430
Police	144.620	146.300	290.920
(Taxe sur les spectacles	323.078	49.684	372.762
(Taxes transact. et locale	-	-	-
Costumier	I.106.660	480.000	I.586.660
Editeurs	741.402	307.610	I.049.012
Location et achat de matériel	5.715.592	685.251	6.400.843
Frais d'impressions	353.698	227.423	581.121
Frais d'affichage	68.020	35.968	103.988
Publicité	443.414	312.155	755.569
Frais généraux	I.885.606	340.853	2.226.459
Artistes de la Troupe	3.152.889	-	3.152.889
Artistes en représentation	7.337.213	2.607.698	9.944.911
Directeur-adjoint, chefs d'or-			
chestre et régisseurs	I.386.273	927.085	2.313.358
Musiciens	7.037.045	3.518.523	10.555.568
Choristes	4.921.025	2.460.513	7.381.538
Danseuses	2.027.871	1.013.935	3.041.806
Répétitrices	965.020	482.510	I.447.530
Buralistes	211.506	211.507	423.013
(Assurances sociales	2.846.034	I.423.017	4.269.051
Charges (Contribution forf. 5%	I.143.966	571.982	I.715.948
sociales (Congés spectacles	I.048.925	524.461	I.573.386
(Allocations famil.	2.835.544	I.417.770	4.253.314
 Total section A	 52.355.866	 19.145.494	 71.501.360

	Théâtre		TOTAL
	SEBASTOPOL	OPERA	
b) <u>Ville</u>			
Directeur	286.452	286.453	572.905
Personnel administratif	455.765	455.766	911.531
Machinistes, électriciens, concierge	4.369.274	9.055.790	13.425.064
Personnel d'entretien	994.835	2.215.698	3.210.533
Chauffage	317.643	1.961.671	2.279.314
Eclairage	390.838	265.880	656.718
Entretien des bâtiments	700.309	353.078	1.053.387
Assurances des décors, artistes, spectateurs	13.992	13.993	27.985
Transport des décors	57.605	57.605	115.210
Mobilier, achat et entretien	14.210	16.493	30.703
Matériel de scène	48.084	22.590	70.674
Atelier de décors - Personnel ...	1.331.961	1.331.961	2.663.922
d ^e Matériel	427.496	427.495	854.991
Dépenses diverses - Patente impôt foncier	571.252	273.373	844.625
	9.979.716	16.737.846	26.717.562
		Total section B :	26.717.562
		Rappel total section A :	71.501.360
		Total général des DEPENSES :	98.218.922

Charge totale de la VILLE
dans l'exploitation des Théâtres municipaux

RECETTES : 42.976.995

DEPENSES : 98.218.922

DEFICIT : 55.241.927

Exploitation des Théâtres Municipaux

 Situation financière au 31 JANVIER 1955

	Théâtre SEBASTOPOL	OPERA
<u>RECETTES</u>		
a) Exploitation		
Produit des entrées	21.055.062	4.960.686
Abonnements		
Remboursement des frais occasionnés lors de prêts de salles	596.099	4.848.530
Recettes diverses	25.686	209.497
TOTAUX	21.676.847	10.018.713
	31.695.560	

b) Ville		
Subventions de l'Etat		
Exploitation des rideaux annonces		448.000
Exploitation des vestiaires		18.000
Redevances sur ventes de programme.		78.548
Total général des RECETTES		32.240.108

Situation de caisse du DIRECTEUR

Recettes " Exploitation "	31.695.560
Avance VILLE	3.000.000
Subvention VILLE	28.400.000
Total des recettes	63.095.560
Dépenses (page 2)	57.824.099
Encaisse	5.271.461

Certifié exact,
 Hôtel de Ville le
 Le Contrôleur financier,

DEPENSES

	Théâtre Sébastopol	Opéra	TOTAL
A) Exploitation			
(Personnel de salle	797.080	660.304	1.457.384
(Figurants	61.194	89.010	150.204
(Aides électriciens			
(Accessoires	17.716	2.660	20.376
(Attractions de scène	185.664	-	185.664
Borde- reaux de séances (Privilèges	271.416	-	271.416
(Comité cons. spect.	40.360	9.201	49.561
(Droits d'auteurs dram.	2.245.936	464.441	2.710.377
(" " lyriques ..	-	8.147	8.147
(Services surveillance : sapeurs-pompiers	87.100	32.520	119.620
(police	91.000	110.200	201.200
(Taxe sur spectacles	640.560	153.585	794.145
(Taxes locale et trans.	578.991	136.416	715.407
Costumier	1.091.660	565.000	1.656.660
Editeurs	530.115	325.935	856.050
Location, achat matériel	3.370.671	554.578	3.925.249
Frais d'impressions	389.820	349.430	739.250
Frais d'affichage	-	-	-
Publicité	415.812	286.604	702.416
Frais généraux	907.525	179.681	1.087.206
Artistes de la troupe	2.507.954	-	2.507.954
Artistes en représentation	4.842.770	2.619.281	7.462.051
Chefs d'orchestre, régisseurs	859.777	930.835	1.790.612
Musiciens	6.335.436	3.167.718	9.503.154
Choristes	4.610.591	2.305.295	6.915.886
Danseuses	1.779.463	889.732	2.669.195
Répétitrices	749.297	374.648	1.123.945
Buralistes	177.143	177.143	354.286
(Assurances soc.	2.560.002	1.036.624	3.596.626
Charges sociales (Contrib. forf. 5%	1.003.399	425.986	1.429.385
(Congés spectacles	852.710	349.551	1.202.261
(Allocations famil.	2.576.167	1.042.245	3.618.412
 Total Section A	 40.577.329	 17.246.770	 57.824.099

	Théâtre Sébastopol	Opéra	TOTAL
B: <u>Ville</u>			
Directeur	236.250	236.250	472.500
Personnel administratif	427.84I	427.842	855.683
Machinistes, électriciens concierges	3.843.054	8.205.037	12.048.09I
Personnel d'entretien	96I.024	2.0II.459	2.972.483
Chauffage	87I.663	2.492.98I	3.364.644
Eclairage	285.7II	368.432	654.143
Entretien des bâtiments	779.732	7I0.90I	I.490.633
Assurances des décors, artistes, spectateurs	I3.992	I3.993	27.985
Transport des décors			-
Mobilier, Achat et Entretien			-
Matériel de scène		I49.400	I49.400
Atelier de décors- Personnel	I.I00.690	I.I00.690	2.20I.380
do - Matériel	472.684	472.685	945.369
Dépenses diverses - Patente - - Impôt foncier	582.286	I67.489	749.775
	9.574.927	I6.357.I59	25.932.086
		Total Section B	25.932.086
		Rappel total Section A	57.824.099
		Total général des DEPENSES	83.756.I85

Charge totale de la Ville
dans l'exploitation des Théâtres Municipaux

RECETTES	32.240.I08
DEPENSES	83.756.I85
DEFICIT	5I.5I6.077

SAISON 1955 - 1956

Tableau comparatif des RECETTES et des DEPENSES entre les saisons 1954 - 1955
et 1955 - 1956 à la date du 31 Janvier -

-?-:-:-:-:-:-:-:-:-

<u>RECETTES "Exploitation"</u>	<u>1955-1956</u>	<u>1954-1955</u>	<u>Différence en +</u>
Produit des ENTREES	36.785.203	26.015.748	10.769.455
Prêts de salles	5.565.483	5.444.629	120.854
Recettes diverses	488.262	235.183	253.183
	<u>42.838.948</u>	<u>31.695.560</u>	<u>11.143.388</u>

Situation de caisse du Directeur

	<u>au 31 Janvier 1956</u>	<u>au 31 Janvier 1955</u>
Recettes "Exploitation"	42.838.948	31.695.560
Avance VILLE	3.000.000	3.000.000
Subvention VILLE	27.200.000	28.400.000
	<u>73.038.948</u>	<u>63.095.560</u>
DEPENSES	71.501.360	57.824.099
	<u>1.537.588</u>	<u>5.271.461</u>

	<u>DEPENSES TOTALES</u>		Différence	
	<u>1955-1956</u>	<u>1954-1955</u>	<u>en +</u>	<u>en -</u>
a) <u>Exploitation</u>				
(Personnel de salle	1.965.738	1.457.384	508.354	
(Figurants	337.322	150.204	187.118	
(Accessoires	15.252	20.376		5.124
(Attractions de scène	396.802	185.664	211.138	
Berde- (Privilèges	614.091	271.416	342.675	
reaux (Comité cons. Spectacle	72.326	49.561	22.765	
de (Droits d'auteurs dramatiq.	4.367.308	2.710.377	1.656.931	
séances(" " lyriques	126.445	8.147	118.298	
Service de surveillance				
Sapeurs pompiers	166.430	119.620	46.810	
Police	290.920	201.200	89.720	
(Taxe sur les spectacles	372.762	794.145		421.383
(Taxe transact.et locale	-	715.407		715.407
Costumier	1.586.660	1.656.660		70.000
Editeurs	1.049.012	856.050	192.962	
Location et achat de matériel	6.400.843	3.925.249	2.475.594	
Frais d'impressions	581.121	739.250		158.129
Frais d'affichage	103.988		103.988	
Publicité	755.569	702.416	53.153	
Frais généraux	2.226.459	1.087.206	1.139.253	
Artistes de la Troupe	3.152.889	2.507.954	644.935	
Artistes en représentation	9.944.911	7.462.051	2.482.860	
Directeur-adjoint, chefs d'orchestre et régisseurs	2.313.358	1.790.612	522.746	
Musiciens	10.555.568	9.503.154	1.052.414	
Choristes	7.381.538	6.915.886	465.652	
Danseuses	3.041.806	2.669.195	372.611	
Répétitrices	1.447.530	1.123.945	323.585	
Buralistes	423.013	354.286	68.727	
(Assurances sociales	4.269.051	3.596.626	672.425	
Charges(Contribution forf.5%	1.715.948	1.429.385	286.563	
sociales(Congés spectacles	1.573.386	1.202.261	371.125	
(Allocations famil.	4.253.314	3.618.412	634.902	
Total section A	71.501.360	57.824.099	+ 15.047.304	1.370.043
	<u>57.824.099</u>		<u>1.370.043</u>	
	13.677.261		13.677.261	

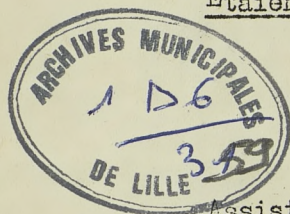
COMMISSION DE CONTROLE DES THEATRES MUNICIPAUX

Réunion du 9 Novembre 1955

Procès-verbal n° 30

La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie, sous la Présidence de M. ROMBAUT, Adjoint aux Beaux-Arts, le mercredi 9 Novembre 1955, à 18 H 30, à l'hôtel de Ville, Cabinet de M. l'Adjoint.

Etaient présents : M.M. BERTRAND, Adjoint au Maire,
DEPAUX, d°
ROUSSEAU, d°
HAINY, Conseiller Municipal
DELLETOMBE, Chef de Division à la Préfecture,
représentant M. le Préfet du Nord.



Assistaient également à la réunion :

M.M. COTTINET, Directeur Général des Théâtres Municipaux
VANDERDONCKT, Directeur artistique au Théâtre Sébastopol
DOLLE, Contrôleur financier, des Théâtres Municipaux
Mme LEMAHIEU, Secrétaire des Théâtres Municipaux,
secrétaire de séance.

Excusés : Mmes CORDONNIER, Conseiller Municipal
DEPLINE d°
M. LANDREA, d°
M. MARTINACHE, d°

Le procès-verbal de la réunion du 6 Septembre est adopté sans observation.

M. ROMBAUT ouvre la séance et dit sa satisfaction des premiers résultats obtenus, tant au point de vue artistique qu'au point de vue des recettes réalisées dans chacun des deux théâtres depuis l'ouverture de la saison.

Un bilan provisoire a été établi et donne environ 22 millions de dépenses pour 13 millions de recettes, soit 9 millions de déficit; la saison dernière, à la même époque, le déficit était évalué à 10 millions. (Ces chiffres concernent uniquement le compte Direction).

Il y a lieu d'observer, ajoute M. ROMBAUT, que les augmentations de salaires allouées au personnel se traduisent par un supplément d'environ UN MILLION par mois et que le relèvement du plafond de la Sécurité Sociale a sa répercussion dans le montant des dépenses.

En ce qui concerne la séance donnée avec le concours de SYDNEY BECHET, une assurance pour le mobilier a été contractée, sur notre demande, par les Organisateurs. Il sera procédé de même pour tous les spectacles similaires afin de préserver les droits de l'Administration Municipale.

Ceci dit, M. l'Adjoint aux Beaux-Arts adresse ses félicitations, au nom de la Commission, à M.M. COTTINET et VANDERDONCKT, - félicitations auxquelles il associe le personnel sur le plan artistique.

M. VANDERDONCKT fait remarquer que les vingt quatre premières représentations données au Théâtre Sébastopol ont fourni une moyenne de 446.873 Frs alors que celle-ci était de 315.343 Frs la saison dernière; il y a donc une augmentation de 120.736 Frs par séance. Ce résultat est dû en partie au grand succès remporté par la DANSEUSE AUX ETOILES.

MACHINISTES

Cette question amène des observations de M. l'Adjoint ROUSSEAU qui n'a pu assister à la réunion précédente mais que la lecture du P.V. a renseigné sur la conversation relative aux machinistes.

M. l'Adjoint au personnel reproche à M. COTTINET le terme "pléthore" employé concernant la situation de l'après-guerre; après une mise au point au cours de laquelle il situe exactement la question, il fait part de ses projets afin de pourvoir sans retard à la reconstitution de l'effectif normal.

Les formalités de recrutement s'avérant trop longues en ce qui concerne le nouveau personnel il se propose d'utiliser des agents municipaux actuellement en fonction dans d'autres services. Un appel fait parmi ces derniers a abouti à plusieurs candidatures; dans ces conditions, cinq hommes pourront être mis à la disposition des théâtres dans un délai très rapproché.

En ce qui concerne le chef machiniste, M. ROUSSEAU n'est pas d'avis de nommer un élément extérieur et émet le vœu de faire un appel de candidatures parmi les contremaîtres actuellement en service, dont on a pu apprécier, ces derniers temps, les qualités, l'autorité et les compétences professionnelles.

Un concours sur titres et références serait ainsi ouvert où il serait tenu compte après examen des dossiers, de l'ancienneté, de la manière de servir et de la valeur sur le plan technique.

Me ROIBAUT remarque que personnellement il n'envisageait pas de concours supérieur et intellectuel mais propose, dans l'intérêt même de celui qui sera nommé, de faire passer une sorte d'examen technique en présence des Directeurs, de l'Adjoint au Personnel et de lui-même.

Après échange de vues, la Commission approuve ce projet qui recevra son exécution très rapidement.

DECENTRALISATION ARTISTIQUE. -

M. l'Adjoint BERTRAND proteste au sujet d'une déclaration de Me ROIBAUT, reprise dans le P.V. du 7 septembre et revendique l'initiative de la Décentralisation lyrique pour l'Administration Municipale actuelle.

Le Président remarque qu'à l'origine, la décentralisation ne se présentait pas dans les conditions actuelles et qu'un certain rodage était nécessaire.

Il enregistre néanmoins la protestation de M. BERTRAND et demande qu'elle soit consignée au Procès-verbal.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ORCHESTRE.-

La question a été discutée entre M.M. COTTINET, VANDERDONCKT et les délégués des divers syndicats. Un projet a été établi qui a obtenu l'accord général, toutefois, quelques points restent en litige :

SUPPLIMENTS.-

- Orchestre de scène - La saison dernière, la rémunération était de 625 Frs; l'augmentation normale de 10 % donnerait donc un total de 625 Frs + 62.50 = 687,50; les musiciens demandent 1.000 Frs.

Après un exposé de M. VANDERDONCKT, la Commission décide d'accorder :

- a) - 1.000 Frs pour les orchestres de scène constituant une spécialité et nécessitant une présence en scène, ex. "Princesse Czardas - la Veuve Joyeuse",
- b) - 690 Frs pour le travail important effectué en coulisse, ex. "Manon". Ce tarif sera également appliqué pour la fanfare de scène.

Les feux de scène ordinaires (roulement de tambour, sonnerie de trompette) seront réglés à raison de 200 Frs + augmentation de 10 % = 220 Frs.

D'autre part, il est entendu que les musiciens jouant un second instrument, en plus de leur au cours d'un même service, toucheront un supplément de 75 % du I/34 de la rémunération mensuelle.

RETENUES.-

Les musiciens demandent que le produit des retenues, retards et absences, soit versé à la Caisse de Secours de l'Orchestre.

La Commission décide que les retards feront l'objet d'une retenue au profit de la dite Caisse,- les opérations étant effectuées par les Délégués-,mais que les absences seront déduites régulièrement des appointements et resteront acquises à la Caisse des Théâtres .

+
++

BALLET -

Composition actuelle du ballet :		appointements:
I ^o danseur et maître de ballet	: WILLY CERULLO	85.000,--
I ^o danseuse étoile	Francine DUBOIS	54.450,--
Régisseur de ballet	Ginette PACARY	43.560,--
2 Coryphées		35.420,--
15 Danseuses , plus de 2 ans de métier . .		33.520,--
2 Danseuses , moins de 2 ans de métier . .		27.200,--
I Elève		13.200,--

Me.ROMBAUT donne lecture d'une lettre de M.Willy CERULLO,protestant contre l'interdiction qui lui est faite de donner des cours payants aux danseuses de notre corps de ballet,en dehors des trois leçons gratuites hebdomadaires.L'intéressé indique,en outre, que non seulement il n'a pas bénéficié de l'augmentation de salaire accordée cette saison au personnel mais qu'il cumule les fonctions de maître de ballet et de premier danseur étoile .

D'autre part, M.l'Adjoint aux Beaux-Arts a reçu une pétition signée de 12 danseuses sur 17 et des 3 danseurs,demandant l'autorisation de prendre des leçons payantes.

Un débat s'engage à ce sujet et la Commission décide d'accorder à M.CERULLO,avec effet rétroactif depuis le 15 septembre,la somme de TRENTE MILLE francs par mois,à titre d'indemnité compensatrice pour manque à gagner en raison de l'absence des cours payants.En revanche, le maître de ballet donnera gratuitement la totalité des leçons à notre personnel.

Il est entendu, en outre, qu'un cours de danse sera créé l'année prochaine à l'intention des enfants des écoles; la direction en serait éventuellement assurée par M.CERULLO.

Sur proposition de M.l'Adjoint aux Beaux-Arts d'admettre un classement pour les danseuses, au même titre que pour les musiciens, la Commission donne son accord pour la formule d'un examen.Quatre danseuses coryphées seraient d'abord détachées et éventuellement une première danseuse demi-caractère pourrait être désignée.

Une soirée de ballets ayant lieu le 1er décembre, M.COTTINET propose de fixer l'examen au 2 décembre afin de profiter de la présence de Mlle Solange SCHWARZ, 1ère danseuse étoile de l'Opéra.

M.l'Adjoint ROUSSEAUX suggère, afin de garantir la régularité des opérations et de préserver l'anonymat des concurrentes, de ne comprendre dans le Jury que des personnalités étrangères à notre Ville. En plus de Mlle SCHWARZ, il sera fait appel à un autre chorégraphe de l'Opéra de Paris. Il est entendu également qu'un numéro sera affecté à chaque danseuse .

REGISSEURS -

Situation actuelle de ce personnel :

OPERA	- régisseur général, metteur en scène	M.DELMAS	75.000,--
	second régisseur	M.LUST	41.800,--
SEBASTOPOL	- régisseur général,metteur en scène,jouant les "Compositions"	M.DUVIVIER	75.000,--
	second régisseur	M.VANSTENKISTE	41.800,--
	assistant metteur en scène	M.Pierre COTTINET	33.000,--

Compte tenu du travail fourni par les intéressés et de la responsabilité qui leur incombe, la Commission décide d'accorder une augmentation de CINQ MILLE FRANCS par mois à M.M.LUST, VANSTENKISTE et Pierre COTTINET.

.....

Quant à M.DUVIVIER qui joue des rôles intéressants nécessitant des frais de vestiaire, il lui sera attribué une augmentation mensuelle de DIX MILLE Francs.

Ces augmentations prendront effet du 15 septembre.

Le statu quo sera maintenu en ce qui concerne M.DELMAS en raison de la situation particulière de l'Opéra.

+
+ +

CAISSE DE RETRAITE -

Le Président de la Commission de Contrôle aborde ensuite le problème visant l'affiliation éventuelle du personnel des théâtres à une caisse de retraite complémentaire.

La Commission de Contrôle sera appelée, dans quelque temps, à se prononcer sur cette importante question. Afin que cette décision soit prise en toute connaissance de cause, nous nous sommes adressés aux Maires des principales villes qui ont intitulé un régime complémentaire de retraite en faveur de leur personnel contractuel. Nous possédons aujourd'hui une documentation assez complète sur ce sujet. Le contrôleur financier, chargé d'en faire l'exposé, précise tout d'abord qu'en matière de retraite complémentaire, il y a lieu de distinguer :

- 1^o- le régime "Retraite des Cadres " dont le nombre des bénéficiaires est strictement limité. (Lille compterait 7 à 8 unités) .
- 2^o- le régime applicable à tout ou partie du personnel permanent d'une entreprise.

Dans le 1er cas, la cotisation est assise sur la partie du salaire dépassant le plafond de la sécurité sociale et le système de retraite appliqué obligatoirement est le système "REPARTITION" .

Dans le second cas, la cotisation est assise, en principe, sur la totalité des salaires payés. Il appartient au Personnel d'opter pour l'un des 3 régimes de retraite suivants :

- a) Retraite par CAPITALISATION.
- b) Retraite par REPARTITION
- c) Retraite MIXTE (Capitalisation -Répartition)

Le premier étant présentement périmé, lequel des deux autres présente le plus d'intérêt ? Il serait malaisé de la dire. Tous deux ont leurs avantages et leurs inconvénients.

Le tableau ci-après donne un aperçu de leurs principales caractéristiques respectives :

....

CARACTERISTIQUES des REGIMES

REPARTITION

MIXTE

Taux de cotisation
Base de calcul des cotisations
Affectation des cotisations
Age de la retraite
Conditions à remplir
Mode de calcul de la retraite
Base de calcul de la retraite
Estimation de la retraite
Anciens ayant quitté l'Entreprise par suite de limite d'âge
Versements rétroactifs

Variable
Traitement total et réel
Entièrement à la REPARTITION
Liquidation normale à 65 ans avec faculté de proroger ou d'anticiper
Avant 2 ans de présence dans le régime : remboursement des cotisations personnelles. Le salarié, après 2 ans, garde intégralement tous ses droits à la retraite en emportant avec lui tous les points attribués et acquis dans les entreprises adhérentes, pendant son temps de présence dans celles-ci
Le POINT
Basée sur les traitements de fin de carrière et est automatiquement revalorisée.
Pour une cotisation de 6%, retraite égale à 1 % des derniers salaires par année de présence ou 0,66 % des derniers salaires pour une cotisation de 4 %
Prise en charge immédiate des Anciens, sans rappel de cotisations, s'ils comptent au moins 3 ans de présence dans l'entreprise au moment de la cessation d'activité à 65 ans, en reconstituant jusqu'à 30 ans de carrière.
Néant

Variable
Traitement total et réel ou
Traitement limité au plafond de la Sécurité sociale
Part salarié versée à la CAPITALISATION
Part Employeur versée à la REPARTITION
Liquidation normale à 65 ans avec faculté de proroger ou d'anticiper
Avoir au moins 60 ans d'âge et 10 années de service effectuées dans des entreprises adhérentes dans les catégories affiliées.
Pour les bénéficiaires ayant moins de 10 années validables à l'âge de la retraite, celle-ci est basée seulement sur leurs propres cotisations (Capital.) ou bien les intéressés peuvent demander le remboursement de leurs cotisations.
Le POURCENTAGE
Calculée sur la fraction de salaire inférieure au plafond de la Sécurité sociale et revalorisée en fonction du coût de la vie.
Est égale à :
Pour une cotisation de
1.5% à 0.33%) de la moyenne des salaires des 10
3 % à 0.66%) dernières années d'activité revalorisée pour chaque année validée.
Dès l'adhésion de l'Entreprise, prise en charge des Anciens, sans rappel de cotisations, s'ils justifient au minimum de 10 années de service validables effectuées dans des entreprises adhérentes et dans les catégories affiliées.
Faculté de verser rétroactivement les cotisations jusqu'au I.I.52 date de création du régime. Sinon abattement de 5% sur les services passés des membres participants par année ou fraction d'année n'ayant pas donné lieu à ce versement rétroactif.

Indistinctement, dans chaque régime, l'affiliation est réalisée à la condition qu'elle comprenne l'intégralité des membres d'une même catégorie. Les salariés engagés postérieurement à l'adhésion de l'entreprise, seront d'office affiliés à la Caisse.

La veuve a droit (sous certaines conditions) à partir de 60 ans révolus à une pension égale à 50 % du montant de celle acquise par son mari.

Un secours aux orphelins est prévu.

X
X X

A MARSEILLE, le Conseil municipal a adopté deux rapports. L'un affiliant les Cadres du personnel contractuel de la Régie de l'OPERA à une caisse de retraites des Cadres, l'autre affiliant l'ensemble du personnel contractuel de l'OPERA (danseuses exceptées) à une Caisse de retraite complémentaire.

Ce second rapport stipule :

que la cotisation (dont le taux est variable) a été fixée à 6 % dont 3 % à la charge de l'employeur et 3 % à la charge du salarié;
que le personnel s'est prononcé en faveur du système MIXTE;
que le choix de la Caisse s'est porté sur la C.A.P.R.I.C.A.S. (Caisse Autonome de Prévoyance et de Retraites de l'Industrie Cinématographique et des Activités du Spectacle 5 bis, rue du Cirque - PARIS 8e)

Par contre, à LYON, dont le théâtre est exploité en concession, c'est le régime REPARTITION qui a été adopté. La cotisation totale est de 9 % (moitié employeur - moitié salarié) Caisse choisie : Caisse interprofessionnelle de retraites par répartition du SUD-EST, section de Lyon, 7 rue Boissac.

La Ville de TOULOUSE s'est prononcée également pour le régime REPARTITION, avec un taux de cotisation de 9 % (3% salarié et 6% ville) Caisse : Association générale des retraites par répartition, 14 rue Clapeyron, PARIS.

A NANCY, le projet d'affiliation est à l'étude et le choix de la Caisse semble se porter sur la C.A.P.R.I.C.A.S. c'est-à-dire le système MIXTE.

X
X X

Cependant, dans celui-ci, quelques points réclament des éclaircissements, Par exemple, il existe 2 modalités de base de calcul des cotisations dont l'effet, vraisemblablement, doit se répercuter sur la base de décompte de la retraite. Or, le règlement intérieur de la CAPRICAS n'en fait pas mention. De même, il serait curieux de connaître l'étendue exacte de la clause restrictive se rapportant aux versements rétroactifs jusqu'à la date du 1er Janvier 1952.

La venue à LILLE, prochainement, de Monsieur BIDOU, Directeur de la CAPRICAS, nous permettra d'obtenir d'utiles renseignements complémentaires sur ces différents points et il sera possible de chiffrer la répercussion financière résultant de l'application d'une telle mesure.

ORGANISATION DES REPRESENTATIONS POPULAIRES -

La première représentation donnée dans ces conditions devait avoir lieu le 26 novembre avec PREMIER RENDEZ-VOUS, opérette à grand spectacle dont ce devait être la création à Lille. Malheureusement, par suite du retard apporté à la confection des décors et costumes, ce projet ne pourra être réalisé.

Me ROMBAUT propose de jouer, en remplacement une autre grande opérette, NINA ROSA, la date restant inchangée.

Les autres représentations seront données aux dates suivantes :

Samedi 17 Décembre	LA DANSE DES LIBELLULES
Samedi 21 Janvier	TROIS JEUNES FILLES NUES
Samedi 18 Février	LES SALTIMBANQUES
Samedi 10 Mars	CHANSONS DE PARIS ou LA FILLE DE Mme ANGOT
Samedi 14 Avril	LE VOYAGE EN CHINE.

La Commission approuve ce programme et décide que ces séances ne seront pas annoncées par voie d'affiches mais qu'il sera fait appel directement aux Comités d'Entreprises et aux grandes administrations de la Ville.

PUBLICITE -

La publicité se fait actuellement sous forme de pavés qui paraissent plusieurs fois par semaine dans les quotidiens lillois. M. VANDERDONCKT propose de modifier leur présentation en les insérant journalièrement sous forme de pavé unique pour tous nos spectacles y compris les Tournées, avec l'indication des jours de relâche.

D'autre part, le Président signale que la représentation de la DANSEUSE AUX ETOILES, donnée le 24 septembre au bénéfice des Oeuvres Sociales de la Presse, a laissé un reliquat disponible de 160.663 Fr, les dépenses ayant porté simplement sur les frais spécialement engagés pour ce spectacle (auteurs, Contributions, Sécurité, Police, artistes au cachet, personnel de contrôle, location du matériel).

La Commission charge M. l'Adjoint aux Beaux-Arts, à l'occasion de la remise de cette somme à M. HOURIEZ, Président de l'Association des Journalistes, de demander un effort publicitaire de la Presse en faveur des Théâtres.

Me ROMBAUT, appuyé par M. VANDERDONCKT, préconise l'utilisation des panneaux publicitaires situés à l'entrée de la Ville et dans le centre aux endroits où la circulation automobile est la plus intense.

Une démarche sera tentée dans ce sens auprès de M. l'Adjoint VAN WOLPUT.

Enfin, M. VANDERDONCKT informe le Président de la Commission de son projet de distribution gratuite de 2.000 programmes, lors des représentations offertes aux indigents; les frais d'impression seront couverts par les réclames de certains établissements commerciaux.

DETAXATION DES TOURNEES.-

La nouvelle réglementation en matière des taxes locales a eu, comme répercussion, l'augmentation des droits sur les recettes réalisées par les Tournées. M. le Maire a reçu la lettre suivante des Galas KARSENTY, FRANCE-MONDE et des Productions HERBERT qui passent régulièrement à l'Opéra de Lille :

"Si trois entreprises de l'importance des nôtres se joignent pour vous adresser le présent appel, c'est qu'elles ont jugé indispensable d'attirer votre attention sur une question extrêmement grave qui met en jeu leur existence même.

"Vous n'êtes pas sans savoir qu'un nouveau régime fiscal est entré en vigueur le 1er Juillet 1955.

"D'après l'exposé des motifs du décret, celui-ci est destiné à diminuer les charges fiscales grevant les entreprises de spectacles.

"Il en est bien ainsi pour les théâtres fixes.

"Par contre, il n'a été tenu aucun compte des tournées théâtrales et cette lacune met très gravement en péril nos activités.

"Avant la récente réforme fiscale, nous recevions du Ministère de l'Education Nationale (Arts et Lettres) - en raison de notre effort de décentralisation sur le plan théâtral) - des subventions qui entraînaient pour nos entreprises le bénéfice de la détaxe que le nouveau régime vient de supprimer.

"Le traitement préférentiel qui nous était alors appliqué nous permettait d'acquitter 5.75 % de taxes au lieu de 14.55 %.

"A l'avenir, nous nous trouverons incorporés dans le régime général qui ne tient nullement compte du caractère itinérant de nos tournées et des charges supplémentaires qui les grevent et nous serons astreints à supporter 10.50 % detaxes sur les recettes brutes, soit une augmentation de 5 %.

"Nos exploitations, qui ont à lutter sans cesse contre des aggravations de charges, ne peuvent supporter ces nouvelles dispositions fiscales et continuer à visiter les villes métropolitaines aux mêmes conditions que précédemment.

"Or, les bénéficiaires du nouveau régime fiscal sont les Municipalités puisque la "taxe locale prélevée à leur profit passe de 1.75 % à 8.50 %.

"Nous faisons appel à votre esprit d'équité et sollicitons de votre bienveillance "l'octroi, à chacune de nos entreprises, en début de saison, d'une subvention destinée "à remédier à cette situation paradoxale.

"Nous nous permettons d'insister sur la gravité et l'urgence du problème que nous "vous soumettons.

"Nous savons combien vous avez toujours soutenu le théâtre de qualité dans votre "ville. Nous sommes tout prêts à venir vous rendre visite si vous le jugez utile, mais "nous ne pouvons pas nous résoudre à penser que vous resterez indifférent à notre re- "quête.

"Dans cet espoir, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de "nos sentiments respectueux et dévoués."

La question de la détaxation a été évoquée au cours d'une récente réunion du Conseil d'Administration. Une suggestion intéressante a été faite par la Commission des Finances que Me ROMBAUT soumet aux Membres de la Commission :

Les contrats sont conclus avec les Impresarii aux conditions de pourcentage, c'est-à-dire qu'après défalcation des droits et taxes divers, la recette est partagée à raison de 75 ou 80 % pour la Tournée et 25 ou 20 % pour le théâtre. Le pourcentage revenant aux Tourneurs pourrait être augmenté afin de permettre à ces derniers de récupérer une partie de l'augmentation des taxes.

Il est évident, remarque Me ROMBAUT, que ce système entraînerait une diminution de nos entrées mais, d'autre part, il y a lieu de tenir compte que ce nouveau régime est favorable à la Ville.

La Commission est d'accord sur le principe de ces dispositions et, conformément au désir exprimé par son Président, l'avis de M. THIBAUT, Chef de la 3ème Division, sera demandé pour la détermination de l'augmentation du pourcentage à accorder aux Impresarii (augmentation qui pourra être de l'ordre de 3 à 4 %).

QUESTIONS DIVERSES

Me ROMBAUT donne lecture de la lettre de M. ESSEAU, Gérant de la Société Royalta, relative au matériel de PREMIER RENDEZ-VOUS dont la confection (décors et costumes) ne sera pas terminée en temps utile :

"Monsieur COTTINET, Directeur Grand Théâtre, Lille,

"Monsieur le Directeur,

"Nous attestons, par la présente, que le report des représentations de "PREMIER "RENDEZ-VOUS" ne peut en aucun cas vous être imputé.

"Les auteurs de l'ouvrage ayant, à deux reprises, fait refaire les maquettes, nous "n'avons pu, de ce fait, exécuter les matériels en temps voulu pour assurer vos repré- "sentations!"

"Nous nous en excusons vivement et vous remercions de votre amicale compréhension.

"Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

"Pour la Société Royalta, le Gérant: ESSEAU.

"Paris, le 27 Octobre 1955"

La Commission confirme son accord pour le remplacement de cet ouvrage par NINA-ROSA.

MEDAILLES MILITAIRES.-

Ainsi que les années précédentes cette Association a demandé l'organisation d'une représentation lyrique à son bénéfice.

Le "BARBIER DE SEVILLE", prévu le 2 février avec une distribution de choix, pourrait être réservé à cette intention. Etant donné le caractère de ce Gala, le prix des places pourrait être majoré (fauteuils d'orchestre 800 frs au lieu de 650). La part revenant à cet Organisme serait fonction de la recette réalisée mais contrairement à ce qui s'est produit pour l'Association des Journalistes, elle ne devrait pas atteindre le reliquat disponible.

La Commission émet un avis favorable.

TRAMWAYS.

M. l'Adjoint au Beaux-Arts signale que M. le Maire a reçu une pétition émanant d'habitants de LOOS et d'HAUBOURDIN demandant l'organisation d'un service d'autobus à la sortie des Théâtres pour ces localités. Une démarche sera tentée dans ce sens auprès de la Compagnie des Tramways.

M. COTTINET indique que la date du 15 décembre est actuellement disponible au Théâtre de l'Opéra : trois spectacles pourraient être envisagés qu'il soumet à l'approbation de la Commission.

1^o - reprise de la "Damnation de Faust" qui a obtenu un très beau succès au début de la saison.

2^o - représentation de "Mignon".

3^o - représentation de la "Traviata" avec le concours d'une Compagnie Italienne comprenant certains artistes de la Scala de Milan.

La Commission préférerait cette dernière solution et charge M. COTTINET de se documenter au préalable sur la valeur artistique de cette Compagnie.

CONCIERGE THEATRE SEBASTOPOL.

M. VANDERDONCKT attire l'attention de la Commission sur l'état de santé de M. DUBOIS, concierge, malade depuis quinze jours.

M. COTTINET a fait les déclarations régulières aux Services Municipaux intéressés.

D'après le Docteur OUDART, M. DUBOIS est très gravement atteint et a besoin d'un repos absolu d'un mois au minimum, le concierge, malgré nos demandes, a refusé d'indiquer un remplaçant.

D'autre part, étant tenue par la question du logement, l'Administration Municipale a été dans l'impossibilité de désigner un intérimaire.

M. VANDERDONCKT insiste sur le caractère urgent et la gravité de la situation. M. l'Adjoint ROUSSEAUX étudiera la question.

ELECTRICIENS .

Le chef électricien de nos théâtres n'a pas été remplacé depuis 1947. D'autre part, il manque un électricien au Théâtre Sebastopol depuis 1948.

La Commission propose à M. l'Adjoint au Personnel d'établir un tableau d'avancement pour la nomination d'un Chef et de faire un concours pour le recrutement d'un électricien.

M. l'Adjoint BERTRAND demande où en est la question de la participation de la RADIODIFFUSION FRANCAISE au financement de la Caisse de Retraite.

M. VANDERDONCKT explique que la seule soirée pouvant être mise à notre disposition pour la radiodiffusion de certains ouvrages était celle régulièrement réservée aux Comédiens Lillois. Dans ces conditions, ne voulant pas porter préjudice à cette catégorie de travailleurs, le projet a été abandonné, pour cette saison tout au moins.

REAJUSTEMENT DE CERTAINS SALAIRES.

Sur demande de M. VANDERDONCKT, la Commission donne son accord pour la rémunération d'un tapissier décorateur au tarif de MILLE Frs par séance (s'agissant d'un homme véritablement de métier).

L'attention de M. le Président est ensuite attirée par M. DOLLE sur la situation suivante :

Certains membres du personnel de contrôle chargés d'une responsabilité supérieure (manement de fonds, établissement des bordereaux de recettes, arrêt des comptes avec les Auteurs, Contributions, etc) sont payés au même tarif que le personnel ordinaire.

Sur proposition de M. l'Adjoint aux Beaux-Arts, la Commission donne son accord pour que le montant de la vacation des intéressés (contrôleur général, contrôleurs adjoints, buraliste du 1^{er} Bureau Opéra) soit porté de 550 à 750 frs, avec effet rétroactif depuis le début de la saison.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h. 50 .

Secrétaire Général

4ème Division
Théâtres Municipaux



Je vous serais infiniment obligé de bien vouloir assister à la réunion de la Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux qui aura lieu, en mon cabinet, à l'Hôtel de Ville, le vendredi 22 Juin prochain à 18 heures 15.

Ordre du Jour

- Aperçu financier
- Organisation de la saison 1956/1957
- Questions diverses.

Veillez agréer, je vous prie, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

LILLE, le 16 Juin 1956

Le Président de la Commission de Contrôle,

G. ROMBAUT
Adjoint délégué aux Beaux-Arts.

COMMISSION DE CONTROLE DES THEATRES MUNICIPAUX

Réunion du 22 Juin 1956

Procès-Verbal n° 32



La Commission de contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie sous la Présidence de Me ROMBAUT, Adjoint aux Beaux-Arts, le vendredi 22 Juin 1956, à 18 h.15, à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. l'Adjoint.

<u>Etaient présents :</u>	MM. BERTRAND	Adjoint au Maire
	DEFAUX	-id-
	Mmes CORDONNIER	Conseiller Municipal
	DEFLINE	-id-
	MM. HAMY	-id-
	LANDREA	-id-



Assistaient également à la réunion

MM. COTTINET	Directeur du Théâtre de l'Opéra
VANDERDONCKE	Directeur du Théâtre Sébastopol
DOLLE	Contrôleur financier des Théâtres Municipaux.
Mme LEMAHIEU	Secrétaire des Théâtres Municipaux, Secrétaire de séance

<u>Excusés :</u>	M. ROUSSEAU	Adjoint au Maire
	Me MARTINACHE	Conseiller Municipal
	M. DELEFOMBE	Chef de Division à la Préfecture, représentant M. le Préfet du Nord.

Me ROMBAUT ouvre la séance. Le Procès-verbal de la réunion du 24 Février est adopté. M. l'Adjoint BERTRAND regrette qu'aucune réunion n'ait eu lieu depuis cette date et demande, qu'à l'avenir, des contacts plus fréquents s'établissent entre les Membres de la Commission.

Me ROMBAUT remarque que le Comité de direction s'est réuni les 18 Avril et 2 Mai et a traité des questions d'ordre intérieur ainsi que de l'organisation de la prochaine saison; il prend acte toutefois du voeu exprimé par M. BERTRAND et propose de faire une réunion à la rentrée, soit au début de Septembre.

APERCU FINANCIER.-

Les comptes de la saison n'étant pas terminés, il n'est pas possible, actuellement, de donner une situation financière exacte; toutefois, d'après les calculs effectués par le contrôleur financier, on peut se baser sur un déficit de l'ordre de CENT DIX MILLIONS. La saison ayant eu une durée de HUIT MOIS ET DEMI, ce déficit, estime Me ROMBAUT, n'est pas "catastrophique"; d'autre part, ajoute-t-il il y a lieu de considérer que le Théâtre doit être vu sous l'angle d'un service public et il se félicite de la qualité artistique des spectacles présentés dans les deux établissements.

Pour faire droit à une demande de M. l'Adjoint COQUART, et à laquelle il s'associe personnellement, M. l'Adjoint aux Beaux-Arts charge M. DOÛLE d'établir, lorsqu'il lui sera possible, le bilan exact et global de toutes les dépenses se rapportant aux théâtres, y compris celles réglées directement par la Ville - (traitements du personnel communal, assurances, décors, entretien, etc...).

Sur une remarque de Mme DEFLINE, Me ROMBAUT indique que le déficit de la précédente saison 1954/55, calculé sur les mêmes bases que pour la saison écoulée 1955/56, s'élevait à 82.000.000.--- Mme DEFLINE désire connaître également quel est, dans le montant de la dépense, le pourcentage de l'augmentation totale des salaires accordée tant au personnel artistique que communal.

.../

DECORS.-

Un crédit de DEUX MILLIONS était affecté aux théâtres municipaux pour les décors, soit UN MILLION par établissement.

Me ROMBAUT donne lecture d'une lettre de M. l'Adjoint aux Finances, en réponse à une demande d'augmentation de crédit :

.....
Objet : Construction de nouveaux décors.-

"Par lettre du II Mai dernier, vous m'avez demandé d'examiner la possibilité d'augmenter le crédit ouvert au budget pour l'atelier de décors, afin de moderniser la mise en scène de certains ouvrages du répertoire courant.

Votre demande a retenu toute mon attention. Compte tenu des arguments que vous invoquez, je ne suis pas opposé en principe à la création de nouveaux décors et à l'inscription des crédits affectés à la dépense.

Je préférerais, cependant, ne rien modifier à la dotation ouverte pour le fonctionnement de l'atelier de décors, toute augmentation de crédit à caractère permanent entraînant la recherche de ressources correspondantes. Il convient, en effet, de maintenir dans toute la mesure du possible, le montant des crédits à leur taux actuel, afin de ne pas accroître nos difficultés d'équilibre budgétaire.

Le compte administratif de 1955 se soldant par un excédent de recette appréciable, je vous propose d'inscrire au budget supplémentaire, un crédit de 4 à 5 millions de francs permettant l'élaboration d'un programme de modernisation et de rénovation des décors, dont la réalisation s'effectuera en plusieurs années.

Si ma proposition vous agréé, j'en saisirai la Commission des Finances au cours de notre prochaine réunion.

Veuillez croire, Mon Cher Collègue, à mes sentiments les plus distingués.

Hôtel de Ville, le 1er Juin 1956

signé : l'Adjoint aux Finances

COQUART.- "

La Commission approuve cette proposition. Me ROMBAUT donne des instructions pour l'envoi d'une lettre d'accord en y joignant ses remerciements personnels et ceux des Membres présents.

COURS DE DANSE.-

Le Comité de Direction, reprenant l'idée émise au cours d'une précédente réunion de la Commission de Contrôle, a proposé à Me LANNOY, la création d'un cours de danse, sur le plan du Conservatoire - cours dont la direction serait assurée par M. CERULLO 1er danseur étoile et maître de ballet de nos théâtres.

Me ROMBAUT donne lecture de la réponse du Directeur du Conservatoire :

.....
"Comme suite à votre lettre relative à la création d'un cours de danse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai, en effet, à maintes reprises, sollicité la création d'une classe de danse au Conservatoire, parallèlement à celle de déclamation lyrique qui fonctionne depuis deux ans, afin de donner à notre Ecole les moyens de former entièrement à Lille, de jeunes artistes, tant musiciens, chanteurs, que danseurs et d'alimenter ainsi périodiquement le personnel artistique de l'Opéra.

Ainsi, dans toutes les formes de l'Art théâtral, les jeunes Lillois pourraient recevoir un enseignement complet.

La création officielle d'un poste de Professeur de danse, reconnu par le Ministère de l'Education Nationale, exigeant de trop longs délais, il serait souhaitable d'ouvrir dès Octobre, à titre expérimental, un cours de danse (6 heures) dirigé par un chargé de cours, qui pourrait être M. CERULLO, Maître de ballet de l'Opéra.

Les locaux du Conservatoire étant trop exigus et peu adaptés à ce genre d'enseignement, j'approuve la proposition de la Direction des Théâtres de faire donner ces cours à l'Opéra.

Veuillez agréer

Le 16 Mai 1956
Le Directeur
Grand Prix de Rome
signé : LANNOY "

La Commission est tout à fait d'accord sur le principe; il reste à étudier les modalités selon lesquelles ce projet pourra recevoir son application, (l'indemnité à attribuer à M. CERULLO devant être prise en charge par le Conservatoire). Toutefois, s'agissant d'une création d'emploi, M. l'Adjoint BERTRAND fait des réserves quant à l'approbation préfectorale. Me ROMBAUT demandera à M. BACQUART, chef du 2° Bureau de la 4° Division, d'étudier cette question.

REUNIONS AU MINISTERE DES BEAUX-ARTS.-

Me ROMBAUT a assisté à deux réunions organisées au Ministère des Beaux-Arts, sous la présidence de M. JAUJARD Directeur général des Arts et des Lettres, - réunions qui groupaient les Maires et les Directeurs des grandes villes et au cours desquelles les représentants des Municipalités sont intervenus pour essayer d'obtenir, dans le cadre de la décentralisation, une augmentation des crédits de fonctionnement des Théâtres de Province eu égard à la contribution importante de l'Etat en faveur des théâtres nationaux.

Indépendamment de ces séances, les représentants des Villes se sont réunis entre eux et ont échangé quelques idées sur les congés spectacles, la reversibilité des cachets des artistes sédentaires, la convention collective, etc...

Ces réunions sont indéniablement intéressantes puisque de nombreuses questions y sont discutées mais Me ROMBAUT précise que personnellement il conserve toute sa liberté d'action étant donné, d'une part, que les théâtres de Lille ne sont pas véritablement en régie et que, d'autre part, il ne veut prendre aucun engagement sans en référer à la Commission de Contrôle d'abord, puis ensuite au Conseil Municipal.

THEATRE DE L'OPERA

Représentations de Comédie - Le Président de la Commission de Contrôle donne lecture du programme de comédie envisagé cette saison, au Théâtre de l'Opéra.

Le nouveau système de taxation grevant lourdement le budget, les Tournées FRANCE-MONDE ont abandonné leur exploitation.

Les Tournées Georges HERBERT, avec lesquelles nous traitons au pourcentage de 75 % pour l'organisateur et 25 % pour le théâtre, demandent l'alignement sur les conditions accordées aux GALAS KARSENTY soit 80/20.

Il est très difficile, estime Me ROMBAUT, considérant les difficultés d'exploitation de ne pas accéder à leur demande. La Commission est également de cet avis et donne son accord.

Déjà, la saison dernière, les Tournées de Comédie ne pouvant bénéficier de la détaxation accordée aux spectacles lyriques, la Commission de Contrôle avait envisagé, avec l'accord du Conseil d'Administration, une réduction du pourcentage de la Ville pour les GALAS KARSENTY, les Tournées FRANCE-MONDE et les Productions HERBERT.

En ce qui concerne la saison prochaine, un article inséré dans le Cahier des Charges préservera les droits des impresarii, en matière de détaxation, de telle sorte que les spectacles de comédie seront traités sur les mêmes bases que nos spectacles lyriques, au point de vue "contributions".

Programme KARSENTY

"ESPOIR" - pièce en 5 actes d'Henri Bernstein - le grand succès du Théâtre des Ambassadeurs - avec le concours de ses deux principaux créateurs : Victor FRANCEN et Gabrielle DORZIAT.

1 "AMOUR FOU" - comédie en 4 actes d'André Roussin - l'actuel succès du Théâtre de la Madeleine, avec son principal créateur, Jacques DUMESNIL.

"PYGMALION" - de Georges Bernard Shaw - version nouvelle de Claude-André PUGET, mise en scène, décors et costumes de Jean Marais - l'actuel succès du Théâtre des Bouffes-Parisiens

"ADORABLE JULIA" - de Marc-Gilbert Sauvajon - d'après l'oeuvre de Somerset Maugham et Guy Bolton. Mise en scène de Jean Wall - l'actuel succès du Théâtre du Gymnase avec son incomparable créatrice Madeleine ROBINSON.

"LES PETITES TETES" - comédie de Max Régnier, d'après un scénario de André Gillois; mise en scène de Fernand LEDOUX - l'actuel succès du Théâtre Michel - avec son principal créateur Max REGNIER.

"ORNIFLE" ou le COURANT D'AIR" - comédie en 5 actes de Jean Arouilh décors et costumes de Jean-Denis Malcles - l'actuel succès de la Comédie des Champs Elysées - avec le concours de son incomparable créateur : Pierre BRASSEUR.

"POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE" - deux actes de Clifford Odets - adaptation française de Constance Coline, - décors et costumes de Lila de Nobili, mise en scène de Raymond Rouleau - le grand succès du Théâtre des Mathurins, avec le concours de son principal créateur Raymond ROULEAU.

A noter que pour la saison prochaine, la Direction des GALAS KARSENTY a demandé la suppression de la représentation du dimanche en soirée, sauf pour l'"Amour Fou" - "Adorable Julia" et "Ornifle".

Programme HERBERT

LES OISEAUX DE LUNE - le grand succès du Théâtre de l'Atelier - Grand prix de la mise en scène 1956 - avec le concours de M. Pierre BLANCHARD.

MA COUSINE DE VARSOVIE - la brillante reprise du Théâtre de Paris - avec Elvire POPESCO et Lucien BAROUX.

LE MONSIEUR QUI ATTEND - le nouveau succès d'André ROUSSIN, avec son principal créateur Louis DUCREUX et Marie DEA.

HISTOIRE DE RIRE - le plus grand triomphe de la saison parisienne, avec ses deux interprètes du Théâtre Saint-Georges : Danièle DELORME et Yves ROBERT

MARIE TUDOR de Victor Hugo - un des plus importants spectacles du Palais de Chaillot; dans la réalisation du T.N.P., la mise en scène de Jean VILAR et l'interprétation de Maria CASARES.

FRANCE-MONDE PRODUCTIONS -

ne présenteront, cette saison, qu'un seul spectacle : ANASTASIA avec Juliette GRECO.

LE THEATRE D'AUJOURD'HUI - présentera le "PARTAGE DE MIDI" de Paul CLAUDEL avec le concours de la Compagnie Pierre ASSY.

Des pourparlers sont en cours avec : le Théâtre du CHATELET pour l'"AIGLON", le THEATRE EN ROND pour "Entre chien et loup", l'"Homme, la bête et la Vertu", et les GRANDS SPECTACLES DE PARIS pour le Mime Marceau.

Représentations lyriques - programme envisagé - artistes contactés -

OCTOBRE 1956

Judi	4	<u>LOUISE</u>	Jeanne SEGALA Lucienne DELVAUX Claude HECTOR Fernand DEBOUVER Louis RIALLAND Georges LECOZ
Judi	II	<u>LA FAVORITE</u> (reprise)	Achille BRASCHI Michel DENS Humbert TOMATIS Marie-Louise DEBIERRE

.../

Jeudi 18 FAUST Régine CRESPIN
André LAROZE
Pierre SAVIGNOL
Michel DENS

Jeudi 25 CARMEN Isabelle ANDREANI
Monique DAPHNIS
Claude HECTOR
Julien GIOVANNETTI

NOVEMBRE 1956

Samedi 3 LE ROI D'YS Richard MARTELL
Dimanche 4 M. d^e Pierre NOUGARO
Paul CABANEL
Georges LECOZ
Jeanne RINELLA
Monique DAPHNIS

Jeudi 8 LA VIE DE BOHEME Jacqueline FRANCE
Monique DAPHNIS
Roger GARDES
Robert MASSARD
Georges LECOZ

Jeudi 15 JEANNE AU BUCHER Claude NOLLIER
(Fondation Maréchal de Lattre) Rosa VAN HERCK
Inès CHABAL
Pierre GIANNOTTI
Frère Dominique ?
Georges LECOZ

Mercredi 21 ou Jeudi 22 (pourparlers en cours)
LA FIANCEE VENDUE (Opéra de PRAGUE)

Jeudi 29 MADAME BUTTERFLY Michiko SUNAHARA
Raymonde NOTTI-PAGES
Pierre RANCK
Julien GIOVANNETTI

DECEMBRE 1956

Samedi 1 FAUST Georges NORE
Dimanche 2 M. d^e Fernand DEBOUVER
Robert MASSARD
Monique DAPHNIS

Jeudi 6 LES PECHEURS DE PERLES Charles HOLLAND
Henry PEYROTTE
Georges LECOZ
Liliane BERTON

Jeudi 13 LA JUIVE (Reprise) Achille BRASCHI
Humbert TOMATIS
Georges LECOZ
Jeanne RINELLA
Denise BOURSIN

Jeudi 20 LE FOU (décentralisation NANCY)

JANVIER 1957

Samedi 5 WERTHER Claude HECTOR
Jean DELACROIX
Dimanche 6 M. d^e Georges LECOZ
Gisèle DESMOUTIERS

Jeudi 10 ROMEO & JULIETTE Georges NORE
Robert MASSARD
Paul CABANEL
Georges LECOZ
Huguette RIVIERE

Jeudi 17 LE VAISSEAU FANTOME Suzanne SARROCA
(création à l'Opéra de Lille) René BIANCO
Gérard SERKOYAN

Mercredi 23 et Jeudi 24
IDOMENEE (décentralisation BORDEAUX)

Jeudi 31 SAMSON & DALILA Francis JOLLY
Fernand LAGARDE
Charles COUSSART ?
Inès CHABAL

FEVRIER 1957

Samedi 2 RIGOLETTO Achille BRASCHI
Dimanche 3 M. d^e Henry PEYROTTE
Fernand DEBOUVER
Georges LECOZ
Renée DORIA

Jeudi 14 LA TOSCA Albert LANCE
Julien GIOVANNETTI
Georges LECOZ
Suzanne SARROCA

& PAILLASSE

Médailleurs Militaires ?

Pierre RANCK
Henry PEYROTTE
Liliane FRANCOU

Jeudi 21 GUILLAUME TELL Achille BRASCHI
Fernand LAGARDE
Pierre MORLIER
Paul CABANEL
Georges LECOZ
Jacqueline LUCAZEAU

Jeudi 28 LA TRAVIATA Anne THIEBAUX
Claude HECTOR
Jean BORTHAYRE

MARS 1957

Jeudi 7 LES HUGUENOTS (Reprise) Frans DE GUISE ?
Fernand LAGARDE
Adrien LEGROS
Humbert TOMATIS
Denise BOURSIN
Jacqueline LUCAZEAU

Jeudi 14 MANON Claudia NOVES
Georges NORE
Lucien HUBERTY
Adrien LEGROS

Samedi 16 LE BARBIER DE SEVILLE Michel SENECHAL
Dimanche 17 M. d^e Michel DENS
Roger RICO
Jean VEUILLE
Mado ROBIN

Jeudi 21 (instance)

Jeudi 28 GALA DE DANSE avec le Ballet
des Théâtres Municipaux

AVRIL 1957

Jeudi 4 (instance)

Mercredi 10 BORIS GODOUNOV

Jeudi II d^e

Georges VAILLANT

Jean CLAVERIE

Fernand DEBOUVER

Georges LECOZ

Suzanne LAFAYE

Emilienne RANSON

et participation du
Choral " Les X X X "

La représentation de " JEANNE AU BUCHER " du 15 Novembre sera donnée en Gala et aura un caractère particulier, en ce sens que le programme, édité spécialement, sera vendu au profit de la Fondation DE LATTRE suivant une proposition émise par M. le Préfet du Nord et approuvée par M. Augustin LAURENT, Maire de Lille.

La représentation du 14 Février, TOSCA et PAILLASSE pourrait être donnée dans les mêmes conditions, au bénéfice de l'Association des MEDAILLES MILITAIRES.

Le GRAND THEATRE de BORDEAUX présentera, dans le cadre de la Décentralisation, IDOMENEE de Mozart, les 23 et 24 Janvier, - les deux séances étant prises en compte par l'Etat - la première salle sera "faite" par invitations en faisant appel notamment aux Etudiants, Jeunesses Musicales, Foyers de Culture, etc....

A ce propos, Me. ROMBAUT indique qu'ayant fait une conférence de presse en avril dernier, au sujet de la création du FOU de Marcel Landowski, il avait constaté avec amertume l'absence des Représentants des J.M.F. et des Foyers de Culture .

Des pourparlers sont en cours avec l'Opéra de PRAGUE, pour "La Fiancée Vendue".

Une proposition au sujet d'une représentation éventuelle, le 27 Décembre, avec des artistes de la "Scala de Milan" est repoussée par M. l'Adjoint BERTRAND. En revanche, il serait tout à fait d'accord pour une représentation officielle de ce théâtre. La Commission partage cet avis .

CONCERTS (dates proposées)

Orchestre de la RADIODIFFUSION FRANCAISE : 22 octobre, 19 novembre, 17 décembre 1956, 28 janvier, 18 février, 25 mars, 29 Avril 1957.

Orchestre du CONSERVATOIRE : 5 novembre, 3 décembre, 11 février, 11 mars.

RECITALS (dates proposées)

Organisés par les FOYERS DE CULTURE :

lundi 26 novembre - Quatuor Pascal et J.M. Darré

lundi 10 décembre - Récital de piano Raymond Trouard

lundi 18 mars - Récital de violon - Henryk Szeryng accompagné de Tasso Janopoulo.

SPECTACLES CLASSIQUES

Tournées BORELLI - 22 novembre : "l'Avare" - 17 janvier : "Horace"

Compagnie Gérard LE MORO - 6 décembre : "Ruy Blas" - 31 janvier "Polyeucte" .

Tournées J.P. MARTIN - 14 Mars " Le Bourgeois Gentilhomme" .

N.B. - A titre d'essai, cette saison, les spectacles classiques seront présentés au Théâtre de l'Opéra .

THEATRE SEBASTOPOL -

Programme prévu et distributions envisagées :

THEATRE SEBASTOPOL - REPERTOIRE SAISONS 1956-1957

Dates	Nombre	Ouvrages	Distribution
<u>SEPTEMBRE 1956</u>			
Samedi 1	soirée 3	<u>LA VEUVE JOYEUSE</u>	Missia Nadia Popof Danilo Coutançon Figg
Dimanche 2	matinée - soirée		Carrel Drouet Quertant Gui Armon Kiéval
Samedi 8 M. (Assistés)	soirée 4	<u>28 JOURS DE CLAIRETTE</u>	Michonnet Vivarel Gibard Capitaine Clairette Bérénice Nichotte Octavie
Dimanche 9	matinée - soirée		Mussier Duvivier Coussy Quertant Carrel Dréliat Linder
Samedi 15	soirée 18	<u>VIOLETTES IMPERIALES</u>	Don Juan Picadouros Loquito Estampillo Violetta Eugénie Sérafina Rosette Mme d'Ascaniz R. Almeda & Partenaire P. Lambert & Partenaire
Dimanche 16	matinée-soirée	(Création) Opérette à grand spectacle	Delacroix Cétin Kiéval Mussier Janine Hervé (Instance) Raymonde Allain d ^e Linder Drouet Colette Gilbert (Instance) d ^e
Lundi 17	soirée		
Jeudi 20	soirée		
Vendredi 21	soirée		
Samedi 22	soirée		
Dimanche 23	matinée-soirée		
Lundi 24	soirée		
Jeudi 27	soirée		
Samedi 29	soirée		
Dimanche 30	matinée-soirée		
<u>OCTOBRE 1956</u>			
Vendredi 5	soirée	<u>VIOLETTES IMPERIALES</u>	
Samedi 6	soirée	(suite)	
Dimanche 7	matinée-soirée		
Samedi 13 M. (Assistés)	soirée 4	<u>LA FILLE</u> de <u>MADAME ANGOT</u>	Clairette Lange Amaranthe Pomponnet Ange Pitou Louchard Larivaudière Trenitz
Dimanche 14	matinée-soirée		Carrel Lussas Linder Martini Gui Buzier Quertant Mussier
Samedi 20	soirée 3	<u>REVE DE VALSE</u>	Fonsegur Lothar Joachim Moussy Franzi Hélène Frédérique
Dimanche 21	matinée-soirée		Gui Kiéval Quertant Armon Carrel Ranson Linder

Dates	Nombre	Ouvrages	Distribution
<u>OCTOBRE 1956 (suite)</u>			
Samedi 27	soirée 3	<u>LOULLI</u>	Loulli Ernestine Monette Janine Lison ? Barbarin Georges André Pierre Le touriadec
Dimanche 28	matinée-soirée		Carrel Linder Drouet Longeron Quertant Gui Duvivier Mussier Buzier
<u>NOVEMBRE 1956</u>			
Samedi 3	soirée 3	<u>PHI-PHI</u>	Phidias Ardimédon Le Pirée Périclès Mme Phidias Aspasie Ier Modèle Danseuses ?
Dimanche 4	matinée- soirée		Quertant Boireau Mussier Buzier Lussas Drouet ? Longeron
Samedi 10 M. (Assistés)	soirée 7	<u>MAM'ZELLE NITOUCHE</u>	Célestin Major Champlâtreux Loriot Directeur ? Denise Supérieure Corinne
Dimanche II	matinée - soirée		Quertant Buzier Duvivier Kiéval
Samedi 17	soirée		
Dimanche 18	matinée - soirée		Carrel Linder Drouet
Samedi 24	soirée 3	<u>CIBOULETTE</u>	Ciboulette Zénobie Mme Pingret Mère Grenu Duparquet Antonin Père Grenu Roger Olivier Métra
Dimanche 25	matinée - soirée		Carrel Lussas Moreau (instance) Linder Duvivier Gui Quertant Fouchard Mussier
<u>DECEMBRE 1956</u>			
Samedi I	soirée 4	<u>PLUME AU VENT</u> (création)	Gui Ranson Mussier Duvivier Drouet Linder Fouchard Carrel
Dimanche 2	matinée - soirée		
Lundi 3	matinée (St Floi)		

Dates	Nombre	Ouvrages	Distribution
<u>DECEMBRE 1956 (suite)</u>			
Samedi 8	soirée 3	<u>PRINCESSE CZARDAS</u>	Edwin Gui
Dimanche 9	matinée - soirée		Boni Kiéval Nico Quertant Sylva Lussas Stasi Drouet Princesse Linder
Samedi 15	M.(assistés) soirée 4	<u>MOUSQUETAIRES au COUVENT</u>	Bridaine Quertant Brissac Laffont Gontran Martini ou Cougé Simone Carrel Marie Ranson Louise Drouet ou Longeron Supérieure Linder
Samedi 22	soirée 14	<u>PAMPANILLA (création)</u>	Jean Gui
Dimanche 23	matinée soirée	Opérette	Toto Mussier
Lundi 24	soirée	à grand spectacle	Miguel Quertant
Mardi 25	matinée soirée		Palmiero Buzier
Jeudi 27	soirée		Gisèle Carrel
Vendredi 28	soirée		Carlotta Maria Lopez ? Line May ?
Samedi 29	soirée		Colette Drouet
Dimanche 30	matinée soirée		Mme Archibald Linder
Lundi 31	soirée		
<u>JANVIER 1957</u>			
Mardi 1	matinée soirée	<u>PAMPANILLA (fin)</u>	
Samedi 5	M.(assistés) soirée 7	<u>VALSES de VIENNE</u>	Strauss Junior Gui Strauss Père Duvivier Gogol Cétin Ebeseder Quertant Rési Ranson La Comtesse Carrel Pépi Dréliat Léopold Liéval
Dimanche 6	matinée soirée		
Samedi 12	soirée		
Dimanche 13	matinée soirée		
Samedi 19	soirée 6	<u>LA MASCOTTE</u>	Laurent XVII Quertant
Dimanche 20	matinée soirée	(mise en scène renouvelée)	Pippo Gui
Samedi 26	soirée		Fritellini Martini
Dimanche 27	matinée soirée		Rocco Mussier Bettina Lussas Fiametta Drouet
<u>FEVRIER 1957</u>			
Samedi 2	soirée 3	<u>4 JOURS à PARIS</u>	Ferdinand Gui
Dimanche 3	matinée soirée		Nicolas Mussier Bolivard Buzier Montaron Balpo Lussas Carrel Linder

Dates		Nombre	Ouvrages		Distribution	
<u>FEVRIER 1957 (suite)</u>						
Samedi	9 M.(assistés)	soirée	13	<u>LA TOISON d'OR</u>	Stanislas	André Dassary ?
Dimanche	10	matinée soirée		Opérette	Ernest	Mussier
Lundi	11	soirée		à grand spectacle	Van Brook	Quertant ou Kindt
Samedi	16	soirée			Fassilinidès	Michel Henry
Dimanche	17	matinée soirée			Khaled el Mansour	Buzier
Lundi	18	soirée			Xépharès	Thesse
Vendredi	22	soirée			Brigitte	Carrel
Samedi	23	soirée			Valentine	Drouet
Dimanche	24	matinée soirée			Hermine	Linder
					Ignatow & 4 Danseurs	?
<u>MARS 1957</u>						
Samedi	2 M.(assistés)	soirée	8	<u>LA BELLE de CADIX</u>	Carlos Medina	Hirigoyen
Dimanche	3	matinée soirée			Manillon	Mussier ou Kiéval
Mardi	5	soirée			Dany Clair	Cétin
Samedi	9	soirée			Ramirès	Gui
Dimanche	10	matinée soirée			Maria Luisa	Carrel
					Pépa	Dréliat
					Miss Hampton	Linder
du 16 au 24				<u>LA ROUTE FLEURIE</u> (Création) Opérette à grand spectacle		
				ou		
				1ère semaine : <u>LE PAYS du SOURIRE</u>		
				2ème semaine : <u>LE COMTE de LUXEMBOURG</u>		
Samedi	30	soirée	3	<u>LA DIVORCEE</u> (reprise)		Gui
Dimanche	31	matinée soirée				Carrel
						Lussas
						Quertant
						Drouet
<u>AVRIL 1957</u>						
Samedi	6	soirée	3	<u>VERONIQUE</u>	Florestan	Gui
Dimanche	7	matinée soirée			Coquenard	Quertant
					Loustot	Laurent
					Séraphin	Mussier
					Hélène	Ranson
					Agathe	Lussas
					Ermerance	Linder
					Denise	Drouet
Samedi	13 M.(assistés)	soirée	10	<u>PREMIER RENDEZ-VOUS</u>	Pierre	Gui
Dimanche	14	matinée soirée		Opérette	Nicolas	Quertant
Samedi	20	soirée		à grand spectacle	Roland	Kiéval
Dimanche	21	matinée soirée			Recteur	Buzier
Samedi	27	soirée			Micheline	Carrel
Dimanche	28	matinée soirée			Henriette	Drouet
					Christophorine	Linder
					Directrice	Marouzé

TABLEAU DE LA TROUPE
(Artistes et chefs de service)

appointement mensuel

I ^o Baryton	Henri GUI	180.000/15 Représentations
I ^o Ténor	en représentation	
Gd I ^o Comique	Fernand QUERTANT	20.000.- par Représentation 18.000.- pour des séries
	Claude CETIN	8.000.- par Représentation
	Balpo	10.000.-
Jeune I ^o Comique fantaisiste	Henry KIEVAL	80.000/15 Représentations
I ^o Trial rôles distribués	Jacques MUSSIER	80.000/15 Représentations
2 ^o Baryton	Georges LECOZ	en Représentation Opéra 15.000.- par Représentation
2 ^o Baryton rôles distribués	Michel THESSE	50.000.- (nombre illimité)
2 ^o Basse	René BUZIER	66.000/15 Représentations
3 ^o Ténor rôles distribués	Michel DE VILMORIN	50.000.- (nombre illimité)
Comique en tous genres aide-régisseur	Michel HENRY	45.000.-
I ^o Chanteuse d'opérette	Claude CARREL	160.000/15 Représentations
Fantaisiste	Anne DRELIAT	en représentation 8.000.-
3 ^o Chanteuse jouant des secondes	Josette DROUET	55.000/15 Représentations
desclauzas	Ginette LINDER	80.000/15 Représentations
Maître de ballet		
I ^o danseur étoile	Willy CERULLO	115.000.-
I ^o danseuse étoile	Francine DUBOIS	75.000.-
I ^o danseuse I/2 caractère	Anne-Marie DELOS	55.000.-
Danseur	Serge MARAKOFF	40.000.- + indemnité pour variations
Assistante, régisseur du ballet	Ginette PACARY	43.560.-
Régisseur général metteur en scène Opéra	Raymond DELMAS	75.000.-
Régisseur général metteur en scène Sébastopol rôles de composition	Edgar DUVIVIER	85.000.-
Second régisseur opéra	Marcel LUST	46.800.-
Second régisseur Sébastopol	Maurice VANSTEENKISTE	46.800.-
régisseur administratif jouant des rôles-Sébastienopol	André DUHAMEL	46.800.-

		appointement mensuel
Assistant metteur en scène - Opéra	Pierre COTTINET	38.000.-
Premier Chef d'orchestre Opéra	Robert ALLPRESS	90.000.- (7 mois)
Chef d'orchestre-opérette	Paul WOESTYN	60.000.-
Chef des Choeurs-opéra	Paul ROURE	45.000.- (7 mois)

Après quelques observations formulées par Mme DEFLINE au sujet du cachet accordé à M. QUERTANT, quelques remarques au sujet de l'augmentation "symbolique" attribuée à M. WOESTYN une discussion s'engage au sujet des appointements de M. Paul ROURE, chef des chœurs, dont le réengagement n'est pas jugé nécessaire par M. VANDERDONCKT, pour le Théâtre Sébastopol.

Ses appointements étaient précédemment de 52.800 frs pendant huit mois; pour l'hiver prochain, il s'agirait donc uniquement de l'Opéra, -saison de sept mois-.

M. LANDREA intervient longuement en faveur de l'intéressé. Tenant compte des appointements des choristes (maximum 41.410 frs) la Commission se met finalement d'accord, sur la proposition de son Président, pour fixer les appointements de M. ROURE à 45.000.- par mois.

Me ROMBAUT rappelle les traitements alloués aux "Masses" depuis la saison dernière :

Musiciens

1 ^{re} catégorie	- 52.030.-	pour 34 services mensuels
2 ^e "	49.610.-	id
3 ^e "	47.800.-	id

Répétitrices 47.800.-

<u>Choeurs</u>	1 ^{re} catégorie	39.850.-) plus indemnité de vestiaire
	2 ^e "	37.950.-	(1.560 frs pour les femmes
	3 ^e "	35.420.-) 1.300 frs pour les hommes
	stagiaires	32.890.-	(

<u>Ballet</u>	Coryphées	35.420.-	(plus attribution de
	Danseuses de) 2 paires de chaussons par
	quadrille ..	33.520.-	(mois et fourniture gratuite
	stagiaire .	22.600.-) des chaussures :
	élèves	13.200.-	(souliers noirs, souliers
			argent - bottes -

THEATRE DE L'OPERA - CACHETS EXCEPTIONNELS

Artistes en représentation

La Commission donne son accord pour l'attribution de cachets spéciaux à certains artistes de valeur exceptionnelle :

ténor Charles HOLLAND (artiste de couleur) envisagé pour les "Pêcheurs de Perles" - cachet 90.000.- (tarif normal 100.000.-)

soprano MADO ROBIN - pour les représentations du "Barbier de Séville" - cachet 100.000.-

ténor BRASCHI - pour les représentations de "la Favorite" - "La Juive" - "Rigoletto" - "Guillaume Tell" - cachet 100.000.-

mezzo Suzanne SARROCA - (spécialiste du Wagner) - pour les représentations du "Vaisseau Fantôme" et de la "Tosca" - cachet 80.000.

soprano Régine CRESPIAN - pour une représentation de "Faust" cachet 90.000.

La Commission donne également un avis favorable pour la participation du CHORAL LES XXX aux deux représentations de Boris Godounow; les conditions habituelles étant de cent mille francs par séance, cette Société accepterait un forfait de cent cinquante mille francs pour les 10 et 11 avril 1957.

TARIFS LOCATION DE SALLES -

Sur proposition de M. l'Adjoint aux Beaux-Arts, la Commission approuve le relèvement des tarifs de location pendant la durée de la saison théâtrale.

OPERA

Foyers de Culture 50.000.- au lieu de 35.000.-
Récitals..... 50.000.- au lieu de 35 et 40.000.-
Concerts RADIO..... 30.000.- au lieu de 25.000.-
aucun ~~charg~~ement pour les concerts du Conservatoire.

THEATRE SEBASTOPOL

Jeunesses Musicales..... 30.000.- au lieu de 25.000.-
Hot Club..... 50.000.- au lieu de 30.000.-

Les frais de sécurité et de police étant toujours en sus.

D'importants travaux étant effectués au Théâtre Sébastopol pour l'embellissement de la salle et le confort des spectateurs, M. VANDERDONCKT envisage d'augmenter les tarifs de location pour les autres organismes qui en feront la demande; les conditions seront fixées ultérieurement.

MATINEES CLASSIQUES

Aucune augmentation n'est prévue étant donné le caractère éducatif de ces spectacles.

RETRAITE COMPLEMENTAIRE

Sur la demande de Me ROMBAUT, M. DOLLE, contrôleur financier a fait un exposé technique de la situation du personnel des "Masses"; les délégués se sont ensuite réunis entre eux et ont adressé la lettre suivante au Président de la Commission de contrôle :

.....

"Suite à notre entretien du mercredi 15 juin, j'ai l'honneur de vous confirmer les décisions prises par le personnel en ce qui concerne la retraite complémentaire.

A l'unanimité, les différentes catégories ont fixé leur choix sur le "régime de retraite mixte" (C.A.P.R.I.C.A.S.).

Cependant, après étude du rendement de cette retraite et suivant les taux de cotisation les plus élevés (option C) celui-ci sera bien faible sur la base de nos traitements annuels. Aussi, le personnel souhaiterait que ces taux de cotisation soient portés à 8% (4% + 4%).

En vous adressant, Monsieur le Maire Adjoint, mes remerciements anticipés, je vous prie.....

Le 16 juin 1956
pour les délégués du personnel,
signé : CUVELIER."

Les danseuses s'abstenant, seuls les régisseurs, musiciens et choristes auraient la faculté de s'affilier à cet organisme.

Se basant sur une cotisation de 4% sur les salaires mensuels actuels, il y aurait lieu de chiffrer la participation de la Ville à environ 180.000 Fr par mois, soit approximativement 1.440.000 Fr pour une saison de 8 mois.

La Commission émet un avis favorable dans ce sens. La question sera portée devant le Conseil d'Administration et soumise ensuite à l'approbation du Conseil Municipal.

Toutefois, il reste à trancher une question importante : celle du point de départ des versements, un rappel compris entre la date de création du régime (1er janvier 1952) et la date d'adhésion permettant aux intéressés de bénéficier de la retraite maximum; mais cela créerait une dépense supplémentaire importante pour la Ville.

M. l'Adjoint aux Beaux-Arts charge le contrôleur financier de voir M. BACQUART, Chef du 2^e Bureau de la 4^e Division, afin de se mettre en relation avec la Direction de la C.A.P.R.I.C.A.S. dans le but d'évaluer le montant de ces versements rétroactifs.

Le docteur DEFAUX soulève le cas de ceux qui ont dû cesser leur activité, ces dernières années, et demande de ne pas les oublier. Cette question sera solutionnée automatiquement le jour de l'adhésion.

PERRUQUES

Une augmentation substantielle est demandée pour la fourniture et l'entretien des perruques qui nécessitent un gros travail de la part de M. GARDIN.

Celui-ci emploie du personnel qualifié à l'année et se trouve dans l'obligation de renouveler continuellement son matériel. Il lui était accordé un forfait mensuel de 155.000 Fr en 1951, seule une majoration de 20.000 Fr lui a été attribuée depuis cette date et ne correspond plus à l'augmentation du coût de la vie et des charges nouvelles incombant à l'intéressé.

Sur proposition du Président de la Commission de Contrôle, un avis favorable est donné pour porter à 225.000 Fr l'indemnité mensuelle qui sera servie à compter de la saison prochaine.

CONTROLEUR FINANCIER

Me ROMBAUT, désirant parler du cas de M. DOLLE, prie celui-ci de se retirer.

Un exposé est fait par M. l'Adjoint aux Beaux-Arts sur la qualité du travail fourni par le contrôleur financier, travail délicat effectué obligatoirement en dehors des heures normales de service, Il insiste sur la tâche ardue que représente l'ensemble des opérations de contrôle dont la rémunération n'a pas suivi le cours des augmentations successives accordées au personnel communal.

La Commission approuve, à l'unanimité, la proposition de Me ROMBAUT, portant à quinze mille francs le montant de l'indemnité mensuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Président,
G. ROMBAUT

La Secrétaire,
S. LEMAHIEU.

VILLE DE LILLE
Théâtres Municipaux

Lille, le 14 Novembre 1956

POUR INFORMATION



Mon Cher Collègue,

Je vous serais infiniment obligé de bien vouloir assister à la réunion de la Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux qui aura lieu, en mon Cabinet, à l'Hôtel de Ville, le lundi 19 Novembre prochain, à 18 h. 15 précises.

Ordre du Jour

- Situation financière
- Caisse complémentaire de retraite
- Questions diverses

Veillez agréer, Mon Cher Collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président
de la Commission de Contrôle,

G. ROMBAUT



COMMISSION DE CONTROLE DES
THEATRES MUNICIPAUX

Réunion du 19 Novembre 1956

Procès-Verbal N° 33



La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie sous la présidence de Me ROMBAUT, Adjoint aux Beaux Arts, le lundi 19 Novembre 1956, à 18 h. 15, à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M.l'Adjoint.

Etaient présents : M.M. BERTRAND Adjoint au Maire
DEFAUX D^e
Mme DEFLINE Conseiller Municipal
M. LANDREA D^e
Me MARTINACHE D^e
M. DELETOMBE Chef de Division à la Préfecture, représentant M.le Préfet du Nord.

Assistaient également à la réunion

M.M. COTTINET Directeur du Théâtre de l'Opéra
VANDERDONCKT Directeur du Théâtre Sébastopol
BACQUART Chef du 2^{ème} Bureau-4^{ème} Division
DOLLE Contrôleur Financier
Mme LEMAHIEU Secrétaire des Théâtres Municipaux, Secrétaire de séance.

Excusés : M.M. ROUSSEAUX Adjoint au Maire
HAMY Conseiller Municipal

Le procès-verbal de la réunion du 22 Juin est adopté sans aucune observation.

Me ROMBAUT soumet à l'approbation de la Commission le compte d'exploitation des Théâtres Municipaux, présenté à la clôture de la saison 1955/1956 et le bilan général établi pour la même période, soit du 15 Septembre 1955 au 31 Mai 1956, ce dernier se soldant dans l'ordre des prévisions par un déficit de francs : 109.868.333.

COMPTE D'EXPLOITATION PRESENTE PAR M.COTTINET, DIRECTEUR

Recettes	Théâtres		Total
	Sébastopol	Opéra	
Produit des entrées	47.781.469	8.363.170	56.144.639
Remboursement des frais occasionnés lors de prêts de salle	1.459.785	7.062.809	8.522.594
Recettes diverses	1.089.486	500.251	1.589.737
Subvention de la Ville	50.330.740	15.926.230	66.256.970
Total des Recettes	100.661.480	30.772.490	131.433.970

DEPENSES	Théâtres		Total
	Sébastopol	Opéra	
a/ <u>Exploitation</u>			
(Personnel de Salle	2.153.090!	1.464.261!	3.617.351
(Figurants	345.151!	125.453!	470.604
(Accessoires	27.019!	6.719!	33.738
(Attractions de scène ..	697.700!	-!	697.700
Borde- (Privilèges	797.138!	-!	797.138
reaux (Comité cons.spectacle !!	93.560!	16.524!	110.084
de (Droits d'auteurs dramat!	5.686.843!	914.930!	6.601.773
séances (Droits d'auteurs lyriqu!	236.925!	2.040!	238.965
Services de Surveillance	!	!	!
(Sapeurs Pompiers	226.405!	79.300!	305.705
(Police	234.320!	262.900!	497.220
(Taxe s/ spectacles	481.303!	85.762!	567.065
(Taxe transac. et Loc..!	-!	-!	-
Costumier	2.110.000!	840.000!	2.950.000
Editeurs	874.682!	359.745!	1.234.427
Location et Achat de Matériel..!	8.121.951!	1.118.202!	9.240.153
Frais d'impressions	663.767!	545.692!	1.209.459
Frais d'affichage	107.364!	68.755!	176.119
Publicité	975.211!	679.516!	1.654.727
Frais Généraux	2.583.855!	756.797!	3.340.652
Artistes de la troupe	5.824.071!	-!	5.824.071
Artistes en représentation	12.679.155!	6.296.982!	18.976.137
Directeur-adjoint, Chefs d'orchestre et régisseurs	2.598.921!	1.659.025!	4.257.946
Musiciens	13.449.757!	6.724.879!	20.174.636
Choristes	9.161.669!	4.580.834!	13.742.503
Danseuses	3.662.138!	1.831.069!	5.493.207
Répétitrices	1.852.688!	926.344!	2.779.032
Buralistes	409.094!	409.094!	818.188
Charges (Assurances Sociales !	5.583.556!	2.365.534!	7.949.090
Sociales { Contrib. Forfait. 5% !	2.215.980!	948.423!	3.164.403
{ Congés spectacles !	2.447.683!	973.658!	3.421.341
{ Allocations familia. !	5.561.968!	2.355.638!	7.917.606
Total section a).....	91.862.964!	36.398.076!	128.261.040

BALANCE

RECETTES	128.456.970
DEPENSES	<u>128.261.040</u>
Excédent de recettes	<u>195.930</u>

Cet excédent de caisse a été reversé à la Recette Municipale suivant quittance à souche N° 824.

BILAN GENERAL DE L'EXPLOITATION COMPRENANT A LA FOIS LES OPERATIONS
EFFECTUEES PAR LE DIRECTEUR ET CELLES QUI SONT REPRISES AU BUDGET
DE LA VILLE

<u>RECETTES</u>	!	<u>Sébastopol!</u>	<u>Théâtres</u> <u>Opéra</u>	!	<u>Total</u>
<u>DIRECTION -</u>					
Recettes totales (y compris la subvention de la Ville).....	!	81.430.740!	47.026.230	!	128.456.970
<u>VILLE</u>					
Subvention de l'Etat	!	500.000!	500.000	!	1.000.000
Exploitation des rideaux-ann....	!	382.000!	514.000	!	896.000
Exploitation des vestiaires & WC		15.000!	15.000	!	30.000
Redevance s/vente des programmes		160.592!	61.516	!	222.108
	!	82.488.332!	48.116.746	!	130.605.078
<u>DEPENSES</u>					
<u>DIRECTION</u> : Dépenses totales ...	!	91.862.964!	36.398.076	!	128.261.040
<u>VILLE</u>					
Directeur	!	491.127!	491.126	!	982.253
Personnel administratif	!	809.899!	809.899	!	1.619.798
Machinistes, Electriciens, concierges	!	8.103.290!	15.617.322	!	23.720.612
Personnel d'entretien	!	1.729.090!	3.898.862	!	5.627.952
Chauffage	!	699.133!	3.769.610	!	4.468.743
Eclairage	!	855.277!	902.799	!	1.758.076
Entretien des bâtiments	!	1.813.351!	1.109.494	!	2.922.845
Assurance décors, artistes, spect!		13.992!	13.993	!	27.985
Transports des décors	!	225.736!	225.736	!	451.472
Mobilier- Achat et entretien ...!		65.765!	181.447	!	247.212
Matériel de scène	!	48.084!	22.590	!	70.674
Atelier de décors - Personnel	!	2.332.377!	2.332.377	!	4.664.754
D° - Matériel	!	1.004.263!	1.004.262	!	2.008.525
Dépenses diverses - Patente....!		1.006.928!	434.542	!	1.441.470
	!	111.061.276!	67.212.135	!	178.273.411

BALANCE

RECETTES	130.605.078
DEPENSES	178.273.411
EXCEDENT DE DEPENSES	47.668.333
SUBVENTION DE LA VILLE	62.200.000
DEFICIT	109.868.333

Après que M. l'Adjoint aux Beaux Arts ait souligné que le travail a été effectué exactement sur les mêmes bases que pour les saisons précédentes, la Commission approuve le compte d'exploitation de la saison 1955-1956 tel qu'il vient de lui être présenté. Puis, Me ROMBAUT donne connaissance de la situation financière se rapportant à la saison actuelle, établie à la date du 31 Octobre dernier.

	<u>Théâtre</u> <u>Sébastopol</u>	!	<u>OPERA</u>
Recettes	19.397.269	!	2.853.722
Dépenses	29.982.170	!	15.164.532
	!!	!	
Déficit	10.584.901	+	12.310.810
Soit un déficit total de.....	22.895.711		francs

suitant détail ci-après :

	<u>Théâtre</u> <u>Sébastopol</u>	!	<u>Opéra</u>
<u>RECETTES</u>			
A) <u>Exploitation</u>			
Produit des entrées	19.377.269	!	1.792.766
Abonnements	-	!	-
Remboursement des frais occasion-			
nés lors de prêts de salles	20.000	!	1.032.156
Recettes diverses	-	!	28.800
Totaux	19.397.269	+	2.853.722

22.250.991

B) <u>Ville</u>			
Subvention de l'Etat		-	
Exploitation de rideaux -annonces		-	
Exploitation des vestiaires		-	
Redevance sur vente de programmes		-	
Total général des recettes		-	22.250.991

Situation de caisse du Directeur

Recettes du compte " Exploitation "	22.250.991
Avance VILLE	3.000.000
Subvention VILLE	16.000.000
Total des Recettes	41.250.991
Dépenses	32.900.351
En caisse	8.350.640

Certifié exact,
Hôtel de Ville, le 19 Novembre 1956
Le Contrôleur financier,

	<u>! Sébastopol !</u>	<u>! Opéra !</u>	<u>Total</u>
a)- <u>Exploitation</u>			
(Personnel de salle.....	466.189	230.759	696.948
(Figurants	88.820	28.332	117.152
(Accessoires	4.326	1.097	5.423
(Attractions de scène	-	-	-
Borde- (Privilèges	473.195	-	473.195
reaux (Comité cons. Spectacles	39.636	3.538	43.174
de (Droits d'auteurs dram.	2.641.596	190.159	2.831.755
séances (D ^e lyriq.	-	-	-
Service de surveillance			
(Sapeurs-Pompiers	58.650	11.100	69.750
(Police	26.900	3.800	30.700
Taxe sur les spectacles	220.431	18.351	238.782
Taxes transac. et locales	-	-	-
	! 4.019.743 !	! 487.136 !	! 4.506.879

Reports	4.019.743!	487.136	!	4.506.879	
Costumier	651.500!	118.500	!	770.000	
Editeurs	802.560!	491.310	!	1.293.870	
Location et Achat de matériel ..!	2.583.110!	469.234	!	3.052.344	
Frais d'impression	330.265!	153.049	!	483.314	
Frais d'affichage	26.230!	12.568	!	38.798	
Publicité	365.719!	166.875	!	532.594	
Frais généraux	585.923!	152.848	!	738.771	
Artistes de la troupe	1.401.291!	129.200	!	1.530.491	
Artistes en représentation	2.689.730!	1.114.020	!	3.803.750	
Chefs d'orchestre et régisseur !	462.936!	376.361	!	839.297	
Musiciens	3.532.543!	901.333	!	4.433.876	
Choristes	2.057.595!	952.769	!	3.010.364	
Danseuses	1.315.917!	385.292	!	1.701.209	
Répétitrices	330.289!	330.290	!	660.579	
Buralistes	83.639!	83.640	!	167.279	
(Sécurité Sociale	1.297.760!	472.304	!	1.770.064	
Charges (Contrib. Forfait. 5%....!	523.397!	193.021	!	716.418	
Sociales (Congés spectacles	796.566!	285.095	!	1.081.661	
(Allocations familiales !	1.295.201!	473.592	!	1.768.793	
(Retraite complément....!	- !	-	!	-	
Total section a)	25.151.914!	7.748.437	!	32.900.351	
B) VILLE					
Directeurs	351.894!	307.200	!	659.094	
Personnel administratif	200.640!	200.640	!	401.280	
Machinistes, Electriciens, conciergo	2.299.371!	3.798.622	!	6.097.993	
Personnel d'entretien	437.617!	963.086	!	1.400.703	
Chauffage	-!	528.465	!	528.465	
Eclairage	-!	54.815	!	54.815	
Entretien des bâtiments	227.699!	478.289	!	705.988	
Assurance décors, artistes, spect!	13.992!	13.993	!	27.985	
Transports des décors	40.713!	40.714	!	81.427	
Mobilier achat et entretien ...!	-! --	-	!	-	
Matériel de scène	-!	-	!	-	
Atelier de décors - Personnel ...!	615.896!	615.895	!	1.231.791	
D ^e - Matériel	311.931!	311.931	!	623.862	
Dépenses diverses - Patente....!	-!	-	!	-	
Impôt foncier....!	330.503!	102.445	!	432.948	
Total général des dépenses		29.982.170!	15.164.532	!	45.146.702

CHARGE TOTALE DE LA VILLE DANS L'EXPLOITATION DES THEATRES MUNICIPAUX

RECETTES	22.250.991
DEPENSES	<u>45.146.702</u>
DEFICIT	22.895.711

Me ROMBAUT observe que ces comptes s'établissent pratiquement pour :

deux mois d'exploitation au Théâtre Sébastopol où la saison a commencé le 1er Septembre

et un mois d'exploitation à l'Opéra où la saison a débuté le 29 Septembre avec les tournées de Comédie HERBERT et le 4 Octobre avec " LOUISE "

...../.....

Il signale que de nombreuses dépenses se rapportant plus particulièrement aux locations de matériel (éditions, décors, costumes des opérettes à grand spectacle) ont été chiffrées au cours de ces premiers mois alors qu'elles intéressent la presque totalité de la saison.

A la demande de Mme DEFLINE qui désirerait savoir si les effectifs actuels (musiciens, choristes, danseuses) sont en augmentation par rapport aux années précédentes, il est répondu que seul l'orchestre a été renforcé par des stagiaires, pour les représentations d'opéra, - situation qui existait déjà l'hiver dernier -, Le Contrôleur financier enregistre toutefois la demande de Mme DEFLINE afin de fournir la situation numérique du personnel.

Me ROMBAUT regrette, d'autre part, que la subvention annuelle de l'Etat demeure fixée à UN MILLION de frs malgré les demandes formulées pour une aide plus efficace, par M.M. les Maires et Adjointes des grandes villes au cours de fréquentes réunions au Ministère des Arts et Lettres.

Poursuivant l'examen de la situation financière, il note avec satisfaction les recettes réalisées au Théâtre Sébastopol au cours des représentations de " VIOLETTES IMPERIALES ": l'état actuel de notre Trésorerie permettra le remboursement de l'avance de TROIS MILLIONS faite par M.le Receveur Municipal en Août dernier.

M.l'Adjoint BERTRAND déplore que les spectacles présentés à la Foire Commerciale concurrencent nos représentations théâtrales. Me ROMBAUT partage entièrement son avis: il a adressé en Septembre une protestation à ce sujet à M. BOUCHERY, Président de la dite Foire mais n'a reçu aucune réponse à ce jour.

M.VANDERDONCKT précise que les appointements des choristes, danseuses, musiciens, ont été supportés en presque totalité par le Théâtre Sébastopol au cours du premier mois.

M.DOLLE signale les difficultés rencontrées pour l'établissement mensuel d'une situation rigoureusement exacte, certaines dépenses se rapportant au troisième trimestre n'étant pas encore facturées; c'est ainsi que les travaux effectués pendant l'inter-saison (12 millions au Théâtre Sébastopol - 9 millions à l'Opéra) ne sont pas repris dans le compte d'exploitation. Me ROMBAUT estime que ces dépenses intéressent spécialement la Commission des Finances, le Conseil d'Administration et les Membres de la Commission de Contrôle; il n'est pas d'avis de changer la présentation des bilans au Conseil Municipal, mais désire néanmoins connaître l'état exact des dépenses.

Il rappelle, d'autre part, que des réunions du Comité de Direction ont lieu régulièrement (en principe chaque quinzaine) et que toutes les questions de détail et d'ordre intérieur y sont traitées; il est heureux d'ailleurs de constater la bonne marche du travail dans chaque établissement.

RETRAITE COMPLEMENTAIRE

M.l'Adjoint aux Beaux Arts indique que la question est au point: les Syndicats sont exactement au courant de la situation; la note explicative ci-dessous, a été remise à chaque membre du personnel appelé à bénéficier de ce régime :

...../.....

OBJET : CAISSE DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE

Compte tenu du choix que vous avez fait à la suite de l'exposé du contrôleur financier, il apparaît utile de vous rappeler les conditions d'adhésion au régime mixte de la caisse C.A.P.R.I.C.A.S.

- Taux de cotisation envisagé : 8 %
 - (4% à la charge du salarié)
 - (4% à la charge de l'employeur)
- Base de calcul des cotisations : traitement réel moins abattement de 20 % pour frais professionnels comme en matière de sécurité sociale.
- Affectation des cotisations : part salarié versée à la capitalisation,
part employeur versée à la répartition.
- Age de la retraite : Retraite normale à 65 ans avec faculté de :
PROROGER , majoration de 5% de son montant par année révolue après l'âge normal de la retraite sans excéder 25 % ou d'
ANTICIPER, diminution de 6 % de son montant par année ou fraction d'année restant à courir jusqu'à l'âge normal de la retraite sauf en cas d'inaptitude au travail reconnue par la Sécurité Sociale.
- Conditions à remplir pour obtenir la retraite: Avoir au moins 60 ans d'âge et dix années de travail effectif dans les entreprises adhérentes dans les catégories affiliées au régime mixte. Pour les bénéficiaires ayant moins de 10 années validables au moment de la prise de retraite, ceux-ci ont le choix entre :
 - le service d'une retraite capitalisation basée sur leurs propres cotisations,
 - le rachat des dites cotisations personnelles.

La retraite est réversible au profit de la veuve, à concurrence de 50 % de son montant, aux conditions suivantes :

- a)- que le mariage ait été contracté au moins deux ans avant le décès du mari,
- b)- que la veuve ait 60 ans d'âge révolus ou deux enfants mineurs à charge.

La reversion de la retraite est également prévue pour les orphelins

Mode de calcul de la retraite : le pourcentage

Base de calcul de la retraite : les traitements servant de base au calcul de la pension sont revalorisés au jour de la liquidation de la pension, ainsi que les années suivantes, en fonction de l'évolution du salaire moyen soumis à cotisation des participants.

...../.....

- Estimation de la retraite : pour une cotisation de 8 %, elle est égale à 1,77 % de la moyenne des 10 dernières années de travail effectif, arrêtées au 65ème anniversaire, revalorisés pour chaque année validée (voir exemples plus loin).

- Avantages réservés aux anciens ayant quitté l'entreprise par suite de limite d'âge : dès l'adhésion de l'entreprise, prise en charge des anciens, sans rappel de cotisations, s'ils justifient au minimum de 10 années de service validables effectuées dans des entreprises adhérentes et dans les catégories affiliées au régime mixte.

- Versements rétroactifs : faculté de verser rétroactivement les cotisations jusqu'au I/I/1952, date de création du régime mixte. Sinon, abattement sur les services passés validés, gratuitement, de 5% par année comprise entre le I/I/1952 et la date d'adhésion.

AUTREMENT DIT :

services validés à 100 % pour les années passées avant l'adhésion si celle-ci remonte au I/I/1952

Par contre, en supposant que l'effet de l'adhésion soit au I/I/1957, abattement de 25% (5% X 5) sur les services passés avant le I/I/1957.

Dans ce cas :

20 ans de travail effectif avant le I/I/1957 représentent 15 ans validables gratuitement,

16 ans de travail effectif avant le I/I/1957 représentent 12 ans validables gratuitement,

10 ans de travail effectif avant le I/I/1957 représentent 7 ans 6 mois validables gratuitement

4 ans de travail effectif avant le I/I/1957 représentent 3 ans validables gratuitement.

A toutes fins utiles, voici quelques chiffres indiquant, pour deux principales catégories appelées à être affiliées :

1° le montant de la retenue mensuelle

2° l'évaluation approximative de la retraite.

Les sommes reprises dans les calculs ci-après sont basées sur les traitements moyens servis actuellement aux intéressés.

1° Montant de la retenue mensuelle

	Base de calcul	Taux	Retenue mensuelle	Total saison de 8 mois ou par année de rappel
Choristes	33.000	4%	1.320 Fr	10.560 Fr
Musiciens	40.000	4%	1.600 Fr	12.800 Fr

Le règlement des versements rétroactifs peut être échelonné sur trois ans.

2° - Evaluation approximative de la retraite

Choristes

Pour 20 ans de services validés $260.000 \times 1,77 \times 20 = 92.040$ par an

Pour 25 ans de services validés $260.000 \times 1,77 \times 25 = 115.050$ par an

Pour 30 ans de services validés $260.000 \times 1,77 \times 30 = 138.060$ par an

Musiciens

Pour 20 ans de services validés $320.000 \times 1,77 \times 20 = 113.280$ par an

Pour 25 ans de services validés $320.000 \times 1,77 \times 25 = 141.600$ par an

Pour 30 ans de services validés $320.000 \times 1,77 \times 30 = 169.920$ par an

N.B.-L'adhésion audit régime mixte ne sera définitive qu'après examen de la constitution du groupe adhérent par le Conseil d'Administration de la C.A.P.R.I.C.A.S.

...../.....

Au cours d'une réunion qui se tiendra très prochainement, des informations complémentaires pourront être obtenues de la part de M. BIDOU, Directeur de la Caisse C.A.P.R.I.C.A.S. qui sera à Lille pour recueillir les adhésions.

A cet effet, vous êtes prié de vouloir bien remplir le bulletin ci-dessous :

DECLARATION D'ADHESION A LA CAISSE C.A.P.R.I.C.A.S.

Je soussigné :
employé dans les théâtres municipaux de LILLE en qualité
de :

- (I) - (déclare adhérer à la section mixte C.A.P.R.I.C.A.S.
- (déclare ne pas adhérer à la section mixte C.A.P.R.I.C.A.S.

Fait à Lille, le
Signature :

(I) - Rayer la mention inutile

M. BIDOU, Directeur de la C.A.P.R.I.C.A.S. est venu, sur notre demande, le 5 Novembre dernier. Il a fait une conférence extrêmement intéressante et a répondu à toutes les demandes qui lui étaient posées sur le fonctionnement de la Caisse.

Il est bien entendu, remarque Me ROMBAUT, que le choix de cette Caisse appartient au Personnel et que celui-ci doit donner son adhésion : le pourcentage à atteindre est de 75 % de l'ensemble des effectifs.

Le Conseil d'Administration, qui a donné son accord de principe il y a quelques temps, doit se prononcer définitivement sur la question; celle-ci sera étudiée ensuite par la Commission des Finances pour être enfin soumise à l'approbation du Conseil Municipal, la charge incombant à la Ville étant importante.

M. l'Adjoint aux Beaux Arts attend d'avoir les adhésions du personnel pour faire un exposé détaillé de la situation au Conseil d'Administration : il demande à M. M. COTTINET et VANDERDONCKT d'insister auprès des délégués pour lui permettre de régler cette affaire.

M. le Président de la Commission de Contrôle a été l'objet d'une demande d'augmentation de salaires de la part des Syndicats. Il s'est documenté auprès des Directeurs des principaux théâtres de France et donne connaissance des renseignements parvenus en ce qui concerne les tarifs appliqués actuellement :

	<u>CHOEURS</u>			Stagiaires	
	<u>+ de 5 ans de métier</u>	<u>3 à 5 ans de métier</u>	<u>2 à 3 ans de métier</u>		
<u>Bordeaux</u>					+ indemnité de vestiaire de
10 mois de saison	37.200	35.400	33.000	30.000	4.000 Fr par mois
<u>Lyon</u>					+ indemnité de vestiaire :
10 mois de saison	37.158	33.403	30.045		Hommes: 2.500 Femmes: 4.000 par mois

...../.....

Toulouse + indemnité de vesti-
 8 mois de aire
 saison 35.838 Fr sans distinction de catégorie Hommes : 2.300 Fr
 Femmes : 2.600 Fr
 par mois

MARSEILLE
 à l'année Hommes : + de 5 ans
 de métier = 35.650 Fr
 : - de 5 ans de
 métier = 33.304 Fr
 Femmes : + de 5 ans - de 5 ans
 de métier = 36.340 Fr de métier = 33.994 Fr

Les salaires alloués dans nos Théâtres sont respectivement de:
 + de 5 ans de 3 à 5 ans 2 à 3 ans Stagiaires
 de métier de métier de métier
 39.850 Fr 37.950 Fr 35.420 Fr 32.890 Fr
 (8 mois de saison)

+ indemnité de vestiaire, Hommes : 1.300 Fr, Femmes 1.560 Fr par mois

BALLET

<u>BORDEAUX</u> (10 mois)	34.200	31.500	29.700	28.000	12.000
<u>LYON</u> (10 mois)	37.158	33.403	31.011	27.627	25.802
<u>TOULOUSE</u> (8 mois)	34.961	34.363	33.286	32.056
Attribution mensuelle de 2 paires de chaussons					
<u>MARSEILLE</u> (à l'année)	36.340	32.200	31.510	30.130	17.020

Salaires appliqués dans nos théâtres(2 catégories plus stagiaires)

35.420 33.520 22.600
 et attribution gratuite de deux paires de chaussons par mois.

ORCHESTRE

	<u>1ère catégorie</u>	<u>2ème catégorie</u>	<u>3ème catégorie</u>
<u>BORDEAUX</u> à l'année 38 services mensuels	66.485	64.060	60.826
N.B. Les musiciens sont titularisés et assimilés aux fonctionnaires municipaux.			
<u>LYON</u> à l'année 34 servives mensuels	52.470	50.020	47.876
<u>TOULOUSE</u> 8 mois de saison 34 Serv.mensuels	49.415	46.915	45.200
	+ indemnité mensuelle de vestiaire de 1.500 Fr/.....		

MARSEILLE

(à l'année

34 serv. Mensuels) 52.300 47.587 45.609

Salaires alloués à LILLE (Saison:8 mois-34 services mensuels)
1ère catégorie = 52.030 2ème catégorie = 49.610 3ème catégorie=47.800

Après échange de vues, les dispositions suivantes sont proposées d'un commun accord :

CHOEURS : Maintien du statu-quo, les appointements étant considérés comme normaux.

BALLET : Considérant :

- a)- que les danseuses prennent une part de plus en plus active à l'action,
- b)- que la plupart d'entre elles venant de l'extérieur(Bordeaux, Toulouse, Lyon, Sarrebrück) ont de gros frais de loyer,
- c)- qu'elles assistent obligatoirement aux leçons du matin en dehors des heures régulières de travail,

attribution mensuelle d'une prime dite "exceptionnelle " de 5.000Fr sauf aux premiers plans, les danseurs profitant également de cet avantage.

ORCHESTRE : Les musiciens étant défavorisés par rapport à leurs collègues des autres villes, la Commission propose d'opérer un rajustement et de porter leurs appointements à :

<u>1ère Catégorie</u>	<u>2ème catégorie</u>	<u>3ème catégorie</u>
56.000	53.500	52.000

Les pianistes-répétitrices, classées dans la 3ème catégorie des musiciens, bénéficieront de cette augmentation.

Me ROMBAUT tient à souligner tout particulièrement que ces propositions d'augmentation de salaires ne peuvent en aucun cas être liées avec la question de la Retraite complémentaire, celle-ci étant absolument indépendante.

Le rajustement opéré en faveur des musiciens appelant une révision des traitements alloués aux chefs de service, la Commission propose de porter de 46.800 à 56.000 Fr les appointements des régisseurs(M.M.DUHAMEL, LUST, VANSTEENKISTE), d'accorder le même chiffre à Melle Ginette PACARY, régisseur de ballet, et d'allouer une augmentation de 5.000 Fr par mois à M.M.Pierre COTTINET et Michel HENRY (assistants) et Georges GALLE, bibliothécaire.

M.l'Adjoint aux Beaux Arts observe que toutes ces propositions doivent obligatoirement être soumises à l'approbation du Conseil d'Administration qui déterminera, le cas échéant, la date de leur mise en application.

QUESTIONS DIVERSES

Me ROMBAUT fait part de la maladie de M.DELMAS, metteur en scène de l'Opéra, qui se trouve dans l'obligation de cesser toute activité pendant quelque temps.

Rendant hommage aux qualités et aux services rendus par l'intéressé, il se fait l'interprète de la Commission de Contrôle pour lui a-

...../.....

dresser ses vœux de prompt et complet rétablissement.

Puis, il propose de pourvoir momentanément à ce remplacement; M. COTTINET est entré en rapport avec M. NOUGARO, artiste de valeur, qui accepterait de venir à Lille. Deux solutions peuvent être envisagées :

- 1^o) - engagement temporaire de celui-ci aux appointements mensuels de 100.000 Fr (Cent mille francs)
- 2^o) - engagement au spectacle, à raison de 30.000 Fr (TRENTÉ MILLE Francs par ouvrage monté, avec présence à Lille trois jours par semaine

(Les appointements de M. DELMAS étaient de 75.000 Fr par mois)

La première proposition concernant l'engagement au mois de M. NOUGARO serait certainement la plus avantageuse pour le Théâtre mais elle aurait pour inconvénient de nous lier davantage vis-à-vis de lui.

D'autre part, du point de vue psychologique vis-à-vis de M. DELMAS, la Commission se rallie à la proposition de son président et se prononce en faveur de la seconde solution c'est-à-dire pour l'engagement au spectacle.

La séance d'ouverture de la saison, au bénéfice des Oeuvres Sociales de la Presse, a été donnée cette année au Théâtre de l'Opéra, et ce; avec l'agrément de l'Administration Municipale.

M. ROMBAUT propose de procéder comme l'hiver dernier, c'est-à-dire de réserver la somme de CENT SOIXANTE MILLE FRANCS en faveur de cet organisme dont il est heureux de constater la bonne collaboration avec les Théâtres. La Commission se déclare d'accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h. 45.

Le Président,
G. ROMBAUT

La Secrétaire,
S. LEMAHIEU

VILLE DE LILLE
Théâtres Municipaux



pour information.

Lille, le 19 Février 1957 .



Mon Cher Collègue ,

Je vous serais infiniment obligé de bien vouloir assister à la réunion de la Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux qui aura lieu, en mon Cabinet, à l'Hôtel de Ville, le lundi 25 Février prochain, à 18 heures 15 précises .

Ordre du jour

Situation financière (I)
Création catégorie chefs d'attaque (Choeurs)
Augmentation numérique Corps de ballet
Aménagements divers au Théâtre de l'Opéra (fauteuils, tapis, réfection loges et baignoires)
Questions **diverses** . . .

Veillez agréer, Mon Cher Collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs .

Le Président de la Commission de Contrôle,

G. ROMBAUT .

(I) Prière de se munir du P.V. de la réunion de la Commission de Contrôle du 24 Février 1956 .



COMMISSION DE CONTROLE DES THEATRES MUNICIPAUX

Réunion du 25 février 1957

Procès-verbal n° 34



La Commission de contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie sous la présidence de Me ROMBAUT, Adjoint aux Beaux-Arts, le lundi 25 février 1957, à 18 heures 15, à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. l'Adjoint.

Etaient présents : M. BERTRAND Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER, MM. HAMY, LANDREA, Me MARTINACHE Conseillers Municipaux
M. DELETOMBE Chef de Division à la Préfecture représentant M. le Préfet du Nord.

Assistaient également à la réunion :

MM. COTTINET Directeur du Théâtre de l'Opéra
VANDERDONCKT Directeur du Théâtre Sébastopol
DOLLE Contrôleur financier
Mme LEMAHIEU Secrétaire des Théâtres Municipaux
Secrétaire de séance.

Excusés : MM. DEFAUX, ROUSSEAU Adjoint au Maire
Mme DEFLINE Conseiller Municipal

Me ROMBAUT ouvre la séance et donne connaissance de la situation financière des Théâtres Municipaux arrêtée au 31 janvier 1957. L'examen de celle-ci, par rapport à la situation établie le 31 janvier 1956 (voir P.V. du 24/2/56) et les conclusions qui en seront tirées, permettront à la Commission d'étudier en toute connaissance de cause les possibilités de prolongation éventuelle de la saison.

SITUATION FINANCIERE AU 31 JANVIER 1957

(5 mois d'exploitation au Théâtre Sébastopol)
(4 - id - de l'Opéra)

<u>RECETTES</u>	Théâtre SEBASTOPOL	OPERA
a) <u>Exploitation</u>		
Produit des entrées	37.159.185	7.582.411
Remboursement des frais occasionnés lors de prêts de salles	305.000	4.386.956
Recettes diverses	272.500	146.910
	<hr/>	<hr/>
	Totaux 37.736.685	12.116.277
		<hr/>
		49.852.962
b) <u>Ville</u>		
Exploitation des vestiaires		51.000
Redevances sur vente de programmes		166.735
		<hr/>
Total général des Recettes :		<u>50.070.697</u>

Situation de caisse du Directeur

Recettes "Exploitation"	49.852.962
Subvention Ville	40.000.000
	<hr/>
Total des recettes	89.852.962
Dépenses (page 2)	83.234.162
	<hr/>
En caisse	<u>6.618.800</u>

Certifié exact
Hôtel de Ville, le 18 février 1957
Le Contrôleur financier,

.../...

DEPENSES

	Théâtre SEBASTOPOL	OPERA	TOTAL
a) <u>Exploitation</u>			
(personnel de salle . . .	I.161.559	852.608	2.014.167
Figurants	224.894	126.252	351.146
Accessoires	23.280	3.504	26.784
Bordereaux Attractions de scène . .	38.173	-	38.173
de Privilèges	716.308	-	716.308
séances Comité cons.spectacle . .	74.783	14.337	89.120
Droits d'auteurs dramatiq.	4.764.258	811.960	5.576.218
" " lyriques	24.987		24.987
Service de surveillance			
Sapeurs pompiers . .	141.450	61.050	202.500
Police	135.100	152.000	287.100
Taxe sur les spectacles	399.892	74.427	474.319
Costumier	I.371.750	553.250	I.925.000
Editours	877.560	543.500	I.421.060
Location et achat de matériel	6.136.616	I.039.737	7.176.353
Frais d'impressions	640.452	490.362	I.130.814
Frais d'affichage	59.017	54.099	113.116
Publicité	871.167	620.860	I.492.027
Frais généraux	I.357.607	621.517	I.979.124
Artistes de la troupe	3.634.178	362.860	3.997.038
Artistes en représentation .	5.318.195	4.801.507	10.119.702
Chefs d'orchestre et régisseurs	I.174.952	I.225.941	2.400.893
Musiciens	7.917.770	4.589.667	12.507.437
Choristes	4.884.497	2.995.891	7.880.388
Danseuses	3.461.512	I.226.330	4.687.842
Répétitrices	846.104	846.103	I.692.207
Buralistes	226.705	226.706	453.411
(Sécurité Sociale . .	3.013.891	I.761.067	4.774.958
Charges } Contribution forf.5%	I.221.960	718.137	I.940.097
Sociales } Congés spectacles	I.883.287	I.099.312	2.982.599
} Allocations famil.	3.002.312	I.756.962	4.759.274
Total section A	55.604.216	27.629.946	83.234.162

b) Ville	Théâtre SEBASTOPOL	OPERA	TOTAL
Directeurs	703.788	617.000	1.320.788
Personnel administratif	505.911	505.912	1.011.823
Machinistes, électriciens, concier	6.688.803	9.219.457	15.908.260
Personnel d'entretien.	1.212.756	2.317.400	3.530.156
Chauffage	443.954	1.785.502	2.229.456
Eclairage	121.658	300.178	421.836
Entretien des bâtiments.	965.045	1.058.538	2.023.583
Assurances des décors, artistes, spectateurs	13.992	13.993	27.985
Transport des décors	176.907	176.908	353.815
Mobilier, achat et entretien . . .	-	-	-
Matériel de scène.	-	-	-
Atelier de décors - Personnel. . .	1.563.471	1.563.470	3.126.941
de - Matériel	579.716	579.715	1.159.431
Dépenses diverses - Patente. . . .			
Impôt foncier.	1.062.489	398.586	1.461.075
	14.038.490	18.536.659	32.575.149
Rappel total section a	55.604.216	27.629.946	83.234.162
Total général des dépenses	69.642.706	46.166.605	115.809.311

Charge totale de la VILLE
dans l'exploitation des Théâtres Municipaux

RECETTES	50.070.697
DEPENSES	115.809.311
DEFICIT	65.738.614

soit une moyenne mensuelle de 13 millions.

L'Hiver dernier, à la même date, le déficit était de 55.241.927.— pour 4 mois $\frac{1}{2}$ d'exploitation.

L'étude de ces situations financières permet l'établissement des comparaisons suivantes entre les recettes et les dépenses.

TABLEAU COMPARATIF DES RECETTES ET DES DEPENSES
entre les saisons 1956/1957 et 1955/1956 à la date du 31 Janvier

<u>RECETTES " Exploitation "</u>	<u>Théâtre SEBASTOPOL</u>	<u>OPERA</u>	<u>TOTAL</u>
<u>SAISON 1955 - 1956</u>			
Produit des ENTREES	31.962.857	4.822.346	36.785.203
Locations de salles	1.037.931	4.527.552	5.565.483
Recettes diverses	254.194	234.068	488.262
	<u>33.254.982</u>	<u>9.583.966</u>	<u>42.838.948</u>
<u>SAISON 1956 - 1957</u>			
Produit des ENTREES	37.159.185	7.582.411	44.741.596
Locations de salles	305.000	4.386.956	4.691.956
Recettes diverses	272.500	146.910	419.410
	<u>37.736.685</u>	<u>12.116.277</u>	<u>49.852.962</u>
Totaux 1956 - 1957			
Totaux 1955 - 1956	<u>33.254.982</u>	<u>9.583.966</u>	<u>42.838.948</u>
Différence en plus :	<u>4.481.703</u>	<u>2.532.311</u>	<u>7.014.014</u>

Montant de la subvention allouée en 1956 - 1957 = 40 millions

- - - - - 1955 - 1956 = 27.200.000 frs.

(à la date du 31 Janvier)

DEPENSES TOTALES

a) <u>Exploitation</u>	Saison	Saison	Différence	
	1956 - 1957	1955 - 1956	en +	en -
(Personnel de salle.....	2.014.167	1.965.738	48.429	
(Figurants.....	351.146	337.322	13.824	
(Accessoires	26.784	15.252	11.532	
(Attractions de scène.....	38.173	396.802		358.629
Borde- (Privilèges.....	716.308	614.091	102.217	
reaux (Comité cons. spectacle....	89.120	72.326	16.794	
de (Droits d'auteurs dramatiq.	5.576.218	4.367.308	1.208.910	
séances (" " lyriques.	24.987	126.445		101.458
(Services de surveillance :				
Sapeurs pompiers.....	202.500	166.430	36.070	
Police.....	287.100	290.920		3.820
(Taxe sur les spectacles...	474.319	372.762	101.557	
(Taxes transact. et locale.	-	-	-	
Costumier	1.925.000	1.586.660	338.340	
Editeurs.....	1.421.060	1.049.012	372.048	
Location et achat de matériel.	7.176.353	6.400.843	775.510	
Frais d'impressions.....	1.130.814	581.121	549.693	
Frais d'affichage.....	113.116	103.988	9.128	
Publicité	1.492.027	755.569	736.458	
Frais généraux	1.979.124	2.226.459		247.335
Artistes de la Troupe.....	3.997.038	3.152.889	844.149	
Artistes en représentation....	10.119.702	9.944.911	174.791	
Chefs d'orchestre et régisseurs	2.400.893	2.313.358	87.535	
Musiciens.....	12.507.437	10.555.568	1.951.869	
Choristes.....	7.880.388	7.381.538	498.850	
Danseuses.....	4.687.842	3.041.806	1.646.036	
Répétitrices.....	1.692.207	1.447.530	244.677	
Buralistes.....	453.411	423.013	30.398	
(Sécurité sociale.....	4.774.958	4.269.051	505.907	
Charges (Contribution forf. 5 % ...	1.940.097	1.715.948	224.149	
sociales (Congés spectacles.....	2.982.599	1.573.386	1.409.213	
(Allocations familiales....	4.759.274	4.253.314	505.960	
(Retraite complémentaire...				
Total section A	83.234.162	71.501.360	12.444.044	711.242
	<u>71.501.360</u>		<u>711.242</u>	
	11.732.802		11.732.802	

Me ROMBAUT se plait à constater et à souligner l'amélioration certaine de la qualité des spectacles présentés dans chaque établissement et l'affluence plus nombreuse des spectateurs.

Malheureusement, ajoute-t-il, nous avons à déplorer l'accroissement du déficit occasionné par :

- 1^o - l'augmentation des dépenses inhérentes aux recettes (auteurs, taxes, contributions, privilèges).
- 2^o - la majoration des salaires accordée à différentes catégories du personnel (chefs de service, ballet, orchestre et agents municipaux)
- 3^o - l'augmentation des charges sociales.

En ce qui concerne les effectifs, ils peuvent être considérés comme inchangés : nous n'avons eu, en effet, à enregistrer que l'engagement de deux musiciens titulaires supplémentaires.

M. VANDERDONCKT tient à faire remarquer que pour cette saison, la durée de l'exploitation au 31 janvier est de 5 mois alors que pour l'hiver dernier elle n'était que de quatre mois et demi.

Cette mise au point amène Maître ROMBAUT à parler de la durée de la saison actuelle qui doit prendre fin régulièrement, au Théâtre Sébastopol, le 30 avril prochain.

Il a reçu, à ce sujet, la visite des délégués des Syndicats demandant d'envisager avec bienveillance une prolongation.

Tenant compte des difficultés d'existence du personnel saisonnier, M. l'Adjoint aux Beaux Arts serait partisan de cette formule mais il y a lieu, indique-t-il, de ne pas perdre de vue nos possibilités budgétaires.

Se basant sur le déficit actuel, il estime qu'une prolongation de saison d'un demi-mois amènerait, pour la Ville, une charge supplémentaire d'environ 4 à 5 millions : il juge qu'il serait raisonnable dans ces conditions, de limiter le déficit global à 110 millions pour l'ensemble de la saison.

Diverses formules sont envisagées par la Commission :

- exploitation supplémentaire de quinze jours,
- arrêt de la saison à la date prévue avec prolongation des contrats d'un demi-mois, cette période étant consacrée aux études en vue de la saison prochaine,
- ou encore, dans cet ordre d'idées, prolongation d'un demi-mois des contrats actuels avec reprise quinze jours avant l'ouverture de la saison prochaine en septembre, ceci dans le but de résorber un peu le déficit.

M. VANDERDONCKT observe, qu'à son avis, les études en fin de contrat pour la saison suivante, ne sont pas d'un grand intérêt, d'autre part, il ne croit pas que le fait de jouer immédiatement au début de la saison soit de nature à alourdir les dépenses et il énumère les faits défavorables au théâtre qui se sont produits depuis septembre dernier et qui ont limité la progression de l'augmentation du nombre de spectateurs :

- grèves du personnel de la Compagnie des Tramways pendant plusieurs dimanches consécutifs,
- événements d'Algérie qui ont nécessité le rappel de diverses classes,
- l'affaire de SUEZ qui a entraîné le contingentement de l'essence.

Tenant compte de ces considérations, et fixant comme plafond le déficit global à 110 millions, y compris la prolongation Maître ROMBAUT demande à la Commission de se prononcer. Après échange de vues, celle-ci propose une prolongation de QUINZE JOURS suivant la formule adoptée l'année dernière, s'agissant uniquement du Théâtre Sébastopol étant entendu que cette période pourrait également être mise à profit pour certaines études à effectuer en prévision de la saison 1957/1958 à l'Opéra.

M. l'Adjoint aux Beaux-Arts indique avoir été l'objet d'une demande de MM. ALLPRESS chef d'orchestre et ROURE chef des chœurs attachés à l'Opéra, tendant à bénéficier, au même titre que les autres Membres du Personnel artistique, de la durée normale de la saison et de ladite prolongation. Tenant compte de ce qui vient d'être arrêté, satisfaction pourrait leur être accordée.

.../...

D'autre part, il donne des instructions pour l'envoi d'une lettre officielle à Monsieur le Maire, l'informant du voeu émis par la Commission de Contrôle, lui demandant son accord et sollicitant la mise à l'Ordre du jour de cette importante question lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Maître ROMBAUT invite également M.M. COTTINET et VANDERDONCKT à s'entendre sur les modalités du plan de travail au cours de cette prolongation.

Prenant acte de l'avis favorable émis pour la continuation de l'exploitation du Théâtre Sébastopol jusqu'au 15 Mai, M. COTTINET propose ^{de reporter} aux 18-19 et 20 mai la location de la salle de l'Opéra demandée précédemment pour les 11-12 et 13 par les organisateurs d'un spectacle de variétés.

La Commission donne son accord.

Création d'une catégorie de chefs d'attaque

M. l'Adjoint aux Beaux-Arts rappelle que des réunions du Comité de Direction ont lieu régulièrement chaque quinzaine en son Cabinet, afin d'étudier les problèmes d'ordre intérieur.

Au cours de celle du 13 Février, l'aménagement du cadre de choeurs et du corps de ballet a été envisagé. M. VANDERDONCKT a adressé, à ce sujet, le 13 Février une lettre donnant toutes précisions.

CHOEURS

Les appointements de la première catégorie de cet emploi	
sont de :	39.850 Frs
indemnité de vestiaire.....	1.560 Frs pour les femmes
d°	1.300 Frs pour les hommes

ceci pour huit mois de saison, soit en étalant le salaire sur un an unemoyenne mensuelle de 26.500 Frs (plus congés payés et prolongation éventuelle de saison).

Maître ROMBAUT rappelle que d'une enquête effectuée il y a quelque temps, il a été établi que les appointements alloués aux choristes de nos théâtres étaient supérieurs à ceux pratiqués dans les autres Villes mais nous devons constater, ajoute-t-il et les deux Directeurs sont absolument d'accord sur ce point, que nous manquons de "valeurs" notamment chez les ténors; les "chefs d'attaque" nous font également défaut.

Un avis paru dans la Presse régionale s'est avéré infructueux et l'engagement d'éléments étrangers entraînerait pour les intéressés des frais de logement importants. Néanmoins, nous ne pouvons, estime M. l'Adjoint aux Beaux-Arts, envisager un relèvement général des salaires de cette catégorie.

Une discussion s'engage sur les modalités de recrutement et nos possibilités financières. Finalement afin de relever le niveau artistique de notre cadre de choeurs, sans donner prétexte à une augmentation générale des appointements, la Commission émet un avis favorable à l'engagement de quatre choristes dits de classe exceptionnelle qui auraient l'appellation d'artistes jouant tous rôles distribués et chantant les choeurs au tarif mensuel de CINQUANTE MILLE FRANCS. Le cadre normal de 40 choristes serait ainsi renforcé de 4 unités de choix.

Sur demande du Contrôleur financier, il est précisé que cette catégorie sera assimilée aux choristes au point de vue "retraite complémentaire".

CORPS DE BALLET

Nous avons actuellement 18 danseuses et 2 danseurs - sujets non compris -. Ce Corps de ballet n'est jamais au complet soit pour cause de maladie soit par suite d'accidents inhérents à la profession (foules, entorses, etc;...).

Par ailleurs dans les grands opéras et operettes à grand spectacle, ont fait souvent appel à de la figuration ou même à des danseuses supplémentaires.

Les Directeurs demandent que le corps de ballet passe de 18 à 24 danseuses, le reste des effectifs étant inchangé. Maître ROMBAUT considère cette demande comme raisonnable mais soucieux de ne pas aggraver la charge incombant à la Ville il suggère de réduire de moitié l'augmentation numérique sollicitée.

Cette proposition ne peut être retenue, répond M. COTTINET, car il s'agit d'un équilibre de quadrilles.

Après discussion, la Commission donne un avis favorable pour l'engagement de SIX danseuses supplémentaires.

RETRAITE COMPLEMENTAIRE

Une affaire non inscrite à l'Ordre du jour et dont M. l'Adjoint aux Beaux-Arts tient à informer ses collègues, est la question de la Retraite complémentaire.

Sur proposition de la Commission de Contrôle, après avis favorable de M. le Maire, le Conseil d'Administration et la Commission des Finances ont donné leur plein accord pour l'adhésion de l'Administration Municipale à une Caisse de retraite complémentaire en faveur de certaines catégories du personnel des Théâtres Municipaux.

Sur demande des Organismes syndicaux le choix s'est porté sur la "C.A.P.R.I.C.A.S." et la base des cotisations a été fixée à 8 % dont 4 % à la charge de l'employeur et 4 % à la charge des salariés.

Cette importante mesure doit être soumise à l'approbation du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion du II Mars.

Il est entendu, précise Maître ROMBAUT, que l'adhésion doit prendre effet au 1er Janvier d'une année, à partir de 1952. Si le 1er janvier choisi est celui de l'année 1952, les services passés antérieurs au I.I.1952, tant pour les retraités, les veuves que pour les actifs, sont validés gratuitement à 100 % mais ceci entraîne le versement à effet rétroactif des cotisations sur la base choisie, à savoir 8 % sur les traitements versés à tous les intéressés depuis le I.I.1952.

Pour ce versement à effet rétroactif, qui représente une charge importante, un délai de trois ans peut être consenti par la Caisse. Toutefois, il serait possible d'adhérer soit au I.I.53, I.I.54, I.I.55, I.I.56 ou I.I.57, mais dans ce cas les services passés validés gratuitement le seraient à 100 % moins 5 % par année n'ayant pas donné lieu à versement depuis le I.I.1952.

Or, si le pourcentage de 75 % de l'effectif a été atteint pour la constitution de cette retraite, il n'en est pas de même pour le point de départ de la rétroactivité. Actuellement, pour un total de 104 personnes, nous avons

63 adhésions valables à compter du I.I.52
18 d° d° I.I.57
18 refus

(5 agents sont âgés de plus de 65 ans).

Un seul point de départ pour la rétroactivité est admis par la Caisse qui exige, par ailleurs, la souscription individuelle d'adhésion ou de refus d'adhésion pour chaque membre de la catégorie bénéficiaire. Malgré plusieurs demandes et rappels au personnel cette condition n'a pu être remplie.

Etant dans l'obligation de terminer cette affaire avant la réunion du Conseil Municipal, M. l'Adjoint aux Beaux-Arts charge le Contrôleur financier de se rendre le lendemain, soit le 26 Février, à l'Opéra, après la répétition de l'après-midi afin d'exposer une dernière fois la situation en plaçant les intéressés devant leurs responsabilités.

SERVITUDES MUNICIPALES GALAS KARSENTY

M. le Président de la Commission de Contrôle rappelle que les Galas KARSENTY donnaient précédemment quatre représentations de chaque spectacle (vendredi et samedi en soirée, dimanche matinée et soirée); les servitudes étaient réservées les vendredi soirée, et dimanche matinée et soirée.

Cette saison, ce nombre de représentations a été ramené à trois, celle du dimanche soirée étant supprimée.

Les abonnements ayant été renouvelés presque en totalité, il en est résulté que l'Administration Municipale n'a pu récupérer, pour le samedi, les fauteuils habituels. M. l'Adjoint BERTRAND se plaint de cet état de choses et demande de prendre des mesures afin d'y remédier la saison prochaine.

M. COTTINET craint de mécontenter les abonnées et propose de s'inspirer de ce qui a été pratiqué à NANCY, c'est-à-dire de débarrasser la fosse d'orchestre pour les représentations de comédie, d'y installer un dispositif mobile permettant la pose d'une quarantaine de fauteuils qui seraient réservés, par priorité aux Membres du Conseil Municipal et à la Presse.

Cette dépense serait d'ailleurs facilement récupérable par la recette supplémentaire qu'il serait permis de réaliser et aurait l'avantage de satisfaire du même coup les bénéficiaires de servitudes municipales, les Galas Karsenty et les abonnés.

M. l'Adjoint BERTRAND prend bonne note de cette suggestion à laquelle le Président et la Commission sont également favorables.

TRAVAUX

La question des travaux a été évoquée en Conseil d'Administration et discutée sur le plan budgétaire.

Théâtre Sébastopol

Un vaste plan de travaux a été établi et retenu par les Services compétents de la Ville. Malheureusement, la situation financière générale ne permet pas d'envisager leur réalisation dans un avenir immédiat. Toutefois, les fauteuils de balcon seront remplacés ainsi que cela a déjà été fait à l'orchestre.

Théâtre de l'Opéra

Maître ROMBAUT attire l'attention de la Commission sur le mauvais état du tapis de la salle; les peintures ont besoin d'être rafraîchies, de nombreux fauteuils doivent être révisés et, enfin, il y aurait lieu d'améliorer le confort des spectateurs par la pose de dossiers aux strapontins.

Il demande qu'une étude sérieuse soit faite sur la mise au point de ces travaux dont la nécessité est approuvée par les Membres présents. Toutefois, le crédit disponible étant limité, il est entendu de réserver la priorité à l'aménagement des strapontins.

La question du perron est également soulevée : M. l'Adjoint BERTRAND a étudié le problème avec M. GOULARD: les pierres du haut seront descellées et renivelées. Ce travail sera exécuté pendant la période d'intersaison.

D'autre part, il est entendu que l'ensemble des travaux techniques du service électrique, tant à l'Opéra qu'au Théâtre Sébastopol, sera centralisé et placé sous l'autorité de M. LEROY.

PRIX DES PLACES - THEATRE SEBASTOPOL

M. l'Adjoint aux Beaux-Arts a été saisi d'une proposition de M. VANDERDONCKT en ce qui concerne le prix des places au Théâtre Sébastopol.

	Spectacles ordinaires	<u>Opérettes à grand spectacle</u>	
		Tarif A	Tarif B
<u>Tarif actuel -</u>			
fauteuils d'orchestre, loges et balcons de face	450	550	600
Tarif proposé	550	650	800

Etant donné les améliorations apportées tant dans la présentation des ouvrages au point de vue des décors que dans l'aménagement de la salle pour le confort des spectateurs, la Commission donne un avis favorable, les tarifs pratiqués dans d'autres villes étant d'ailleurs souvent supérieurs aux nôtres.

Afin de répondre au voeu exprimé lors de la réunion du 19 novembre dernier, Maître ROMBAUT a fait établir, spécialement à l'intention des Membres de la Commission, le relevé exact de la totalité des charges incombant à la Ville dans l'exploitation des Théâtres, pour la saison 1955/1956 :

Dépenses	Théâtre Sébastopol	Opéra	Total
<u>DIRECTION</u> : dépenses totales	91.862.964	36.398.076	128.261.040
<u>VILLE</u> :			
Directeur	491.126	491.127	982.253
Personnel administratif	1.158.238	1.158.239	2.316.477
Machinistes, électriciens, concierges	11.865.056	22.348.375	34.213.431
Personnel d'entretien	2.484.403	5.550.479	8.034.882
Chauffage	699.133	3.769.610	4.468.743
Eclairage	1.161.617	1.420.868	2.582.485
Entretien des bâtiments	3.874.120	2.042.463	5.916.583
Assurances des décors, bâtiments, artistes, spectateurs	1.227.948	2.508.961	3.736.909
Transport des décors	512.826	512.826	1.025.652
Mobilier: achat et entretien	150.864	181.447	332.311
Matériel de scène	98.044	160.251	258.295
Atelier des décors - Personnel	2.332.377	2.332.377	4.664.754
de Matériel	1.331.405	1.331.406	2.662.811
Dépenses diverses - Patentes	1.177.711	604.699	1.782.410
	<u>120.427.832</u>	<u>80.811.204</u>	<u>201.239.036</u>

B A L A N C E

RECETTES :	130.605.078
DEPENSES :	<u>201.239.036</u>
DEFICIT :	70.633.958
Subvention de la Ville :	<u>62.200.000</u>
Charge totale de la Ville dans l'exploitation des Théâtres municipaux :	<u>132.833.958</u>

N.B. Le présent tableau fixant la " CHARGE ANNUELLE DE LA VILLE " dans l'exploitation des théâtres municipaux se substitue à celui figurant au feuillet n° 3 du P.V. de la réunion de la Commission de contrôle du 19.11.1956 représentant la charge de la Ville pendant la " Durée de la Saison ".

Le déficit global se chiffre donc à 132.833.958 francs, y compris les assurances, l'entretien des bâtiments. Monsieur l'Adjoint BERTRAND déclare à ce sujet, qu'à son avis, cette dernière dépense ne doit pas être chiffrée dans le compte d'exploitation des Théâtres, l'entretien des bâtiments devant normalement être porté au compte de la Ville au même titre que le Palais des Beaux-Arts par exemple.

Pour terminer, M. l'Adjoint aux Beaux-Arts réitère sa satisfaction pour la tenue artistique des spectacles présentés cette saison, satisfaction qui est partagée par l'ensemble de la Commission et en particulier par M. l'Adjoint BERTRAND qui a pu constater, par une étude personnelle, la progression du nombre des entrées enregistrées dans les deux établissements.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h. 50.

Vu d'accord
Le Président
signé: G. ROMBAUT.

La Secrétaire,
S. LEMAHIEU

THEATRES MUNICIPAUX

Lille, le 30 Avril 1957

POUR INFORMATION



Mon Cher Collègue,

Je vous serais infiniment obligé de bien vouloir assister à la réunion de la Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux qui aura lieu, en mon Cabinet, à l'Hôtel de Ville, le mardi 7 Mai prochain à 18 H 30.

Ordre du jour

Organisation de la saison 1957/1958 (Direction)

Veillez agréer, Mon Cher Collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la Commission de Contrôle,

G. ROMBAUT.

N.B. S'agissant de l'organisation de la Direction des Théâtres pour la saison 1957-1958, ne sont convoqués que les Membres du Conseil Municipal, faisant partie de la Commission, M. BACQUART en tant que Chef de Bureau de la 4ème Division et Mme LEMAHIEU comme secrétaire de séance.

COMMISSION DE CONTROLE DES THEATRES MUNICIPAUX



Réunion du 7 Mai 1957

Procès-verbal n° 35



La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie sous la présidence de Me ROMBAUT, Adjoint aux Beaux-Arts, le mardi 7 Mai 1957, à 18 h. 30, à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. l'Adjoint.

Etaient présents : MM. BERTRAND, DEFAUX, ROUSSEAUX, Adjoint au Maire, Mmes CORDONNIER, DEFLINE, MARTINACHE, MM. HAMY, LANDREA, Conseillers municipaux.

Assistaient également à la réunion : M. BACQUART, Chef du 2ème Bureau de la 4ème Division et Mme LEMAHIEU, Secrétaire des Théâtres Municipaux, secrétaire de séance.

Me ROMBAUT ouvre la séance. Avant d'aborder l'Ordre du jour qui revêt un caractère particulièrement important, il expose les points suivant lesquels, à son avis, doit fonctionner la Commission et il demande aux Membres de se prononcer.

La Commission de Contrôle, expose-t-il, a une double appartenance et une double fonction :

1^o - Comme toutes les Commissions émanant du Conseil Municipal, elle est d'abord une commission dite municipale, fonctionnant sous l'égide de la Loi de 1884, elle donne son avis sur toutes les questions qui l'intéressent.

A ce titre elle est composée uniquement de Membres du Conseil Municipal.

2^o - En application du décret de 1935, qui donne pouvoir à la Ville de vérifier les comptes de ses entreprises concessionnaires, elle discute de la question financière et exerce un contrôle financier.

Comme la première, cette Commission est composée de Membres du Conseil Municipal mais y assistent également, à titre consultatif, un représentant du Préfet et les Directeurs.

La présente réunion, observe Me ROMBAUT, est située strictement sur le plan municipal puisqu'il s'agit de la Direction des Théâtres Municipaux pour la saison prochaine; sa convocation urgente s'explique par le fait qu'il n'était pas possible de présenter la situation financière, arrêtée, au 30 Avril, avant ce jour.

D'autre part, ajoute-t-il, il estimait que la question directoriale ne devait appeler aucune objection, l'exploitation actuelle ayant donné entièrement satisfaction.

Or, tel n'est pas le cas et le problème a été agité lors de la réunion du Conseil d'Administration du 29 Avril : Monsieur le Maire et les Membres présents ont échangé leurs impressions et ont donné leur avis; une décision a été prise à la majorité, sans que la Commission de contrôle ait été consultée.

Pensant que dans l'esprit de certains il était normal que peut être cette condition n'ait pas à être remplie, M. l'Adjoint aux Beaux-Arts a tenu à situer exactement le rôle de la dite Commission et à faire connaître son avis sur le déroulement des opérations :

La Commission, telle qu'elle est constituée actuellement, doit-elle être consultée sur tous les problèmes intéressant les Théâtres et particulièrement celui de la Direction ? doit-elle fonctionner sur deux plans différents à savoir questions municipales d'une part et contrôle financier de l'autre ?

M. l'Adjoint ROUSSEAUX répond que sous la Municipalité précédente, en dehors des opérations financières, les Membres de la Minorité se trouvaient toujours devant des faits accomplis.

Soulignant, en passant, qu'il était d'usage auparavant de faire entendre les artistes par la Commission, il déclare qu'actuellement aucune décision n'ayant été prise pour la prochaine saison théâtrale, il est intervenu au Conseil d'Administration pour demander de se prononcer : 1) - sur la question directoriale, 2) - sur les réengagements d'artistes.

M. l'Adjoint ROUSSEAU reproche à Me ROMBAUT et aux Membres de n'avoir pas posé le problème lors des précédentes réunions de la Commission, auxquelles il s'excuse et regrette de n'avoir pu assister, et notamment à Me ROMBAUT de n'avoir pas fait part à ce moment-là de ses intentions concernant MM. COTTINET et VANDERDONCKT.

M. l'Adjoint BERTRAND indique que c'est en raison de la carence de la Commission de Contrôle que le Conseil d'Administration a été amené à étudier le problème et à prendre une décision.

Il estime ne pouvoir aujourd'hui réexaminer la question, le Conseil d'Administration ayant pris position, précisément parce que la Commission de Contrôle n'avait pas été consultée à ce sujet.

M. LANDREA dit son étonnement de voir la question posée sur la double fonction de la Commission; il n'a aucune objection à présenter, la question devant être résolue par la majorité; il pense quant à lui que la Commission de Contrôle doit jouer le rôle d'une Commission municipale, c'est-à-dire donner son avis sur tous les problèmes qui intéressent les théâtres et particulièrement celui de la Direction, celle-ci étant chargée du recrutement des artistes, la Commission pouvant toutefois apporter des observations et des critiques.

Mme DEFLINE observe que, conformément aux déclarations de M. l'Adjoint ROUSSEAU, la Commission de Contrôle n'avait auparavant, à traiter que des questions financières; toutefois, à la demande de M. l'Adjoint BERTRAND, la Commission contrôle actuellement toutes les activités théâtrales.

C'est donc, conclut-elle, le rôle de la Commission que celui de donner son avis sur toutes les questions municipales.

M. le Docteur DEFAUX fait remarquer que tous les Services municipaux dépendent d'une Commission compétente; on ne s'expliquerait donc pas pourquoi, seuls, les théâtres, échapperaient à cette règle administrative. Il est donc absolument nécessaire, poursuit-il, que la Commission donne son avis sur le problème soulevé aujourd'hui.

M. le Dr DEFAUX est tout à fait d'accord avec M. ROUSSEAU pour dire que trop souvent les Membres de la Commission se sont trouvés, dans le passé, devant des faits accomplis et il observe que M. BERTRAND avait protesté en demandant que la Commission donne son opinion sur les différents problèmes. C'est aujourd'hui chose faite.

M. ROUSSEAU remarque que les protestations antérieures étaient motivées par l'absence de réunions mais il n'a aucune objection à opposer au désir des Membres de la Commission de connaître ce qui se passe aux théâtres. Il réitère sa déclaration précédente concernant le rôle antérieur de la Commission qui était strictement d'ordre financier, mais il admet que le rôle de la Commission est également d'intervenir dans toutes les questions qui l'intéressent.

M. ROUSSEAU partage entièrement l'avis de M. LANDREA de faire confiance à la Direction, celle-ci étant chargée de passer les contrats avec les artistes. Des observations peuvent être formulées sur la valeur des représentations données. Dans le même ordre d'idées, la Commission peut décider d'intervenir ou de retirer sa confiance à un directeur qui n'aurait pas donné satisfaction.

Me MARTINACHE estime que les Commissions sont faites pour donner leur avis sur la marche des services et à connaître de la situation financière, du fonctionnement des représentations, de l'engagement des artistes. Si elle a un avis à donner, c'est surtout ajoute-t-elle, sur la nomination du ou des directeurs.

M. l'Adjoint ROUSSEAU confirme que les propositions d'engagement ou de réengagement tant en ce qui concerne les artistes que les directeurs, devaient être faites par M. le Président de la Commission de Contrôle et il réitère ses regrets qu'aucun Membre n'ait posé la question au cours d'une précédente réunion.

M. l'Adjoint BERTRAND est d'accord sur ce point : le Conseil d'Administration n'a voulu écarter aucun avis de la Commission de Contrôle mais celle-ci ne s'étant pas réunie, n'a présenté aucun projet.

Il estime donc qu'il était normal que le Conseil d'Administration fasse une proposition en ce sens, proposition qui sera présentée à l'approbation du Conseil Municipal.

Me ROMBAUT s'étonne d'une telle remarque. En effet, il rappelle que la question de la Direction des Théâtres, pour la saison 1957/1958, avait déjà été soulevée lors d'une précédente réunion du Conseil d'Administration, sans d'ailleurs avoir été résolue.

Par la suite, il avait eu avec Monsieur le MAIRE, un entretien particulier, au cours duquel le maintien du statu-quo avait été envisagé : en ce cas, aucune difficulté particulière n'était à prévoir.

Il était bien entendu que dans l'hypothèse contraire, c'est-à-dire celle d'un désaccord sur ce point, la Commission de Contrôle devait être saisie.

Le double rôle de la Commission étant posé et admis par l'ensemble de ses Membres, d'une façon cependant plus nuancée par M. l'Adjoint ROUSSEAU, Me ROMBAUT passe à l'ordre du jour proprement dit :

ORGANISATION DE LA SAISON 1957/1958 - DIRECTION

M. l'Adjoint aux Beaux-Arts donne connaissance de la situation financière arrêtée au 30 avril dernier :

Situation financière au 30 AVRIL 1957

<u>RECETTES</u>	Théâtre SEBASTOPOL	OPERA
a) <u>Exploitation</u>		
Produit des entrées	61.246.661	13.612.449
Abonnements	-	-
Remboursement des frais occasionnés lors de prêts de salles	532.584	6.799.960
Recettes diverses	484.030	371.326
Totaux	62.263.275	20.783.735
	83.047.010	
b) <u>Ville</u>		
Subvention de l'Etat	1.000.000	
Exploitation des rideaux annonces . .	-	
Exploitation des vestiaires	102.000	
Redevances sur vente de programmes . .	336.845	
Total général des RECETTES :	84.485.855	

Situation de caisse du DIRECTEUR

Recettes "Exploitation"	83.047.010
Avance VILLE	-
Subvention VILLE	56.000.000
Total des recettes	139.047.010
Dépenses (page 2)	134.229.861
En caisse	4.817.149

Subvention : mensualité avril non mandatée.

Certifié exact,
Hôtel de Ville le 7 mai 1957
Le Contrôleur financier,
signé : DOLLÉ

DEPENSES

	Théâtre SEBASTOPOL	OPERA	TOTAL
a) <u>Exploitation</u>			
(Personnel de salle	1.944.459	1.314.450	3.258.909
)Figurants	556.698	214.866	771.564
)Accessoires	39.896	6.670	46.566
)Attractions de scène	567.838	-	567.838
Borde- (Privilèges	1.173.638	-	1.173.638
reaux (Comité cons.spectacle	122.445	26.260	148.705
de (Droits d'auteurs dramatiq.	7.846.896	1.453.536	9.300.432
séan- " lyriques	109.441	871	110.312
ces (Services de surveillance			
Sapeurs pompiers	226.125	100.500	326.625
Police	207.800	239.400	447.200
(Taxe sur les spectacles	642.192	135.646	777.838
)Taxes transact.et locale	-	-	-
Costumier	2.058.000	1.022.000	3.080.000
Editeurs	1.058.860	543.500	1.602.360
Location et achat de matériel	7.407.730	1.552.065	8.959.795
Frais d'impressions	970.778	767.653	1.738.431
Frais d'affichage	91.388	88.524	179.912
Publicité	1.391.779	1.024.281	2.416.060
Frais généraux	2.291.434	1.152.946	3.444.380
Artistes de la troupe	5.435.605	548.940	5.984.545
Artistes en représentation	8.251.927	8.842.875	17.094.802
Chefs d'orchestre et régisseurs	2.025.696	2.067.847	4.093.543
Musiciens	12.067.126	8.328.529	20.395.655
Choristes	8.066.516	4.932.486	12.999.002
Danseuses	5.739.405	1.902.024	7.641.429
Répétitrices	1.381.077	1.398.156	2.779.233
Buralistes	365.022	365.021	730.043
(Sécurité sociale	4.838.520	3.103.675	7.942.195
Char- (Cont. forf. 5%	1.953.242	1.266.789	3.220.031
ges (Congés spectacles	3.125.922	2.017.552	5.143.474
so- (Allocations famil.	4.785.141	3.070.203	7.855.344
ciales (Retraite complémentaire	-	-	-
Total section A	86.742.596	47.487.265	134.229.861

	Théâtre SEBASTOPOL	OPERA	TOTAL
b) <u>Ville</u>			
Directeurs	I.055.682	932.000	I.987.682
Personnel administratif	853.337	853.337	I.706.674
Machinistes électriciens concier.	II.307.650	I4.773.220	26.080.870
Personnel d'entretien	2.003.334	3.699.955	5.703.289
Chauffage	707.135	3.720.764	4.427.899
Eclairage	912.367	872.915	I.785.282
Entretien des bâtiments	I.076.691	I.421.569	2.498.260
Assurance des décors; artistes spectateurs	I3.992	I3.993	27.985
Transport des décors	438.733	438.734	877.467
Mobilier, achat et entretien	45.400	34.350	79.750
Matériel de scène	-	-	-
Atelier de décors - personnel	2.547.620	2.547.620	5.095.240
De Matériel	I.276.107	I.276.106	2.552.213
Dépenses diverses - Patente			
Impôt foncier	I.445.013	456.828	I.901.841
	23.683.061	31.041.391	54.724.452
Rappel total section a	86.742.596	47.487.265	I34.229.861
Total général des dépenses	II0.425.657	78.528.656	I88.954.313

Charges totales de la Ville
dans l'exploitation des Théâtres municipaux

RECETTES	84.485.855
DEPENSES	I88.954.313
DEFICIT	I04.468.458
Versements à effectuer à la CAPRICAS	985.097
Total :	I05.453.555

Le déficit actuel est donc de 105.453.555 frs et atteindra probablement, selon les prévisions, un ordre de 113 à 115 MILLIONS au 15 mai prochain.

Ce chiffre, estime Me ROMBAUT, n'est pas exagéré par rapport à celui des autres Villes par rapport aussi à la qualité des artistes présentés dans les deux théâtres et au succès considérable atteint cette année. On peut dire, ajoute-t-il, que depuis 1928/1929, cette saison aura été la meilleure tant au point de vue artistique qu'au point de vue nombre de spectateurs.

De part et d'autre des efforts importants ont été faits; ce qui, il y a un an, pouvait apparaître comme un compromis et qui a été admis comme tel à l'époque, devrait être maintenant considéré, estime le Président de la Commission de Contrôle, comme une solution heureuse par l'ensemble du Conseil Municipal.

L'exploitation des théâtres se présente sur deux plans totalement différents : spectacles, artistes, clientèle. M. VANDERDONCKT, sur le plan du Théâtre Sébastopol, M. COTTINET sur le plan de l'Opéra, ont fait leurs preuves. Ces deux hommes ont des qualités personnelles différentes qu'on ne peut pas comparer, de même qu'on ne peut comparer la gestion de l'Opéra et de l'Opéra Comique, à celle des théâtres lyriques.

Si, au Théâtre Sébastopol, on peut jouer des opérettes à grand spectacle avec des artistes de la troupe, à l'Opéra les représentations ne sont pas possibles sans vedettes.

Sur le plan technique, sur le plan de la qualité des hommes et sur le plan de l'opportunité aussi, Me ROMBAUT déclare que ce serait commettre une injustice de vouloir éliminer l'un des deux directeurs, la Direction de l'Opéra ne pouvant encourir une responsabilité particulière dans le surcroît de charges inhérent à l'exploitation de cet établissement.

Au point de vue coordination du travail, un Comité de Direction a été institué, réglant toutes les questions techniques et se réunissant chaque quinzaine : aucune difficulté sérieuse n'a été à enregistrer du fait de la dualité de direction.

Me ROMBAUT conclut en réitérant qu'à son avis, ce serait une erreur technique et une injustice que de vouloir revenir à une direction unique.

Il donne ensuite un tableau comparatif des recettes et des dépenses enregistrées au 30 avril, lors des saisons 1954/1955, 1955/1956 et 1956/1957 :

<u>1954/1955</u>	! SEBASTOPOL !	! OPERA !
pas de situation au 30/4/1955	!	!
saison terminée le 8 MAI 1955	!	!
<u>bilan général</u>	!	!
Recettes	47.531.743	15.376.704
Dépenses	<u>93.340.913</u>	<u>55.436.378</u>
déficit	45.809.170	40.059.674
	<u>85.868.844</u>	
<u>1955/1956</u>	!	!
situation au 30 avril 1956	!	!
Recettes	46.548.906	15.478.066
Dépenses	<u>95.247.587</u>	<u>61.055.276</u>
(6 millions de factures restant à régler)	48.698.681	45.577.210
	<u>94.275.891</u>	
<u>bilan général au 29 mai 1956</u>	!	!
Recettes	50.330.740	15.926.230
Dépenses	<u>111.061.276</u>	<u>67.212.135</u>
	60.730.536	51.285.905
	<u>112.016.441.---</u>	

1956/1957

Situation au 30 Avril 1957

Recettes	!	62.263.275	!	20.783.735
Dépenses	!	110.425.657	!	78.528.656
	!	-----	!	-----
	!	48.162.382	!	57.744.921
	!		!	-----
	!		!	105.907.303
	!		!	=====
déficit à prévoir, période du				
1 ^{er} au 15 mai (minimum)		6.000.000		1.000.000

Toutefois, M. l'Adjoint aux Beaux-Arts fait remarquer que cet état comparatif ne peut être pris à la lettre, du moins en ce qui concerne les conclusions à en tirer, car, jusqu'à la saison dernière le Théâtre Sébastopol prenait à sa charge les deux tiers des dépenses générales alors que, cette saison, les frais sont calculés suivant le nombre de représentations, de répétitions, de cachets d'artistes, de musiciens, de choristes, etc...

Il s'avère, en effet, que cette formule qui serre de plus près la réalité, fait apparaître dans les chiffres un net désavantage au passif de l'Opéra. Ceci confirme bien ce que tout le monde sait, poursuit Me ROMBAUT, à savoir que l'exploitation d'un Opéra tel que le nôtre doit se traduire dans les chiffres par une dépense bien plus lourde que celle d'une salle réservée à l'opérette.

MM. BERTRAND et ROUSSEAU ne partagent pas l'avis de Me ROMBAUT sur les avantages de la double direction.

M. l'Adjoint ROUSSEAU cite, comme exemple, les difficultés rencontrées cet hiver ayant été dans l'obligation d'intervenir énergiquement auprès des machinistes de l'Opéra pour qu'ils apportent leur aide à leurs collègues du Théâtre Sébastopol surchargés de travail. Cette situation ne peut être maintenue toute autorité étant disparue.

D'autre part, il estime que deux directions constituent une dépense supplémentaire et des difficultés de gestion pour la Ville.

Il admet avec Me ROMBAUT les caractéristiques de l'exploitation de l'Opéra mais il n'est pas complètement d'accord sur la qualité des spectacles présentés ces dernières années. Si, au cours de l'actuelle saison, quelques belles représentations ont été données, il rappelle qu'un spectacle présenté au cours de l'hiver 1955/1956 par une troupe italienne a été, à son avis, un véritable désastre.

M. l'Adjoint ROUSSEAU conclut en demandant le retour à l'unité de direction.

M. l'Adjoint BERTRAND intervient longuement. Il reprend les chiffres indiqués par Me ROMBAUT en les commentant :

THEATRE SEBASTOPOL

1954/1955

déficit en fin de saison 45.809.170.-
(8 mai 1956)

1955/1956

sous la direction artistique de
M. VANDERDONCKT, les engagements
ayant été établis par M. COTTINET

déficit au 30 avril 1956 48.698.681.-
" en fin de saison 60.730.536.-

1956/1957

Direction de M. VANDERDONCKT

déficit au 30 Avril 1957 48.162.382.-

Pendant le même temps, le déficit au Théâtre de l'Opéra, est passé de 40.059.674 (8 Mai 1955) à 45.577.210 (30 Avril 1956). 51.285.905 (29 Mai 1956) et 57.744.921 au 30 Avril 1957.

Me ROMBAUT remarque qu'au déficit actuel il y a lieu d'ajouter, pour la première quinzaine de Mai, 6 Millions au Théâtre Sébastopol et 1 Million à l'Opéra, à titre prévisionnel bien entendu.

M. le Docteur DEFAUX souligne, qu'à son avis, aucune comparaison ne peut être faite entre l'exploitation des deux théâtres : différence de spectacles, différence de clientèle.

En ce qui concerne l'Opéra, si nous voulons maintenir la renommée artistique de la Ville au niveau élevé atteint ces dernières années, il est indispensable qu'il soit fait appel aux artistes de réputation indiscutable sur le plan national.

Il faut admettre, poursuit-il, qu'au Théâtre Sébastopol M. VANDERDONCKT a pleinement réalisé ce qu'on pouvait espérer de lui.

Ce serait une grave injustice, conclut-il, que d'éliminer l'un ou l'autre des deux directeurs qui ont parfaitement rempli leur mission durant cette saison.

M. LANDREA regrette, lui aussi, que la question n'ait pas été soumise plus tôt à la Commission de Contrôle des Théâtres, mais il souligne que le fait d'avoir agi ainsi dépend uniquement de la Majorité actuelle. Me ROMBAUT et M. BERTRAND ont pu, à loisir, étudier un dernier bilan et il ne nous est donné aujourd'hui, dit-il, que d'entendre des chiffres: je ne puis donc les discuter.

M. LANDREA précise qu'en ce qui concerne l'avenir l'avis qu'il donne est évidemment personnel et qu'il entend réserver la position de son Groupe lors du prochain Conseil Municipal. Il lui apparaît toutefois qu'au vu des données actuelles la solution la meilleure est celle du statu quo. Il n'était pas l'année dernière partisan d'une double direction, mais il estime volontiers, actuellement, que c'est là une bonne formule pour la Ville, pour les théâtres, et qu'elle devrait être maintenue.

Il trouve les raisons de cette attitude dans l'expérience des représentations données qui, dans des genres totalement différents, ont atteint un degré de qualité indiscutable.

Répondant par ailleurs à M. ROUSSEAU sur la question des difficultés soulevées par les machinistes, il scutient que les Organisations syndicales eussent dû être consultées et cela eut dû être fait même au cas de direction unique.

Mme DEFLINE se déclare d'accord pour la double direction et le maintien du statu quo.

Cet avis est également partagé par Me MARTINACHE et par M. HAMY.

Mme CORDONNIER dit partager l'opinion de MM. BERTRAND et ROUSSEAU.

Avant de passer au vote, Me ROMBAUT fait remarquer qu'en toute objectivité l'augmentation des recettes, sur le plan du Théâtre Sébastopol, peut être partiellement imputée à l'augmentation du nombre de places récemment intervenue à ce théâtre.

A cette occasion, il se félicite d'ailleurs des travaux exécutés dans cette salle; il regrette toutefois qu'un même effort n'ait pu être fait, jusqu'à ce jour, en faveur de l'Opéra.

En conclusion Me ROMBAUT constate que :
Messieurs BERTRAND, ROUSSEAU, Madame CORDONNIER déclarent être partisans de la direction unique et de la nomination de M. VANDERDONCKT comme Directeur général des Théâtres Municipaux de la Ville.

Tous les autres Membres soit :
Messieurs DEFAUX, HAMY, LANDREA, Mesdames DEFLINE, MARTINACHE et lui-même se déclarent d'accord pour admettre le maintien du statu quo et de la double direction, celle de l'Opéra restant confiée à M. COTTINET, celle du Théâtre Sébastopol à M. VANDERDONCKT.

Ces avis seront transmis au Conseil d'Administration sous forme du présent procès-verbal.

La séance est levée à 20 h. 10

Le Président :
G. ROMBAUT

La Secrétaire :
S. LEMAHIEU

VILLE DE LILLE

Théâtres Municipaux

Lille, le 12 Juin 1957

Pour information



Mon Cher Collègue,

Je vous serais infiniment obligé de bien vouloir assister à la réunion de la Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux qui aura lieu, en mon Cabinet, à l'Hôtel de Ville, le mardi 18 Juin prochain, à 18 h. 30 précises.

ORDRE DU JOUR

Organisation de la saison 1957-1958

Tarifs des locations de salle (intersaison)

Questions diverses.

Veillez agréer, Mon Cher Collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la Commission de Contrôle,

G. ROMBAUT.



Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux

Réunion du 18 Juin 1957

PROCES-VERBAL n° 36



La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie, sous la Présidence de Me ROMBAUT, Adjoint aux Beaux Arts, le mardi 18 Juin 1957 à 18 h.30, à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. l'Adjoint.

Etaient présents : M.M. BERTRAND, Adjoint au Maire
DEFAUX, Adjoint au Maire
HAMY, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M.M. COTTINET, Directeur du Théâtre de l'Opéra
VANDERDONCKT, Directeur du Théâtre Sébastopol
BACQUART, Chef du 2ème Bureau - 4ème Division
DOLLE, Contrôleur financier
Mme LEMAHIEU, Secrétaire des Théâtres Municipaux,
Secrétaire de séance

Excusés :

M.M. ROUSSEAU, Adjoint au Maire
LANDREA, Conseiller Municipal
Mmes CORDONNIER, Conseiller Municipal
DEFLINE, Conseiller Municipal
MARTINACHE, Conseiller Municipal
M. DELETOMBE, Chef de Division à la Préfecture représentant
M. le Préfet du Nord.

Le procès-verbal de la réunion du 7 mai est adopté sans observation.

Me ROMBAUT ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- 1) organisation de la saison 1957-1958
- 2) tarifs des locations de salle (Intersaison)
- 3) questions diverses.

La situation financière ayant été étudiée au cours de la réunion du 7 mai et l'arrêt des comptes de la saison 1956/1957 n'étant pas encore effectué, cette question ne sera pas examinée aujourd'hui.

ORGANISATION DE LA SAISON 1957-1958

Me ROMBAUT prie les Directeurs d'exposer leurs projets :

THEATRE DE L'OPERA - Propositions de M. COTTINET :

Répertoire lyrique envisagé :

Ouverture de la saison le 3 octobre 1957 avec AIDA.

Créations :

DON CESAR DE BAZAN de Massenet, dans le Cadre de la Décentralisation lyrique,
par le Théâtre de ROUEN.
FIDELIO de Beethoven
HALKA, Opéra polonais de Stanislas Moniuszko
FALSTAFF de Verdi

Grandes reprises :

LES HUGUENOTS de Meyerbeer
COSI FAN TUTTE de Mozart

Répertoire courant :

FAUST - LE TROUVERE - LAKME - LES PECHEURS DE PERLES - BORIS GODOUNOV -
THAIS - CARMEN - OTHELLO - MANON - LE BARBIER DE SEVILLE - LA TRAVIATA - .../

MADAME BUTTERFLY - LE JONGLEUR de NOTRE DAME - LA TOSCA - LOUISE - JEANNE
AU BUCHER - LE VAISSEAU FANTOME - CAVALLERIA RUSTICANA - etc ...

N.B. "HALKA" a été joué l'hiver dernier, au Capitole de Toulouse; des pourparlers sont
en cours avec le Consulat de Pologne.

Principaux Artistes contactés :

Mezzos : Freda BETTI - Simone COUDERC - Suzanne DARBANS - Rita GORR - Denise SCHARLEY.

Soprani : Liliane BERTON - Denise BOURSIN - Régine CRESPIE - Franca DUVAL - Gisèle
DESMOUTIERS - Monique DAPHNIS - Jacqueline FRANCE - Lillie GRANDVAL -
Jacqueline GEORGES - Agnès LEGER - LIU-li-FEI (Chinoise) - Monique LINVAL -
Jacqueline LUCAZEAU - Mady MESPLE - Berthe MONMART - Adrienne MIGLIETTI -
Jeanne RINELIA - Suzanne SARROCA - Michiko SUNAHARA (Japonaise) Jeanne SEGALA.

Ténors : René BONNEVAL - Achille BRASCHI - Libera de LUCA - René DAMIRO - Guy FOUCHE -
Paul FINEL - Roger GARDES - Henri LEGAY - Albert LANCE - Georges NORE - Pierre
RANCK - Michel SENECHAL - Alain VANZO.

Barytons : Ernest BLANC - René BLANCO - Charles CLAVENSY - Michel DENS - Julien GIOVANNETTI
Lucien HUBERTY - Fernand LAGARDE - Robert MASSARD - Pierre MOREAU - Louis
NOGUERA - Henri PEYROTTE - Charles SURAIS.

Basses : Paul CABANEL - Dominique DEVERCORS - Xavier DEPRAZ - Fernand DEBOUVER - Adrien
LEGROS - Pierre MORLIER - Charles SOIX - Gérard SERKOYAN - Humbert TOMATIS -
Georges VAILLANT.

THEATRE DE L'OPERA - Représentations de Comédie prévues

Programme KARSENTY :

"MISERE et NOBLESSE" - le grand succès du Théâtre de la Madeleine - Comédie en 3
actes de Eduardo SCARPETTA - Adaptation française de Jacques FABBRI - Mise en scène de
Jacques FABBRI - avec le concours de Jacques FABBRI et de sa compagnie.

"PAUVRE BITOS" ou "LE DINER DE TETES" - Comédie en 3 actes de Jean ANOUILH - Décor
et Costumes de Jean-Denis MALCLES - l'actuel grand succès du Théâtre Montparnasse-Gaston
Baty - avec Michel BOUQUET dans le rôle de "Bitos" qu'il a créé et les principaux inter-
prètes de la pièce à Paris.

"L'ECOLE des COCOTTES" - Comédie en 3 actes de Paul ARMONT et Marcel GERBIDON -
Mise en scène de Jacques CHARON - l'actuel succès de rire du Théâtre des Arts.

"VIRGINIE" - Comédie en 3 actes de Michel ANDRE - Mise en scène par Christian
GERARD - l'actuel grand succès du Théâtre Daunou.

"THE et SYMPATHIE" - l'évènement de la saison - le triomphal succès du Théâtre de
Paris - pièce en 3 actes et 4 tableaux de Robert ANDERSON - adaptation de Roger
FERDINAND - Mise en scène de Jean MERCURE.

"REQUIEM POUR UNE NONNE" - l'actuel grand succès du Théâtre des Mathurins - pièce
en 2 parties et 7 tableaux de William FAULKNER - Adaptation et Mise en scène d'Albert
CAMUS - Décors de Léonor FINI.

"MONSIEUR MASURE" - Comédie en 3 actes et 5 tableaux de Claude MAGNIER - Mise en
scène de Claude BARMA - l'actuel succès de rire de la Comédie Wagram (500 représentations
consécutives à Paris) avec le concours des deux célèbres fantaisistes : Jean POIRET et
Michel SERRAULT.

- Il est fortement question d'ajouter à ce programme : EN REPRESENTATIONS OFFICIELLES
de la COMEDIE FRANCAISE : "LE JEU DE L'AMOUR ET DU HASARD" - Comédie en 3 actes en prose
de MARIVAUX - Mise en scène de Maurice ESCANDE - Costumes de Suzanne LALIQUE - qui fera
spectacle avec "L'ECOLE DES MARIS" - Comédie en 3 actes en vers de MOLIERE - Décorset
Costumes de Suzanne LALIQUE - Mise en scène de Jean MEYER.

Programme HERBERT -

"AMPHYTRION 38" - Le Chef d'oeuvre de Jean GIRAUDOUX - Mise en scène de Claude
SAINVAL - Décorset Costumes de Jean-Denis MALCLES - avec son interprète principal de
la comédie des Champs-Élysées : Jean Pierre LUMONT.

"LA CHATTE SUR UN TOIT BRULANT" - Un des plus grands succès de la saison joué au Théâtre Antoine, - du plus célèbre Auteur Dramatique Américain Tennessee WILLIAMS - dans l'adaptation d'André OBEY - Mise en scène et décor du principal collaborateur à Londres de Sir Laurence OLIVIER : Peter BROOK - avec son créateur BALPETRE et Ginette LECLERC.

"JUPITER" - La charmante comédie de Robert BOISSY - avec un des couples les plus célèbres de l'écran français : Marina VLADY et Robert HOSSEIN. La pièce s'est jouée à Paris plus de 1.000 fois.

"TARTUFFE" - Le Chef-d'oeuvre de MOLIERE dans la mise en scène de Fernand LEDOUX - avec le concours de trois de nos plus grands Comédiens : Fernand LEDOUX - Denise GREY - Iracien BAROUX. Un classique comme il n'en a jamais été monté.

"UNE FEMME TROP HONNETE" - La pièce d'Armand SALACROU - Mise en scène par Georges VITALY et décorée par Georges ACKERMAN - avec la grande Vedette Sophie DESMARETS - Le dernier succès du Théâtre Edouard VII.

"L'INVITATION AU CHATEAU" - Le Chef-d'oeuvre de Jean ANOUILH - Mise en scène et décors d'André BARSACQ - avec le concours du couple idéal de la scène et de l'écran français : Dany ROBIN et Georges MARCHAL.

SPECTACLES LUMBROSO

"IRMA LA DOUCE" - Comédie musicale d'Alexandre BREFFORT et Marguerite MONNOT

La Cie ELYSEES-PRODUCTIONS

"DIALOGUES DES CARMELITES" - De BERNANOS avec la distribution et dans les décors du Théâtre HEBERTOT.

TOURNEES BARET

Gala "MOZART" - Comédie musicale de Sacha GUITRY, musique de Reynaldo HAHN avec Géori-Boué.

Des pourparlers sont en cours avec les Tournées Maurice DURANC pour : "LA MAISON DE BERNARDA" de Federico GARCIA-LORCA et "UNE DEMANDE EN MARIAGE" de TCHEKOV.

SPECTACLES CLASSIQUES -

Tournées Barré-Borelli - 28 novembre : LES FEMMES SAVANTES -
16 janvier : LE JEU DE L'AMOUR et du HAZARD et
L'ANGLAIS TEL QU'ON LE PARLE

Tournées J. Pierre MARTIN - 17 Octobre : LE MISANTHROPE
12 décembre : LE CID
13 Mars : LES PLAIDEURS

Cie Gérard LE MORO - 14 novembre : BRITANNICUS et les PRECIEUSES RIDICULES
20 février : LE MALADE IMAGINAIRE

CONCERTS (dates proposées) :

Orchestre de la RADIODIFFUSION FRANCAISE : 21 Octobre - 18 novembre - 16 décembre -
20 janvier - 17 février - 17 mars - 21 avril.

Orchestre du CONSERVATOIRE : 4 novembre - 9 décembre - 27 janvier - 10 mars.

RECITALS

Organisés par les FOYERS de CULTURE :

12 novembre (Musique de Chambre)
2 décembre (Quintette Harpe)

Un gala Danse avec les Etoiles de l'Opéra le jeudi 30 Janvier 1958.

THEATRE SEBASTOPOL : Propositions de M. VANDERDONCKT.

Répertoire envisagé :

Ouverture de la saison le 27 Septembre, avec "Méditerranée" au profit des oeuvres sociales de la Presse.

Opérettes à grand spectacle :

Méditerranée (création) - les amants de Venise (création) Nina Rosa - Trois Valses.

Autres ouvrages :

Ignace (création) - Les Dragons de Villars (reprise) - La-Haut- Frasquita - Chanson d'Amour - La fille du Tambour Major - Monsieur Bourgogne - Le Pays du Sourire - Valses de Vienne - Les Cloches de Corneville - La Veuve Joyeuse - Monsieur Beaucaire - Il faut marier Maman - Princesse Czardas - La Belle Hélène - Hans le joueur de Flûte - les Mousquetaires au Couvent - La Mascotte - Victoria et son Hussard - etc....

Principaux artistes contactés pour des représentations :

Chanteuses

Mmes Maria MURANO
Edith JACQUES
Emilienne RANSON

Fantaisistes : Anne DRELIAT

Barytons

MM. Robert MASSARD (?)
Henri GUI
Jean DELACROIX
Lucien HUBERTY
Gérard BOIREAU
Guy GODIN

Ténors

MM. Bernard ALVI
Pierre BLANC
Roland COUGE

Grands 1^o Comiques

MM. Léo BARDOLLET
Claude CETIN
Fernand QUERTANT
Fernand SARDOU

Compositions et rôles de comédie

MM. ARDISSON
Fernand KINDT

Troupe Sédentaire

M. VANDERDONCKT donne lecture du tableau de la troupe. Un long échange de vues s'engage au sujet de l'augmentation demandée par lui en faveur de certains éléments qui ont fait leurs preuves, notamment :

Edgar DUVIVIER, metteur en scène aux appointements de 85.000 Fr, qui a tenu, l'hiver dernier de très nombreux rôles de baryton sans aucun supplément.

Josette DROUET qui, engagée en 1956 - 57 en qualité de troisième chanteuse des secondes, aux appointements de 55.000 Fr - pour 15 représentations mensuelles parce qu'elle était débutante, n'a joué en réalité que des emplois de seconde, et est proposée pour l'hiver prochain, comme deuxième chanteuse, jouant également les fantaisistes, aux conditions de 90.000 Fr pour 15.

Après discussion, Me ROMBAUT formule les plus expresses réserves car ces augmentations auront évidemment une incidence budgétaire et, par ailleurs, elles pourront être à l'origine de nouvelles revendications plus générales.

M. le Docteur DEFAUX estime, comme Me ROMBAUT, que l'augmentation proposée de 55.000 à 90.000 Fr - semble exagérée.

Sur l'insistance de MM. BERTRAND et VANDERDONCKT la Commission accepte d'accorder à M. DUVIVIER une indemnité de deux mille francs chaque fois qu'il jouera un rôle et ce, dans le cadre d'une cinquantaine de représentations au maximum dans la saison; à Melle DROUET, des appointements de 80.000 Fr pour 15 représentations, et une indemnité de 5.000 Fr par séance chaque fois qu'elle jouera un rôle à "voix" comme Germaine des "Cloches de Corneville" - Nadia de la "Veuve Joyeuse" - Fiametta de la "Mascotte" Georgette des "Dragons de Villars", étant bien entendu toutefois que la somme globale allouée en fin de saison à l'intéressée, pour ces rôles, ne pourra pas excéder 8 x 10.000 = 80.000 Fr.

Certains autres réajustements demandés par M. VANDERDONCKT sont adoptés en faveur de Melle Ginette LINDER, M. Henry KIEVAL, les seconds régisseurs Michel HENRY et Pierre COTTINET, et finalement le tableau de la troupe suivant est approuvé par l'ensemble de la Commission.

SAISON 1957-1958

TABLEAU DE LA TROUPE (artistes et chefs de service)

		<u>Tarif</u> <u>1956/1957</u>	<u>Tarif</u> <u>1957/1958</u>
1 ^o Chanteuse d'opérette Sébastopol au besoin Opéra	Claude CARREL	160.000/I5...	200.000/I5
3 ^o Chanteuse jouant des secondes	Josette DROUET	55.000/I5	80.000/I5 + cachets
2 ^o Chanteuse et fantaisiste Sébastopol	d ^e	
Desclauzas (Sébastopol)	Ginette LINDER	80.000/I5	90.000/I5
2 ^o Mezzo (Opéra) au besoin Sébastopol	Michelle MARSAC	64.000/I5
Jeune 1 ^o Comique fantaisiste (Sébastopol)	Henry KIEVAL	80.000/I5	90.000/I5
1 ^o Trial -rôles distribués Sébastopol - au besoin Opéra	Jacques MUSSIER	80.000/I5	au cachet 10.000Fr par séance
2 ^o Baryton (Opéra) <u>en représentation</u>	Georges LECOZ	15.000	(en pourparlers)
2 ^o Basse Opéra et Sébastopol	Jean WEST	72.500/I5
Comique en tous genres Sébastopol, au besoin Opéra	Michel HENRY	50.000	56.000
<u>2^o Régisseur Sébastopol Pour les deux Théâtres</u>			
Maître de ballet 1 ^o danseur étoile et " chargé de cours "	Willy CERULLO	115.000	115.000
1 ^o danseuse étoile	Francine DUBOIS	75.000	75.000
1 ^o danseuse I/2 caractère	Anne Marie DELOS	55.000	55.000
Assistante Régisseur du ballet	Ginette COCARY	56.000	56.000
Régisseur général metteur en scène Opéra	Paul PLAISANT	85.000
Régisseur général metteur en scène rôles de composition	Edgar DUVIVIER	85.000	85.000 + cachets
2 ^o Régisseur Opéra	Marcel LUST	56.000	56.000
2 ^o Régisseur Sébastopol	Maurice VANSTEENKISTE	56.000	56.000
Régisseur administratif Sébastopol jouant des rôles	André DUHAMEL	56.000	56.000

.... /

		<u>Saison</u> <u>1956/1957</u>	<u>Saison</u> <u>1957/1958</u>
Assistant metteur en scène Opéra	Pierre COTTINET	43.000	56.000
Premier Chef d'Orchestre Opéra	Robert ALLIPRESS	90.000	90.000
Chef d'Orchestre Opérette	Paul WOESTYIN	60.000	60.000
Chef des Choeurs Opéra	Paul ROURE	45.000	45.000

TARIFS DES LOCATIONS DE SALLE

Période d'intersaison

Tarifs précédents.

	<u>Opéra</u>	<u>Théâtre Sébastopol</u>
Représentations lyriques et dramatiques, comédies, concerts, music hall	40.000	30.000
Conférences	30.000	20.000

D'un commun accord, la Commission propose d'aligner les conditions du Théâtre Sébastopol sur celles appliquées à l'Opéra, soit :

40.000 Fr pour les représentations et 30.000 Fr pour les conférences quel que soit l'établissement.

+
+ +

Saison normale

Tarifs précédents :

Concerts organisés par le Conservatoire :	15.000
d ^o par la Radiodiffusion Française : ; ;	30.000
d ^o par les Foyers de Culture :	50.000
Récitals divers :	50.000

Après quelques objections formulées par M. l'Adjoint BERTRAND à l'encontre des services de la Radio, sur proposition de Me ROMBAUT, la Commission émet un avis favorable pour le maintien des conditions en faveur du Conservatoire, des Foyers de Culture et des Récitals organisés par des Sociétés locales.

Le tarif sera toutefois de 60.000 Fr pour les Concerts ou Récitals non régionaux.

En ce qui concerne la Radiodiffusion, Me ROMBAUT règlera personnellement la question avec la Direction de cet Organisme.

D'autre part, la Commission maintient le minimum de 35.000 frs par représentation demandée pour toutes affaires traitées au pourcentage.

+
+ +

QUESTIONS DIVERSES

Caisse de retraite complémentaire

M. l'Adjoint aux Beaux-Arts expose la situation actuelle de cette question.

Le Conseil Municipal a donné, au cours de sa séance du II mars dernier, un avis favorable pour l'affiliation du personnel contractuel de nos théâtres à la Caisse de retraite complémentaire la C.A.P.R.I.C.A.S.

La Délibération a été envoyée à la Préfecture, pour approbation, mais des réserves ont été formulées par lettre du 22 mai su sujet de M. COTTINET et des musiciens

.... /

professeurs au Conservatoire.

Le 29 Mai, Me ROMBAUT a demandé à M. le Maire de bien vouloir intervenir auprès de M. le Préfet pour l'approbation immédiate de la Délibération, en réservant le cas desdits professeurs, ceci afin de ne pas retarder l'affiliation du personnel " non fonctionnaire ".

M. BIDOU, Directeur de la " CAPRICAS " a été consulté; il a^{été} répondu téléphoniquement que cet organisme n'avait aucune objection à présenter, toutefois, nous n'avons reçu, à ce jour, aucune confirmation écrite de cette déclaration.

Me ROMBAUT donne des instructions pour l'envoi d'une demande de renseignements à la Ville de Mulhouse qui se serait trouvée dans le même cas.

Mr le Docteur DEFAUX appelle l'attention de la Direction sur le cas des vieux travailleurs du spectacle qu'il y aurait lieu de ne pas oublier. Tout apaisement est donné sur ce point.

M. COTTINET fait part de la demande de M. DENEFF, Choriste, né en Novembre 1887, tendant à différer son départ en retraite et à être maintenu dans le cadre des chœurs.

Cette demande ne peut malheureusement être prise en considération, afin de ne pas créer de " précédent ".

Toutefois, étant donné le bon travail fourni par l'intéressé, la Commission propose de faire appel à son concours comme choriste supplémentaire payé " au cachet ", et ce, à titre exceptionnel.

D'autre part, certains agents n'ayant pas opté pour la participation à la Caisse de retraite complémentaire, n'ont pas satisfait à l'obligation qui leur est faite de notifier leur décision par écrit.

Sur proposition de M. DOLLE, avis favorable est donné par M. l'Adjoint aux Beaux-Arts pour l'envoi d'une lettre recommandée à chacun d'eux les mettant en demeure de régulariser leur situation.

+
+ +

Affichage

Conformément au désir exprimé par M. le Maire et le Conseil d'Administration, un appel d'offres a été fait pour l'affichage de nos Théâtres Municipaux.

Deux concurrents se trouvaient inscrits, la Société l'Express et les Etablissements GIRAUDY.

Les Directeurs de ces organismes ont été reçus par Me ROMBAUT, le 7 Juin dernier, en son Cabinet à l'Hôtel de Ville.

Les enveloppes ont été ouvertes en présence de MM. COTTINET, Directeur du Théâtre de l'Opéra et BACQUART, Chef du 2ème Bureau 4ème Division. (M. VANDERDONCKT s'étant excusé). Les résultats ont été les suivants:

Affichage l' EXPRESS

Spectacles lyriques

France: affichage gratuit, quel que soit le format et quelles que soient les quantités.

Belgique : affichage également gratuit y compris timbres et taxes

Tournées théâtrales

affichage gratuit façades Opéra et Sébastopol.

	France	Belgique
format 60/80	12	-
" 80/120	24	250
" 80/180	32	300

Affichage GIRAUDY

Spectacles lyriques

et tournées théâtrales.

affichage gratuit façades Opéra et Sébastopol

	France	Belgique
format 60/80	25	140
" 80/120	75	200
" 80/180	75	200

l'affichage en France ne pouvant être dissocié de celui effectué en Belgique./

Les intéressés ont été informés qu'ils seraient avisés de la décision après examen de la situation par la Commission de Contrôle des Théâtres et le Conseil d'Administration.

Les conditions proposées par la Société " L'EXPRESS " étant les plus avantageuses, la Commission estime qu'il y a lieu de confier l'affichage à cette Société.

Travaux -

Conformément au plan établi, les travaux ont été entrepris au Théâtre Sébastopol en vue du remplacement des fauteuils du 1er étage.

Pour le Théâtre de l'Opéra, Me ROMBAUT rappelle à M. l'Adjoint BERTRAND les demandes formulées par la Commission de Contrôle au cours de sa réunion du 25 Février et principalement celles ayant trait :

d'une part à la pose de dossiers aux strapontins afin d'améliorer le confort des spectateurs,

d'autre part, à l'aménagement de la fosse d'orchestre permettant la disposition de fauteuils mobiles qui seraient réservés, par priorité, aux membres du Conseil Municipal lors des représentations des galas KARSENTY ou autres spectacles de Comédie.

M. l'Adjoint BERTRAND prend note mais demande de lui confirmer ces propositions par lettre.

Prix des places - Opéra -

Sur demande du contrôleur financier de déterminer par avance différents barèmes applicables aux représentations d'opéra, Me ROMBAUT charge M. COTTINET d'étudier la question et de préciser les représentations qui pourront être l'objet d'un tarif légèrement augmenté.

+
+ +

Il est précisé par M. le Président de la Commission de Contrôle que ces diverses propositions seront soumises, comme à l'ordinaire, à l'approbation du Conseil d'Administration.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h. 45.

Le Président,

G. ROMBAUT

La Secrétaire,

S. LEMAHIEU.

VILLE DE LILLE
Théâtres Municipaux

POUR INFORMATION

LILLE, le 11 Octobre 1957



Mon Cher Collègue,

Je vous serais infiniment obligé de bien vouloir assister à la réunion de la Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux qui aura lieu, en mon cabinet, à l'Hôtel de Ville, le vendredi 18 Octobre prochain, à 18 heures.

ORDRE DU JOUR

Demandes d'augmentation de salaires
Questions diverses

Veillez agréer, Mon Cher Collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la Commission
de Contrôle,

G.ROMBAUT

COMMISSION de CONTROLE des THEATRES MUNICIPAUX



Réunion du 18 Octobre 1957

Procès-Verbal N° 37



La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie, sous la Présidence de Me ROMBAUT, Adjoint aux Beaux-Arts, le vendredi 18 octobre 1957, à 18 heures à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. l'Adjoint.

Etaient présents : M. BERTRAND, Adjoint au Maire
 Mme DEFLINE, Conseiller Municipal
 M.M. HAMY, d°
 LANDREA, d°
 Me MARTINACHE, d°
 M. DELETOMBE, Chef de Division à la Préfecture, représentant
 M. le Préfet du Nord,

Excusés : M.M. DEFAUX, Adjoint au Maire
 ROUSSEAU, d°
 Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M.M. COTTINET, Directeur du Théâtre de l'Opéra
 VANDERDONCKT, Directeur du Théâtre Sébastopol
 BACQUART, Chef du 2ème Bureau - 4ème Division
 DOLLE, Contrôleur financier
 Mme LEMAHIEU, Secrétaire des Théâtres Municipaux,
 secrétaire de séance.

ORDRE du JOUR

Demandes d'augmentation de salaires
 Questions diverses

Maître ROMBAUT ouvre la séance. Le procès-verbal de la réunion du 18 juin 1957 est adopté sans observation.

Avant de passer à l'ordre du jour qui comporte principalement la délicate question des salaires, M. l'Adjoint aux Beaux-Arts signale l'heureux début de saison enregistré dans chaque théâtre.

SALAIRES -

Des demandes d'augmentation de salaires ont été faites conjointement par les Organisations syndicales des Artistes-Musiciens, des Choeurs et de la Danse.

Me ROMBAUT a reçu les délégués des musiciens le 18 septembre et, quelques jours après, ceux des choristes et danseuses.

Ces demandes ont été concrétisées par l'envoi de lettres à Monsieur le Maire, les 27 septembre et 4 octobre. Copie en a été adressée, pour chacune d'elles, à M. le Président de la Commission de Contrôle, qui fait un exposé de la situation et rappelle les augmentations ou revalorisations accordées ces dernières années.

- 1° - augmentation générale de 10% des salaires de toutes les catégories du personnel des théâtres (sauf en ce qui concerne les premiers emplois des chefs de service), pour la saison 1955/1956.
 - 2° - prime exceptionnelle de CINQ MILLE frs par mois aux danseuses à compter du 1er décembre 1956,
 - 3° - réajustement d'environ QUATRE MILLE frs par mois du traitement des musiciens, à partir du 1er janvier 1957,
 - 4° - revalorisation des salaires de certains membres du personnel repris au procès-verbal du 18 juin, pour la saison 1957/1958.
- ...

Me ROMBAUT rappelle, également, que les renseignements recueillis, au cours de l'enquête effectuée en octobre 1956, sur les salaires des "Masses" pratiqués à Bordeaux-Lyon - Marseille et Toulouse, sont enregistrés dans le P.V. du 19 novembre 1956.

A cette époque, il était apparu que les appointements attribués à nos choristes s'inscrivaient, sinon en tête de ceux accordés dans ces Villes, du moins y figuraient en bonne place.

Les salaires actuellement appliqués dans nos théâtres, par rapport à ceux en vigueur en 1955/1956, sont les suivants, (les engagements étant établis pour une durée de saison de 8 mois à 8 mois et demi) :

1) - <u>ORCHESTRE</u>	<u>1955/1956</u>	<u>depuis le 1/1/1957</u>
1ère catégorie	52.030.-	56.000.-
2ème "	49.610.-	53.500.-
3ème "	47.800.-	52.000.-

et ce, pour 34 services mensuels.

2) - <u>CHOEURS</u>	<u>depuis 1955/1956</u>	
1ère catégorie	39.800.-) + indemnité de vestiaire
2ème "	37.950.-	(
3ème "	35.420.-) de 1.560 frs pour les femmes
stagiaires	32.890.-	(1.300 frs pour les hommes

3) - <u>BALLET</u>	<u>1955/1956</u>	<u>depuis le 1/12/1956</u>
coryphées	35.420.-	+ prime de 5.000.-
danses de quadrille	33.520.-	+ prime de 5.000.-
stagiaires	22.600.-	+ prime de 5.000.-
élèves	13.200.-	

plus attribution gratuite de 2 paires de chaussons par mois aux coryphées, danseuses et stagiaires, 1 paire par mois aux élèves.

Maître ROMBAUT donne ensuite lecture des lettres des Organisations syndicales :

1) - ORCHESTRE - demande de réajustement de 20 %.

" SYNDICAT des MUSICIENS
de LILLE et de la REGION

LILLE le 27 septembre 1957.

Monsieur le Maire de Lille
Hôtel de Ville
LILLE

" Monsieur le Maire,

" J'ai l'honneur de vous exposer ci-après le compte rendu de l'audience qui nous "a été accordée le 18 courant par M. ROMBAUT.

" Cette entrevue que nous avons sollicitée avait pour but d'exposer notre situa- "tion actuelle mise en regard.

" 1) - De la situation antérieure des musiciens.

" 2) - Des avantages acquis actuellement par les musiciens des théâtres des autres "grandes villes de province.

" Je souligne que nous avons déjà fait une démarche verbale de cet ordre à la fin de la dernière saison théâtrale.

" De cet examen il ressort :

" Que nous gagnions en 1939 1.800 frs par mois et que nos salaires actuels de- "vraient atteindre 72.000 frs si le coefficient reconnu par le Trésor nous était affecté.

" Que les grandes villes de province, dont les tarifs nous sont connus, accordent "en moyenne 70.000 frs, que, de plus, les grands théâtres ont pour la plupart municipa- "lisé leur personnel, ce qui leur accorde des avantages dont nous sommes privés.

"Par ailleurs, si nous avons jusqu'en 1952 bénéficié d'une parité à peu près intégrale avec les musiciens de la radio (qui ont une formation équivalente à la nôtre) l'écart s'est chaque année accentué entre nos traitements, les nôtres étant encore à 56.000 frs (Ière catégorie) tandis que les leurs atteignent 73.000 frs et vont aller à 90.000 et ce pour toute l'année.

"Sans demander cette parité, qui nous le savons, grèverait exagérément les finances municipales, nous estimons raisonnable de solliciter un réajustement de l'ordre de 20 %.

"Voilà, Monsieur le Maire, le résumé de la situation que nous avons exposée à Me ROMBAUT.

"Celui-ci nous a écouté avec une bienveillance marquée, nous faisant néanmoins ressortir l'incidence de ce réajustement sur les salaires des choristes et danseuses, ce qui aurait sur le budget des théâtres une répercussion importante.

"Il aurait souhaité que nous retardions le dépôt de cette revendication jusqu'au résultat espéré de l'expérience actuelle.

"Si satisfaction ne nous était pas accordée, nous demanderions une révision de nos conditions de travail actuelles.

"Maître ROMBAUT en reconnaissant la légitimité de nos revendications, nous a promis de les porter à la connaissance de la Commission des Théâtres au cours de la première quinzaine d'Octobre.

"Nous espérons, Monsieur le Maire, qu'elles auront votre plein appui.

"A l'avance, nous vous remercions et vous assurons de notre entier et respectueux dévouement.

Le Secrétaire :

R. CUVELIER.

reprenant, en les commentant, les différents points exposés dans la susdite lettre, M. l'Adjoint aux Beaux-Arts, relève principalement une erreur à la base, le salaire de Ière catégorie étant de I.650.- et non de I.800 frs en 1938/1939.

Toutefois, à cette époque, les musiciens n'effectuaient, paraît-il, que 28 services mensuels au lieu de 34 actuellement, et ne devaient pas répéter dans la journée. Par contre, la durée de la saison était de 5 mois et demi à six mois au maximum.

CHOEURS et BALLET

revendications :

- a) - revalorisation de 25 % des salaires actuels
- b) - revalorisation de l'indemnité de costumes et de maquillage
10.000 frs par mois pour les choristes femmes au lieu de I.560.-
8.000 frs par mois pour les choristes hommes au lieu de I.300.-
3.500 frs par mois pour les danseuses.
- c) - indemnité de logement pour le personnel venant de l'extérieur

SYNDICAT F.O.
DES ARTISTES DES CHOEURS
ET DE LA DANSE
des Théâtres Municipaux
de Lille

Siège : Bourse du Travail
rue Léon Gambetta.

LILLE, le 4 Octobre 1957

Monsieur le Maire
de Lille
Hôtel de Ville de LILLE

"Monsieur le Maire,

"J'ai l'honneur de vous exposer ci-après le compte rendu de l'audience qui nous a été accordée par Maître ROMBAUT dans la dernière semaine de Septembre 1957.

"Cette entrevue que nous avons sollicitée, avait pour but d'exposer notre situation
"actuelle mise en détail ci-dessous :

- "1^o) - Nous ne demandons pas une augmentation due au coût de la vie, mais une revalorisation du salaire, basée sur le travail fourni actuellement en rapport des années passées et des autres théâtres.
- a) Beaucoup plus de représentations que les années précédentes et que dans les autres théâtres.
 - b) Deux théâtres à servir alors que les chœurs des autres villes n'en ont qu'un.
 - c) Beaucoup d'heures supplémentaires non payées puisque nous travaillons en réalité 3/4 d'heure avant les répétitions générales et représentations pour se costumer et se maquiller ainsi qu'une 1/2 heure après pour se déshabiller, se laver et ranger les costumes du théâtre. (Dans certaines villes, les choristes arrivent 10 minutes avant. C'est la qualité des spectacles à laquelle nous tenons beaucoup qui fait que nous devons avoir 3/4 d'heure de préparation).

"Ceci donne une moyenne minimum pour 24 représentations et répétitions générales
"costumées 30 heures supplémentaires par mois.

"C'est d'après ces motifs et chiffres exacts que nous demandons une revalorisation
"égale à 25 % du salaire actuel pour choristes et danseuses.

"2^o) - La revalorisation de l'indemnité de costumes et maquillage.

"Cette indemnité mensuelle est actuellement de 1.300 frs pour les hommes et 1.560 frs
"pour les dames.

"Avec cela, nous devons fournir les hommes :

"- un habit	50.000 frs
"- trois maillots à 4.000 frs pièce	12.000 frs
"- une paire de bottes cuir avec accessoires	12.000 frs
"- une paire souliers Louis XV	4.000 frs
"- une paire souliers 1830	3.000 frs
"- une paire chaussures moyen-âge	5.000 frs
"- une paire souliers blancs	2.000 frs
"- une paire de souliers vernis	4.000 frs
"- une paire pieds-nus spartiates	2.000 frs
et beaucoup d'autres accessoires : jabots, dentelles, etc.....	10.000 frs
"- 3 chemises blanches à 2.000 frs	6.000 frs
"- quelques bijoux de scène (strass, boucles d'oreilles)	3.000 frs
"- des bas blancs, chaussettes blanches, bas paysans	2.500 frs
"- objets divers : gants, cravates, lavalieres	10.000 frs

Total125.500 frs	

Un choriste - homme a trois ans pour fournir sa garde-robe soit : 41.300 frs par
"an ? Environ 6.000 frs par mois selon que les saisons sont de 7 ou de 8 mois, il lui
"reste donc à l'heure actuelle pour vivre 35.150 frs par mois.

"Pour les dames, je ne puis vous fournir aujourd'hui exactement le détail de leur
"garde-robe, mais elle vaut au minimum 400.000 frs, car toutes les robes (robes à paniers,
"1830, robe de soirée, etc..., toutes les chaussures, boucles) leur appartiennent.

"Une dame - choriste peut monter sa garde-robe en 5 ans = 80.000 frs soit :
"10.000 frs par mois. Il leur reste pour vivre 31.410 frs par mois.

"3^o) - L'entretien de la garde-robe

"Il faut à certains choristes une chemise par représentation. Nettoyage d'une
"chemise 100 - 20 représentations = 2.000 frs par mois.

"Le nettoyage des dentelles, robes, raccomodages, etc....

"Nous estimons donc l'entretien de la garde-robe à :

3.000 frs hommes
3.500 frs dames.

"49) - Le renouvellement de la garde-robe

" Certains choristes doivent acheter un smoking cette année, alors que le leur n'a que 5 ans.

" Cela va leur coûter : 50.000 Frs.

" Pour d'autres, ce sont des chaussures, les chemises à remplacer, les dentelles, les robes, les coiffures.

" Le renouvellement de la garde-robe coûte 4.000 Frs par mois.

"50) - Le maquillage

" Un choriste use environ de 600 à 1.000 Frs par mois.

CONCLUSIONS :

" Que ce soit l'achat de la garde-robe, les premières années ou l'entretien et le renouvellement les années suivantes, nous estimons le montant mensuel de cette indemnité (costumes et maquillage) à :

8.000 francs pour les hommes,
10.000 francs pour les dames,
3.500 francs pour les danseuses.

"60) - Nous avons demandé une indemnité de séjour pour les choristes venant de l'extérieur. Certains choristes et danseuses donnent 18.000 Frs par mois pour se loger.

" Estimant que le loyer raisonnable pour une chambre est de 3.000 francs par mois, nous formons l'espoir que la Ville rembourserait la différence.

" Ces gens sont peu nombreux.

" Voilà, Monsieur le Maire, le résumé de la situation et des demandes que nous avons exposé à M. ROMBAUT.

" Celui-ci nous a écouté avec une bienveillance marquée et nous a promis de les porter en connaissance à la Commission du Théâtre au cours de la première quinzaine d'Octobre.

" Nous espérons, Monsieur le Maire, qu'elles auront votre plein appui.

" A l'avance, nous vous remercions et vous assurons de notre entier et respectueux dévouement.

Le Secrétaire,

signé : BOUROTTE.

Le Secrétaire-Adjoint,

signé : REMBERT.

MM. COTTINET et VANDERDONCKT donnent leur avis sur les différents points évoqués par les choristes et renseignent Mme DEFLINE et M. LANDREA au sujet de la garde-robe : celle-ci est fournie en totalité par le personnel féminin tandis que les hommes sont habillés par le costumier des théâtres, sauf en ce qui concerne la tenue de ville, la lingerie, les chaussures. A noter qu'en ce qui concerne les choristes femmes, M. CRETEUR fournit les costumes à celles qui ne possèdent pas leur garde-robe moyennant un forfait mensuel de 3.000 Frs. Des idées sont également échangées au sujet de l'indemnité de logement.

M. le Président de la Commission de Contrôle indique que l'étude faite sur les répercussions possibles d'une augmentation générale de 10 % des salaires, permet de prévoir une dépense supplémentaire de UN MILLION par mois au minimum. En effet, tous les salaires devraient être révisés afin d'éviter un écrasement de la hiérarchie.

Une discussion générale s'engage au cours de laquelle M. DELETOMBE suggère de reprendre, comme pour les fonctionnaires le traitement de base de 1955 qui aboutirait à une revalorisation d'environ 25 % des salaires pratiqués à cette époque, mais cette proposition ne peut être retenue, la situation des fonctionnaires ne pouvant être comparée à celle des saisonniers ; d'autre part, ces derniers demandent une revalorisation des salaires actuels. Me ROMBAUT observe que le terme "revalorisation" n'a pas le même sens que le mot "augmentation" et qu'il y a lieu d'en tenir compte.

M. l'Adjoint aux Beaux-Arts demande aux Membres de la Commission de se prononcer, les propositions devant ensuite être soumises au Conseil d'Administration.

M. l'Adjoint BERTRAND propose de se documenter auprès des autres Villes et d'accorder 10 % en attendant une étude plus approfondie du problème.

M. LANDREA estime les demandes formulées comme étant très raisonnables dans les conditions actuelles.

Finalement, après un assez long échange de vues, sur avis de Me ROMBAUT, la Commission est d'accord pour une augmentation de principe de 10 % pour l'ensemble du personnel, cette majoration pouvant éventuellement être revue en cas d'augmentation générale des salaires.

INDEMNITE DE LOGEMENT

Après discussion, la demande formulée par les choristes visant au règlement par la Ville de la différence entre le prix effectivement payé et l'évaluation du loyer, fixée à 3.000 francs ne pouvant être retenue, M. l'Adjoint aux Beaux-arts propose à la Commission, qui accepte, d'accorder une prime dite de "déplacement" de CINQ MILLE Frs par mois, aux choristes et danseuses venant de l'extérieur, cette prime pouvant le cas échéant être étendue aux petits emplois.

VESTIAIRE

Les indemnités, dites de "vestiaire" accordées dans les grandes villes, en octobre 1956, étaient les suivantes :

BORDEAUX	4.000 Frs par mois aux choristes femmes
	2.500 Frs par mois aux choristes hommes
TOULOUSE	2.600 Frs par mois aux choristes femmes
	2.300 Frs par mois aux choristes hommes
MARSEILLE	1.560 Frs par mois aux choristes femmes
	1.300 Frs par mois aux choristes hommes.

Sur proposition de M. COTTINET, la Commission donne un avis favorable pour prendre, comme base, les chiffres accordés à BORDEAUX, soit 4.000 Frs et 2.500 Frs.

En ce qui concerne le BALLET, Me ROMBAUT rappelle qu'il est procédé mensuellement à l'attribution gratuite de DEUX PAIRES de CHAUSSONS; d'autre part, les chaussures sont également fournies par les théâtres.

M. le Président de la Commission de Contrôle enregistre les différentes propositions formulées par la Commission de Contrôle, propositions qu'il soumettra au Conseil d'Administration, seul qualifié, précise-t-il, pour prendre une décision.

INTERVENTION DE M. LANDREA

M. LANDREA confirme qu'il estime la demande formulée par les artistes-musiciens comme étant très raisonnable. Il est d'avis de soutenir le projet d'augmentation de 20 %.

Il soulève le cas des journées de maladie déduites des appointements et demande, en faveur du personnel artistique, le paiement intégral des salaires pendant un certain temps à déterminer. Me ROMBAUT prend acte de cette proposition, appuyée également par M. l'Adjoint BERTRAND. Une étude de la question sera effectuée.

D'autre part, M. LANDREA s'étonne des exceptions faites concernant le chef d'orchestre et le chef des chœurs de l'Opéra, lors des réajustements de salaires opérés au cours de la réunion du 18 Juin dernier. Le chef d'orchestre devrait avoir, ajoute-t-il le double du salaire accordé à un musicien de première catégorie.

Cette question amène celle des traitements accordés aux Directeurs - traitements qui devraient également être réévalués.

En ce qui concerne l'indemnité de vestiaire, M. LANDREA précise qu'il est d'accord pour prendre les tarifs appliqués à BORDEAUX mais sur les bases actuelles.

M. l'Adjoint BERTRAND demande des précisions sur le paiement de la publicité faite par le journal "LA CROIX DU NORD", ce quotidien ayant fait passer, avant la saison, un article sur les spectacles de comédie à voir ou à déconseiller.

Me ROMBAUT précise que seule la publicité envoyée aux journaux par la Direction des théâtres est payée, et que seuls les "pavés" insérés donnent lieu à paiement. Le journal "LA CROIX DU NORD" ne jouit donc d'aucun régime particulier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h. 45.

Le Président,
signé : G. ROMBAUT.

La Secrétaire,
signé : S. LEMAHIEU.

VILLE DE LILLE

Théâtres Municipaux

POUR INFORMATION

Lille, le 31 Janvier 1958



Mon Cher Collègue,

Je vous serais infiniment obligé de bien vouloir assister à la réunion de la Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux qui aura lieu, en mon Cabinet, à l'Hôtel de Ville, le lundi 10 Février prochain, à 18 h. 15.

ORDRE DU JOUR

Examen de la situation financière
Retraite complémentaire (dispositions nouvelles)
Indemnité vestimentaire aux Artistes-Musiciens
Questions diverses.

Veillez agréer, Mon Cher Collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président
de la Commission de Contrôle,

G. ROMBAUT.



COMMISSION DE CONTROLE
des THEATRES MUNICIPAUX DE LILLE

Réunion du 10 Février 1958

Procès-verbal n°38



La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie sous la Présidence de Me ROMBAUT, Adjoint aux Beaux-Arts, le lundi 10 Février 1958, à 18 H. 15 à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents : M. BERTRAND Adjoint au Maire
M. ROUSSEAU d^e
M. HAMY Conseiller Municipal
M. LANDREA d^e
M. DELETOMBE Chef de Division à la Préfecture,
représentant M. le Préfet du Nord,

Excusés M. DEFAUX Adjoint au Maire
Mme CORDONNIER Conseiller Municipal
Mme DEFLINE d^e
Me MARTINACHE d^e

Assistaient également à la réunion

MM. COTTINET Directeur du Théâtre de l'Opéra
VANDERDONCKT Directeur du Théâtre Sébastopol
BACQUART Chef du 2ème Bureau - 4ème Division
DOLLE Contrôleur financier
Mme LEMAHIEU Secrétaire des Théâtres Municipaux,
secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 18 Octobre 1957 est adopté sans observation.

Ouvrant la séance, Me ROMBAUT rappelle qu'une augmentation générale de 10 % des salaires a été accordée à l'ensemble du personnel depuis le 1er octobre dernier.

Or, les Artistes-musiciens ont demandé de revoir la question, leurs revendications initiales portant sur un réajustement de 20 %; de plus, ils désireraient voir indexer leurs traitements sur ceux de certains fonctionnaires.

Les délégués des Organisations syndicales ont été reçus par M. le Maire et M. l'Adjoint aux Beaux-Arts : un accord est intervenu pour l'attribution d'une indemnité vestimentaire de QUINZE CENTS Frs par mois, avec effet du 1er Octobre 1957.

En ce qui concerne l'indexation qui est déjà pratiquée dans d'autres Villes, notamment à MULHOUSE et TOULOUSE, la question est à l'étude. Me ROMBAUT demande à la Commission de Contrôle de donner son accord de principe sur ce point et charge le Contrôleur financier d'examiner le problème en rapport avec M. le Secrétaire Général et le Service du Personnel de la Mairie, une décision devant intervenir pour la prochaine saison théâtrale.

M. VANDERDONCKT souligne qu'à MULHOUSE, d'après les renseignements recueillis, les indices seraient de 220 et 240, l'Orchestre étant toutefois payé à l'amée.

Me ROMBAUT rend hommage au travail fourni par les Musiciens et les "Masses" et passe ensuite à l'examen de la situation financière arrêtée au 31 Décembre 1957 :

...

Exploitation des théâtres municipaux

Situation financière au 31 DECEMBRE 1957

<u>RECETTES</u>	Théâtre SEBASTOPOL	OPERA	TOTAL
a) <u>Exploitation</u>			
Produit des entrées	31.245.519	6.970.382	38.215.901
Abonnements	-	-	-
Remboursement des frais occasion- nés lors de prêts de salles	215.000	2.755.041	2.970.041
Recettes diverses	16.750	125.360	142.110
Totaux :	31.477.269	9.850.783	41.328.052
b) <u>Ville</u>			
Subventions de l'Etat	-	-	-
Exploitation des rideaux- annonces	-	-	-
Exploitation des vestiaires	-	-	-
Redevances sur vente de programmes	95.975	54.600	150.575
Total général des recettes	31.573.244	9.905.383	41.478.627

Situation de caisse du Directeur

Recettes "Exploitation"	41.328.052
Avance VILLE	3.000.000
Subvention VILLE	32.000.000
Total des recettes	76.328.052
Dépenses (page 2)	74.875.834
En caisse	1.452.218

Certifié exact,

Hôtel de Ville, le 21 Janvier 1958

Le Contrôleur financier,

signé : DOLLE.

DEPENSES

	Théâtre SEBASTOPOL	OPERA	TOTAL
a) <u>Exploitation</u>			
(Personnel de salle)	1.080.786	678.548	1.759.334
(Figurants)	459.294	202.926	662.220
(Accessoires)	20.528	1.604	22.132
(Attractions de scène)	-	-	-
Borde- (Privilèges)	701.521	-	701.521
reaux (Comité cons. spectacle)	61.815	13.800	75.615
de (Droits d'auteurs dramatiques)	3.853.652	741.766	4.595.418
séances (" " lyriques.)	4.828	-	4.828
(Services de surveillance :			
Sapeurs-pompiers)	116.875	57.375	174.250
Police)	108.950	135.100	244.050
(Taxe sur les spectacles)	335.257	70.246	405.503
(Taxes transact. et locale.)	-	-	-
Costumier)	790.450	557.050	1.347.500
Editeurs)	764.220	475.240	1.239.460
Location et achat de matériel.)	4.286.783	794.150	5.080.933
Frais d'impressions)	362.653	402.561	765.214
Frais d'affichage)	11.282	-	11.282
Publicité)	629.813	547.727	1.177.540
Frais généraux)	1.039.207	474.616	1.513.823
Artistes de la Troupe.)	2.376.624	361.171	2.737.795
Artistes en représentation)	4.982.852	5.418.234	10.401.086
Chefs d'orchestre et régisseurs.)	1.406.723	1.164.754	2.571.477
Musiciens)	5.682.060	5.286.100	10.968.160
Choristes)	4.613.389	3.315.329	7.928.718
Danseuses)	3.757.246	1.249.543	5.006.789
Répétitrices)	753.916	753.916	1.507.832
Buralistes)	180.625	180.626	361.251
(Sécurité Sociale)	2.543.087	1.860.081	4.403.168
Charges (Contribution forf. 5%)	1.052.153	772.006	1.824.159
sociales (Congés spectacles)	1.781.165	1.298.432	3.079.597
(Allocations famil.)	2.486.389	1.818.790	4.305.179
(Retraite complémentaire)	-	-	-
Total section A	46.244.143	28.631.691	74.875.834

	Théâtre SEBASTOPOL	OPERA	TOTAL
b) <u>Ville</u>			
Directeur	586.580	525.000	I.III.580
Personnel administratif	528.465	528.466	I.056.93I
Machinistes,électriciens, concierg.	6.37I.893	7.633.879	I4.005.772
Personnel d'entretien	I.I00.826	I.867.798	2.968.624
Chauffage	226.494	2.I64.925	2.39I.4I9
Eclairage	54.433	382.860	437.293
Entretien des bâtiments	28I.889	5I7.228	799.II7
Assurances des décors, artistes, spectateurs.	I3.992	I3.993	27.985
Transport des décors	I75.490	I75.49I	350.98I
Mobilier, achat et entretien.	22.500	-	22.500
Matériel de scène	-	2I7.070	2I7.070
Atelier de décors - Personnel	I.422.656	I.422.656	2.845.3I2
d° - Matériel	I90.I46	I90.I46	380.292
Dépenses diverses - Patente - Impôt foncier	336.I00	722.933	I.059.033
TOTAL	II.3II.464	I6.362.445	27.673.909
Rappel total section a	46.244.I43	28.63I.69I	74.875.834
Total général des dépenses =	57.555.607	44.994.I36	I02.549.743

Charge totale de la Ville
dans l'exploitation des Théâtres Municipaux

RECETTES	:	4I.478.627
DEPENSES	:	I02.549.743
DEFICIT	:	6I.07I.II6
Cotisations à verser à la CAPRICAS		I.I80.39I
		62.25I.507

Le déficit étant de 50.182.435 Frs au 31 décembre 1956, il y a donc lieu de noter une augmentation de 12.069.072 Frs pour la période du 1er septembre au 31 décembre 1957, soit 3.000.000 (trois millions) par mois environ. Partant de ces bases, Maître ROMBAUT évalue à 140.000.000 le déficit possible de la saison d'une durée de HUIT MOIS et demi, compte tenu d'une prolongation éventuelle de quinze jours.

M. l'Adjoint BERTRAND s'étonne que les Membres de la Commission ne soient pas en possession d'un tableau comparatif des recettes et dépenses effectuées au cours des quatre dernières saisons. Me ROMBAUT objecte que celui-ci sera présenté d'abord aux Membres du Conseil d'Administration et ensuite à ceux de la Commission de Contrôle.

En attendant cette réalisation, il donne connaissance des chiffres suivants :

<u>RECETTES</u>	<u>31.12.1954</u>	<u>31.12.1955</u>	<u>31.12.1956</u>	<u>31.12.1957</u>
Opéra	7.201.411.-	6.537.187.-	9.112.171.-	9.905.383.-
Sébastopol	16.288.261.-	24.924.818.-	32.363.155.-	31.573.244.-
<u>DEPENSES</u>				
Opéra	25.581.597.-	27.247.390.-	35.842.857.-	44.994.136.-
Sébastopol	38.281.169.-	47.157.793.-	55.814.904.-	57.555.607.-

Me ROMBAUT ajoute que le tableau qui sera remis ultérieurement reprendra, outre les recettes et les dépenses, le nombre de représentations et le nombre de spectateurs.

En ce qui concerne la prolongation de saison, aucune demande n'a été présentée, pour l'instant, par les Organisations syndicales, néanmoins M. l'Adjoint aux Beaux-Arts considère, malgré les charges incombant à la Ville, qu'il serait logique de reconduire la mesure prise en faveur du personnel depuis plusieurs années et sollicite l'avis de la Commission de Contrôle, cette prolongation devant correspondre à un travail effectué : représentations poursuivies jusqu'au 15 mai au Théâtre Sébastopol et préparation de la saison 1958/1959 dans les deux établissements avec l'utilisation totale du personnel.

M. VANDERDONCKT propose de jouer jusqu'au 18 mai qui est un dimanche.

M. DOLLE, contrôleur financier, indique que le Cahier des Charges porte "la durée effective de la saison théâtrale est de 8 mois, du 1er septembre 1957 au 30 avril 1958". Les appointements ayant été réglés depuis cette date, il y aurait lieu de payer 18/30 supplémentaires si la demande de M. VANDERDONCKT était retenue.

M. LANDREA rappelle sa proposition antérieure en vue d'une prolongation d'UN MOIS; il demande quels ont été les résultats de l'exploitation au cours de la période supplémentaire du 1er au 15 mai 1957.

M. DOLLE ne peut le renseigner sur ce point, le bilan de la saison 1956/1957 n'étant pas arrêté du fait de la Retraite complémentaire non encore régularisée.

M. l'Adjoint BERTRAND signale que ce personnel, employé jusqu'au 18 mai serait, en grande partie, utilisé à l'occasion des représentations organisées par l'Administration Municipale, sur les places publiques, au cours des Fêtes de la Pentecôte. Confirmant ses regrets de n'avoir pas les renseignements escomptés sur la situation financière de ces dernières années, il donne lecture d'un article intitulé "le Scandale de la rue Jeanne Hachette" paru dans un journal local "La Nouvelle Gauche", article se rapportant aux logements et mettant en cause le déficit des Théâtres.

M. l'Adjoint BERTRAND demande, en conséquence, d'étudier les raisons de l'aggravation du déficit et de faire l'impossible pour en réduire l'importance.

Me ROMBAUT regrette que sur le plan national nous ne puissions obtenir une subvention plus importante, M. BILLIERES, Ministre de l'Education Nationale ayant d'ailleurs déclaré officiellement, au cours d'un récent entretien auquel assistaient les Représentants des Municipalités des grandes Villes, que l'aide de l'Etat ne pouvait en aucun cas être accrue.

M. LANDREA réitérant sa demande de renseignements sur le coût de la prolongation de la saison dernière, Me ROMBAUT charge M. DOLLE de fournir un état des recettes et dépenses enregistrées au cours de cette période avec l'indication du nombre de spectateurs, - les dépenses du personnel municipal (machinistes, électriciens, etc....) étant comprises dans ces chiffres.-

M. DOLLE prend note de cette demande et indique, d'ores et déjà, que ce déficit peut être évalué à 8 MILLIONS environ.

En fin de compte, la Commission, à l'unanimité, propose une prolongation de saison jusqu'au dimanche 18 mai 1958.

M. l'Adjoint BERTRAND demande que le contrôleur financier soit autorisé à donner toutes indications les plus précises en ce qui concerne les deux Théâtres, pour ces quatre dernières années, s'agissant des représentations lyriques : nombre de représentations, moyenne des recettes, moyenne des spectateurs, le tout arrêté au 31 décembre, ce tableau comparatif étant inclus dans le compte rendu de la présente réunion.

N.B. - Cette demande nouvelle nécessitant un long travail de recherches, le tableau comparatif établi sera adressé aux Membres de l'Administration Municipale et aux Membres de la Commission de Contrôle pour le 15 mars 1958.

CAISSE DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE.

La Direction des Théâtres Municipaux, autorisée à affilier le personnel contractuel qui en avait manifesté le désir à la Caisse complémentaire C.A.P.R.I.C.A.S. - les cotisations étant fixées à 8% (4% employeur et 4% salariés) -, a adressé les états du personnel nécessaires à l'examen de la demande d'adhésion par le Conseil d'Administration de cette Caisse.

Le Directeur de la C.A.P.R.I.C.A.S. vient de faire connaître les résultats de l'étude à laquelle ses services se sont livrés. Ces résultats, qui font ressortir que le groupe du personnel des Théâtres Municipaux de Lille est particulièrement lourd : le rapport $\frac{\text{Retraités}}{\text{Actifs}}$ étant égal à $\frac{1}{3,73}$ alors que dans l'ensemble de la Caisse ce

rapport est de l'ordre de $\frac{1}{10}$

conduisent à ne pouvoir accepter l'adhésion qu'à condition de prévoir des abattements importants sur les services passés et de limiter le taux des cotisations à 6% (3% employeur - 3% salariés), cette limitation ayant été décidée par le Conseil d'Administration postérieurement aux premières entrevues.

Dans ces conditions, un des buts recherchés par cette affiliation - à savoir faire profiter les anciens collaborateurs d'une retraite intéressante - n'est plus atteint et toute la question serait à reconsidérer si des faits nouveaux ne s'étaient produits qui permettent de rétablir la situation première.

En effet, deux conventions collectives nationales, l'une intéressant le personnel intermittent (personnel artistique), l'autre, le personnel permanent (personnel administratif et technique) du spectacle ont été signées le 11 Mars 1957, instituant un régime de retraite complémentaire.

Toutes les organisations syndicales de la profession ayant signé ces conventions, il y a lieu de considérer que, dans un proche avenir, le personnel intéressé demandera le bénéfice des dispositions intervenues et l'adhésion aux Caisses qui sont appelées à régir ces nouveaux régimes : C.A.N.R.A.S. pour le personnel artistique et C.A.P.R.I.C.A.S. pour le personnel administratif, ce qui entraînerait le versement d'une cotisation au taux de 4% : 2% employeur - 2% salariés.

La direction de ces Caisses étant confiée à M. BIDO, directeur de la C.A.P.R.I.C.A.S., ce dernier nous indique que l'affiliation de notre personnel à ces Caisses permettrait de résoudre le problème que posent les difficultés rencontrées dans le cadre de la C.A.P.R.I.C.A.S. et il propose les solutions suivantes :

1°) Personnel Artistique (Chef d'orchestre, chef des chœurs, musiciens, choristes, répétitrices, bibliothécaires):

A) adhésion à la C.A.P.R.I.C.A.S. (libre à l'inscription, obligatoire ensuite)

cotisation : : 4% au 1.9.1957 dont 2% employeur et 2% salariés.

services passés : validés gratuitement, sans abatement, moyennant rappel effectué sur la base de la cotisation calculée à 8% pour la période allant du 1.1.1952 au 31.8.1957. (rappel échelonné sur durée à déterminer)

taux de rente : 0,88%

Traitement de base : traitement déclaré à l'Administration des Contributions Directes et servant de base au calcul de l'impôt de 5% au Trésor (sur lequel aura été opéré l'abattement pour frais professionnels prévu pour les cotisations de Sécurité Sociale)

B) adhésion à la Convention Collective du 11.3.1957 du personnel artistique, et par voie de conséquence à la C.A.N.R.A.S. (Caisse Nationale de Retraite des Artistes du Spectacle, 10 rue de la Chaussée d'Antin, Paris 9^e, à effet du 1.9.1957:

Cotisation : 4% au 1.9.1957 (dont 2% employeur et 2% salariés)

Services passés: validés gratuitement, sans rappel.

Traitement de base : traitement déclaré à l'Administration des Contributions Directes et servant de base au calcul de l'impôt de 5% au Trésor (sur lequel aura été opéré l'abattement pour frais professionnels prévus pour les cotisations de Sécurité Sociale.)

Note Importante :

1^o) La Convention collective prévoit que pour les cadres la cotisation sera limitée au plafond de la Sécurité Sociale; ceci n'est valable que pour les entreprises qui, faisant partie du Patronat français, sont signataires de la Convention collective du 14.3.1947. En ce qui concerne le personnel des Théâtres de Lille, rémunéré par la Ville, la base de cotisation doit être le salaire total limité au plafond de la convention du 14.3.1947.

2^o) l'adhésion à la C.A.N.R.A.S. entraîne une légère dépense supplémentaire puisque la Convention s'applique obligatoirement au personnel artistique engagé à la représentation. Mais pour ceux-ci, il n'y a lieu de cotiser qu'au titre de la C.A.N.R.A.S. seul et par conséquent au taux de 4 % (dont 2 % employeur et 2 % salariés).

2^o) Personnel Administratif et Technique (directeur, régisseurs, buralistes)

A) Adhésion à la C.A.P.R.I.C.A.S. (Libre à l'inscription, obligatoire ensuite)

Cotisation : 4 % au 1.9.1957 (dont 2 % employeur et 2 % salariés)

Services passés : validés gratuitement, sans abattement, moyennant rappel effectué sur la base de la cotisation calculée à 8 % pour la période allant du 1.1.1952 au 31.8.1957 (Rappel échelonné sur durée à déterminer).

Taux de Rente : 0,88 %

Traitement de base: traitement déclaré à l'Administration des Contributions Directes et servant de base au calcul de l'impôt de 5 % au Trésor (sur lequel aura été opéré l'abattement pour frais professionnels prévu pour les cotisations de Sécurité Sociale.)

B)- Adhésion à la Convention collective du 11.3.1957, et par voie de conséquence, seconde adhésion à la C.A.P.R.I.C.A.S. à effet du 1.9.1957

Cotisation : 4 % au 1.9.1957 (dont 2 % employeur et 2 % salariés)

Services passés : validés gratuitement, sans rappel.

Traitement de base : traitement déclaré à l'Administration des Contributions Directes et servant de base au calcul de l'impôt de 5 % au Trésor (sur lequel aura été opéré l'abattement pour frais professionnels prévu pour les cotisations de Sécurité Sociale).

Note importante :

1^o)- la Convention collective prévoit que pour les cadres, la cotisation sera limitée au plafond de la Sécurité Sociale; ceci n'est valable que pour les entreprises qui, faisant partie du Patronat français, sont signataires de la Convention collective du 14.3.1947. En ce qui concerne le personnel des Théâtres de Lille, rémunéré par la Ville, la base de cotisation doit être le salaire total limité au plafond de la Convention du 14.3.1957.

2^o) Les autres catégories de personnel visées par la Convention collective du 11.3.1957 autres que celles énumérées ci-dessus, bénéficiant déjà du régime de retraite des Collectivités locales ne devront pas être inscrites à la C.A.P.R.I.C.A.S.

La répercussion financière de ces nouvelles dispositions telle qu'elle ressort du calcul effectué en prenant pour base le mois de Décembre 1957, (au cours duquel la dépense totale brute représentant les traitements servis s'élève à 12.735.000 francs) s'établit comme suit :

Cotisation représentant la part employeur en ce qui concerne le personnel ayant manifesté le désir d'être affilié à la C.A.P.R.I.C.A.S. (1ère formule) 155.830 frs

Cotisation représentant la part employeur en ce qui concerne le personnel qui serait obligatoirement affilié aux deux nouvelles Caisses..... 113.680 frs

Les nouvelles dispositions envisagées se solderaient donc, pour une saison, par une dépense supplémentaire de l'ordre de : 113.680 frs x 8 ½ = 966.080 frs.

Ces dispositions sont les seules capables de trancher favorablement cette question, et la Commission, sur proposition de son Président, donne son accord pour leur prise en considération.

Indemnité vestimentaire aux Pianistes-répétitrices.

M. l'Adjoint aux Beaux-Arts fait part d'une demande émanant des pianistes-répétitrices tendant à obtenir le même régime que les musiciens.

M. LANDREA estime que, s'agissant d'une prime, il n'y a pas lieu de faire de distinction entre le travail effectué dans la fosse d'orchestre et celui accompli en coulisse, que, d'autre part, la susdite prime ne devrait pas être soumise à retenue en cas de maladie.

M. VANDERDONCKT n'est pas hostile à l'attribution de cette indemnité aux répétitrices, mais il précise que l'augmentation de 10 % des salaires a été accordée à tout le personnel sans distinction; l'indemnité vestimentaire attribuée aux choristes ayant été revalorisée, les musiciens ont rétorqué à juste titre qu'ils avaient, eux aussi, des frais professionnels: fourniture et entretien des instruments de musique, présentation soignée (costumes noirs, chemises blanches, cravates) - frais qui n'incombent pas au personnel travaillant en coulisse.

Après discussion, la réclamation des répétitrices n'est pas admise, M. LANDREA déclarant toutefois maintenir ses observations.

Location de salles.

Une délibération a été prise le 16 Mai 1957 fixant le montant de location de nos théâtres pendant la période d'intersaison:

Représentations lyriques et dramatiques, comédies, concerts, music-hall	40.000.-
Conférences	30.000.-

le paiement du personnel de contrôle (charges sociales comprises) des services de sécurité et de police incombant aux organisateurs.

M. l'Adjoint aux Beaux-Arts propose de porter ces tarifs à 50.000 et 40.000 Fr, s'agissant de minima, des considérations spéciales pouvant toutefois intervenir pour les représentations d'ordre philanthropique.

M. LANDREA demande qu'une dérogation soit apportée en faveur de certaines organisations culturelles: T.N.P. - Amis du T.N.P. - Théâtre Populaire des Flandres - J.M.F., etc.. qu'il y aurait lieu d'encourager et pour lesquelles il sollicite le maintien du régime antérieur.

Après échange de vues et sous réserve d'une étude particulière pour les cas d'espèce, la proposition de Me ROMBAUT est retenue par la Commission.

M. DOLLE fait toutefois des réserves au sujet des réactions possibles du Receveur Municipal en cas du non respect de la délibération, les tarifs pouvant éventuellement subir une majoration mais non une diminution.

QUESTIONS DIVERSES

Médaillés Militaires - Vente de programmes.

Ainsi que la saison dernière, les Médaillés Militaires en l'honneur desquels une représentation de gala est organisée à l'Opéra le 20 Février, ont demandé le bénéfice de la vente des programmes, ceux-ci faisant l'objet, à cette occasion, d'une publicité particulière et plus abondante fournie par les organisateurs.

Me ROMBAUT donne lecture de la lettre reçue à ce sujet par l'Administration Municipale :

"Lille le 3 février 1958. - M. BOREL Charles, Vice-Président de la 34^e Section des Médaillés Militaires de Lille, II rue de Pas à Lille, à Monsieur le Directeur des Services Financiers de la Ville de Lille :

"Sur la demande qui m'en a été faite par mon Président, M. le Commandant HONORE, 44bis avenue Marceau à Lambersart, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance si possible l'exonération de la taxe de 10.000 frs qui frappe les 1.000

"programmes qui sont établis pour la représentation de "Carmen" le 20 Février 1958 en l'honneur des médaillés militaires.

"Le montant de cette taxe ou redevance nous a été indiqué par M. Chevalier, "Imprimeur-adjudicataire des programmes", 28 rue E. Desmet à Lille."

M. l'Adjoint aux Beaux-Arts estime que l'Administration Municipale ne doit pas intervenir dans cette question qui doit être traitée directement entre l'Imprimeur et les Médaillés Militaires; il avait été entendu, en effet, que le bénéfice de la vente devait revenir dans son intégralité à cet organisme.

A noter que la susdite lettre renferme une erreur car la vente des programmes, à l'Opéra, ne dépasse jamais le nombre de 450 au grand maximum.

Festival Mozart - Demande présentée par les Amicales Laïques.

Me ROMBLUT donne lecture d'une lettre adressée à M. le Maire par l'"Union des Amicales Laïques du Nord" :

"Monsieur le Maire,

"Nous avons l'intention, suivant la proposition de notre ami Maurice DIRAND, "Chef de Cabinet au Ministère de l'Education Nationale, Secrétaire Général de la réunion des Théâtres lyriques nationaux, Directeur National de l'U.F.O.L.E.A., d'organiser à Lille un Festival Mozart avec le concours des meilleurs artistes du Théâtre National de l'Opéra et celui de l'Association symphonique des membres de l'Enseignement public de Paris.

"Cette manifestation pourrait être prévue un mercredi fin mars, début d'avril, au Grand Théâtre de Lille pour l'utilisation duquel nous vous demanderions en temps utile les autorisations nécessaires.

"Un spectacle en matinée à prix très réduit (100 à 150 Fr) serait réservé aux élèves avertis de nos écoles primaires et à tous les élèves des établissements secondaires de la Ville.

"Le spectacle de soirée serait ouvert au grand public à des prix abordables.

"Nous tentons là, comme vous le voyez, un essai de diffusion culturelle qui doit être couronné de succès. Et l'U.F.O.L.E.A., section Nord, consacre un important crédit à la réalisation de cette expérience de décentralisation artistique.

"Afin de mener à bonne fin les pourparlers en cours et de fixer les détails d'organisation, nous sollicitons l'accord de principe de la Municipalité et l'obtention d'une subvention que nous chiffrons à 150.000 Fr (cent cinquante mille). Vous trouverez ci-joint un projet de budget.

"En espérant que notre demande sera prise en considération, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos sentiments tout dévoués.

"Le Président de l'U.A.L.N. - Le Secrétaire Général Le Commissaire départemental
de l'U.A.L.N. U.F.O.L.E.A.
A. PEZIN A. THEETEN J. SAINTQUENTIN

PROJET DE BUDGET

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Publicité-Cartes affiches	80.000	Matinée	150.000
Bordereau	60.000	Soirée	500.000
Droits d'auteurs	50.000	Programmes	50.000
Cachets des artistes professionnels - Frais de déplacements, Hébergement de tous les participants	780.000	Subvention municipale	150.000
		Déficit supporté par l' U.F.O.L.E.A.	120.000
	<u>970.000</u>		<u>970.000</u>

M. l'Adjoint aux Beaux Arts n'est pas d'avis de donner une suite favorable à cette proposition. En effet, une soirée de gala "COSI FAN TUTTE", a été donnée en hommage à MOZART, le 19 décembre dernier, avec le concours officiel des Artistes de l'Opéra et de l'Opéra-Comique.

La saison prochaine, nous envisageons de présenter l'"ENLEVEMENT AU SERAIL" dans les mêmes conditions.

D'autre part, ajoute Me ROMBAUT, il n'apparaît pas possible, actuellement, d'accorder la subvention sollicitée.

Un brigadier machiniste de nos Théâtres, Francis DESCAMPS, a été sinistré totalement au cours de l'incendie de la Place Louise de Béttignies le 21 Janvier dernier.

En attendant la réunion de la Commission de Contrôle, M. l'Adjoint aux Beaux-Arts, après en avoir parlé au Comité de Direction et avec l'accord du Conseil d'Administration de la Ville, a fait prélever sur la caisse des Théâtres la somme de CINQUANTE MILLE frs, à titre de secours immédiat. Il demande la ratification de cette mesure exceptionnelle et signale, d'autre part, que le personnel des Théâtres a collecté la somme de 63.180 frs en faveur de l'intéressé.

La Commission de contrôle donne son accord et approuve l'ensemble de ces dispositions.

Demande d'augmentation présentée par M. Willy CERULLO

M. Willy CERULLO, Maître de ballet et Premier Danseur Etoile de nos théâtres, demande la révision de sa situation.

Actuellement, y compris l'augmentation de 10 % accordée depuis le 1er Octobre 1957, ses appointements sont de 126.500 frs. Par ailleurs, il est "chargé de cours" pour l'Ecole de Danse et reçoit, à ce titre, une indemnité du Conservatoire.

Me ROMBAUT reconnaît les qualités artistiques de l'intéressé mais juge raisonnable la situation qui lui est faite actuellement. Il propose de revoir la question en vue de la prochaine saison.

M. l'Adjoint BERTRAND remarque que M. CERULLO tient deux emplois, celui de maître de ballet et celui de premier danseur étoile. D'autre part, poursuit-il, les cours de danse du Conservatoire donnent d'excellents résultats qui porteront leurs fruits dans quelques années. En conséquence, il suggère d'attribuer à M. CERULLO une augmentation sous forme d'indemnité vestimentaire.

M. VANDERDONCKT partage cet avis et souligne le travail artistique fourni par l'intéressé ainsi que les frais de costumes qui lui incombent.

Une discussion s'engage au cours de laquelle M. l'Adjoint aux Beaux-Arts confirme sa position personnelle; il demande à chaque membre de la Commission de se prononcer et d'évaluer le montant de l'indemnité qui pourrait, le cas échéant, être attribuée:

M. l'Adjoint BERTRAND propose à Me ROMBAUT de convoquer M. CERULLO, de lui demander s'il accepterait une indemnité et le montant de celle-ci.

M. VANDERDONCKT propose, compte tenu des renseignements fournis par l'intéressé au sujet des frais de costumes, d'accorder une indemnité mensuelle de DIX MILLE frs.

M. l'Adjoint ROUSSEAU n'est pas hostile à l'octroi d'une indemnité vestimentaire mais estime que ce chiffre est trop élevé.

M. DELETOMBE est d'accord sur le principe mais déclare ne pas posséder suffisamment d'éléments d'appréciation.

M. LANDREA serait d'avis d'accorder une indemnité mensuelle identique à celle attribuée aux choristes femmes, soit QUATRE MILLE frs.

M. HAMY propose le maintien du statu quo et demande qu'une étude soit faite en vue de la saison prochaine.

En résumé, MM. BERTRAND, ROUSSEAU, LANDREA et DELETOMBE sont d'accord sur le principe d'une indemnité vestimentaire qui prendrait effet du 1er Octobre 1957, mais ne se considèrent pas suffisamment éclairés sur le chiffre actuel de ladite indemnité; ils demandent à Me ROMBAUT de bien vouloir en parler à M. CERULLO le priant de manifester son opinion, et ce, sous réserve de la décision que prendra l'Administration Municipale.

.../

N.B. - M. COTTINET, appelé à l'Opéra par une représentation revêtant un caractère exceptionnel avait demandé la permission de se retirer à 20 heures et n'a pu, de ce fait, prendre part au vote.

Appel de candidatures pour la Direction des Théâtres.

M. LANDREA se faisant l'interprète de son Groupe, demande si la question a été posée au sujet d'un appel de candidatures pour la direction des Théâtres Municipaux la saison prochaine.

Me ROMBAUT répond que la Commission de Contrôle sera appelée à donner son avis dans le courant du mois de mai.

M. l'Adjoint BERTRAND propose que les Directeurs soient autorisés, dès maintenant, à préparer les engagements. Me ROMBAUT n'y voit aucun inconvénient et donne son accord pour que les Directeurs contactent, dès à présent les artistes; les lettres d'accord pourront être signées par lui, en attendant la ratification par le Conseil Municipal.

Au titre des questions diverses, M. l'Adjoint BERTRAND pose le problème de la Décentralisation.

Me ROMBAUT, en réponse, définit l'objet de la Décentralisation qui a pour but d'encourager les Auteurs et Compositeurs et aussi, d'aider à la création ou à la reprise des grands ouvrages.

A titre d'exemple, il cite les représentations récentes données à ce titre: "LE FOU" de Landowski à NANCY - "IDOMENEE" de Mozart à BORDEAUX - le "ROI DAVID" de Honegger à TOULOUSE - le "MOULIN SANS SOUCI" à STRASBOURG - "PLATEE" de Rameau à LYON. -

Coopèrent à cette oeuvre de Décentralisation les grandes Villes de France : Avignon - Bordeaux - Lille - Lyon - Marseille - Montpellier - Mulhouse - Nancy - Nantes - Reims - Rouen - Strasbourg - Toulouse -.

Des réunions se tiennent régulièrement au Ministère de l'Education Nationale sous la présidence de M. JAUJARD, Directeur des Arts et Lettres. Les ouvrages proposés par les divers théâtres sont soumis à un Comité de lecture composé de techniciens; en cas d'acceptation par ce Comité, un devis financier est établi et discuté que l'Assemblée admet ou rejette; une somme de 105 millions est mise à la disposition de la Décentralisation pour financer ces opérations.

M. l'Adjoint BERTRAND enregistre ces déclarations et s'étonne que rien n'ait été fait par Lille.

Répondant sur ce point particulier, Me ROMBAUT signale que déjà deux ouvrages ont été proposés par la Ville de Lille en 1956 et 1957, ceux-ci n'ont pas été retenus. A l'heure actuelle, il a demandé que soit inclus dans le programme de la saison 1958/1959 la "FORET BLEUE" de Louis Auber, compositeur de réputation nationale et même mondiale. Le principe en a été admis par le Comité de lecture et l'Assemblée Générale. Un devis estimatif sera présenté incessamment.

M. l'Adjoint BERTRAND indique, qu'à son avis, il serait souhaitable que la Ville de Lille puisse présenter une opérette. Me ROMBAUT se déclare prêt à faire toutes propositions valables en ce sens; il signale toutefois que M. MASSIS, Inspecteur Général de la Musique, après une visite du Théâtre Sébastopol, il y a quelques années, avait estimé que cet établissement ne réunissait pas toutes les possibilités techniques indispensables à la réalisation des ouvrages présentés dans le cadre de la Décentralisation artistique. L'avis de ce haut fonctionnaire s'est d'ailleurs trouvé formulé dans le P.V. de la réunion tenue par la Décentralisation le 26 mars 1956.

M. VANDERDONCKT proteste contre l'opinion émise par M. MASSIS, Me ROMBAUT précise que lors de chaque création ou grande reprise montée sous le signe de la Décentralisation, les Adjoints et Directeurs sont invités à assister à la première représentation (sur crédits de la Décentralisation): il n'a pu jusqu'à ce jour, faire ces déplacements qui prennent beaucoup de temps et entend, par contre, se rendre à Marseille pour la représentation du CORSAIRE NOIR de Maurice Yvain qui doit avoir lieu le lundi 24 février prochain.

Me ROMBAUT ajoute que, d'ailleurs, il ne faut pas se leurrer: si le montage d'un tel spectacle revêt, pour la ville créatrice, un intérêt certain du point de vue culturel ou publicitaire, l'on doit admettre que du point de vue financier l'opération ne peut qu'exceptionnellement être rentable.

MM. BERTRAND et VANDERDONCKT s'étonnent de ce que le Théâtre Sébastopol semble être mis à l'écart des programmes de la Décentralisation et soulignent que les opérettes à grand spectacle sont données couramment sur la scène de ce théâtre.

M. l'Adjoint aux Beaux-Arts répond sur ce point en citant à nouveau l'avis de M. MASSIS, il souligne qu'il ne verrait que des avantages à ce que, une opérette nouvelle soit présentée à l'examen de la Décentralisation et confirme à ce sujet qu'aucun parti pris ne dicte sa ligne de conduite.

Enfin, il se déclare entièrement d'accord pour que soient communiqués à M. VANDERDONCKT les procès-verbaux des différentes réunions tenues au Ministère des Arts et Lettres.

M. l'Adjoint BERTRAND demande quelle a été la recette réalisée lors de la représentation du JONGLEUR DE NOTRE DAME ainsi que les frais de plateau.

Me ROMBAUT se déclare d'accord pour que soient fournis ces renseignements; il fait toutefois remarquer que ceux-ci figurent dans le tableau généralement remis en fin d'année à tous les Membres de la Commission de Contrôle car il est bien certain, précise-t-il, que la même demande pourrait être faite pour chaque représentation donnée dans les deux théâtres.

Sur demande de M. LANDREA qu'approuve Me ROMBAUT, il est décidé que lors de la prochaine réunion de la Commission de Contrôle qui se tiendra vers le 15 mars, les Membres de ladite Commission seront invités à visiter nos deux grandes salles.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Président,
signé: G. ROMBAUT

la Secrétaire
signé: S. LEMAHIEU

Exploitation des Théâtres Municipaux

Situation financière au 31 JANVIER 1957

<u>RECETTES</u>	Théâtre SEBASTOPOL	OPERA
a) <u>Exploitation</u>		
Produit des entrées	37.159.185	7.582.411
Abonnements	-	-
Remboursement des frais occasionnés lors de prêts de salles	305.000	4.386.956
Recettes diverses	272.500	146.910
	<hr/>	<hr/>
	37.736.685	12.116.277
		49.852.962
b) <u>Ville</u>		
Subventions de l'Etat.....		-
Exploitation des rideaux annonces.....		-
Exploitation des vestiaires		51.000
Redevances sur vente de programmes		166.735
		<hr/>
Total général des RECETTES :		50.070.697
		<hr/> <hr/>

Situation de caisse du DIRECTEUR

Recettes "Exploitation"	49.852.962
Avance VILLE	-
Subvention VILLE	40.000.000
	<hr/>
Total des recettes :	89.852.962
Dépenses (page 2) :	83.234.162
	<hr/>
En Caisse :	6.618.800

Certifié exact,
Hôtel de Ville, le 18 Février 1957

Le Contrôleur financier,
signé : DOLLE

DEPENSES

	Théâtre SEBASTOPOL	OPERA	TOTAL
a) <u>Exploitation</u>			
(Personnel de salle	1.161.559	852.608	2.014.167
(Figurants	224.894	126.252	351.146
(Accessoires	23.280	3.504	26.784
(Attractions de scène	38.173	-	38.173
Bor- (Privilèges	716.308	-	716.308
dereaux (Comité cons. spectacle	74.783	14.337	89.120
de (Droits d'auteurs dramatiq.....	4.764.258	811.960	5.576.218
séances (" " lyriques.....	24.987	-	24.987
(Services de surveillance :			
Sapeurs pompiers	141.450	61.050	202.500
Police	135.100	152.000	287.100
(Taxe sur les spectacles	399.892	74.427	474.319
(Taxes transact. et locale	-	-	-
Costumier	1.371.750	553.250	1.925.000
Editeurs	877.560	543.500	1.421.060
Location et achat de matériel	6.136.616	1.039.737	7.176.353
Frais d'impressions	640.452	490.362	1.130.814
Frais d'affichage	59.017	54.099	113.116
Publicité	871.167	620.860	1.492.027
Frais généraux	1.357.607	621.517	1.979.124
Artistes de la Troupe	3.634.178	362.860	3.997.038
Artistes en représentation	5.318.195	4.801.507	10.119.702
Chefs d'orchestre et régisseurs	1.174.952	1.225.941	2.400.893
Musiciens	7.917.770	4.589.667	12.507.437
Choristes	4.884.497	2.995.891	7.880.388
Danseuses	3.461.512	1.226.330	4.687.842
Répététrices	846.104	846.103	1.692.207
Buralistes	226.705	226.706	453.411
(Sécurité Sociale	3.013.891	1.761.067	4.774.958
Charges (Contribution forf. 5%	1.221.960	718.137	1.940.097
sociales (Congés spectacles	1.883.287	1.099.312	2.982.599
(Allocations famil.....	3.002.312	1.756.962	4.759.274
(Retraite complémentaire	-	-	-
 Total Section A	 55.604.216	 27.629.946	 83.234.162

	Théâtre SEBASTOPOL	OPERA	TOTAL
b) <u>Ville</u>			
Directeurs	703.788	617.000	1.320.788
Personnel administratif	505.911	505.912	1.011.823
Machinistes, électriciens, concierg.	6.688.803	9.219.457	15.908.260
Personnel d'entretien	1.212.756	2.317.400	3.530.156
Chauffage	443.954	1.785.502	2.229.456
Eclairage	121.658	300.178	421.836
Entretien des bâtiments	965.045	1.058.538	2.023.583
Assurances des décors, artistes, spectateurs	13.992	13.993	27.985
Transport des décors	176.907	176.908	353.815
Mobilier, achat et entretien	-	-	-
Matériel de scène	-	-	-
Atelier de décors - Personnel ...	1.563.471	1.563.470	3.126.941
d° - Matériel	579.716	579.715	1.159.431
Dépenses diverses - Patente			
Impôt foncier ...	1.062.489	398.586	1.461.075
	-----	-----	-----
	14.038.490	18.536.659	32.575.149
Rappel total section a	55.604.216	27.629.946	83.234.162
	-----	-----	-----
Total général des dépenses	69.642.706	46.166.605	115.809.311
	=====	=====	=====

Charge totale de la VILLE
dans l'exploitation des Théâtres Municipaux

RECETTES	:	50.070.697
DEPENSES	:	115.809.311

DEFICIT	:	65.738.614
		=====

Exploitation des théâtres municipaux

Situation financière au 31 JANVIER 1958

<u>RECETTES</u>	Théâtre SEBASTOPOL	OPERA	TOTAL
a) <u>Exploitation</u>			
Produit des entrées	39.001.126	8.652.563	47.653.689
Abonnements	-	-	-
Remboursement des frais occasionnés lors de prêts de salles	294.275	4.320.620	4.614.895
Recettes diverses	31.025	139.360	170.385
Totaux :	39.326.426	13.112.543	52.438.969
b) <u>Ville</u>			
Subvention de l'Etat	-	-	-
Exploitation des rideaux-annonces	-	-	-
Exploitation des vestiaires	-	-	-
Redevance sur vente de programmes	95.975	54.600	150.575
Total général des recettes	39.422.401	13.167.143	52.589.544

Situation de caisse du Directeur

Recettes " Exploitation "	52.438.969
Avance VILLE	3.000.000
Subvention VILLE	40.000.000
Total des recettes	95.438.969
Dépenses (page 2)	93.499.847
En caisse	1.939.122

Certifié exact,

H. de V. le 21 Février 1958

Le Contrôleur financier,

signé : DOLLE.

DEPENSES

	Théâtre SEBASTOPOL	OPERA	TOTAL
a) <u>Exploitation</u>			
(Personnel de salle	1.374.065	851.940	2.226.005
(Figurants	591.557	225.452	817.009
(Accessoires	30.765	2.214	32.979
(Attractions de scène	-	-	-
Borde- (Privilèges	1.009.564	-	1.009.564
reaux (Comité cons.spectacle	77.167	17.130	94.297
de (Droits d'auteurs dramatiq.	4.782.618	920.792	5.703.410
séances (" " lyriques	4.828	-	4.828
(Services de surveillance :			
sapeurs-pompiers	146.625	67.500	214.125
Police	108.950	135.100	244.050
(Taxe sur les spectacles	413.139	87.158	500.297
(Taxes transact. et locale	-	-	-
Costumier	1.047.150	685.350	1.732.500
Editeurs	784.220	539.480	1.323.700
Location et achat de matériel	4.573.837	994.498	5.568.335
Frais d'impressions	425.013	483.510	908.523
Frais d'affichage	11.282	-	11.282
Publicité	800.367	656.119	1.456.486
Frais généraux	1.315.096	564.873	1.879.969
Artistes de la troupe	2.947.374	475.938	3.423.312
Artistes en représentation	6.774.302	6.370.620	13.144.922
Chefs d'orchestre et régisseurs	1.746.747	1.461.606	3.208.353
Musiciens	7.845.178	6.153.264	13.998.442
Choristes	5.818.568	4.145.937	9.964.505
Danseuses	4.930.467	1.422.573	6.353.040
Répétitrices	956.806	956.805	1.913.611
Buralistes	232.745	232.746	465.491
(Sécurité Sociale	3.385.339	2.237.773	5.623.112
Charges (Contribution forf. 5%	1.390.863	923.894	2.314.757
sociales (Congés spectacles	2.355.667	1.556.056	3.911.723
(Allocations fam.	3.277.619	2.173.601	5.451.220
(Retraite complémentaire	-	-	-
Total section A	59.157.918	34.341.929	93.499.847

	Théâtre SEBASTOPOL	OPERA	TOTAL
b) <u>Ville</u>			
Directeur	747.625	672.000	1.419.625
Personnel administratif	672.008	672.008	1.344.016
Machinistes, électriciens, concierge	8.089.212	9.684.065	17.773.277
Personnel d'entretien	1.394.323	2.382.515	3.776.838
Chauffage	431.945	2.976.581	3.408.526
Eclairage	354.433	543.053	897.486
Entretien des bâtiments	454.778	1.404.896	1.859.674
Assurances des décors, artistes, spectateurs	13.992	13.993	27.985
Transport des décors	324.783	324.783	649.566
Mobilier, achat et entretien	22.500	-	22.500
Matériel de scène	-	217.070	217.070
Atelier de décors - Personnel	1.809.627	1.809.627	3.619.254
- d ^e - Matériel	290.121	290.121	580.242
Dépenses diverses -	78.505	264.837	343.342
Patente	400.000	650.000	1.050.000
Total	15.083.852	21.905.549	36.989.401
Rappel total section a	59.157.918	34.341.929	93.499.847
Total général des dépenses =	74.241.770	56.247.478	130.489.248

Charge totale de la Ville
dans l'exploitation des Théâtres Municipaux

RECETTES	52.589.544
DEPENSES	<u>130.489.248</u>
DEFICIT	<u><u>77.899.704</u></u>

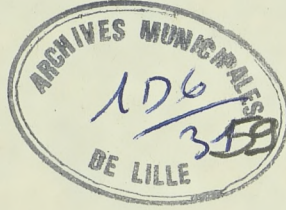
Cotisations à verser à la Caisse de
Retraite CAPRICAS

1.494.786

79.394.490

Lille, le 6 Mai 1958

Pour information



Mon Cher Collègue,

Je vous serais infiniment obligé de bien vouloir assister à la réunion de la Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux qui aura lieu, à l'Hôtel de Ville, salle des Commissions, Cabinet des Adjoints, le lundi 12 Mai prochain à 11 heures.

Il n'a pas été possible de fixer la réunion le vendredi 9 Mai ou le lundi 12 Mai à 18 heures, ces jours ayant déjà été retenus pour d'autres commissions.

Ordre du Jour

Préparation de la saison 1958/59
Nomination des Directeurs
Examen de la situation financière
Questions diverses

Veillez agréer, Mon Cher Collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la Commission
de Contrôle

G. ROMBAUT.

COMMISSION DE CONTROLE DES THEATRES MUNICIPAUX

Réunion du 12 Mai 1958

Procès-verbal n° 39

La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie, sous la présidence de Me ROMBAUT, Adjoint aux Beaux-Arts, le lundi 12 Mai, à 11 heures, Salle des Commissions, Cabinet des Adjointes, à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents : M. BERTRAND, Adjoint au Maire,

M. ROUSSEAU, d^e

Mme CORDONNIER, Conseiller Municipal

Mme DEFLINE d^eM. HAMY, d^eMe MARTINACHE d^e

M. DEFAUX, Adjoint au Maire

M. LANDREA, Conseiller Municipal

M. DELETOMBE, Chef de Division à la Préfecture, représentant M. le Préfet du Nord.



Excusés :



Assistaient également à la réunion :

M. COTTINET, Directeur du Théâtre de l'Opéra

M. VANDERDONCKT, Directeur du Théâtre Sébastopol

M. BACQUART, Chef du 2^{ème} Bureau, 4^{ème} Division

M. DOLLE, Contrôleur financier

Mme LEMAHIEU, Secrétaire des Théâtres Municipaux, secrétaire de séance

Me ROMBAUT ouvre la séance et s'excuse du jour et de l'heure retenus pour celle-ci de nombreuses Commissions devant siéger actuellement en raison de la réunion du Conseil Municipal fixée au 30 Mai prochain.

Dans cet ordre d'idées, il donne connaissance des lettres de M.M. DELETOMBE et LANDREA, indisponibles, se réservant de reprendre les termes de la lettre de ce dernier en cours de séance.

La nomination des Directeurs étant à l'ordre du jour, Me ROMBAUT a invité M.M. COTTINET et VANDERDONCKT à ne se présenter qu'à 11 h.30.

Le procès-verbal de la réunion du 10 février dernier est adopté sans observation. La visite des Théâtres qui y était prévue, par les Membres de la Commission, est reportée à une date ultérieure.

Nomination des Directeurs.-

Lors de la réunion du 10 février, M. LANDREA, se faisant l'interprète de son Groupe, avait demandé où en était la question et avait suggéré de procéder à un appel de candidatures. Maître ROMBAUT avait répondu que la situation serait examinée, par la Commission de Contrôle, dans le courant du mois de mai.

Par lettre, M. LANDREA confirme sa demande. M. l'Adjoint aux Beaux-Arts estime, quant à lui, qu'il ne serait pas opportun de faire un appel de candidatures, les directeurs compétents étant vraisemblablement maintenus dans leurs fonctions et conservés par les Villes qui, estimant que la question des théâtres est une préoccupation majeure, ne désirent pas opérer de changement. Peut-être aurions-nous des candidatures sur titres, mais dans ce cas nous irions probablement au devant de difficultés, des recommandations ou "pressions" diverses étant à craindre.

Me ROMBAUT propose de maintenir le mode actuel d'exploitation, M. COTTINET dirigeant l'Opéra, M. VANDERDONCKT le Théâtre Sébastopol, et ajoute que la question a été évoquée lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration qui, sur sa proposition, a émis un avis favorable pour le maintien du statu quo.

Il demande aux Membres de la Commission de Contrôle de bien vouloir le suivre dans cette voie afin de pouvoir faire ratifier définitivement ce projet par le Conseil d'Administration et ensuite par le Conseil Municipal.

D'autre part, Me ROMBAUT souligne que, lors de la dernière réunion, les Directeurs de nos théâtres avaient été autorisés par la Commission à préparer la saison 1958/1959 et à contacter les artistes.

Aucune objection n'étant formulée par les Membres présents, le maintien du statu-quo en ce qui concerne la direction est adopté.

Appointements des Directeurs.-

Sur proposition de son Président, la Commission émet un avis favorable pour la re-conduction des contrats aux conditions actuelles, soit CENT DIX MILLE francs par mois (l'augmentation de 10 % accordée au début de la saison 1957/58 étant comprise dans ce chiffre) et ce, pendant une durée de DIX MOIS.

Me ROMBAUT tient à souligner que les Directeurs ont proposé spontanément de ne toucher aucune majoration de traitement pour la période de prolongation actuelle.

M. l'Adjoint BERTRAND observe, à ce sujet, l'anomalie qui existe dans la gestion de nos théâtres en ce qui concerne l'activité du personnel, celui-ci étant payé en totalité dans les deux établissements jusqu'au 18 Mai, date de clôture du Théâtre Sébastopol, alors que la saison est terminée à l'Opéra depuis fin mars.

Me ROMBAUT répond que le metteur en scène, les régisseurs, chef d'orchestre, etc., ont à préparer le travail de la saison prochaine (créations ou reprises importantes); sur ce point, il convient, ajoute-t-il, de citer les observations contenues dans la lettre de M. Landréa.

En effet, ce dernier estime que le chef d'orchestre et le chef des chœurs de l'Opéra ont des appointements insuffisants: ces remarques seraient justifiées si, précisément, il n'y avait pas, à ce théâtre, cette période immédiate d'"après-saison" consacrée à la préparation du travail futur mais où l'activité est ralentie.

M. l'adjoint aux Beaux-Arts observe, en outre, que l'exploitation de notre Opéra ne pourrait, de toutes façons, être poursuivie au cours du mois d'avril, l'expérience ayant prouvé que la saison n'était possible dans cet établissement que pendant six mois de l'année, au maximum, soit d'octobre à fin avril.

La décision de ne pas accorder d'augmentation à ces deux chefs de service importants se justifie donc du fait qu'à partir d'avril les appointements sont attribués pour une période qui ne peut être considérée comme une continuation de travail.

La Commission considère ces arguments comme valables et se prononce pour le maintien du statu-quo.

SITUATION FINANCIERE

I) Bilan de la saison 1956/57

SAISON 1956-1957

Compte d'exploitation présenté par

M.M. COTTINET, directeur du théâtre de l'Opéra
VANDERDONCKT, directeur du théâtre Sébastopol

	Théâtre Sébastopol	Opéra	Total
<u>RECETTES</u>			
Produit des entrées	64.815.447	13.612.449	78.427.896
Remboursement des frais occasionnés lors de prêts de salles	661.384	7.210.445	7.871.829
Recettes diverses	1.010.273	459.350	1.469.623
	66.487.104	21.282.244	87.769.348
Subvention de la Ville	28.000.000	28.000.000	56.000.000
	94.487.104	49.282.244	143.769.348

D E P E N S E S

	Théâtre SEBASTOPOOL	OPERA	TOTAL
a) <u>Exploitation</u>			
(Personnel de salle)	2.204.527	1.460.598	3.665.125
(Figurants	573.242	214.866	788.108
(Accessoires	44.641	6.670	51.311
(Attractions de scène	567.838	-	567.838
Borde- (Privilèges	1.270.918	-	1.270.918
reaux (Comité cons.spectacle	128.716	26.260	154.976
de (Droits d'auteurs dramatiq.	8.235.685	1.453.536	9.689.221
séances (" " lyriques	109.441	871	110.312
(Services de surveillance :			
Sapeurs pompiers	241.000	100.500	341.500
Police	220.800	248.900	469.700
(Taxe sur les spectacles	674.129	135.646	809.775
(Taxes transact.et locale	-	-	-
Fumier	2.115.100	1.133.100	3.248.200
Editeurs	1.143.328	572.155	1.715.483
Location et achat de matériel	8.274.442	1.675.189	9.949.631
Frais d'impressions	997.009	794.877	1.791.886
Frais d'affichage	94.667	88.524	183.191
Publicité	1.465.641	1.024.281	2.489.922
Frais généraux	2.643.321	1.361.137	4.004.458
Artistes de la Troupe	5.708.627	548.940	6.257.567
Artistes en représentation	8.562.543	8.842.875	17.405.418
Chefs d'orchestre et régisseurs	2.175.334	2.120.005	4.295.339
Musiciens	13.360.759	8.381.216	21.741.975
Choristes	8.868.436	4.956.576	13.825.012
Danseuses	6.228.221	1.902.024	8.130.245
Répétitrices	1.557.290	1.406.201	2.963.491
Buralistes	469.612	365.021	834.633
(Sécurité sociale	5.363.001	3.141.138	8.504.139
Charges (Contribution forf. 5 %	2.124.725	1.279.037	3.403.762
sociales (Congés spectacles	3.428.446	2.039.162	5.467.608
(Allocations famil.	5.300.617	3.107.023	8.407.640
(Retraite complémentaire	721.840	360.920	1.082.760
 Total section A	 94.873.896	 48.747.248	 143.621.144

BALANCE

RECETTES : 143.769.348
DEPENSES : 143.621.144

Excédent de recettes : 148.204

Cet excédent de caisse a été reversé à la Recette Municipale suivant quittance à souche N°

Voici à présent le bilan général de l'exploitation comprenant à la fois les opérations effectuées par les Directeurs et celles qui sont reprises au budget de la Ville.

RECETTES	Théâtre SEBASTOPOL	OPERA	Total
<u>DIRECTION</u>			
Recettes totales y compris la subvention Ville	94.487.104	49.282.244	143.769.348
<u>VILLE</u>			
Subvention de l'Etat	500.000	500.000	1.000.000
Exploitation des vestiaires-W.C.	51.000	51.000	102.000
Redevance s/vente programmes	239.910	107.810	347.720
	95.278.014	49.941.054	145.219.068

DEPENSES			
<u>DIRECTION</u> : Dépenses totales			
	94.873.896	48.747.248	143.621.144
<u>VILLE</u>			
Directeurs	1.172.980	1.037.000	2.209.980
Personnel administratif	917.162	917.161	1.834.323
Machinistes,électriciens,concierges	12.099.100	15.722.410	27.821.510
Personnel d'entretien	2.136.394	3.924.454	6.060.848
Chauffage	778.470	3.812.636	4.591.106
Eclairage	914.191	1.007.767	1.921.958
Entretien des bâtiments	1.364.397	1.421.569	2.785.966
Assurance des décors, artistes et spectateurs	13.992	13.993	27.985
Transport des décors	724.600	724.601	1.449.201
Mobilier, achat et entretien	45.400	34.350	79.750
Matériel de scène	-	13.200	13.200
Atelier de décors - Personnel	2.717.158	2.717.157	5.434.315
d° Matériel	1.463.786	1.463.785	2.927.571
Dépenses diverses	461.698	500.702	962.400
Patente	1.029.120	8.380	1.037.500
	120.712.344	82.066.413	202.778.757

BALANCE

RECETTES : 145.219.068
DEPENSES : 202.778.757
Excédent de dépenses : 57.559.689
Subvention de la ville : 56.000.000
DEFICIT : 113.559.689

Le retard apporté à la présentation du bilan de la saison 1956-1957 est consécutif aux nombreuses discussions et multiples démarches nécessitées pour la mise au point de l'affiliation de l'ensemble du personnel des théâtres municipaux à la caisse de retraite complémentaire. Cette affaire est à présent conclue définitivement et l'effort financier consenti par la Ville, en faveur des travailleurs du spectacle, mérite d'être souligné.

Le déficit de la saison 1956-1957 s'élève à 113.559.689 francs contre 109.868.333 Frs la saison précédente, soit une différence en plus de 3.691.356 francs.

Si nous enregistrons, avec satisfaction, une très nette amélioration des recettes, 87.769.348 francs contre 66.256.970 francs la saison dernière, nous constatons dans le même temps un accroissement de certaines dépenses. Citons parmi les principales :

Droits d'auteurs : chiffrés en fonction des recettes

Editeurs : hausses affectant les locations de matériels

Congés spectacles: taux des cotisations porté de 7,50% à 8,50% à compter du 1er Janvier 1957

Personnel municipal: revalorisation des traitements de la fonction publique les 1er Juillet 1956, 1er Janvier et 1er Mai 1957.

Terminons en précisant que nos deux grandes scènes, de par la qualité des spectacles présentés, ont remporté, au cours de cette saison, un incontestable succès. En voici d'ailleurs un bref aperçu :

	Théâtre Sébastopol		Opéra	
	Saison 1955-1956	Saison 1956-1957	Saison 1955-1956	Saison 1956-1957
Nombre de représentations lyriques	125	136	29	36
Nombre de spectateurs	131.712	165.973	21.425	30.318

2) Situation financière arrêtée au 31 Mars 1958

Exploitation des Théâtres municipaux

Situation financière au 31 Mars 1958

<u>RECETTES</u>	Théâtre Sébastopol	OPERA	TOTAL
a) <u>Exploitation</u>			
Produit des entrées	49.401.514	11.638.907	61.040.421
Abonnements	-	-	-
Remboursement des frais occasionnés lors de prêts de salles	598.710	5.834.135	6.432.845
Recettes diverses	305.561	417.176	722.737
Totaux :	50.305.785	17.890.218	68.196.003
b) <u>Ville</u>			
Subventions de l'Etat	-	-	-
Exploitation des rideaux-annonces	-	-	-
Exploitation des vestiaires	182.500	182.500	365.000
Redevances sur vente de programmes	166.420	86.370	252.790
Total général des recettes	50.654.705	18.159.088	68.813.793

Situation de caisse du Directeur

Recettes "Exploitation "	68.196.003
Avance VILLE	-
Subvention VILLE	64.000.000
Total des recettes	132.196.003
Dépenses (page 6)	130.670.206
En caisse :	1.525.797

...../

DEPENSES

	Théâtre SEBASTOPOL	OPERA	TOTAL
a) <u>Exploitation</u>			
(Personnel de salle	I.80I.088	I.I70.902	2.97I.990
(Figurants	736.844	277.065	I.0I3.909
(Accessoires	36.836	6.539	43.375
(Attractions de scène	-	-	-
Borde- (Privilèges	I.II2.664	-	I.II2.664
reaux (Comité cons. spectacle	97.753	23.044	I20.797
de (Droits d'auteurs dramatiq..	6.087.236	I.254.082	7.34I.3I8
séances " " lyriques..	4.828	-	4.828
(Service de surveillance :			
Sapeurs pompiers	204.000	94.500	298.500
Police	2I5.750	283.800	499.550
(Taxe sur les spectacles ...	5I7.7II	II7.262	634.973
(Taxes transact. et locale..	-	-	-
Costumier	I.570.850	93I.650	2.502.500
Editeurs	90I.409	597.480	I.498.889
Location et achat de matériel..	5.56I.959	I.4I6.2I5	6.978.I74
Frais d'impressions	839.494	7I5.907	I.555.40I
Frais d'affichage	I5.353	-	I5.353
Publicité	I.II7.492	I.050.8II	2.I68.303
Frais généraux	I.72I.477	743.68I	2.465.I58
Artistes de la Troupe	3.973.557	697.3I8	4.670.875
Artistes en représentation	9.006.230	9.254.200	I8.260.430
Chefs d'orchestre et régisseurs	2.492.6I9	2.055.3I0	4.547.929
Musiciens	I0.787.3I7	9.382.205	20.I69.522
Choristes	8.I84.9I7	6.2II.007	I4.395.924
Danseuses	6.77I.425	2.388.760	9.I60.I85
Répétitrices	I.342.569	I.342.567	2.685.I36
Buralistes	336.049	336.049	672.098
(Sécurité sociale	4.744.720	3.437.042	8.I8I.762
Charges (Contribution forf. 5%	I.903.979	I.375.268	3.279.247
sociales (Congés spectacles	3.237.207	2.333.II6	5.570.323
(Allocations famil.....	4.552.542	3.298.55I	7.85I.093
(Retraite complémentaire	-	-	-
 Total section A	 79.875.875	 50.794.33I	 I30.670.206

b) <u>Ville</u>	Théâtre SEBASTOPOL	OPERA	Total
Directeur	I.006.7I5	903.000	I.909.7I5
Personnel administratif	959.737	959.738	I.9I9.475
Machinistes, électriciens, concierg.	II.576.306	I3.874.I93	25.450.499
Personnel d'entretien	I.979.893	3.423.976	5.403.869
Chauffage	684.4I6	2.976.58I	3.660.997
Eclairage	502.635	627.406	I.I30.04I
Entretien des bâtiments	624.830	2.08I.364	2.706.I94
Assurances des décors, artistes, spectateurs	I3.992	I3.993	27.985
Transport des décors	50I,87I	50I,87I	I.003.742
Mobilier, achat et entretien	4I.828	I07.633	I49.46I
Matériel de scène	84.932	2I7.070	302.002
Atelier de décors - Personnel	2.52I.8I3	2.52I,8I3	5.043.626
d ^e Matériel	77I.657	77I.657	I.543.3I4
Dépenses diverses	78.505	266.623	345.I28
Patente	572.090	I.009.I60	I.58I.250
Total	2I.92I.220	30.256.078	52.I77.298
Rappel total section a	79.875.875	50.794.33I	I30.670.206
Total général des dépenses =	I0I.797.095	8I.050.409	I82.847.504

Charge totale de la Ville
dans l'exploitation des Théâtres Municipaux

RECETTES	68.8I3.793
DEPENSES	<u>I82.847.504</u>
DEFICIT	<u>I14.033.7II</u>
Cotisations à verser à CAPRICAS	<u>2.I2I.2I0</u>
	<u>I16.I54.92I</u>

Compte tenu des chiffres indiqués ci-dessus, Me ROMBAUT estime pouvoir évaluer à environ CENT QUARANTE MILLIONS le déficit de la saison actuelle, soit une augmentation probable de 26 MILLIONS par rapport à la saison dernière.

Ces prévisions attirent des observations de M. l'Adjoint BERTRAND qui demande des explications. Me ROMBAUT, puis le contrôleur financier, indiquent que l'accroissement du déficit est dû aux raisons suivantes :

- a) - Augmentation générale des salaires accordée au personnel et augmentation des effectifs en ce qui concerne les choeurs et le ballet, attribution de primes vestimentaires et d'indemnité de séjour dépense supplémentaire mensuelle : 2.000.000
- b) - Augmentation des dépenses "Ville" au 31 Mars - environ - 5.000.000
- c) - Diminution du produit des recettes au 31 Mars - environ - 7.200.000

D'autre part, diverses augmentations de tarifs ont été enregistrées au cours de la saison 1957/58 (services de sécurité, police, éditions, chaussons de danse, transports, charges sociales, etc...)

- AUGMENTATIONS DE PRIX ENREGISTREES AU COURS DE LA SAISON 57/58 -

		<u>Tarif 1956/1957</u>	<u>- Tarif 1957/1958</u>
Service de sécurité sapeurs-pompiers	S =	1.725	2.125
	O =	2.775	3.375
Service de police	S =	1.300	2.150
	O =	1.900	3.150
<u>Editeurs</u>			
Eschig, la représentation		8.000	9.000
Choudens, -		7.000	8.000
Chaussons de danse, la paire		785	1.085
Location contrebasses (par mois)		7.500	9.000
<u>Publicité</u>			
Voix du Nord, la ligne		220	240
Nord Matin -		100	120
Transdeco, transports			
décor, costumes, opérettes Gd Spect.		100.000	125.000
Maison DELAHAYE, transport costumes maison Crêteur, le panier		500	600
Maison REY, location fleurs artif.		40.000	50.000
<u>Artistes en représentation</u>			
Voyages 1ère classe PARIS-LILLE		4.460	5.340
<u>CHARGES SOCIALES</u>			
Sécurité Sociale et Allocat. Famil. plafond mensuel		44.000	50.000
Congés spectacles, plafond cachet		5.800	6.700
Timbres d'acquit (de 10 à 50.000 Fr.)		100	135

Sur demande de M. l'Adjoint BERTRAND, Maître ROMBAUT donne des instructions pour l'établissement d'un état comparatif des situations financières 30 Avril 1957 et 30 Avril 1958, avant la fin de ce mois.

La répercussion financière de l'augmentation des tarifs de sécurité et de police, pour les deux théâtres, sera également chiffrée pour cette date.

Le contrôleur financier précise que la saison prenant fin le 18 Mai, le bilan définitif ne pourra être établi avant la seconde quinzaine de Juin.

La Commission prend note de ces diverses dispositions et approuve le bilan de la saison 1956/1957 ainsi que la situation financière établie au 31 Mars 1958.

Octroi de Subventions supplémentaires.

Me ROMBAUT fait part de l'accord de la Commission des Finances qui a bien voulu, sur sa demande, donner un avis favorable pour l'octroi d'une subvention supplémentaire de SIX MILLIONS en vue du règlement intégral des dépenses de fin de saison.

Par ailleurs, compte tenu de l'obligation dans laquelle nous nous sommes trouvés de demander des attributions complémentaires de subventions au cours de la saison actuelle, il est proposé de porter de HUIT à DIX MILLIONS la subvention mensuelle accordée à la Direction, les autres termes du CAHIER des CHARGES ne subissant aucune modification pour la saison 1958/1959.

Cette proposition est adoptée.

Questions diverses -

Me ROMBAUT a été l'objet, par l'intermédiaire de M. SALOME, agent général de la Sté des Auteurs et Compositeurs dramatiques de la région lilloise, d'une demande émanant du poste de radiodiffusion "EUROPE N° I". Celui-ci a choisi, comme sujet pour son émission du 20 Mai prochain à 20 h.30, "les Vieux Travailleurs du Spectacle" et désirerait disposer de l'un de nos théâtres pour recevoir les donateurs.

M. l'Adjoint BERTRAND ne serait pas d'avis d'accorder satisfaction à cette demande en raison du préjudice moral causé à la Ville de Lille par cet organisme au cours d'une enquête radiodiffusée sur la question des logements de la rue Jeanne Hachette. Il propose de solliciter l'avis de M. le Maire.

Me ROMBAUT pense qu'un refus de notre part pourrait être considéré, par la Société des Auteurs, comme une mesure de vexation à son égard et propose de mettre le Théâtre Sébastopol à la disposition du poste en question pendant une heure, à la date précitée, étant entendu, au préalable, qu'aucun propos défavorable à l'Administration Municipale ne pourrait être tenu.

Sous réserve de cette restriction, M. l'Adjoint BERTRAND donne son accord, suivi en cela par les autres Membres de la Commission.

Il est entendu que seule la présence de notre Contrôleur général, M. LEPLAT, serait nécessaire, le travail étant effectué directement par les organisateurs.

Me ROMBAUT invite M. VANDERDONCKT à régler les questions de détail avec M. SALOME.

Demande de prêt de salle par le Conservatoire.

M. LANNOY, Directeur du Conservatoire, a demandé la disposition de l'Opéra, à fin Juin, en vue des concours de fin d'année.

Les travaux n'étant prévus dans cet établissement qu'à partir du 1er Juillet, rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à M. LANNOY ; toutefois, en cas d'indisponibilité, le Théâtre Sébastopol serait mis à sa disposition.

En ce qui concerne les travaux prévus à l'Opéra, la question des crédits n'étant pas résolue, M. BERTRAND interviendra auprès de M. l'Adjoint aux Finances en vue de leur déblocage rapide.

Paiement des journées de maladie au Personnel Artistique.

M. l'Adjoint aux Beaux-Arts donne connaissance d'un passage de la lettre de M. LANDREA, au sujet du paiement des journées de maladie au personnel artistique de nos théâtres, la question ayant d'ailleurs déjà été posée au cours de la réunion du 18 Octobre dernier.

M. DOLLE, Contrôleur financier, indique qu'en effet les journées de maladie sont déduites et que le remboursement du demi traitement est effectué par la Caisse de Sécurité Sociale suivant le régime officiellement en vigueur et qui est appliqué également envers le personnel municipal auxiliaire.

Si satisfaction était donnée à la proposition de M. LANDREA, le personnel de la Ville serait défavorisé par rapport à celui des théâtres.

Ne pouvant admettre ce principe, la Commission émet un avis défavorable.

/.

Création du Corsaire Noir.

M. l'Adjoint aux Beaux Arts expose la situation :

Ainsi qu'il en avait manifesté l'intention lors de la réunion de la Commission de Contrôle du 10 Février, il s'est rendu à MARSEILLE, à la fin de ce même mois, afin d'assister à la création de l'opérette à Grand Spectacle, "Le Corsaire Noir" de Maurice YVAIN, donnée dans le cadre de la Décentralisation.

MM. COTTINET et VANDERDONCKT y assistaient également.

"Le Corsaire Noir" a obtenu un très vif succès auprès du public. Au cours d'une réunion des Théâtres Lyriques de Province, tenue à PARIS au début d'avril, sous la Présidence de M. JAUJARD, Directeur Général des Arts et Lettres, à laquelle il assistait, Me ROMBAUT a été amené à prendre position en ce qui concerne notre Ville.

En effet, de très nombreux théâtres ont retenu l'ouvrage pour la saison prochaine (celui-ci vient d'ailleurs d'être joué à TOULOUSE), et il a pensé qu'à l'occasion de l'Exposition Internationale de BRUXELLES, il serait intéressant de le présenter à LILLE, pour débiter la saison.

Du point de vue scénique, les responsables (MM. JAUJARD, MASSIS, Inspecteur Général de l'Enseignement Musical, LAMY, Metteur en scène et Maurice YVAIN, Compositeur) ont estimé qu'il était difficile de jouer "Le Corsaire Noir" au Théâtre Sébastopol, pour des raisons purement techniques.

- ces conditions défavorables, remarque Me ROMBAUT, disparaîtront lorsque les aménagements prévus au programme auront été effectués ; il regrette que l'enquête officielle au sujet de laquelle il avait donné son accord complet à M. le Maire, (la question de savoir si certains spectacles présentés par la Décentralisation pouvaient être donnés au Théâtre Sébastopol ayant déjà été discutée en Conseil d'Administration) n'ait pas encore été effectuée.

Me ROMBAUT insiste sur le fait que personnellement il n'a pas retenu l'ouvrage pour tel ou tel théâtre mais pour la Ville de LILLE, et ce, pendant la période du 20 au 30 Septembre.

Le 10 Avril, il a informé M. VANDERDONCKT de ses intentions, le priant de ne pas engager d'opérette à Grand Spectacle pendant ce laps de temps.

Au cours de la réunion du Comité de Direction qui s'est tenue le 30 Avril, Me ROMBAUT a exposé le problème : M. VANDERDONCKT a indiqué qu'il ne tenait pas à avoir ce spectacle au Théâtre Sébastopol pour des raisons personnelles et financières, estimant que les frais de plateau étaient trop élevés.

M. VANDERDONCKT interrompt Me ROMBAUT et précise que ce refus n'intéressait que la saison actuelle les exigences des auteurs ne subsistant pas probablement par la suite. M. l'Adjoint aux Beaux Arts poursuit qu'ayant pris position vis à vis de la décentralisation, il avait donc décidé de jouer "Le Corsaire Noir" à l'Opéra, cet ouvrage tenant d'ailleurs davantage de l'Opéra-Comique que de l'opérette.

Or, M. VANDERDONCKT a déclaré, au cours de la réunion précitée qu'il avait pris ses dispositions pour jouer le "Chanteur de Mexico" pendant cette période, et engagé le Ténor Rudy Hirigoyen.

Nous nous trouvons donc, indique Me ROMBAUT, devant les difficultés suivantes, les deux ouvrages ne pouvant pas être joués en même temps ou nous devons renoncer au "Corsaire Noir", ce qui au point de vue psychologique et propagande, serait une grave erreur et nous mettrait dans une situation délicate vis à vis des "Beaux Arts" qui, dans le cadre de la Décentralisation, nous est accordé des crédits pour monter, cette saison, la "Forêt Bleue" de Louis AUBERT, :

- ou nous devons renoncer au "Chanteur de Mexico", ce qui serait également regrettable, étant donné surtout les engagements que M. VANDERDONCKT nous assure avoir pris.

Reste une troisième solution, que propose Me ROMBAUT, à savoir avancer légèrement les représentations du "Corsaire Noir" et retarder celles du "Chanteur de Mexico".

A la demande de M. l'Adjoint BERTRAND qui désire connaître dans quelles conditions financières le "Corsaire Noir" serait présenté, Me ROMBAUT répond que contrairement à ce qui est fait habituellement en matière de Décentralisation - s'agissant d'une pièce rentable, nous ne pourrions bénéficier de la gratuité des deux premières représentations,

mais aurions à supporter les frais de "plateau" (artistes en représentation, troupe, chœurs, ballet, orchestre, etc.), par contre les décors et costumes nous seraient fournis gratuitement, le transport étant toutefois à notre charge.

M. l'Adjoint BERTRAND en déduit donc qu'il s'agirait d'une question de prestige et ne partage pas l'optimisme de Me ROMBAUT quant à l'apport de spectateurs venant de Bruxelles.

Par ailleurs, il cite l'exemple de l'opérette "CASANOVA" présentée luxueusement, à l'Opéra, il y a quelques années, par la Décentralisation et qui n'a réalisé que de faibles recettes.

Il ne s'oppose pas à la création du "Corsaire Noir" à l'Opéra mais serait navré de voir reculée, pour cette raison, l'ouverture du Théâtre Sébastopol, fixée habituellement en septembre; il demande de réfléchir afin, dit-il, de "ne pas tirer la poule aux oeufs d'Or".

Me ROMBAUT reprend alors sa proposition: celle de débiter dans les deux théâtres, à quelques jours de décalage, avec deux grands spectacles.

En conséquence, il demande à M. VANDERDONCKT de reculer la date d'ouverture prévue au Théâtre Sébastopol, une solution de compromis lui semblant possible. Il propose pour cela d'entrer en rapport avec les producteurs pour le matériel décors, costumes du "Chanteur de Mexico" et avec l'imprésario de Rudy Hirigoyen.

M. COTTINET observe que de son côté il ne pourrait débiter avant le 13 septembre, les études et répétitions étant absolument indispensables, mais il pense que cette date d'ouverture serait trop prématurée en raison du genre de clientèle de l'Opéra. Cet avis est partagé par Me ROMBAUT, Mesdames CORDONNIER, DEFLINE et Me MARTINACHE.

M. VANDERDONCKT intervient et regrette que M. l'Adjoint aux Beaux-Arts, n'ait pas réuni le Comité de Direction aussitôt après le voyage à Marseille, afin de connaître les avis des intéressés. Il déclare que se rapportant à la décision prise par la Commission de Contrôle, au cours de sa réunion du 10 février, donnant pouvoir aux Directeurs d'engager les artistes et de préparer la saison, il a pris ses dispositions pour débiter au Théâtre Sébastopol, suivant une coutume établie, dans le courant de septembre, avec une opérette à grand spectacle.

Il déclare, en outre, que le programme et les engagements d'artistes suivants sont établis en fonction de ce début de saison et qu'il ne lui est pas possible actuellement d'opérer un décalage sans être dans l'obligation de rectifier ou de dénoncer les accords pris tant avec certains producteurs qu'avec les artistes en représentation.

D'autre part, il rappelle que depuis son entrée au Théâtre Sébastopol en qualité de Directeur, il a lutté contre l'imposition faite par les locationnaires de matériel en ce qui concerne les engagements d'artistes. Or, pour le "Corsaire Noir", les auteurs imposent plusieurs artistes en représentation, M. VANDERDONCKT estime que la Décentralisation telle qu'elle est conçue présentement s'éloigne du but qu'elle s'était assigné à l'origine. Il remarque que cette opérette ne peut se prévaloir actuellement d'une valeur commerciale puisqu'elle n'a pas encore été consacrée par la Capitale. Enfin, il estime que le "Corsaire Noir" s'apparente aux opérettes "voix" telles que "la Mascotte", les "Cloches de Corneville" et n'entre pas dans le domaine du répertoire réservé au Théâtre de l'Opéra.

Me ROMBAUT répond qu'une bonne volonté commune est nécessaire pour trouver une solution. Personnellement, en tant qu'Adjoint aux Beaux-Arts, il a pris un engagement vis à vis de la Direction Générale des Beaux-Arts. Si un terrain d'entente ne peut être trouvé, par suite du refus de M. VANDERDONCKT de reculer la date d'ouverture de la saison, il se verra dans l'obligation de faire connaître à M. JAUJARD, Directeur Général des Arts et Lettres, les raisons réelles pour lesquelles "le "Corsaire Noir" ne peut être joué à Lille, alors que toutes les Villes appartenant à la Décentralisation ont pris rang pour présenter l'ouvrage. Il demande aux Membres de la Commission de Contrôle de se prononcer formellement.

M. VANDERDONCKT remarque qu'il ne refuse pas de reculer la date d'ouverture du Théâtre Sébastopol mais qu'il est tenu par les engagements pris tant pour le Chanteur de Mexico que pour les spectacles suivants.

M. COTTINET souligne la nécessité où il se trouve d'avoir une solution et de connaître les projets de M. VANDERDONCKT, ne pouvant établir son calendrier et son plan de travail qu'en fonction du programme prévu au Théâtre Sébastopol (ceci au point de vue, études, leçons, répétitions, etc.)

D'autre part, il redoute que la Ville de Lille ne tenant pas ses engagements pour le "Corsaire Noir", les "Beaux Arts" ne révisent leur position quant aux crédits prévus pour la création de la "Forêt Bleue" dans le cadre de la Décentralisation.

Me MARTINACHE partage les craintes de M. COTTINET. Elle comprend les ennuis qu'éprouve M. VANDERDONCKT mais attire l'attention de la Commission sur les conséquences qui pourraient résulter, pour la Ville de Lille, de notre attitude. Pendant de nombreuses années nous nous sommes tenus à l'écart de cette Décentralisation et il faudrait savoir, ajoute-t-elle si le fait de refuser ne nous attirerait pas des difficultés majeures.

Me ROMBAUT confirme sa position.

Après un long échange de vues, et sur proposition de M. l'Adjoint aux Beaux-Arts, la Commission estime qu'il convient de tout mettre en oeuvre pour jouer le "Corsaire Noir" à l'Opéra. Elle charge son Président d'entrer en rapport avec les producteurs et les Imprésarios du "Chanteur de Mexico" afin de voir si cette opérette à grand spectacle, dont la venue à Lille est également souhaitable, ne peut être reculée de quelques jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H. 55.

Le Président,

G. ROMBAUT.

La Secrétaire,

S. LEMAHIEU.

VILLE DE LILLE
Théâtres Municipaux

Lille, le 3 Octobre 1958



POUR INFORMATION



Mon Cher Collègue,

Je vous serais infiniment obligé de bien vouloir assister à la réunion de la Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux qui aura lieu le lundi 6 Octobre prochain, à 18 h. 15, Salle des Commissions, Cabinet des Adjoints, à l'Hôtel de Ville.

Ordre du Jour

- Bilan financier saison 1957-1958
- Organisation saison 1958-1959
- Questions diverses

Veillez agréer l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président
de la Commission de Contrôle,

G. ROMBAUT.

COMMISSION DE CONTROLE DES THEATRES MUNICIPAUX

Réunion du 6 octobre 1958

Procès-verbal n° 40

La Commission de contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie, sous la présidence de Maître ROMBAUT, Adjoint aux Beaux-Arts, le lundi 6 octobre, à 18 h 15, Salle des Commissions, Cabinet des Adjointes, à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents : MM. BERTRAND Adjoint au Maire

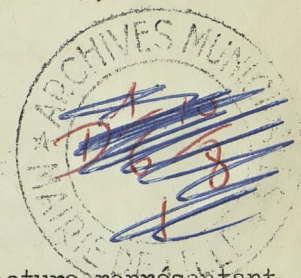
DEFAUX d°
 ROUSSEAU d°
 Mme. DEFLINE Conseiller Municipal
 MM. HAMY d°
 LANDREA d°
 DELETOMBE Chef de Division à la Préfecture représentant
 M. le Préfet du Nord.

Excusés

Mme. CORDONNIER Conseiller Municipal
 Me. MARTINACHE d°

Assistaient également à la réunion :

MM. COTTINET Directeur du Théâtre de l'Opéra
 VANDERDONCKT Directeur du Théâtre Sébastopol
 BACQUART Chef du 2ème Bureau - 4ème Division
 DOLLE et VILLETTE Contrôleurs financiers
 Mme LEMAHIEU Secrétaire des Théâtres Municipaux, secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la réunion du 12 mai n'appelle aucune observation.

Maître ROMBAUT ouvre la séance.

Il signale la présence de M. DOLLE et de M. VILLETTE, ce dernier succédant, en qualité de contrôleur financier, à M. DOLLE, nommé rédacteur au Crédit Municipal depuis quelques mois.

Louant les qualités professionnelles et le dévouement dont a fait constamment preuve M. DOLLE dans ses délicates fonctions, il lui adresse ses plus vifs remerciements et ceux de tous les Membres de la Commission de Contrôle.

D'autre part, M. L'Adjoint aux Beaux-Arts indique que l'intéressé, tenant à terminer complètement le contrôle financier de la saison écoulée, a établi le bilan en compagnie de M. VILLETTE, mettant ainsi son successeur exactement au courant de la tâche qui l'attendait. Les premiers contacts, poursuit Me ROMBAUT, font augurer du travail sérieux de notre nouveau contrôleur financier à qui il adresse également ses remerciements.

Ceci dit, M. l'Adjoint aux Beaux-Arts explique que l'établissement du bilan financier de la saison 1957/1958 ayant été différé par suite de la réception tardive des factures et aussi de la période des vacances, il n'a pas été possible de réunir plus rapidement la Commission de Contrôle. C'est la raison pour laquelle il a fait adresser, à chacun, au début de septembre, -et ce à titre d'information - le programme complet des spectacles prévus dans l'un et l'autre théâtres.

Un exemplaire du bilan financier qui vient d'être établi est ensuite remis aux membres présents :

SAISON 1957-1958

Compte d'exploitation présenté par : M. COTTINET, Directeur du Théâtre de l'Opéra et M. VANDERDONCKT, Directeur du Théâtre Sébastopol.

RECETTES	Théâtre SEBASTOPOL	OPERA	TOTAL
Produit des entrées	61.886.453	11.638.907	73.525.360
Remboursement des frais occasionnés lors de prêts de salles	775.310	6.204.092	6.979.402
Recettes diverses	607.912	543.704	1.151.616
	<u>63.269.675</u>	<u>18.386.703</u>	<u>81.656.378</u>
Subvention de la Ville	41.400.000	41.400.000	82.800.000
	<u>104.669.675</u>	<u>59.786.703</u>	<u>164.456.378</u>

DEPENSES

	<u>Théâtres</u>		Total
	Sébastopol	Opéra	
<u>EXPLOITATION</u>			
(Personnel de Salle	2.281.859	1.345.880	3.627.739
(Figurants	941.083	277.815	1.218.898
(Accessoires	44.236	6.539	50.775
(Attractions de scène	96.600	-	96.600
(Privilèges	1.352.477	-	1.352.477
Borde- (Comité cons. Spectacle	122.469	23.044	145.513
reaux (Droits d'auteurs dramatiques	7.603.196	1.254.082	8.857.278
de (" " lyriques	5.315	4.865	10.180
Séance (Services de Surveillance :			
Sapeurs pompiers	255.000	94.500	349.500
Police	270.450	290.100	560.550
(Taxe sur les spectacles	643.128	117.262	760.390
(Taxes transact. et Locale	-	-	-
Costumier	2.169.605	931.650	3.101.255
Editeurs	1.042.893	712.265	1.755.158
Location et Achat de matériel	6.995.440	1.553.401	8.548.841
Frais d'impressions	1.208.756	770.642	1.979.398
Frais d'affichage	18.697	-	18.697
Publicité	1.491.285	1.060.374	2.551.659
Frais Généraux	2.566.049	1.329.705	3.895.754
Artistes de la troupe	4.893.664	697.318	5.590.982
Artistes en représentation	11.781.762	9.254.200	21.035.962
Chefs d'Orchestre et Régisseurs	3.123.742	2.460.145	5.583.887
Musiciens	14.631.060	9.641.898	24.272.958
Choristes	11.124.162	6.257.867	17.382.029
Danseuses	8.719.090	2.388.760	11.107.850
Répétitrices	1.887.863	1.403.453	3.291.316
Buralistes	507.092	358.568	865.660
(Sécurité Sociale	6.473.817	3.555.562	10.029.379
Charges (Contrib. Forf. 5 %	2.546.022	1.418.804	3.964.826
Sociales (Congés spectacles	4.355.729	2.410.782	6.766.511
(Allocations familiales	6.175.841	3.409.745	9.585.586
(Retraite complémentaire	2.368.610	1.418.396	3.787.006
Total Section A	107.696.992	54.447.622	162.144.614

BALANCE

RECETTES	:	164.456.378
DEPENSES	:	162.144.614
EXCEDENT DE RECETTES	:	<u>2.311.764</u>

Cet excédent de caisse a été reversé à la Recette Municipale suivant quittance à souche N°

Voici à présent le bilan général de l'exploitation comprenant à la fois les opérations effectuées par les Directeurs et celles qui sont reprises au budget de la Ville

.....

RECETTES	THEATRES		TOTAL
	SEBASTOPOL	OPERA	
<u>DIRECTION</u>			
Recettes totales y compris la subvention de la Ville	104.669.675	59.786.703	164.456.378
<u>VILLE</u>			
Subvention de l'Etat	500.000	500.000	1.000.000
Exploitation des vestiaires et W.C.	182.500	182.500	365.000
Redevance sur vente des programmes	208.740	86.370	295.110
	<u>105.560.915</u>	<u>60.555.573</u>	<u>166.116.488</u>
<u>DEPENSES</u>			
<u>Direction</u> : Dépenses totales	107.696.992	54.447.622	162.144.614
<u>Ville</u>			
Directeurs	1.287.805	1.134.000	2.421.805
Personnel administratif	1.200.885	1.200.886	2.401.771
Machinistes, électriciens, Concierges	14.455.985	17.299.495	31.755.480
Personnel d'entretien	2.478.901	4.308.593	6.787.494
Chauffage	1.119.054	5.406.725	6.525.779
Eclairage	1.227.523	1.397.855	2.625.378
Entretien des Bâtiments	890.428	3.125.915	4.016.343
Assurances des décors, artistes spectateurs	13.992	13.993	27.985
Transport des Décors	652.593	652.592	1.305.185
Mobilier, achat et entretien	130.778	117.133	247.911
Matériel de scène	84.932	217.070	302.002
Atelier des décors - Personnel	3.080.033	3.080.033	6.160.066
" " Matériel	1.230.089	1.230.090	2.460.179
Dépenses diverses	152.146	314.422	466.568
Patente	572.090	1.009.160	1.581.250
	<u>136.274.226</u>	<u>94.955.584</u>	<u>231.229.810</u>

BALANCE

RECETTES	:	166.116.488
DEPENSES	:	<u>231.229.810</u>
Excédent de dépenses	:	65.113.322
Subvention de la Ville	:	82.800.000
DEFICIT	:	<u><u>147.913.322</u></u>

Ce bilan est approuvé par la Commission qui se réserve, selon la proposition de son Président, d'en discuter éventuellement au cours de la prochaine réunion.

Le déficit de la saison 1957/1958 est donc de 147.913.322 Fr, ce chiffre est certes très important, remarque M. ROMBAUT mais il est cependant inférieur à celui enregistré dans d'autres villes telles que NANCY - MARSEILLE - TOULOUSE - BORDEAUX, etc...

Désireux toutefois de rechercher les causes de l'accroissement des charges, le déficit de la saison précédente étant de 116.154.921 Fr, M. l'Adjoint aux Beaux-Arts a fait établir une situation comparative des recettes et des dépenses enregistrées au cours des saisons 1956-1957 et 1957-1958.

THEATRE DE L'OPERA

Situation comparative des recettes des saisons 1956-1957
et 1957-1958

Recettes DIRECTION	Saison 1956-1957	Saison 1957-1958	Différence	
			en +	en -
Produit des entrées	13.612.449	11.638.907		1.973.542
Remboursement des frais occasionnés lors de prêts de salles	7.210.445	6.204.092		1.006.353
Recettes diverses	459.350	543.704	84.354	
Totaux :	21.282.244	18.386.703	2.979.895	
		+ 2.895.541	-	84.354
		<u>21.282.244</u>		<u>2.895.541</u>
<u>Recettes VILLE</u>				
Subvention de l'Etat	500.000	500.000		
Exploitation des vestiaires	51.000	182.500	131.500	
Redevances sur vente de programmes	107.810	86.370		21.440
	658.810	768.870	131.500	21.440
	+ 110.060		- 21.440	
	<u>768.870</u>		<u>110.060</u>	
ENSEMBLE	21.282.244	18.386.703	2.895.541	
	658.810	768.870	110.060	
	<u>21.941.054</u>	<u>19.155.573</u>	<u>2.785.481</u>	
		+ 2.785.481		
		<u><u>21.941.054</u></u>		

Théâtre OPERA

Situation comparative des DEPENSES "DIRECTION" des saisons 1956-1957 & 1957-1958

DEPENSES "DIRECTION"	Saison 1956/57	Saison 1957/58	Différence	
			en +	en -
Personnel de salle	1.460.598	1.345.880		114.718
Figurants	214.866	277.815	62.949	
Accessoires	6.670	6.539		131
Attractions de scènes	"	"	"	"
Privilèges	"	"	"	"
Comité cons. spectacles ...	26.260	23.044		3.216
Droits d'auteurs dramat.	1.453.536	1.254.082		199.454
' ' lyriques	871	4.865	3.994	
Services de surveillance				
Sapeurs pompiers	100.500	94.500		6.000
Police	248.900	290.100	41.200	
Taxe sur les spectacles ..	135.646	117.262		18.384
Taxe transact. & Locales ..	"	"	"	"
Costumier	1.133.100	931.650		201.450
Editeurs	572.155	712.265	140.110	
Location & Achat de mat. ..	1.675.189	1.553.401		121.788
Frais d'impressions	794.877	770.642		24.235
Frais d'affichage	88.524	"		88.524
Publicité	1.024.281	1.060.374	36.093	
Frais généraux	1.361.137	1.329.705		31.432
Artistes de la Troupe	548.940	697.318	148.378	
Artistes en représentation	8.842.875	9.254.200	411.325	
Chefs d'orchestre & Rég ^s .	2.120.005	2.460.145	340.140	
Musiciens	8.381.216	9.641.898	1.260.682	
Choristes	4.956.576	6.257.867	1.301.291	
Danseuses	1.902.024	2.303.750	486.736	
Répétitrices	1.406.201	1.403.453		2.748
Buralistes	365.021	358.568		6.453
(Sécurité sociale)	3.141.138	3.555.562	414.424	
Charges (Contribut. For. 5%)	1.279.037	1.418.804	139.767	
Sociales (Congés spect.)	2.039.162	2.410.782	371.620	
(Allocations fam.)	3.107.023	3.409.745	302.722	
(Retraite complém.)	360.920	1.418.396	1.057.476	
TOTAL :	48.747.248	54.447.622	6.518.907	818.533
	+ 5.700.374		- 818.533	
	54.447.622		5.700.374	

OPERA

Situation comparative des DEPENSES "VILLE" des saisons 1956-1957 & 1957-1958

Dépenses "VILLE"	Saison 1956 1957	Saison 1957 1958	TOTAL	
			en +	en -
Directeur	1.037.000	1.134.000	97.000	
Personnel administratif	917.161	1.200.886	283.725	
Machinistes, électriciens, concierge	15.722.410	17.299.495	1.577.085	
Personnel d'entretien	3.924.454	4.308.593	384.139	
Chauffage	3.812.636	5.406.725	1.594.089	
Eclairage	1.007.767	1.397.855	390.088	
Entretien des bâtiments	1.421.569	3.125.915	1.704.346	
Assurance des bâtiments, décors artistes, spectateurs	13.993	13.993	"	
Transport des décors	724.601	652.592	"	72.009
Mobilier, achat et entretien	34.350	117.133	82.783	
Matériel de scène	13.200	217.070	203.870	
Atelier de décors - Personnel	2.717.157	3.080.033	362.876	
- - Matériel	1.463.785	1.230.090	"	233.695
Dépenses diverses	500.702	314.422	"	186.280
Impôt foncier-Patente	8.380	1.009.160	1.000.780	"
TOTAL	33.319.165	40.507.962	7.680.781	491.984
	+ 7.188.797		- 491.984	
	40.507.962		7.188.797	

DEPENSES - Récapitulation

Direction	48.747.248	54.447.622	5.700.374
Ville	33.319.165	40.507.962	7.188.797
	82.066.413	94.955.584	12.889.171
±	12.889.171		
	94.955.584		

DEFICIT - OPERA

DEPENSES	82.066.413	94.955.584	12.889.171
RECETTES	21.941.054	19.155.573	2.785.481
	60.125.359	75.800.011	15.674.652
+ -15.674.652			
	75.800.011		

THEATRES MUNICIPAUX

Théâtre SEBASTOPOL

Situation comparative des RECETTES des Saisons 1956-1957 & 1957-1958

Recettes DIRECTION	Saison 1956-57	Saison 1957-58	Différence	
			en +	en -
Produit des ENTREES	64.815.447	61.886.453		2.928.994
Remboursement des frais occasionnés lors de prêts de salles	661.384	775.310	113.926	
Recettes diverses	1.010.273	607.912		402.361
Totaux :	66.487.104	63.269.675	113.926	3.331.355
		+ 3.217.429		- 113.926
		<u>66.487.104</u>		<u>3.217.429</u>
 <u>Recettes VILLE</u>				
Subventions de l'Etat	500.000	500.000		
Exploitation des vestiaires	51.000	182.500	131.500	
Rédevances sur vente de programmes	239.910	208.740		31.170
Totaux :	790.910	891.240	131.500	31.170
	+ 100.330		- 31.170	
	<u>891.240</u>		<u>100.330</u>	
 <u>ENSEMBLE</u>				
	66.487.104	63.269.675		3.217.429
	790.910	891.240		100.330
	<u>67.278.014</u>	<u>64.160.915</u>		<u>3.117.099</u>
		+ 3.117.099		
		<u>67.278.014</u>		

Théâtre SEBASTOPOL

Situation comparative des DEPENSES "DIRECTION" des saisons, 1956-1957 & 1957-1958

DEPENSES DIRECTION	Saison 1956/57	Saison 1957/58	Différence	
			en +	en -
Personnel de salle	2.204.527	2.281.859	77.332	
Figurants	573.242	941.083	367.841	
Accessoires	44.641	44.236		405
Attractions de scène	567.838	96.600		471.238
Privilège	1.270.918	1.352.477	81.559	
Comité cons. spectacle	128.716	122.469		6.247
Droits d'auteurs dramatiques	8.235.685	7.603.196		632.489
" " lyriques ..	109.441	5.315		104.126
Services de surveillance :				
Sapeurs pompiers	241.000	255.000	14.000	
Police	220.800	270.450	49.650	
Taxe sur les spectacles.	674.129	643.128		31.001
Taxe transact. & locale.	"	"	"	"
Costumier	2.115.100	2.169.605	54.505	
Editeurs	1.143.328	1.042.893		100.435
Location & achat de matériel	8.274.442	6.995.440		1.279.002
Frais d'impressions	997.009	1.208.756	211.747	
Frais d'affichage.....	94.667	18.697		75.970
Publicité	1.465.641	1.491.285	25.644	
Frais généraux	2.643.321	2.566.049		77.272
Artistes de la Troupe	5.708.627	4.893.664		814.963
Artistes en représentation..	8.562.543	11.781.762	3.219.219	
Chefs d'orchestre & régisseurs	2.175.334	3.123.742	948.408	
Musiciens	13.360.759	14.631.060	1.270.301	
Choristes	8.868.436	11.124.162	2.255.726	
Danseuses	6.228.221	8.719.090	2.490.869	
Répétitrices	1.557.290	1.887.863	330.573	
Buralistes	469.612	507.092	37.480	
(Sécurité Sociale	5.363.001	6.473.817	1.110.816	
Charges (Contribut.forf. 5%	2.124.725	2.546.022	421.297	
sociales (Congés spect.	3.428.446	4.355.729	927.283	
(Allocations fam.	5.300.617	6.175.841	875.224	
(Retraite complém.	721.840	2.368.610	1.646.770	
Total section A :	94.873.896	107.696.992	16.416.244	3.593.148
	+ 12.823.096		- 3.593.148	
	<u>107.696.992</u>		<u>12.823.096</u>	

Théâtre SEBASTOPOL

Situation comparative des DEPENSES "VILLE" des saisons 1956-1957 & 1957-1958

Dépenses "VILLE"	Saison 1956/57	Saison 1957/58	Différence	
			en +	en -
Directeur.....	I.172.980	I.287.805	114.825	
Personnel administratif....	917.162	I.200.885	283.723	
Machinistes, électriciens, concierge.....	I2.009.100	I4.455.985	2.446.885	
Personnel d'entretien	2.136.394	2.478.901	342.507	
Chauffage.....	778.470	I.119.054	340.584	
Eclairage	914.191	I.227.523	313.332	
Entretien des bâtiments	I.364.397	890.428		473.969
Assurances des bâtiments, décors artistes, spectateurs.....	I3.992	I3.992	"	"
Transport des décors	724.600	652.593	"	72.007
Mobilier, achat et entretien	45.400	I30.778	85.378	"
Matériel de scène	"	84.932	84.932	
Atelier de décors - Personnel	2.117.158	3.080.033	362.875	
- Matériel	I.463.786	I.230.089	"	233.697
Dépenses diverses	461.698	I52.146	"	309.552
Patente	I.029.120	572.090	"	457.030
Total	25.748.448	28.577.234	4.375.041	I.546.255
	+ 2.828.786		- I.546.255	
	28.577.234		2.828.786	

DEPENSES - Récapitulation

Direction	94.873.896	I07.696.992	I2.823.096
Ville	25.748.448	28.577.234	+ 2.828.786
	<u>I20.622.344</u>	<u>I36.274.226</u>	<u>I5.651.882</u>
	+ I5.651.882		
	<u>I36.274.226</u>		

DEFICIT - SEBASTOPOL

DEPENSES	I20.622.344	I36.274.226	I5.651.882
RECETTES	67.278.014	64.160.915	3.117.099
	<u>53.344.330</u>	<u>72.113.311</u>	<u>18.768.981</u>
	+ I8.768.981		
	<u>72.113.311</u>		

Ce travail fait apparaître d'une façon incontestable que l'accroissement des dépenses provient surtout des majorations de traitement accordées, d'une façon normale du reste, tant au personnel communal qu'au personnel artistique, - majorations entraînant avec elles un supplément notable des charges sociales - .

Des augmentations sont également enregistrées dans d'autres domaines: chauffage, éclairage, patente, etc ...

D'autre part, il y a lieu de remarquer que les recettes ont subi une légère diminution.

Commentant divers postes de dépenses "Ville", M. l'Adjoint aux Beaux Arts cite quelques chiffres qui sont reproduits dans le bilan:

	<u>Sébastopol</u>	<u>Opéra</u>
Machinistes, électriciens et concierges	14.455.985.-	17.299.495.-
Personnel d'entretien.....	2.478.901.-	4.308.593.-
Chauffage	1.119.054	5.406.725.-
Eclairage	1.227.523.-	1.397.855.-
Entretien des bâtiments	890.428	3.125.915.-
Patente	572.090.-	1.009.160.-

x
x x

Me ROMBAUT fait part ensuite d'une démarche faite en compagnie de ses Collègues de Bordeaux - Toulouse - Marseille - Mulhouse - Strasbourg - auprès du Ministère de l'Education Nationale en vue d'obtenir une aide plus substantielle de l'Etat.

La délégation a été reçue par M. BERTHOIN, Ministre de l'Education Nationale.

Les crédits étant réservés, pour une part considérable à l'Education Nationale, les Arts et Lettres ne disposent que d'un budget limité.

Néanmoins, la subvention accordée à la Ville de Lille a été portée de UN à DEUX millions.

Me ROMBAUT rappelle que l'ensemble des subventions accordées aux Théâtres de Province s'élève à 85 millions, sur lesquels 35 millions sont prélevés en faveur des Théâtres de Strasbourg, Mulhouse et Metz en raison de leur proximité du territoire allemand, ce pays faisant de son côté un effort considérable en faveur des Arts culturels.

ORGANISATION DE LA SAISON 1958/1959

Ainsi qu'il a été dit précédemment, le programme des spectacles établis par M.M. COTTINET et VANDERDONCKT qui se réunissent périodiquement, en Comité de Direction sous la présidence de Me ROMBAUT, a été porté à la connaissance des Membres de la Commission de contrôle dès le début de septembre :

.../

THEATRE DE L'OPERA - SAISON 1958/1959

Projet de répertoire lyrique :

Ouverture de la saison le Jeudi 2 Octobre avec MANON, au profit des Oeuvres Sociales de la Presse.

Créations et grandes reprises :

LUCIE de LAMMERMOOR de Donizetti
TRISTAN et ISOLDE de Richard WAGNER
LE CORSAIRE NOIR de Maurice YVAIN
LA FORET BLEUE de Louis AUBERT, création à Lille dans le cadre de la Décentralisation Artistique, sous l'égide du Ministère des Arts et Lettres.

Opéras et Opéras Comiques : Le Barbier de Séville - Carmen - Cavalleria Rusticana - Les Contes d'Hoffmann - Faust - Hérodiade - Madame Butterfly - Manon - Mignon - Paillasse - Les Pêcheurs de Perles - Rigoletto - La Tosca - La Traviata - La Vie de Bohême - Werther.

Principaux Artistes prévus :

Mesdames : Jane Berbié - Tilla Briem - Christiane Castelli - Paulette Chalanda - Jeannine Collard - Simone Couderc - Monique Daphnis - Gisèle Desmoutiers - Denise Duval - Jacqueline France - Andrée Gabriel - Mireille Gitton - Christiane Jacquin - Nina Landa - Monique Linval - Jacqueline Lucazeau - Alice Marino - Mady Mesplé - Adrienne Miglietti - Berthe Monmart - Maria Murano - Emilienne Ranson - Huguette Rivière - Mado Robin - Denise Scharley - Elisabeth Schärtel.

Messieurs : Raymond Armond - Gabriel Bacquier - Otello Bersellini - René Bianco - Gustave Botiaux - Jacques Bouët - Paul Cabanel - Willy Clément - Libero de Luca - Xavier Depraz - Michel de Vilmorin - Gilbert Dubuc - Paul Finel - Roger Gardes - Robert Gouttebroze - Antoine Griffoni - Claude Hector - René Hérent - Lucien Huberty - Jean Pierre Laffage - Albert Lance - Friedrich Laüter - Georges Lecoz - Henri Legay - Rudolf Lustig - Robert Massard - Jean Michel - Pierre Morlier - Antonio Nardelli - Ken Neate - Tony Poncet - Aage Poulsen - Fernand Quertant - Michel Roux - Heinz Scholz - Michel Sénéchal - Xavier Smati - Jacques Sullivan - Michel Thesse - Alain Vanzo - Jean Vieuille - Lotha Weber.

Danseuses Etoiles en représentation : Melles Madeleine Dupont - Antoinette Erath - Jane Laoust - Claire Motte - Jacqueline Rayet.

Galas de Danse : Le Nouveau Ballet de France de Janine CHARRAT - Les Etoiles de l'Opéra - Le Grand Ballet du Marquis de CUEVAS.

Représentations de Comédies

Programme KARSENTY :

"NAPOLEON UNIQUE", 3 actes de Paul RAYNAL avec Julien BERTHEAU - Claude NOLLIER - Germaine LAUGIER - Jacques CASTELOT.

"LIBERTE PROVISOIRE", 3 actes de Michel DURAN avec Raymond PELLEGRIN et Gisèle PASCAL.

"OURAGAN SUR LE CAINE" 3 actes d'Herman WOUK, adaptation de José-André LACOUR avec Jean SERVAIS.

"LA BRUNE QUE VOILA", 3 actes de Robert LAMOUREUX avec l'Auteur Pierre DESTAILLES-Roger TREVILLE.

"L'OEUF", de Félicien MARCEAU avec son incomparable créateur Jacques DUBY et les créateurs de la pièce à Paris.

"LA MAMMA" d'André ROUSSIN avec le concours de son incomparable créatrice Elvire POPESCO et des principaux interprètes de la pièce à Paris.

Programme HERBERT :

"LA MOUCHE BLEUE" de Marcel AYME, avec Jean BRETONNIERE - Geneviève KERVINE.

"LES PARENTS TERRIBLES" de Jean COCTEAU, avec Valentine TESSIER - Denise GREY - Marcel ANDRE.

"ROMANOFF et JULIETTE" de Peter USTINOV avec Aimé CLARIOND

"LA PRETENTAINNE" de Jacques DEVAL, avec Sophie DESMARETS et Philippe LEMAIRE

"VU DU PONT" d'Arthur MILLER, adaptation de Marcel AYME, avec RAF VALLONE.

"LE CHANDELIER" d'Alfred de MUSSET, avec Danielle DARRIEUX.

Tournées Gérard LE MORO :

"LES MAL AIMES" de François MAURIAC, avec Aimé CLARIOND.

"QUADRILLE" de Sacha GUITRY, avec Maurice ESCANDE, Pierre JOURDAN - Suzet MAIS-Christiane DELYNE.

Tournées Henry MURRAY :

"UN TOUR AU PARADIS" de Sacha GUITRY, avec Henry MURRAY - Nathalie NATTIER.

Matinées Classiques

Tournées BARRE-BORELLI :

"LE MISANTHROPE" - "ANDROMAQUE".

Tournées Gérard LE MORO:

"LE BARBIER DE SEVILLE" - "HORACE" - "GRINGOIRE" et "LA FARCE de MAITRE PATELIN"

Tournées Jean Pierre MARTIN :

"L'AVARE" - "LES FOURBERIES DE SCAPIN" et "LE MEDECIN MALGRE LUI" - "LE BOURGEOIS GENTILHOMME".

Les Spectacles de France :

"LE MALADE IMAGINAIRE".

Concerts et Représentations diverses

Concerts organisés par RADIO-LILLE.

par LES FOYERS DE CULTURE (Récital Arthur GRUMIAUX - Orchestre de Chambre de TOULOUSE)

Représentations avec les PETITS CHANTEURS A LA CROIX DE BOIS et les COMPAGNONS DE LA CHANSON.

Récital Charles TRENET

Gala du Cinquantenaire du Choral les "XXX".

Matinée enfantine ! UNE AVENTURE de BABAR l'ELEPHANT.

THEATRE SEBASTOPOL - SAISON 1958/1959

Répertoire envisagé :

Ouverture le 13 Septembre avec LE CHANTEUR DE MEXICO, opérette à grand spectacle.

Créations à Lille:

C'EST MERVEILLEUX, Opérette moderne en 2 actes et 10 tableaux - Musique de Jacques Henri RYS.

LES AMOURS DE DON JUAN, Opérette à grand spectacle en 2 actes et 20 tableaux - Musique de Juan MORATA.

Reprises importantes :

LE CHANTEUR DE MEXICO - LA TOISON D'OR - LA PETITE BOHEME.

Répertoire courant :

Les Saltimbanques - La Danse des Libellules - Rêve de Valse - La Cocarde de Mimi Pinson - Véronique - La Margoton du Bataillon - Chansons de Paris - Dédé - Quatre jours à Paris - Le Pays du Sourire - La Chaste Suzanne - Les Cloches de Corneville - No No Nanette - La Fille de Madame Angot - Paganini - La Vie Parisienne-Phi-Phi - La Veuve Joyeuse - Ciboulette.

Principaux Artistes engagés en représentation :

Ténors : Rudy Hirigoyen - Roland Cougé - Bernard Alvi - Paul Mouron - Jean Vilary -

Barytons et Basses : Marcel Merkes - Lucien Lupi - Pierre Le Hémonet - Jean Delacroix - Henri Gui - Jean Pomarez - Guy Godin.

Comiques : Fernand Quertant - Claude Cétin - Edouard Balpo.

Premières chanteuses : Paulette Merval - Suzanne Lafaye - Jany Duhau - Emilienne Ranson - Anne Thiébaux.

Fantaisiste femme : Jacotte Maurey.

Desclauzas : Lise Palais.

Retraite complémentaire

Le régime des retraites est définitivement au point. M. l'Adjoint aux Beaux-Arts observe que le montant des cotisations versées, par la Ville, au cours de la saison 1957/1958, s'élève à 3.787.006 francs.

A M. le Docteur DEFAUX qui demande si les anciens collaborateurs des théâtres bénéficient actuellement de la retraite, Me ROMBAUT répond que la constitution des dossiers est en cours. Deux liquidations de retraite ont été effectuées en faveur de Mme Vve FRADY, malheureusement décédée depuis cette date, et de Mme Vve LECLERCQ.

Servitudes

Ainsi que M. l'Adjoint aux Beaux-Arts en a informé M. le Secrétaire Général de la Mairie en Juillet dernier, il n'a pas été possible de réserver, pour les GALAS KARSENTY, aux Membres du Conseil Municipal, les mêmes places que pour les représentations lyriques; en effet, les fauteuils d'orchestre sont loués en majeure partie aux abonnés, la plupart de ceux-ci sont habitués depuis de nombreuses années.

Il en a été de même pour les représentations de comédie organisées par les Productions HERBERT, en raison du changement opéré dernièrement, par l'Administration Municipale, dans le choix des fauteuils.

M. l'Adjoint BERTRAND estime que la solution la plus rationnelle consistait à donner satisfaction, d'abord, au Conseil Municipal et à déplacer les abonnés.

Cette façon d'opérer n'ayant pu se faire, des instructions ont été données par Me ROMBAUT pour que les places non reprises à l'abonnement soient, par priorité, réservées à l'Administration Municipale. Dans cet ordre d'idées, des améliorations certaines ont été apportées le samedi et notamment le dimanche en matinée.

Il est précisé que la répartition des places est faite directement par le Secrétariat Général de la Mairie.

...../

Salaires

Conformément à l'avis favorable donné par la Commission de Contrôle, sur proposition de son Président, lors de la réunion du 10 Février dernier, au sujet de l'indexation possible des salaires du personnel artistique, et avec l'accord du Conseil d'Administration, M. BACQUART a été chargé par Me ROMBAUT, de faire une enquête auprès des principales Villes de France qui ont déjà admis ce principe.

Les renseignements recueillis ont permis d'établir un projet qui a été transmis à Monsieur le Maire et qui sera soumis incessamment à l'approbation du Conseil d'Administration.

La Commission de contrôle sera ensuite informée afin de pouvoir discuter, à son tour, de l'indexation des salaires qui pourrait être réalisée en faveur du personnel saisonnier, non artistique, contrôleurs, buralistes, etc...

Ces formalités accomplies, Me ROMBAUT envisage de prendre contact avec les Syndicats: il indique d'ores et déjà que cette indexation prendrait effet du 1er Novembre prochain et procurerait une augmentation d'environ 10% des salaires en vigueur au 1er Janvier 1958.

Me ROMBAUT met l'accent sur l'importance du travail qui a été accompli à ce sujet et se félicite du résultat qui permettra de régler, une fois pour toutes, les questions toujours épineuses des salaires, l'indexation étant la meilleure garantie pour chacune des parties en cause.

Décentralisation

M. l'Adjoint au Beaux-Arts informe la Commission que la Direction des Arts et Lettres a définitivement admis la reprise de "LA FORET BLEUE", de Louis Aubert, à l'Opéra de Lille, dans le cadre de la Décentralisation. Les représentations auront lieu en mars 1959.

Sur les 105 millions prévus par l'Etat, 20 millions environ nous seront accordés; cette somme sera consacrée, suivant un devis établi, à la confection des décors, costumes, accessoires et au paiement des artistes en représentation.

Les décors seront construits dans nos ateliers, suivant les maquettes établies par M. Raymond FOST; toutes les fournitures sont comprises dans le devis mais il est évident que la main d'oeuvre sera à la charge de la Ville.

Cet ouvrage sera ensuite présenté dans d'autres Théâtres faisant partie de la Décentralisation.

A la demande de M. l'Adjoint BERTRAND, Me ROMBAUT indique que la totalité du matériel restera la propriété des Arts et Lettres, la Ville de Lille n'engageant dans cette affaire qu'un minimum de frais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.

Le Président,

G. ROMBAUT

La Secrétaire,

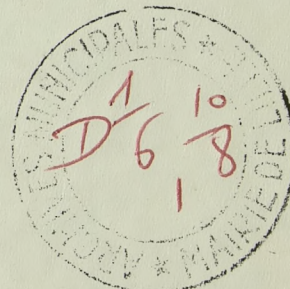
S. LEMAHIEU.

VILLE DE LILLE
Théâtres Municipaux



LILLE, le 9 Janvier 1959

POUR INFORMATION



Mon Cher Collègue,

Je vous serais infiniment obligé de bien vouloir assister à la réunion de la Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux qui aura lieu, le mercredi 14 Janvier prochain, à 18 H 15, Salle des Commissions, Cabinets des Adjoints, à l'Hôtel de Ville.

Ordre du Jour

Situation financière
Rémunération du Personnel
Questions diverses

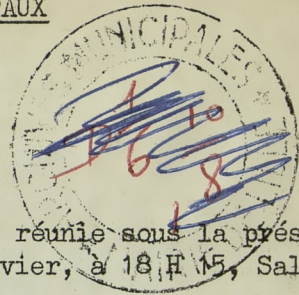
Veillez agréer, Mon Cher Collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la Commission de Contrôle,
G. ROMBAUT

COMMISSION DE CONTROLE DES THEATRES MUNICIPAUX

Réunion du 14 Janvier 1959

Procès-verbal N° 41



La Commission de Contrôle des Théâtres Municipaux s'est réunie sous la présidence de Maître ROMBAUT, adjoint aux Beaux-Arts, le mercredi 14 Janvier, à 18 h 15, Salle des Commissions, Cabinets des Adjoints, à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents : MM. DEFAUX et ROUSSEAU, Adjoints au Maire
MM. HAMY et LANDREA, Conseillers Municipaux
M. DELETOMBE, Chef de Division à la Préfecture représentant
M. le Préfet du Nord

Excusés : M. BERTRAND, Adjoint au Maire
Mmes. CORDONNIER, DEFLINE, MARTINACHE, Conseillers Municipaux

Assistaient également à la réunion :

MM. COTTINET, Directeur du Théâtre de l'Opéra
VANDERDONCKT, Directeur du Théâtre Sébastopol
BACQUART, Chef de 2° Bureau - 4° Division
VILLETTE, Contrôleur Financier
Mme. LEMAHIEU, Secrétaire des Théâtres Municipaux, secrétaire
de séance.



Le procès-verbal de la réunion du 6 Octobre 1958 n'appelle aucune observation.

Maître ROMBAUT ouvre la séance.

Il indique que le but de cette réunion, qui sera pratiquement la dernière de la Commission de Contrôle avant les Elections municipales, est de rendre compte de la situation et d'arrêter, d'un commun accord, les dispositions à prendre.

Situation financière - La situation financière au 30 novembre 1958 se traduisait par un déficit de 52.351.607 frs pour les trois premiers mois d'exploitation (septembre, octobre, novembre), soit une moyenne mensuelle de 17.450.536 frs. Ce déficit, constate Me. ROMBAUT, est du même ordre que celui de la saison 1957/1958 qui s'élevait en totalité à 147.913.322 frs, y compris la prolongation d'un demi-mois.

Les comptes de décembre ne sont pas terminés ; toutefois les premiers chiffres font apparaître une situation de trésorerie difficile puisqu'il a été nécessaire de prélever environ 1.800.000 frs. sur les recettes du mois de janvier pour régler les charges sociales venant à échéance le 15 courant.

D'autre part, poursuit M. l'Adjoint aux Beaux-Arts, nous aurons à faire face aux dépenses supplémentaires suivantes :

- 1) - augmentation des salaires de 8 à 10 % au personnel saisonnier
- augmentation qui nécessite une dépense d'environ 1.000.000.- par mois, avec rappel du 1er novembre 1958,-
- 2) - augmentation des salaires de 4 % à partir du 1er février 1959 conformément au principe de l'indexation,
- 3) - augmentation des charges sociales par suite des récentes mesures gouvernementales :
 - a) - majoration de 2.50 % des cotisations au titre de la Sécurité Sociale, avec plafond porté de 50 à 55.000 frs.
 - b) - Suppression du plafond pour le calcul des cotisations Allocations familiales -
 - c) - Augmentation des tarifs des chemins de fer, en ce qui concerne les artistes en représentation.

Il est évident, remarque Maître ROMBAUT, que la Ville a, de son côté, à faire face aux mêmes obligations au sujet du personnel communal mais elle dispose d'un budget supplémentaire. La saison se terminant au mois de mai, il est indispensable que

la Direction des théâtres ait à sa disposition les fonds nécessaires au règlement de toutes les sommes dont elle est redevable.

En conséquence, M. l'Adjoint aux Beaux-Arts demande à la Commission de Contrôle de bien vouloir approuver les mesures qu'il envisage de proposer au Conseil d'Administration, soit :

1) - transformation en subvention de l'avance de TROIS MILLIONS consentie au début de la saison et qu'il n'a pas été possible de rembourser,

2) - octroi d'une subvention supplémentaire de QUATRE MILLIONS par mois, pendant la période du 1er janvier au 30 avril 1959,

ce qui ferait au total 16.000.000.- + 3.000.000.- = 19 MILLIONS.

Cette proposition est adoptée par la Commission.

SALAIRES - Conformément aux dispositions arrêtées au cours des précédentes réunions de la Commission de Contrôle des 10 février et 6 octobre 1958, les salaires du personnel saisonnier (chefs de service, musiciens, répétitrices, choristes, danseuses, etc...) ont fait l'objet d'une étude suivant le principe d'une indexation basée sur les traitements des agents communaux.

Ces calculs ont abouti à une augmentation variant de 8 à 10 % des salaires en vigueur au 1^{er} janvier 1958, - augmentation qui prendra effet du 1er novembre dernier, date d'application des nouveaux traitements des fonctionnaires.

Maître ROMBAUT qui avait obtenu l'accord de principe du Conseil d'Administration en sa séance du 13 octobre 1958 a eu des entretiens à ce sujet avec les délégués du personnel, et des accords sont intervenus tant avec le Syndicat des Choeurs et de la Danse qu'avec celui des artistes musiciens.

En ce qui concerne ces derniers qui étaient d'accord sur le principe mais qui désiraient néanmoins une reconsidération des indices, M. l'Adjoint aux Beaux-Arts a eu une entrevue, d'ailleurs très cordiale, avec M. BECQ, secrétaire général de la Fédération F.O. qui, par lettre du 17 décembre, a confirmé son accord et celui des délégués de l'Orchestre de nos théâtres sur les indices initialement proposés.

D'autre part, Maître ROMBAUT a reçu également la visite de MM. ALLPRESS, chef d'orchestre et PLAISANT, metteur en scène de l'Opéra, qui demandaient une revalorisation de leurs appointements.

M. ALLPRESS, dont le traitement était de 99.000 frs au 1er janvier 1958, faisait valoir que régulièrement sa rémunération devrait être le double de celle d'un musicien de première catégorie, soit 2 x 63.400 au 1er janvier 1958 ou 2 x 68.341 au 1er novembre. Tout en reconnaissant le bien fondé de cette demande, Maître ROMBAUT considère qu'il ne peut lui être donné satisfaction car il y aurait lieu, dans ce cas, de réviser complètement la situation des Directeurs dont le traitement était de 110.000 frs. au 1er janvier 1958

En conséquence, il propose que, pour l'instant, les indices soient maintenus suivant les calculs opérés pour l'ensemble du personnel à compter du 1er novembre 1958, soit :

pour M. ALLPRESS, indice net 390 = 108.166 frs.
M. PLAISANT, id 370 = 101.676 frs.

Par ailleurs, une délibération sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal afin d'augmenter les appointements des Directeurs dans les mêmes proportions.

Cas particuliers -

Maître ROMBAUT observe que des redressements s'imposent en ce qui concerne les salaires alloués au chef des chœurs, bibliothécaire, contrôleur général et buralistes, dont la situation était anormale :

a) - Chef des chœurs - l'intéressé est appelé à remplacer le premier chef d'orchestre selon les besoins du service et tient, en fait, l'emploi de second chef au Théâtre de l'Opéra. Il percevait un traitement mensuel de 49.500 frs alors que les choristes femmes de 1ère catégorie touchaient 47.850 frs. Maître ROMBAUT propose en sa faveur l'indice net 259 au I/III/58, soit 67.063 frs.

	<u>appointements</u> <u>antérieurs</u>	<u>propositions</u> <u>indice net</u>	<u>appointements</u>
b) - <u>bibliothécaire</u>	38.500.-	195	50.206.-
c) - <u>contrôleur général</u>	31.350.-	150	39.984.-
d) - <u>buralistes</u>	28.600.-	120	34.282.-

A noter que le contrôleur général et les buralistes perçoivent, en plus de leur traitement mensuel, des vacances pour toutes les représentations données en soirée et pour les représentations données en matinée les dimanches et jours fériés.

CONTROLE - FIGURATION ET PETIT PERSONNEL

Ce personnel étant payé à la vacation, les salaires ont été révisés suivant le principe d'indexation établi pour l'ensemble des salariés et suivront l'évolution générale des émoluments du personnel saisonnier.

De plus, il est proposé d'indexer également l'indemnité mensuelle accordée au contrôleur financier, laquelle de 16.500 Frs passerait à 18.339 Frs.

Maître ROMBAUT signale que tous les salaires indexés bénéficieront de la nouvelle augmentation de 4 % qui doit être accordée aux agents communaux à compter du 1er février prochain.

L'ensemble de ces mesures étant adopté par la Commission, M. L'Adjoint aux Beaux-Arts remarque/seuls ne bénéficient pas de l'augmentation de salaires les artistes de la troupe qui sont au nombre de HUIT : Mmes CARREL - DROUET - LINDER - MARSAC - SOBRIE - M.M. KIEVAL - KINDT et WEST.

Il est évident, observe-t-il, que pour ces artistes il ne peut être question d'indexation, toutefois, par mesure d'équité, Maître ROMBAUT propose d'accorder aux intéressés une augmentation de l'ordre de 8 % avec rappel du 1er Novembre 1958.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

A une demande de M. l'Adjoint ROUSSEAU concernant les conditions consenties à M.M. HOUSSEN pour la location des meubles et accessoires, M. l'Adjoint aux Beaux-Arts indique que les intéressés bénéficient d'une augmentation de 10 % depuis le début de la saison.

PERSONNEL CONTRACTUEL DES THEATRES MUNICIPAUX

INDEXATION DES TRAITEMENTS

Personnels	Traitements mensuels (toutes indemnités comprises sauf prime de séjour)	
	saison 1957/58	après indexation au I.II.58 indice net
<u>Chefs de Service</u>		
Maître de ballet		
1° danseur étoile	136.500.-	148.188.- 500
Chef d'Orch. Opéra.....	99.000.-	108.166.- 390
Chef d'Orch. Sébastopol	82.500.-	89.778.- 330
Chef des Choeurs	49.500.-	67.063.- 259
(situation revalorisée)		
Metteurs en scène	93.500.-	101.676.- 370
Assistants metteur en scène et Régisseurs	61.600.-	67.063.- 259
<u>Orchestre</u>		
Musiciens 1° Cie	63.100.-	68.341.- 261
Musiciens 2° Cie	60.350.-	65.293.- 252
Musiciens 3° Cie	58.700.-	63.567.- 247
Répétitrices	57.200.-	61.961.- 240
<u>Choeurs</u>		
1° Cie { femmes	47.850.-	51.538.- 202
{ hommes	46.350.-	50.206.- 195
Stagiaires { femmes	40.200.-	42.996.- 168
{ hommes	38.700.-	41.276.- 159
<u>Ballet</u>		
Coryphées	44.000.-	47.267.- 185
Quadrilles	41.900.-	45.307.- 175
Stagiaires	29.900.-	31.152.- 106
Elèves	14.500.-	pas d'indice applicable proposition : 50 % du traitement des stagiaires
<u>Divers</u>		
Bibliothécaire.....	38.500.-	50.206.- 195
(situation revalorisée)		
Costumier	49.100.-	52.791.- 208
Accessoiriste.....	33.000.-	34.542.- 122
Souffleur	36.300.-	38.581.- 143
<u>Contrôle et Petit Personnel</u>		
Contrôleur général.....	31.350.-	39.984.- 150
(situation revalorisée)		
Buralistes	28.600.-	34.282.- 120
(situation revalorisée)		
Coursier manutentionnaire	30.250.-	31.644.- 107
Contrôleur financier	16.500.-	18.339.- I/4 du traitement d'un rédacteur indice 279
(indemnité)		

N.B. Le contrôleur général et les buralistes perçoivent, en plus de leur traitement mensuel, .../

des vacances pour toutes les représentations données en soirée et pour les représentations données en matinée les dimanches et jours fériés. Plusieurs autres catégories de personnel, contrôleurs, ouvreuses, habilleuses, tapissiers, électriciens, figurants, sont également payés à la vacation.

taux actuel des différents vacations	taux après indexation (centième partie du traitement indiciaire le plus approchant)	
	au I.II.58	indice net
I.000.-	I.II4.-	400
825.-	897.-	330
605.-	655.-	253
360.-	380.-	140
240.-	253.-	(2/3 du taux précédent)

QUESTIONS DIVERSES

Maître ROMBAUT rappelle que sur le plan du Théâtre de l'Opéra et dans le cadre de la Décentralisation lyrique, la FORET BLEUE de Louis AUBERT sera présentée les 12 - 14 et 15 Mars; il regrette que ces dates coïncident avec la période des élections municipales : ce fait, qui n'était pas prévisible, risque en effet de contrarier les déplacements du Directeur des Arts et Lettres ainsi que des représentants des autres Villes qui assistent généralement aux Manifestations artistiques de ce genre.

En ce qui concerne le Théâtre Sébastopol, Maître ROMBAUT déclare que M. VANDERDONCKT envisage, avec bonheur, de clôturer la saison avec le spectacle actuel du Théâtre Mogador, "NAPLES AU BAISER DE FEU" : des pourparlers sont engagés à cet effet avec le ténor TINO ROSSI qui en est la vedette et présenterait un intérêt commercial certain. Le cachet éventuel de cet artiste serait de 120.000 Frs par représentation. Après échange de vue, et sur proposition de son Président, la Commission émet un avis favorable à ce projet.

M. LANDREA demande si une prolongation de la saison est prévue cette année et si, en cas d'affirmative, la durée pourrait en être portée à UN MOIS.

Maître ROMBAUT répond qu'en l'état actuel de la trésorerie il ne lui semble pas possible d'envisager une prolongation accrue et que, d'autre part, il ne lui appartient pas d'engager la Municipalité future sur ce point.

Toutefois, avec l'approbation des membres présents il autorise volontiers les directeurs à prendre toutes mesures utiles en vue la prolongation habituelle d'un demi-mois, émettant le vœu que la prochaine Commission de Contrôle confirme définitivement ces dispositions.

M. l'Adjoint aux Beaux-Arts profite de cette dernière réunion pour remercier ses collaborateurs, tant des Finances que des Théâtres, du travail effectué en commun et surtout ses Collègues de la Commission de Contrôle pour l'aide efficace qu'ils lui ont toujours apportée dans sa tâche.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 15.

Le Président,
G. ROMBAUT.

La Secrétaire,
S. LEMAHIEU.